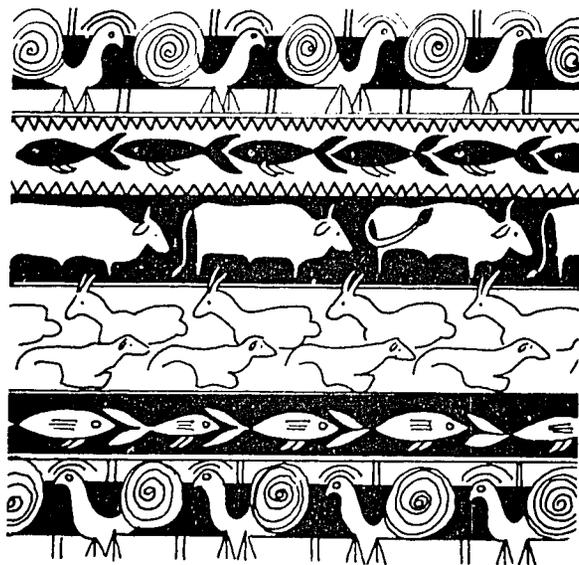


LA COMMERCIALISATION DU BETAIL ET DE LA VIANDE EN AFRIQUE DE L'OUEST

TOME II

Benin, Ghana, Liberia, Togo

Henri Josserand
Gregory Sullivan



Préparé par le Centre de Recherches
sur le Développement Economique, CRED,
Université du Michigan

1980

**LA COMMERCIALISATION DU BETAAIL ET DE LA
VIANDE EN AFRIQUE DE L'OUEST**

TOME II

Bénin, Ghana, Libéria, Togo

**Henri P. Josserand
Gregory Sullivan**

Préparé par le
Centre de recherche sur le développement économique
Université du Michigan
pour le
Bureau régional des services de développement économique
Afrique de l'Ouest
Agence pour le développement international
Contrat No. REDSO/WA 77-105

Decembre 1980

PREFACE

Ceci constitue le deuxième tome de l'étude sur la commercialisation du bétail et de la viande dans le couloir central de l'Afrique de l'ouest réalisée par le Centre de recherches en développement économique de l'Université du Michigan, sous contrat du bureau technique régional de l'Agence pour le développement international (USAID) en Afrique de l'ouest.

Cette étude sur la commercialisation du bétail et de la viande a porté sur cinq pays côtiers d'Afrique de l'ouest: le Liberia, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin, ainsi que sur deux pays sahéliens, le Mali et la Haute-Volta. Ces pays constituent un tout que l'on peut comparer à un "couloir central" ouest Africain le long duquel il existe depuis longtemps un commerce actif d'animaux sur pied depuis les pays de l'intérieur vers les centres côtiers de consommation.

La sécheresse prolongée du Sahel au début des années soixante-dix perturba le système commercial traditionnel. Dès 1975, les consommateurs de la côte s'étaient tournés jusqu'à un point inattendu vers des fournisseurs non ouest-Africaines, et ces pays du golfe de Guinée entrèrent donc sur le marché mondial de la viande. C'est la nécessité d'étudier les conséquences de ces événements sur les politiques sahéliennes de développement de l'élevage qui a motivé la présente étude.

Le tome II de cette étude comprend les rapports spécifiques sur quatre pays côtiers déficitaires en viande: le Liberia, le Ghana, le Togo et le Bénin. Les rapports sur la Côte d'Ivoire, le Mali et la Haute-Volta apparaissent dans d'autres tomes. Outre les pays Africains, l'étude comprend une analyse des changements survenus dans le marché mondial de la viande au cours de la dernière décennie, en particulier ceux qui ont affecté les exportateurs principaux: l'Australie, l'Argentine, la Nouvelle-Zélande et l'Uruguay. Les exportations de viande en provenance d'Europe sont traitées dans les rapports sur la France et le Danemark. Le marché potentiel d'Afrique du nord pour les produits animaux sahéliens, quant à lui, est décrit dans les rapports sur l'Egypte et l'Algérie. Enfin, un rapport de synthèse présente les conclusions des différents rapports et en extrait les leçons de politiques qui s'imposent.

De nombreuses personnes, dans plusieurs pays, ont contribué de façon importante à la rédaction de ces rapports. Chaque auteur a rendu compte de ces contributions, auxquelles nous ajoutons notre reconnaissance. Beth Frederickson a bien voulu coordonner les

nombreuses activités qu'un tel projet implique au cours des dernières années, et Tim Case s'est chargé de la majeure partie du travail d'édition de ce tome.

La patience de Jayne Owen, Lori Roy et Jeane Walkowski à travers les nombreuses révisions des manuscrits mérite aussi nos remerciements. Signalons enfin que ces divers volumes comportent des illustrations et travaux graphiques réalisés par Jane McCormick.

Ann Arbor, Michigan
Novembre 1979

Edgar J. Ariza-Nino
Charles Steedman

LA COMMERCIALISATION DU BETAIL ET DE LA
VIANDE EN AFRIQUE DE L'OUEST
TOME II

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
PREFACE.....	iii
<u>Partie</u>	
I Bénin, Henri P. Josserand.....	1
II Ghana, Gregory Sullivan.....	93
III Libéria, Henri P. Josserand.....	245
IV Togo, Henri P. Josserand.....	311

BENIN
TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
REMERCIEMENTS	3
LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES	5
LISTE DES CARTES	5
SOMMAIRE	6
Chapitre 1: INTRODUCTION	10
Synthèse du chapitre	10
1.1 Cadre général.	10
1.2 Population	12
1.3 Conjoncture et perspectives économiques d'ensemble	15
Chapitre 2: LE SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE DOMESTIQUE.	20
Synthèse du chapitre	20
2.1 Organismes publics	20
2.2 Importance économique et caractéristiques.	21
2.2.1 Bovins	21
2.2.2 Petits ruminants, porcins et volaille	28
2.3 Politique officielle en matière d'élevage.	28
Chapitre 3: TRANSPORT.	34
Synthèse du chapitre	34
3.1 Réseau général	34
3.1.1 Routes.	34
3.1.2 Voies ferrées	36
3.1.3 Port de Cotonou	37
3.2 Réseau de transport du bétail	37
3.2.1 Modes et moyens.	37
3.2.2 Frais de transport	41
Chapitre 4: COMMERCIALISATION DU BETAIL ET DE LA VIANDE.	43
Synthèse du chapitre	43
4.1 Commercialisation du bétail.	43
4.1.1 A l'échelle des provinces.	43
4.1.2 Commercialisation du bétail à Cotonou.	52
4.2 Commercialisation de la viande	54
4.2.1 Dans les provinces	54
4.2.2 Commercialisation de la viande à Cotonou.	55

	<u>Page</u>
4.3 Prix de détail	58
4.4 Marges bénéficiaires	60
Chapitre 5: OFFRE, CONSOMMATION ET IMPORTATIONS.	64
Synthèse du chapitre	64
5.1 Offre et consommation de protéines animales	64
5.1.1 Viande	64
5.1.2 Poisson.	67
5.2 Importations de bétail et de viande. 70	70
ANNEXE STATISTIQUE	77
BIBLIOGRAPHIE.	91

REMERCIEMENTS

Les travaux sur le terrain sur lesquels se fonde le présent rapport ont été réalisés au Bénin, de novembre à décembre 1978, par Henri P. Josserand, Chargé d'études au Centre de recherche sur le développement économique (CRED) de l'Université du Michigan.

L'auteur souhaite exprimer ici sa gratitude aux autorités béninoises pour l'aide et la collaboration qu'elles lui ont offertes à divers stades de son étude, essentiellement par l'entremise des fonctionnaires du Ministère du développement rural et de l'action coopérative, des sociétés d'Etat SODERA et SONAPECHE, ainsi que des services techniques tels que la Direction de l'élevage et la Direction des pêches. Ses remerciements s'adressent tout particulièrement aux directeurs et personnels des sociétés et services mentionnés, notamment aux Drs. Tomagnimena, Assogbakpé et Gueilly, MM. Atrevy, Baguidi et Déguenon de la SODERA, MM. Adje et Honvou de la SONAPECHE, ainsi que les Drs. Fabokova et Magoudou des Services de pêches et de l'élevage. Sa sincère gratitude s'adresse enfin aux agents du Service de l'élevage des villes et villages provinciaux qui ont grandement contribué à la présente investigation.

LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau</u>		<u>Page</u>
I	Sommaire, consommation de toutes les viandes à l'échelle nationale et par habitant, 1966-1976.	8
II	Sommaire, importations globales officielles de bétail et de viande, 1966-1976.	9
1.1	Population globale 1966-1976.	13
1.2	Répartition et densité de population ventilées par provinces, 1976.	14
1.3	Croissance prévue pour les populations urbaines/rurales, 1976, 1980, 1985 et 1990.	15
1.4	Croissance et structure du PIB, 1972-1976.	16
1.5	Balance commerciale et termes de l'échange	18
2.1	Sommaire des ressources animales, 1966-1976 par espèces.	24
2.2	Composition du troupeau.	27
3.1	Commerce bovin interrégional, 1974 et 1975	40
4.1	Prix de détail officiels appliqués aux viandes, 1973, 1975 et 1977; prix commerciaux des viandes, 1978	59
4.2	Marge bénéficiaire estimative des bouchers de Cotonou, 1978.	61
5.1	Consommation de toutes les viandes à l'échelle nationale ou par habitant.	65
5.2	Taux de croissance pondéré et offre globale de viande, 1976, 1980, 1985, 1990	66
5.3	Production et consommation de poisson, 1971-76	69
5.4	Importations de viande , 1966-1976	71
5.5	Résumé de toutes les importations officielles de bétail et de viande, 1966-1976	72

LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES

<u>Figure</u>		<u>Page</u>
2.1	SODERA.	22
2.2	PNUD/FAD/Bénin, Programme pour la production de bétail et de viande	32
4.1	Commercialisation traditionnelle du bétail.	44
4.2	Commercialisation de la viande à Cotonou.	56

LISTE DES CARTES

<u>Carte</u>		
1.1	Pluviométrie et provinces du Bénin	11
2.1	Répartition des races bovines.	25
2.2	Projets d'élevage de la SODERA	30
3.1	Réseau des transports.	35
3.2	Principaux flux d'animaux.	38

SOMMAIRE

Selon les estimations établies pour 1976, la consommation globale de viande et de produits dérivés de la viande s'est chiffrée en République populaire du Bénin à plus de 26,7 milles tonnes métriques, soit 8,4 kg par habitant. Le sous-secteur de l'élevage domestique a fourni pratiquement la totalité de la viande consommée; les proportions couvertes par les différentes espèces d'animaux ont été les suivantes: bovins, 40 pour cent; petits ruminants, 20 pour cent; porcs, 25 pour cent; et volaille, 15 pour cent.

La consommation globale de poisson a excédé 31 mille tonnes métriques, dont quelque 40 pour cent ont été importées; la consommation de poisson par habitant pour 1976 s'est élevée à 9,8 kg.

Le Bénin n'a pas importé des quantités significatives de bétail et de viande durant la période 1966-1976. Les importations ont essentiellement consisté en animaux vifs, provenant du Niger et de la Haute-Volta le plus souvent; la part imputable aux viandes congelées ne s'est accrue que durant les deux dernières années (1976-1978) par suite des restrictions imposées aux importations de bétail.

Les importations officielles de viande se sont contractées pour être passées de 54,3 tonnes en 1966 à un peu plus de trois tonnes en 1975. Le fléchissement accusé par la contribution des fournisseurs ouest-africains est évident: en 1966, les états du Sahel -- le Niger en particulier -- ont procuré 83 pour cent des importations béninoises de viandes congelées et réfrigérées. Cette part a ensuite diminué tant en termes relatifs qu'absolus: elle s'est chiffrée à 71 pour cent des 27 tonnes enregistrées en 1967, 48 pour cent des 13,2 tonnes de 1968, et 40 pour cent des 11,2 tonnes de 1970. A partir de cette date, les fournisseurs ouest-africains ont complètement disparu des statistiques relatives aux importations officielles de viande au Bénin.

Les importations de viande enregistrées durant la période 1966-76 se sont fortement ressenties de la sécheresse sahélienne. En 1973 et 1974, les exportations d'animaux effectuées par le Niger et la Haut Volta ont connu des volumes de pointe, essentiellement à la suite de la réduction des effectifs et de la réimplantation des troupeaux sahéliens dans les régions méridionales.

Lorsque le Nigéria a accédé au rang de puissance économique, il a constitué un vaste et profitable marché où écouler les produits alimentaires de la région, dont ceux de l'élevage, au seuil même du Bénin. La cherté des bovins au Nigéria a conduit aux restrictions qu'a imposées le Bénin à ses exportations "pour protéger la politique

nationale d'auto-suffisance au niveau des approvisionnements en viande". En réalité, les services officiels de l'élevage admettent l'arrivée illégale au Nigéria de bovins en provenance du Bénin. Il est probable que des prix plus attrayants appliqués aux animaux encourageraient en fait la productivité du secteur domestique. Au lieu de freiner les exportations afin de "retenir" les ressources exploitables de l'élevage à court terme, la politique nationale devrait plutôt consister à accepter de meilleurs rendements de façon à encourager l'expansion domestique du troupeau reproducteur, la seule véritable ressource à long terme. Le ralentissement initial des approvisionnements de bétail destinés aux provinces méridionales du Bénin si on devait permettre les exportations vers le Nigéria pourrait être compensé par des importations de viandes congelées de faible coût issus du marché mondial. On pourrait appliquer cette stratégie jusqu'à ce que s'atténue l'écart entre les prix appliqués au poids vif par les deux pays.

Dans le cadre des lignes de conduite restrictives actuellement adoptées au niveau du commerce du bétail et des viandes, la croissance de la consommation de viandes groupée sera entravée par la lenteur du rythme de croissance accusé par l'offre d'un sous-secteur mal stimulé: l'élevage domestique. En présence d'une politique aussi peu engageante, on peut penser que les niveaux de la consommation globale de viandes se situeront aux alentours de 29 mille tonnes en 1980, 35 mille en 1985 et 42,3 mille en 1990. La consommation par habitant n'augmentera qu'à un rythme très modeste pour passer des 8,4 kg/an actuels à 8,85 kg/an à l'horizon 1990.

Etant fondée sur le nombre d'agents économiques impliqués et leurs efforts visant à maximiser les profits par le biais d'une intégration verticale, notre analyse économique du système traditionnel de commercialisation particulier au bétail et à la viande montre que l'industrie est à la fois concurrentielle et efficiente. Elle ne confirme pas les notions fort répandues voulant que les marchands de bétail fassent des profits excessifs et que les éleveurs soient exploités par un grand nombre d'"intermédiaires inutiles". Il s'est avéré que le système traditionnel adopté pour la commercialisation du bétail est beaucoup plus efficace que son équivalent public. Les interventions de l'Etat devraient s'axer sur la production plutôt que la commercialisation. Enfin, le recours plus poussé à la traction animale pour l'agriculture et le transport n'exercera pas une incidence appréciable sur la commercialisation du bétail.

SOMMAIRE TABLEAU I

CONSOMMATION DE TOUTES LES VIANDES A L'ECHELLE NATIONALE ET PAR HABITANT, 1966-1976

Année	OFFRE DE VIANDES DOMESTIQUES (tonnes)					IMPORTATIONS			TOTAL			
	Boeuf	Mouton/ chèvre	Porc	Volaille	Total	Kg/an habitant	Animaux vifs (tonnes)	Viandes	Importations globales de viande	Consommation globale de viande	Produc- tion do- mestique: % de l'offre	Consomma- tion par habitant de toutes les viandes
1966	7,600.5	3,246.3	5,171.6	2,437	18,455.3	7.5	1,268.5	54.3	1,322.8	19,778.1	93.3	8.1
1967	7,915.6	3,472.3	5,977.1	2,573	19,938	7.9	-	27	-	-	-	-
1968	7,868.3	3,303.9	5,289.4	2,700	19,161.7	7.4	-	13.2	-	-	-	-
1969	8,485.1	3,559.7	5,623	2,870	20,537.7	7.7	-	21.3	-	-	-	-
1970	8,496	3,650.5	6,135	3,000	21,281.5	7.8	867.7	11.2	878.9	22,160.4	96	8.1
1971	8,817	3,707.1	6,194.5	3,200	21,918.5	7.8	717.8	5.7	723.5	22,642	96.8	8.1
1972	9,693	3,927.2	5,997.8	3,400	23,018	8	595.95	10.6	606.5	23,624.5	97.4	8.2
1973	10,256.4	4,912.1	6,081	3,600	24,849.4	8.4	2,915.5	9.1	2,924.6	27,774	89.5	9.4
1974	10,255.5	4,696.3	6,037.5	3,800	24,789.3	8.2	821	3.4	824.4	25,613.7	96.8	8.45
1975	10,825.7	4,913.1	6,078.9	4,000	25,817.7	8.3	251.9	3.1	255	26,072.7	99	8.4
1976	10,670.3	5,212.7	6,640.3	4,200	26,723.2	8.35	10.9	3	13.9	26,737.1	99.9	8.4
	39.9%	19.5%	24.9%	15.7%	100%							

SOMMAIRE TABLEAU II

IMPORTATIONS GLOBALES OFFICIELLES DE BÉTAIL ET DE VIANDE, 1966-1976

Année	(1) Importations de bovins Nbre de têtes	(2) Equivalent de boeuf (tonnes)	(3) Importations de petits ruminants (têtes)	(4) Viande de mouton/ chèvre (tonnes)	(5) Totalité du bétail (tonnes)	(6) Importations de viandes (tonnes)	(7) Total
1966	8,457	1,268.5	--	--	1,268.5	54.3	1,322.8
1967	--	--	--	--	--	27	--
1968	--	--	--	--	--	13.2	--
1969	5,333	800	--	--	800	21.3	821.3
1970	5,541	831.1	3,537	36.6	867.7	11.2	878.9
1971	5,789	686.3	3,046	31.5	717.8	5.7	723.5
1972	3,482	522.3	7,116	73.6	595.9	10.6	606.5
1973	17,548	2,632.2	27,373	283.3	2,915.5	9.1	2,924.6
1974	4,026	603.9	20,974	217.1	821	3.4	824.4
1975	1,578	236.7	1,468	15.2	251.9	3.1	255
1976	40	6	473	4.9	10.9	3	13.9

SOURCE: Direction nationale de l'élevage

REMARQUES: (1) et (3): cf. Tableaux F et G de l'Annexe statistique

(2) = (1) x 150 kg

(4) = (3) x 10,35 kg

(7) = (2) + (4) + (6)

CHAPITRE PREMIER

INTRODUCTION

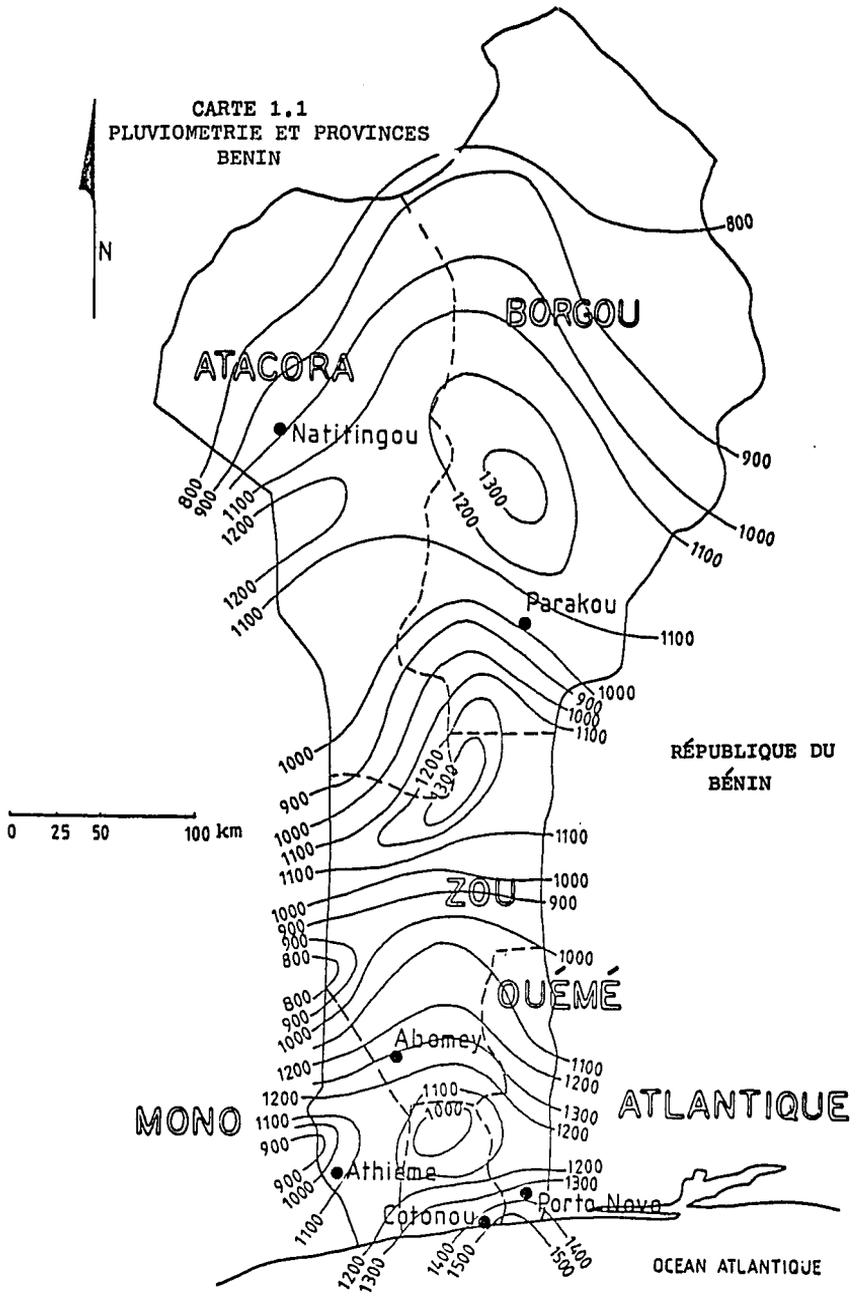
Synthèse du Chapitre

Le présent chapitre contient une description physique et démographique de la République populaire du Bénin. La section relative à la conjoncture et aux perspectives économiques comprend un examen de la récente croissance économique, de l'évolution et de la structure courante du PIB, ainsi que les réalisations récentes des divers secteurs et sous-secteurs. Les facteurs déterminants de la croissance économique du Bénin sont identifiés et examinés; enfin, les stimulations endogènes et exogènes du développement servent de base pour évaluer le potentiel de croissance à prévoir pour le milieu des années quatre-vingt.

1.1. Cadre général

Le Bénin se situe sur la côte méridionale du renflement de l'Afrique de l'Ouest; son territoire couvre près de 112.600 kilomètres carrés lesquels s'étendent vers le nord à partir de son étroit littoral de 80 km. Le pays s'élargit dans son milieu dont les frontières sont aussi celles de la Haute-Volta et du Niger, au nord-ouest et au nord-est respectivement. De part et d'autre, ses voisins sont le Togo et le Nigéria. Les précipitations annuelles sont les plus abondantes à proximité du littoral et sont ramenées de 1.200 à 800 mm environ à mesure qu'on avance vers le nord. Dans l'ensemble, le pays connaît cependant une pluviométrie sensiblement moindre que ses voisins orientaux ou occidentaux.

Le pays se divise en six régions ou provinces administratives du sud au nord: l'Atlantique, y compris Cotonou, qui couvre la plupart du littoral; l'Ouémé au sud-est, y compris la ville de Porto-Novo; le Mono, dans le sud-ouest, où se trouve Lokossa; le Zou qui compte la ville d'Abomey et sépare les trois régions méridionales des trois septentrionales; enfin, les régions d'Atacora et de Borgou (nord-ouest) dont les capitales sont Natitingou et Parakou (cf. Carte 1.1).



Les trois régions méridionales qui se caractérisent par une superficie moins étendue, Atlantique, Mono et Ouémé, enregistrent les plus fortes densités de population, et une proportion relativement moins importante de leur terres disponibles sont cultivées (17 à 19 pour cent). L'huile de palme constitue leur principale culture de rente, après quoi viennent le café, le coton et le riz. La province du Zou représente une transition entre le climat méridional du type guinéen et l'environnement soudanais du nord. La densité de population et la proportion de superficies cultivées par rapport aux terres arables sont la moitié de ce qu'elles sont dans les régions du sud. Les principales cultures de rente sont l'huile de palme, le coton et l'arachide.

Les deux provinces septentrionales, Atacora et Borgou, sont beaucoup moins peuplées. La superficie des terres cultivées ne représente que 3 à 5 pour cent des terres disponibles. Les cultures de rente consistent en des quantités limitées d'arachide, de coton et de riz; les principales cultures vivrières sont le sorgho, le maïs et l'igname. La plupart de l'élevage du Bénin se pratique dans ces deux dernières régions.

1.2 Population

Les données démographiques de la République du Bénin se fondent sur une extrapolation des résultats du recensement de 1970 et de quelques enquêtes récentes d'échantillonnage; les chiffres correspondant à la population doivent être considérés avec une certaine réserve. L'évolution estimative de la population globale pour 1966-1976 et les projections établies pour 1990 peuvent se résumer comme suit:

TABLEAU 1.1

POPULATION GLOBALE, 1966-1976

Année	Population globale (milliers)	Année	Population globale (milliers)
1966	2.449	1973	2.951
1967	2.515	1974	3.031
1968	2.583	1975	3.113
1969	2.653	1976	3.197
1970	2.725	1980	3.573
1971	2.798	1985	4.122
1972	2.874	1990	4.777

SOURCE: Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE), 1976.

En 1976, la population globale estimative a atteint près de 3,2 millions d'habitants, son rythme de croissance net oscillant entre 2,7 et 2,8 pour cent. La proportion de population globale comprise dans les classes d'âge allant de 0 à 14 ans correspondait à 46 pour cent. La répartition des populations urbaines et rurales était telle que seuls 13,5 pour cent vivaient dans les bourgs et les villes. Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, la densité de population fluctue énormément d'une province à l'autre; ainsi, en 1976, ladite densité se présentait comme suit:

TABLEAU 1.2

REPARTITION ET DENSITE DE POPULATION VENTILEES PAR
PROVINCES, 1976

Province	Population (milliers)	Pourcentage de la totalité	Densité (habitants/km ²)
Atlantique	545	17,0	169,1
Ouémé	682	21,3	145,0
Mono	452	14,1	118,9
Zou	681	21,3	36,4
Atacora	405	12,7	13,0
Borgou	<u>432</u>	<u>13,5</u>	<u>8,5</u>
TOTAL	3.197	100,0	28,4

SOURCE: INSAE, 1976.

En 1975, 84,4 pour cent de la population mâle s'adonnaient aux activités du secteur primaire, lesquelles se répartissaient comme suit: agriculture, 80,4 pour cent; élevage, 1,2 pour cent; pêche, 2,7 pour cent; enfin, chasse et foresterie, 0,1 pour cent. Pour terminer, on estime que le rythme de croissance particulier aux populations urbaines est proche de 6 pour cent par an, cependant qu'en milieu rural il ne s'élève qu'à 2,3 pour cent. Ceci implique qu'au cours de la prochaine décennie, la population béninoise devrait connaître l'évolution prévue en Tableau 1.3.

TABLEAU 1.3

CROISSANCE PREVUE POUR LES POPULATIONS URBAINES/RURALES
1976, 1980, 1985 et 1990
(milliers)

Année	Population urbaine	Population rurale	Total
1976	431 (13,5%)	2.766 (86,5%)	3.197 (100%)
1980	544 (15,0%)	3.029 (85,0%)	3.573 (100%)
1985	728 (17,7%)	3.394 (82,3%)	4.122 (100%)
1990	974.4 (20.4%)	3.802,9 (79.6%)	4.777,3 (100%)

SOURCE: Adapté de l'INSAE, 1976.

1.3 Conjoncture et perspectives économiques d'ensemble

La structure du produit intérieur brut du Bénin indique à quel point son économie dépend du secteur primaire et quelles sont les implications de la stagnation agricole pour l'ensemble de l'économie. Le Tableau 1.4 montre la croissance et la structure du PIB du Bénin pour la période 1972-1976.

Aux prix du marché, le PIB s'est accru au rythme moyen de 3 pour cent, étant passé de 105 à 118 milliards de francs CFA en prix constants de 1975. Le secteur secondaire, notamment l'industrie moderne, a accusé la croissance la plus prononcée à raison de 5,3 pour cent par an. Le secteur tertiaire a connu un taux de croissance moyen de 3,5 pour cent par an, où primait le commerce, cependant que le secteur

TABLEAU 1.4
CROISSANCE ET STRUCTURE DU PIB, 1972-1976
(pourcentages)

	Croissance réelle de 1972-76, en prix FCFA de 1975	Structure 1972	1976
<u>Secteur primaire</u>	<u>-1,1</u>	<u>42,6</u>	<u>37,8</u>
Cultures vivrières	-2,2	23,8	21,0
Cultures industrielles	-3,7	5,3	3,4
Elevage	4,6	7,3	9,4
Pêches	-12,8	3,8	2,0
Foresterie	4,2	2,4	2,0
<u>Secteur secondaire</u>	<u>11,0</u>	<u>11,7</u>	<u>14,7</u>
Industrie moderne	16,4	5,3	7,9
Industrie traditionnelle	0,9	2,7	2,4
Construction	9,3	3,7	4,4
<u>Secteur tertiaire</u>	<u>5,3</u>	<u>45,7</u>	<u>47,5</u>
Commerce	7,9	18,1	22,6
Transport	3,1	5,3	5,2
Administration publique	3,6	13,5	11,4
Autres services	3,0	8,8	8,3
PIB au prix des facteurs	3,3	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>
PIB au prix du marché	3,0		

SOURCE : Ministère du Plan, Comptes de la Nation, 1975.

primaire, et plus particulièrement les pêcheries, a enregistré un déclin général chiffré à 1,1 pour cent par an. Aux fins qui nous occupent, il vaut la peine de faire remarquer que, la foresterie mise à part l'élevage a été la seule activité du secteur primaire à se solder par un gain: 4,6 pour cent par an au cours de la période considérée. Cette croissance a relevé sa part relative de la production du secteur primaire, laquelle est passée de 7,3 pour cent en 1972 à 9,4 pour cent en 1976.

Durant les années soixante-dix, plusieurs facteurs ont contribué à maintenir le taux de croissance économique du Bénin à un niveau (3 pour cent par an) à peine supérieur à celui qu'il a connu depuis son indépendance (quelque 2,8 pour cent par an). Le premier est certainement le fait que la production du secteur dominant de l'économie -- à savoir l'agriculture -- a été stagnante ou à la baisse. Un certain nombre de facteurs, endogènes aussi bien qu'exogènes à l'économie, ont contribué à la mauvaise production de l'agriculture: des sécheresses successives, notamment en 1976 et 1977; des perturbations d'ordre institutionnel tributaires de la réorientation politique; et les tentatives amorcées par les autorités pour comprimer les prix appliqués aux cultures marchandes et vivrières face à la forte demande urbaine et nigériane. L'économie a, par ailleurs, accusé un sérieux recul au niveau de la pêche dont la contribution relative au PIB a pratiquement été réduite de moitié entre 1972 et 1976. Le tassement de la production halieutique a été essentiellement imputable à l'exode des capitaux étrangers, intervenu peu de temps après l'introduction de la nouvelle politique économique socialiste. La lenteur de la croissance économique est, néanmoins, également tributaire d'interventions plus actives, telles que les efforts consentis par les autorités pour éliminer le déficit budgétaire par le biais d'un contrôle étroit des dépenses publiques.

Le début et le milieu des années soixante-dix ont également connu une détérioration tant de la balance commerciale que des termes de l'échange, d'autant plus que les exportations consistaient en produits dérivés des palmiers et en coton tandis que les importations se composaient surtout de biens d'équipement, de produits pétroliers, de produits de consommation manufacturés et de denrées alimentaires. Le Tableau 1.5 résume la situation du commerce extérieur béninois.

TABLEAU 1.5

BALANCE COMMERCIALE ET TERMES DE L'ECHANGE, 1971-1976

Année	Exportations	Importations	Balance commerciale
	(millions de francs CFA)		
1971	11.648	21.202	- 9.554
1972	9.201	23.539	-14.338
1973	9.796	24.858	-15.064
1974	8.184	35.173	-26.989
1975	11.385	40.961	-40.042

	1972	1976
Indice des prix d'exportation	100	163,4
Indice des prix d'importation	100	200,4
Termes de l'échange	1	0,815

SOURCE : BCEAO, Indicateurs économiques, 1974.

Les réalisations économiques récemment intervenues au Bénin se caractérisent par des aspects plus positifs; une fois encore, ceux-ci ont été le résultat de stimulations exercées de façon endogène aussi bien qu'exogène. Nous avons mentionné les efforts des pouvoirs publics visant à équilibrer le budget national; ils ont abouti au résultat voulu ces dernières années. Une politique extérieure plus conservatrice a également contribué à maintenir le rapport avoirs étrangers net et service de la dette à des niveaux supportables. Parmi les facteurs positifs exogènes, la principale incitation économique a très certainement tenu à la demande nigériane en produits agricoles béninois, et à la réexportation par le Bénin de toute une série de biens de consommation et d'investissement. L'accroissement de la production des céréales vivrières et de l'élevage qu'a connu le Nigéria n'a pas réussi à suivre la demande, et le Bénin a fourni les produits en question. Ce commerce n'est ni légal ni déclaré, mais ne s'en pratique pas moins sur une grande échelle. Certaines années, les exportations de sorgho et de maïs béninois pratiquées sub rosa en échange de biens de consommation de fabrication nigériane ont atteint, selon les estimations, 30.000 à 40.000 tonnes (soit autant que 15 pour cent de la production globale). On estime que les exportations de bétail destinées au Nigéria s'établissent à plusieurs dizaines de milliers de têtes par an. La croissance tout aussi accélérée de la demande nigériane d'autres biens a également exercé un impact très favorable sur les industries

béninoises de substitution aux importations; ce phénomène a certainement contribué à faire du secteur secondaire de la République populaire le chef de file de la croissance nationale. La position géographique du Bénin et le fait que son seul grand port est très proche de la frontière nigériane (35 km) ont également intensifié l'activité des sous-secteurs du commerce intérieur et des transports.

Il est très probable que la croissance de la demande nigériane en exportations ou réexportations béninoises se maintiendra à son haut niveau actuel pendant plusieurs années et continuera de stimuler l'économie de son voisin. Les autorités béninoises semblent être du même avis et concentrent leurs efforts sur le secteur primaire plus lent à se développer. Le gros des investissements inscrits au Plan de développement économique et social de 1976-1979 est réservé à l'agriculture, et ce sous forme de facteurs de production agricoles que doit fournir une société d'Etat (la SONAGRI), d'amélioration des services de vulgarisation et de création d'une banque de crédit agricole (la CNCA). En ce qui concerne l'élevage, une autre firme d'Etat (la SODERA) est chargée d'améliorer la production au niveau de l'élevage, tandis que la responsabilité des pêches incombe à la SONAPECHE, autre société d'Etat. Cette dernière tentera de reconstituer la flotte nationale de pêche de haute mer en achetant plusieurs chalutiers au cours des quelques années à venir. Le reste des investissements prévus par le Plan se répartiront essentiellement entre l'industrie légère et l'infrastructure des transports.

La mise en oeuvre du Plan a accusé un retard de presque deux ans, lequel est principalement dû au déficit à combler au niveau de l'aide étrangère et du financement. Si l'on considère l'envergure des tâches de développement envisagées et l'importance de l'objectif fixé, on peut raisonnablement s'attendre à constater une amélioration structurelle appréciable pendant plusieurs années. Aussi a-t-on tendance à conclure que la croissance globale réelle du Bénin continuera d'enregistrer quelque 3 pour cent par an jusqu'en 1980, et pourrait se chiffrer à 4-5 pour cent en termes réels au cours des cinq années suivantes.

CHAPITRE DEUX

LE SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE DOMESTIQUE

Synthèse du Chapitre

Le présent chapitre décrit l'organisation et les responsabilités des deux organismes publics chargés de l'élevage. Son importance économique et ses caractéristiques principales font ensuite l'objet d'un examen pour chaque espèce, en prenant en compte le taux de croissance, la concentration spatiale, les méthodes d'élevage et la contribution à l'offre nationale des viandes. Le lecteur y trouvera une brève description de l'objectif officiel fixé en matière d'auto-suffisance au niveau de l'élevage et des viandes ainsi que la politique qui s'en suit sur le plan du commerce extérieur. Enfin, il est ici question des principaux projets spécifiquement axés sur l'élevage; le présent rapport étudiera par la suite le rendement qu'on attend desdits projets: cet aspect est abordé en même temps que la question de l'offre future des produits de l'élevage et des viandes.

2.1 Organismes publics

La responsabilité des interventions publiques liées au sous-secteur de l'élevage domestique incombe à deux organismes qui dépendent du Ministère du développement rural et de l'action coopérative. L'institution la plus ancienne se dénomme le Service de l'élevage; elle est l'un des six services centraux fonctionnant sous l'égide du Ministère. Son siège se situe à Parakou, capitale de la province du Borgou. Le Service assume diverses responsabilités: santé animale, campagnes de vaccination, travaux de vulgarisation et contrôle de déplacements de bétail au travers des frontières et à l'intérieur du Bénin. Le Service de l'élevage est également chargé de centraliser et de publier tant les statistiques relatives à l'élevage actuellement collectées par les CARDER (Centres d'action régionale pour le développement rural) que les données concernant les abattages contrôlés. Le Service compte des bureaux dans toutes les capitales provinciales et dans la plupart des villes des provinces du Borgou et de l'Açatorà.

Le deuxième organisme public concerné par l'élevage est une société d'Etat créée en 1976, la SODERA ou Société pour le

développement des ressources animales. Elle a pour tâche de superviser la commercialisation du bétail et des viandes au Bénin ainsi que de contrôler les importations d'animaux vifs et de viandes. Son siège étant à Cotonou, la SODERA se charge également du fonctionnement ou de la supervision des cinq composantes modernes (existantes ou prévues) du sous-secteur de l'élevage domestique, à savoir les divers ranches et stations de production expérimentale. L'organigramme de l'ensemble de la société est présenté à la Figure 2.1. Les fonctions de la SODERA en ce qui concerne la commercialisation couvrent le fonctionnement et la réglementation des abattoirs de Cotonou et Porto-Novo, la fixation des prix de détail officiels appliqués aux viandes, la gestion de la boucherie principale de Cotonou, et l'approvisionnement en viandes des bourgs voisins. La société est également l'unique importateur légal de viandes congelées. Pour ce qui est du cheptel, la SODERA compte deux équipes d'achat dont les activités s'exercent au Bénin et parfois en Haute-Volta; leur tâche consiste à acquérir des animaux susceptibles de convenir à la reproduction dans les divers ranches et stations de recherche. Enfin, la SODERA est censée diriger cinq projets d'élevage: la station avicole de Cotonou, le ranch et la station de recherche d'Okpara (conjointement avec le Service de l'élevage) et -- aux côtés du PNUD et du Fonds africain de développement -- les ranches de Kpinou, Samioudji et Nbéécoucou.

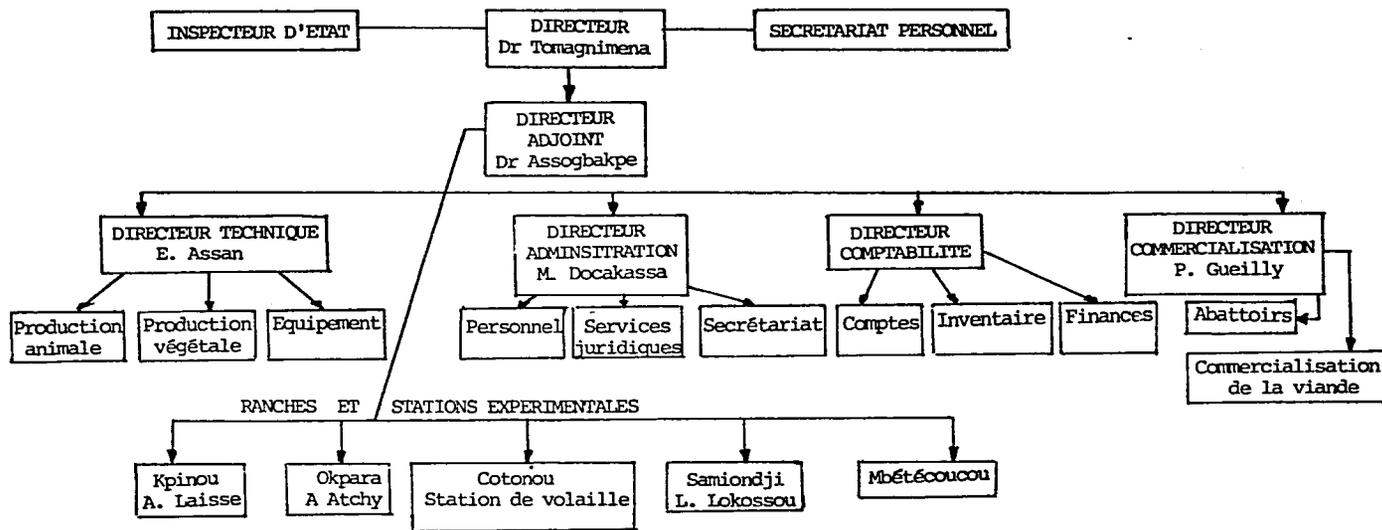
2.2. Importance économique et caractéristiques

Le sous-secteur de l'élevage domestique s'est trouvé en tête de toutes les activités du secteur primaire en égard à sa croissance entre 1972 et 1976, laquelle a enregistré un taux moyen annuel de 4,6 pour cent. Par rapport à l'économie prise dans son ensemble, il a occupé la quatrième place sur le plan de la croissance, c'est-à-dire après l'industrie moderne, la construction et le commerce. La part de l'élevage qui avait enregistré 17 pour cent de l'activité primaire et 1,3 pour cent du PIB global en 1972, a atteint 25 pour cent de l'activité primaire et 9,4 pour cent du PIB en 1976.

2.2.1 Bovins

Le Tableau 2.1 montre l'évolution qui a caractérisé le troupeau national bovin dans les six provinces entre 1966 et 1976. Durant

FIGURE 2.1: SODERA*



cette période, les effets combinés de la croissance du troupeau domestique (évaluée à 2 pour cent par an) et l'apport net de bovins en provenance de la Haute-Volta et du Niger se sont traduits par un taux moyen de croissance animale correspondant à 3,4 pour cent par an. Les données du Tableau indiquent qu'environ 85 pour cent du troupeau bovin national se concentrent dans les deux provinces septentrionales. Le pourcentage est resté pratiquement inchangé depuis 1966: le Borgou en compte 66,5 pour cent et l'Acatora 19,1. Dans les quatre autres provinces, la répartition des bovins calculée en pourcentage pour 1976 se présente comme suit: Zou, 7,7 pour cent; Ouémé, 2,9 pour cent; Mono, 2 pour cent; et Atlantique, 1,7 pour cent (cf. Tableau A de l'Annexe statistique).

Le Bénin compte cinq races bovines distinctes soit de *Bos Taurus*, soit de *Bos Indicus* subgenus. En remontant vers le nord à partir des régions côtières (voir Carte 2.1), on rencontre les races suivantes:

- les bovins lagunaires, élevés dans la partie inférieure des provinces Atlantique, Mono et Ouémé sur des pâturages naturels de même que sur des cocoteraies et palmeraies;
- les bovins Borgou de plus grande taille, élevés dans la zone de Parakou;
- les bovins taurins Somba et Pabli typiques des pâturages de l'Acatora; et
- de plus grande taille encore, les *Bos Indicus Zebus* qu'on rencontre entre Kandi et le fleuve Niger.

A l'évidence, un croisement intensif est intervenu, notamment entre les animaux des races lagunaires et Borgou, Borgou et Somba, ainsi que Borgou et Zébu. En 1975, on estime que la répartition des races que comprend le troupeau bovin national a correspondu à ce qui suit:

	<u>Pourcentage</u>
Lagunaire (T)	3,7
Lagunaire x Borgou (F)	11,4
Borgou (T)	27,0
Borgou x Somba (T)	14,6
Somba (T)	0,3
Borgou x Zébu (Z)	35,3
Zébu (Z)	<u>7,7</u>
	100,0

SOURCE : FAO, 1975,

La vaste majorité des bovins que possède la population béninoise servent essentiellement d'épargne et sont confiés à des éleveurs Peul

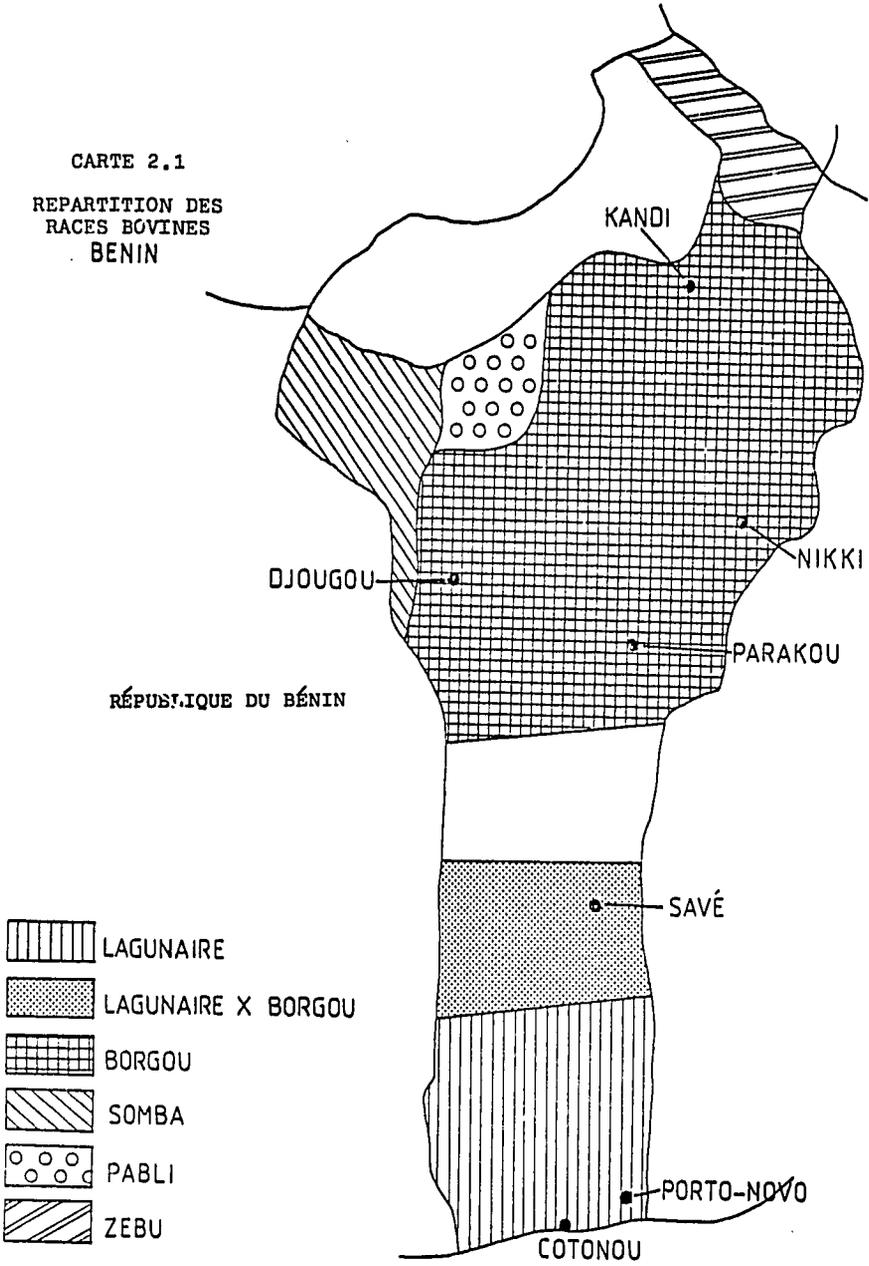
TABLEAU 2.1

SOMMAIRE DES RESSOURCES ANIMALES
1966-1976 PAR ESPECES
(nombre de têtes)

Année	Bovins	Petits ruminants	Porcins	Volailles
1966	506,700	1,045,500	299,800	-
1967	527,704	1,118,300	346,500	-
1968	524,554	1,064,070	306,633	-
1969	565,670	1,146,440	325,970	-
1970	566,400	1,175,700	355,650	3,000,000
1971	587,800	1,193,900	359,100	3,200,000
1972	646,200	1,264,800	347,700	3,400,000
1973	683,760	1,581,990	352,520	3,600,000
1974	683,700	1,512,490	-	3,800,000
1975	721,712	1,582,320	352,400	4,000,000
1976	711,350	1,678,817	384,943	4,200,000

SOURCE: Direction nationale de l'élevage, Rapports Annuels.

CARTE 2.1
REPARTITION DES
RACES BOVINES
BENIN



qui se chargent du bétail. La décision de vendre les animaux est dans la plupart des cas prise conjointement par les propriétaires et l'éleveur, bien qu'elle puisse être instiguée par l'une ou l'autre partie; les propriétaires fixent le plus souvent l'éventail des prix à appliquer à la vente des animaux. Les éleveurs Peul tirent leurs revenus de plusieurs sources. Ils reçoivent une certaine somme d'argent ou de biens pour le gardiennage qu'ils fournissent,² ou obtiennent des droits de propriété pour le deuxième ou troisième veau des vaches qui leur sont confiées. Par ailleurs, ils reçoivent du propriétaire des cadeaux en espèces, à raison d'un montant oscillant entre 250 et 500 francs CFA, chaque fois qu'ils vendent une de ses bêtes. Bien entendu, ils se servent du lait des animaux et obtiennent parfois des compensations des cultivateurs en échange du fait qu'ils ont des champs où s'épand du fumier bovin. Les éleveurs Peul retirent également des revenus en pratiquant à des degrés divers le commerce des bovins. Ainsi, ils reçoivent du sel et des présents aussi bien que des prêts des collecteurs avec lesquels ils traitent habituellement; en fait, il semble que certains Peuls jouent le rôle de collecteur pour les marchands de bovins. D'autres gagnent également de l'argent en s'adonnant à la contrebande d'animaux qui appartiennent à des marchands voltaïques, nigériens ou béninois et qu'ils mènent de la Haute-Volta et du Niger au nord-ouest du Nigéria. Les éleveurs touchent évidemment le produit de la vente de leurs propres animaux; on estime qu'ils possèdent jusqu'à 50 pour cent des bovins qu'ils gèrent.

Il vaut la peine de souligner un certain nombre d'aspects liés à l'usage intensifié de la traction animale au Bénin. En 1978, ce phénomène était plutôt le fait de la province de Borgou, notamment la région de Nikki et la zone qui se situe entre Kandi et le fleuve Niger. Le nombre d'attelages de boeufs utilisés pour les travaux culturels et pour les besoins de transport se montait alors à près de 8.000, et la demande en animaux se prêtant à la traction animale était encore très prononcée dans les régions en cause. Contrairement aux bovins dont la possession représente un amas de richesse et qui se confient aux Peuls, les boeufs sont gardés par les villageois dans les exploitations, sont soignés et surveillés par les membres du foyer (le plus souvent les jeunes garçons) et sont devenus une partie inhérente de la vie villageoise dans la partie septentrionale de Borgou. Les implications de ce phénomène pour la commercialisation de l'élevage seront examinées dans la suite du présent rapport.

Une étude PNUD/FAO, réalisée en 1975 et essentiellement fondée sur des enquêtes effectuées dans les provinces du Borgou et de l'Acatora,

a évalué la composition du troupeau bovin national par âge et sexe ainsi qu'il apparaît au Tableau 2.2. Cette répartition par âge et sexe se compare favorablement, en termes de production et de potentiel de croissance, avec celle des troupeaux commerciaux et industriels étudiés au Togo en 1978.³ La composition du troupeau béninois suggère que les estimations généralement utilisées pour la croissance et l'exploitation du troupeau (2 pour cent et 12 pour cent par an respectivement) sont assez prudentes. Au cours des travaux de recherche effectués sur le terrain par l'auteur en novembre/décembre 1978, les fonctionnaires des abattoirs aussi bien que les marchands et les agents d'élevage lui ont fait savoir, lors d'entrevues à Cotonou, Parakou, Kandi, Malanville et Karimama, que les abattages de bovins concernaient surtout, à l'époque, des mâles âgés de quatre à six ans, notamment des taureaux, et quelques vaches réformées (ayant plus de dix ans). Le Tableau D de l'Annexe statistique présente des données relatives aux abattages contrôlés de bovins pour les différentes régions. On n'a rapporté aucun abattage de jeunes animaux ou de vaches reproductrices, bien que, ainsi que nous le verrons par la suite, ces classes d'âge et de sexe fassent l'objet d'échanges intensifs.

TABLEAU 2.2

COMPOSITION DU TROUPEAU, 1975
(pourcentage)

Vêles	12,2	
Génisses	20,6	
Vaches reproductrices	43,7	
Totalité des femelles		76,5
Veaux mâles	11,6	
Bouvillons	10,4	
Taureaux	1,5	
Totalité des mâles		<u>23,5</u>
TOTAL		100,0

SOURCE: PNUD/FAO, 1975.

2.2.2 Petits ruminants, porcins et volaille

Le Bénin reconnaît à présent de façon généralisée l'importance des espèces animales citées. Certes, elles ont, en 1976, fourni quelque 60 pour cent de l'offre globale des viandes. A l'exception des porcins, elles se répartissent largement de par le pays et constituent le plus souvent des sources de viande au niveau de l'exploitation et une richesse facile à convertir.

Le troupeau national de petits ruminants s'est accru au rythme moyen de 4,8 pour cent par an durant la période 1966-76 à la fin de laquelle il comptait près de 1,7 million de têtes (cf. Tableau B de l'Annexe statistique). La répartition spatiale des ovins et des caprins indique une concentration inférieure à celle des bovins, quoique Borgou et Atacora aient couvert ensemble presque 59 pour cent de la totalité enregistrée pour 1976. Le reste a été absorbé par les provinces du Zou (22,5 pour cent), Mono (8,4 pour cent), Ouémé (7,7 pour cent) et Atlantique (2,6 pour cent).

Le troupeau national porcine s'est accru au rythme moyen de 2,5 pour cent par an entre 1966 et 1976, date à laquelle il comptait 384.943 têtes (cf. Tableau C de l'Annexe statistique). Leur répartition est plus concentrée que celle des petits ruminants. La plupart s'élèvent dans les provinces du Zou (45,8 pour cent), Mono (18,4 pour cent) et Ouémé (17,5 pour cent). En raison de l'influence plus marquée de l'Islam dans les deux régions septentrionales, seuls 8,3 pour cent des porcins s'élèvent dans les provinces de Borgou et d'Atacora. La province Atlantique en compte près de 10 pour cent.

La taille du menu troupeau national des volailles -- poulets, canards, dindes et pintades -- est encore plus difficile à évaluer. Les estimations de 1976 oscillent entre 4,2 et 8 millions selon qu'on consulte les chiffres du Service de l'élevage ou ceux du PNUD/FAO. Le présent rapport se sert de la première source étant donné qu'en termes de disponibilité et de consommation des viandes, l'inévitable marge d'erreur impliquée est jugée préférable dans le sens d'une sous-évaluation à celui d'une surévaluation.

2.3 Politique officielle en matière d'élevage

Les pouvoirs publics de la République populaire du Bénin sont conscients de l'importance et du dynamisme propres au sous-secteur de l'élevage, notamment face à la baisse aiguë de la production halieutique. La politique nationale s'oriente à l'évidence vers la production; les diverses stratégies adoptées visent à (a) accroître l'offre

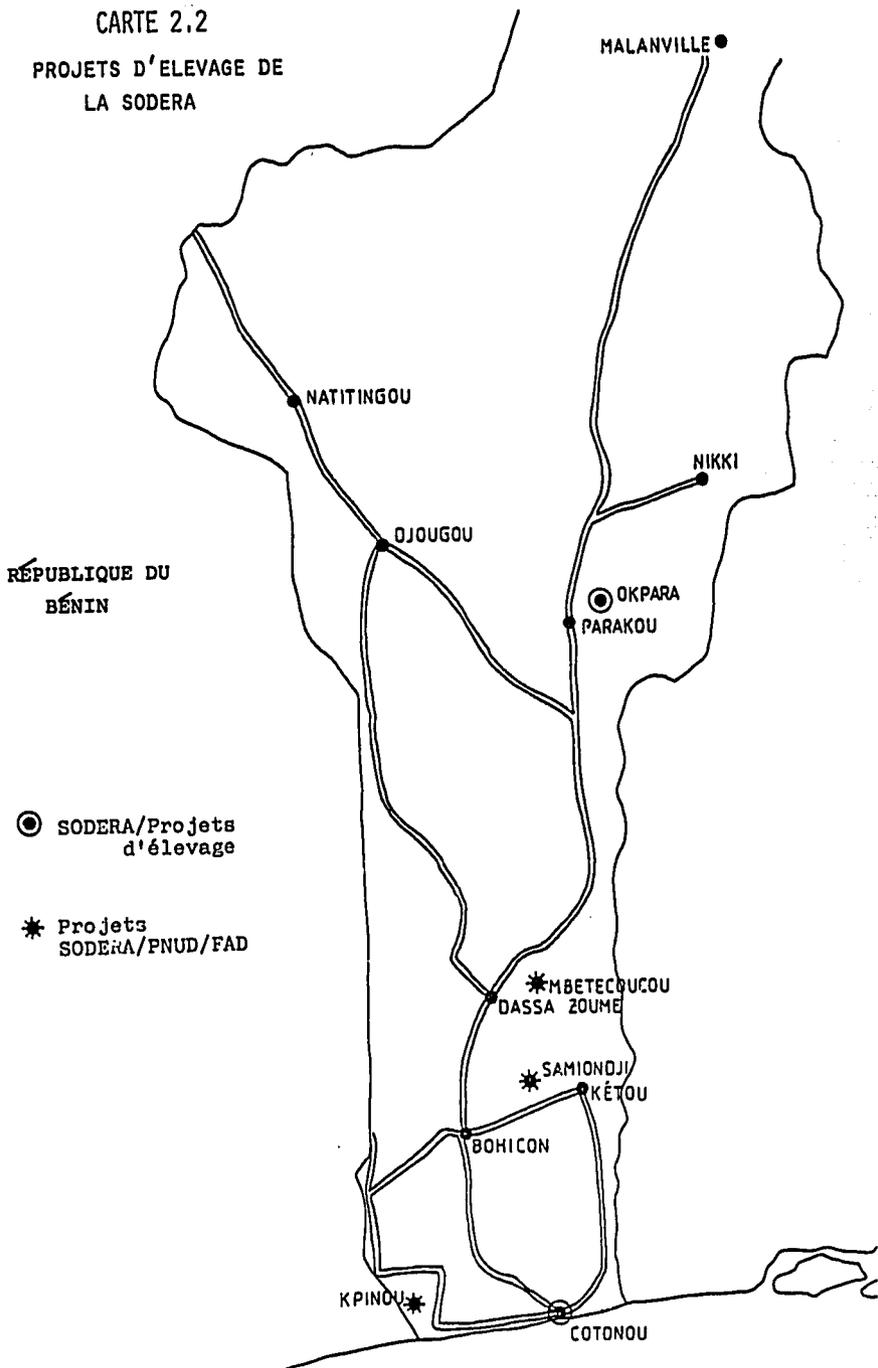
et la consommation, (b) accéder à l'autonomie du pays pour ce qui est des bovins et des viandes, de même que (c) contrôler avec plus de fermeté les prix de la viande à la commercialisation et à la consommation. L'expérience récemment acquise montre que les objectifs énoncés à l'alinéa (c) entrent, pour une bonne part, en conflit avec les deux premiers dans la mesure où un contrôle total du commerce international des bovins s'est avéré plus facile à décréter qu'à appliquer ainsi qu'il apparaît à la section 5.2.

L'action principale des projets d'élevage a porté sur les bovins, mais il n'en existe pas moins une conscience très marquée de la nécessité d'influer sur d'autres espèces aussi bien; c'est ainsi que les petits ruminants, les porcins et les volailles sont actuellement inscrits aux projets dont les objectifs visent une ou plusieurs espèces. En règle générale, la tâche qui consiste à réaliser, dans le domaine de l'élevage, des progrès d'ensemble à la fois quantitatifs et qualitatifs est confiée au Service de l'élevage, tandis que la SODERA est responsable de politiques et de projets plus spécifiques. Pour les trois années du Plan de développement national courant (1977 à 1979), le montant des investissements domestiques et étrangers affectés à l'élevage atteint 6,8 millions de francs CFA, environ 26 pour cent de l'investissement prévu pour le secteur primaire. Cependant, au printemps de 1978, près d'un tiers seulement de la totalité des concours étrangers avait été engagé. La Carte 2.2 montre les principaux projets d'élevage dont la SODERA assure le fonctionnement moyennant divers degrés d'aide étrangère apportée à la fin de 1978.

Le ranch et la station expérimentale d'Okpara (40.000 ha) se situent le long du fleuve Okpara à environ 10 kilomètres au sud-est de Parakou. Une partie de la station sert à la reproduction et à la sélection des bovins Borgou de manière à satisfaire tant aux besoins en œuf qu'aux besoins en traction animale. La station est également le théâtre d'expériences d'affouragement et d'ensilage à base de graminées locales; d'autre part, on y élève des porcs et des moutons exotiques. Dans la région de Cotonou, la SODERA se charge du fonctionnement d'une unité avicole destinée à populariser l'aviculture dans la province Atlantique.

La SODERA entame également des opérations sur trois autres ranches avec la collaboration du FAD et du PNUD. Les ranches de Kpinou, Samiondji et Mbetecoucou font partie d'un système qui fait que les bovins seraient achetés à des sources du secteur traditionnel et envoyés à l'un des trois ranches pour les besoins de reproduction ou d'em-bouche. Les bouvillons engraisés passeraient ensuite par la chaîne de traitement et de commercialisation des viandes que détient la

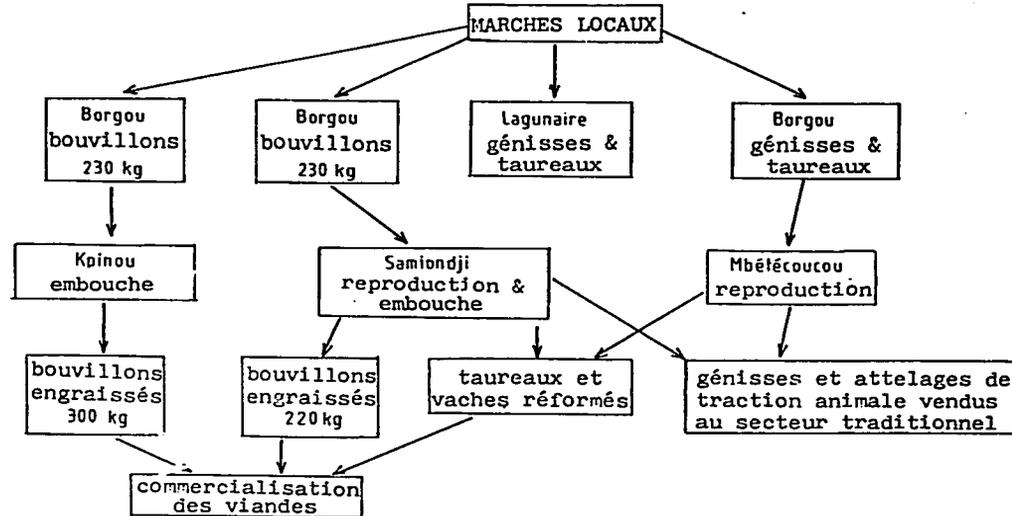
CARTE 2.2
PROJETS D'ÉLEVAGE DE
LA SODERA



SODERA, cependant que d'autres bêtes comme les génisses et les attelages de traction animale retourneraient au secteur traditionnel (cf. Figure 2.2). Le calendrier lié à un projet de ce genre est, néanmoins, de longue durée, et les incidences tangibles y afférentes peuvent ne pas se matérialiser avant cinq à dix ans. Un sommaire de la production prévue pour les trois ranches en cause figure à l'Annexe statistique et se fonde sur une analyse économique du projet réalisée par le FAD.

FIGURE 2.2

PNUD/FAD/BENIN PROGRAMME POUR LA PRODUCTION DE BETAIL ET DE VIANDE



Source: Fonds africain de développement, 1978.

NOTES DU CHAPITRE DEUX

¹ Les cinq autres sociétés d'Etat sont la SONAFOR (foresterie); la SONIAM (palmier à huile); la SONAGRI (production agricole); la SONAFEL (production fruitière et maraichère); et la SONAPECHE (pêche).

² Dans la circonscription de Malanville, les fonctionnaires du service de l'élevage tentent de normaliser les relations contractuelles entre le propriétaire et l'éleveur. Ils proposent de fixer le taux de gardiennage à un tarif forfaitaire de 1.000 francs CFA par tête et par an.

³ Cf. "Commercialisation du bétail et des viandes au Togo". La section 2.3.1 et le Tableau 2.6 du Chapitre Deux donnent la répartition par âge/sexes des troupeaux bovins commerciaux de Gbatopé et industriels d'Avétonou.

CHAPITRE TROIS

TRANSPORT

Synthèse du chapitre

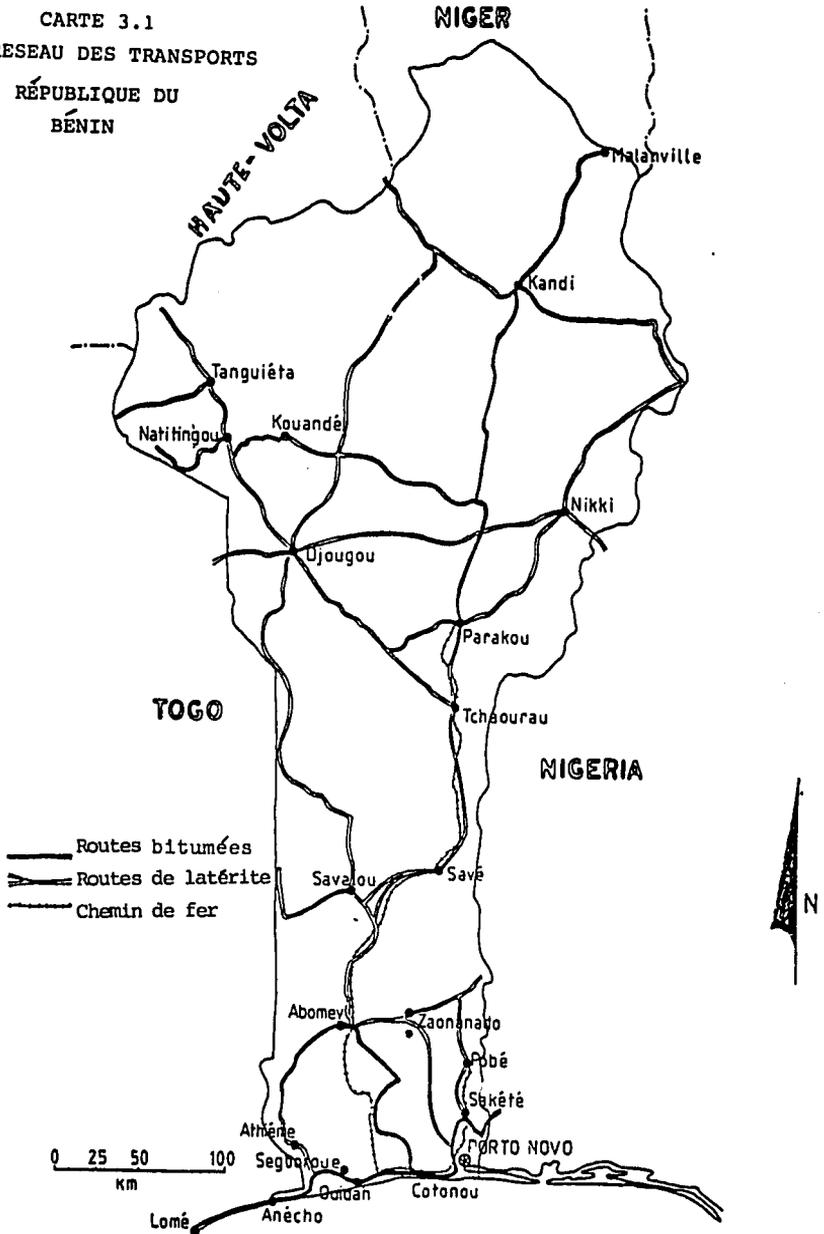
Le présent chapitre contient une description du réseau des transports béninois et du rôle joué par ses diverses composantes dans le commerce de transit avec le Niger et le Nigéria, lequel connaît une croissance aiguë. L'itinéraire des circuits empruntés par le bétail est à la fois bien tracé et traditionnel; 88 pour cent de la commercialisation des bovins domestiques impliquent la vente d'animaux des provinces de Borgou et Atacora qui sont conduits dans le nord du pays. La plupart de ces animaux aboutissent à la province d'Atlantique. D'autres circuits, concentrés dans les confins septentrionaux du Bénin et allant vers l'est, sont empruntés par des bovins illégalement expédiés au Nigéria. Les frais de transport sont peu élevés; à l'occasion, les marchands réalisent un profit en payant une prime pour assurer le transport par camion plutôt que par train. Il ne fait pas de doute que le camionnage a commencé de jouer un rôle d'importance croissante dans le transport des bovins.

3.1 Réseau général

3.1.1 Routes

À l'automne 1978, le réseau routier du Bénin comprenait 760 km de routes asphaltées, 2.600 km de routes en latérite à viabilité permanente et 3.800 km de chemins de terre et de pistes. Les routes principales vont d'est en ouest le long du littoral, et à partir de Cotonou vers le nord jusqu'à Bohicon. Le tronçon Bohicon-Parakou n'est pas asphalté et se scinde à Tchacourou pour atteindre l'Atacora via Djougou, Natitingou et Tanguieta. La meilleure route du Bénin relie à présent Parakou à la frontière nigérienne en passant par Kandi et Malanville (voir Carte 3.1). Le réseau routier supporte quelque 70 pour cent de tout le fret et 90 pour cent du trafic de passagers domestique. La plupart du trafic routier béninois intervient sur

CARTE 3.1
RESEAU DES TRANSPORTS
RÉPUBLIQUE DU
BÉNIN



deux itinéraires: l'un va de Cotonou au Nigéria en empruntant le tronçon construit par les Nigériens qui relie Sémé et Gbadogri; l'autre va de Cotonou à Niamey par route, ou par chemin de fer entre la capitale et Parakou, ensuite par route en direction de Malanville et de Gaya. Environ un tiers du volume du fret domestique consiste en trafic de transit à destination du Niger et du Nigéria. Ces deux pays devraient enregistrer une croissance accélérée au cours des cinq à dix années à venir, et le rôle du secteur des transports béninois connaîtra certainement une expansion proportionnelle à ladite croissance. En conséquence, les autorités béninoises améliorent la jonction routière Cotonou-Niamey, le tronçon Bohicon-Dassa Zoumé est en passe d'être asphalté, et on élabore des plans pour asphaltier le tronçon Dassa Zoumé-Parakou au début des années quatre-vingt.

L'organisation commune Bénin-Niger (OCBN), également responsable du réseau ferroviaire, contrôle le transit du fret entre les deux pays. L'OCBN alloue le fret chargé ou déchargé à répartir entre les camionneurs nigériens et béninois; par ailleurs, elle fixe les taux appliqués au fret. Le faible niveau des taux en vigueur constitue un obstacle à toute amélioration de l'efficacité ou à l'expansion de l'industrie du camionnage domestique. La pénurie générale de camions qui sévit face aux besoins d'un transit croissant s'est traduite par la création récente d'une société semi-publique des transports nationaux, la TRANSBENIN, qui devrait acheter près de 280 camions pour le commerce nigérian.

3.1.2 Voies ferrées

Le fonctionnement des chemins de fer béninois est assuré par l'OCBN; leur réseau comprend une ligne principale nord-sud entre Cotonou et Parakou (438 km), et deux lignes moins étendues allant de la capitale à Pobe vers l'est (107 km) et Segboroué (34 km). L'OCBN est réputée être l'un des chemins de fer les mieux gérés d'Afrique; néanmoins, la vétusté du matériel roulant et de l'équipement, à quoi s'ajoute une concurrence très dure à attendre du camionnage dès le revêtement de la route Bohicon-Parakou, présage un amoindrissement non négligeable de la part relative du fret de transit absorbée par le transport ferroviaire.

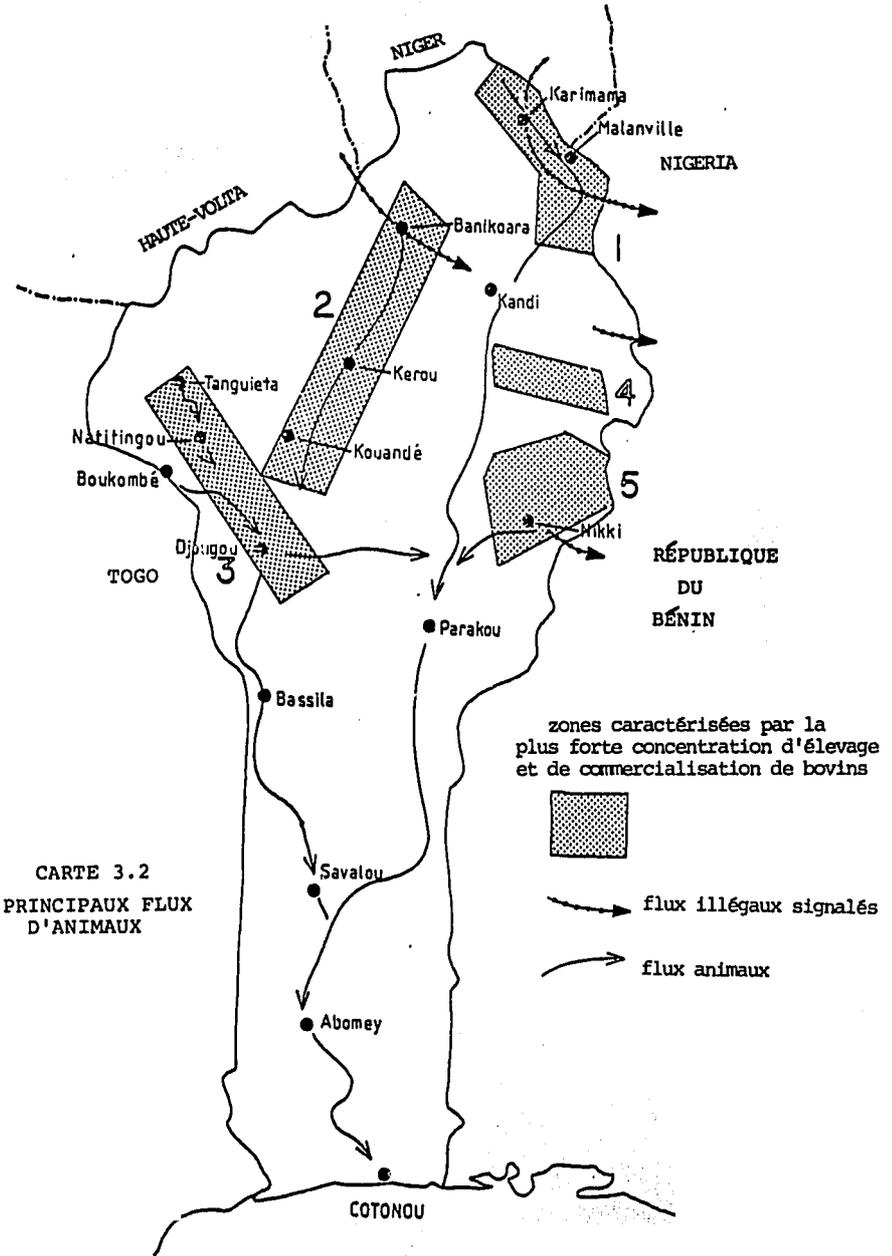
3.1.3 Port de Cotonou

Le volume et la composition du trafic portuaire de Cotonou ont évolué de façon drastique au cours des cinq dernières années. En 1972, le trafic total s'est chiffré à près de 400.000 tonnes, dont la plupart correspondait au commerce extérieur béninois. En 1977, le fret total avait atteint quelque 700.000 tonnes, soit 70 pour cent de la capacité annuelle du port, et le transit à destination ou en provenance du Niger et du Nigéria représentait environ 70 pour cent de tous les produits manipulés. On estime que dans le cadre des investissements prévus pour les installations portuaires, le commerce du Niger et du Nigéria passera de 466.000 tonnes de trafic portuaire en 1977 à près de 700.000 tonnes en 1981 et 544.000 tonnes en 1991.

3.2 Réseau des transports de bétail

3.2.1 Modes et moyens

Les principaux circuits empruntés par les bovins au Bénin (voir Carte 3.2) sont très traditionnels et traduisent une situation établie de longue date: le bétail se concentre dans les régions du Borgou et de l'Atacora tandis que la demande émane surtout des provinces méridionales. La Carte 3.2 indique l'emplacement des principales zones d'élevage des bovins et de leur commercialisation pour les provinces du Borgou et de l'Atacora ainsi que les principaux circuits évidents et les itinéraires illégaux qui sont signalés. La zone 1 se situe le long du fleuve Niger entre Campa, Karimama et Malanville; sa densité d'élevage est très forte. De Malanville, les bovins et les petits ruminants sont dirigés vers le sud, à Parakou, en passant par Kandi. Arrivés à ce point, les bovins sont soit expédiés par train, soit poursuivent leur itinéraire, toujours par camion, jusqu'à atteindre la capitale. Le transport ferroviaire ne s'utilise jamais pour les petits ruminants. Les zones 2 et 3 comprennent l'axe Banikoara-Goumore-Kérou-Péhonko-Kolokondé et la région Tanguiéta-Natitingou-Boukombé-Djougu de l'Atacora. De là, bovins et petits ruminants sont expédiés par camion vers l'est à Parakou et par train vers le sud, ou encore transportés dans la province de Zou par des camions qui empruntent la route Bassila-Savalou-Dassa Zoumé-Bohicon. A partir de ce point, ils rejoignent l'itinéraire principal en direction du sud et de Cotonou. Les zones 4 et 5 de la Carte 3.2 englobent les arrondissements de



CARTE 3.2
PRINCIPAUX FLUX
D'ANIMAUX

Sokotindji et Segbana ainsi que la région située au sud de la Forêt des trois rivières et l'arrondissement de Nikki. Les bovins de ces deux zones sont généralement menés à pied à Parakou pour y prendre une nouvelle destination.

Les enregistrements officiels du commerce bovin interrégional (Tableau 3.1) donnent une idée des destinations et du volume propres aux déplacements des bovins. Quelque 90 pour cent des expéditions de bovins sont issus des provinces du Borgou et de l'Atacora; environ deux tiers de ces animaux ont été envoyés à la région Atlantique.

Les chiffres indiqués induisent en erreur d'une certaine manière dans ce sens que maints animaux de l'Atacora sont envoyés dans le sud en passant par Parakou, capitale de la province de Borgou, et sont compris dans le total du Borgou. Les chiffres retenus indiquent toutefois que peu d'animaux provenant de l'Atacora sont envoyés dans les provinces du Zou et Atlantique en empruntant la route Bassila et Savalou.

La Carte 3.2 comprend les circuits illégaux connus. Officiellement, les importations et exportations de bovins effectuées par le Bénin sont le seul fait des organismes publics; en réalité, l'extrême pénurie de viande et les prix élevés des bovins qu'enregistre le Nigéria incitent très nettement les marchands béninois aussi bien que voltaïques et nigériens à organiser des expéditions de bétail qui traversent le nord-est du Bénin en direction du Nigéria. Il est bien entendu très difficile d'évaluer l'envergure de ce genre de fraude; certains agents d'élevage de la zone estiment que de 15.000 à 20.000 têtes de bétail bovin, pour le moins, entrent au Nigéria chaque année à la faveur de cette contrebande. Dans presque tous les cas, l'opération consiste à mener les bovins à pied à la frontière béninoise-nigériane, au sud du fleuve Niger, et de franchir la frontière de nuit.

Aux fins de commercialisation, les bovins sont rarement conduits à pied sur des distances excédant cinquante kilomètres. Ils sont généralement menés à un marché de redistribution et, de là, emportés par camion à Parakou. A Parakou, la plupart s'en vont à Cotonou en train, tandis que le reste s'achemine vers le sud dans les mêmes camions; il est interdit de mener les bovins du nord au sud de Parakou. La plupart des camions qui servent au transport des bovins appartiennent aux compagnies concernées par le commerce de transit entre le Bénin et le Niger; ils s'utilisent surtout entre Parakou et Niamey. Les marchands de bovins signalent, néanmoins, qu'il est à présent bien plus facile de trouver un camion allant de Parakou à Cotonou qu'il y a quelques années. La durée d'attente moyenne pour obtenir un transport par camion

TABLEAU 3.1

COMMERCE BOVIN INTERREGIONAL, 1974 et 1975

De	à	1974		1975	
		Nmbre de têtes	% du total	Nmbre de têtes	% du total
Borgou	Atlantique	14,252	63.5	11,507	61.6
	Atacora	4,208		2,437	
	Zou	870		769	
	Ouémé	449		1,841	
	Mono	11		10	
	Total	<u>19,790</u>	<u>88</u>	<u>16,264</u>	<u>87</u>
Atacora	Atlantique	332		1,393	
	Zou	171		639	
	Borgou	34		--	
	Total	<u>537</u>	<u>2.4</u>	<u>2,032</u>	<u>11</u>
Mono	Atlantique, Ouémé, Mono, Zou				
	Total	219	1	250	1.3
Zou	Atlantique, Borgou, Mono				
	Total	<u>1,888</u>	<u>8.4</u>	<u>126</u>	<u>.7</u>
	TOTAL	22,434	100.0	18,672	100.0

SOURCE: Direction nationale de l'élevage, Rapports annuels.

à Parakou pouvait atteindre un mois par le passé, mais est maintenant ramenée, dit-on, à une semaine. L'impression prévaut que le transport par camion pourrait devenir la règle plutôt que l'exception à partir du moment où la route de Bohicon-Parakou est asphaltée au début des années quatre-vingt.

3.2.2 Frais de transport

Les frais imputables au transport par camion et par train dont les données ont été collectées en novembre 1978 montrent que les coûts en vigueur au Bénin se comparent très favorablement avec ceux qu'applique son voisin le Togo. Le coût du camionnage entre Malanville et Cotonou (658 km) se montait à 3.000 francs CFA par tête au printemps de 1978, bien qu'il puisse être porté à 3.500 ou 4.000 francs CFA au plus fort de la saison de commercialisation des produits agricoles. Pour le Togo, les frais pour un transport équivalent entre Dapango et Lomé (620 km) approchaient du montant de 3.300 CFA/tête.

Si le marchand opte pour le transport mixte, par exemple le camion entre Malanville et Parakou, puis le train de ce dernier lieu à Cotonou, les coûts s'établissent comme suit:

Camion: Malanville-Parakou 1.000 francs CFA/tête

Train: Parakou-Cotonou, location d'un wagon à bovins=
28.410 francs CFA par wagon contenant 24-27 têtes
de bovins

frais de chargement: 2.500 francs CFA/wagon

frais de courtier: 500 francs CFA/wagon

TOTAL: 31.410 francs CFA/wagon, soit une moyenne de
1.232 francs CFA/tête

Le coût global du transport mixte entre Malanville et Cotonou se monterait par conséquent à une moyenne de 2.232 francs CFA/tête, contre 3.000 francs CFA/tête lorsque le camionnage s'utilise sur tout le trajet. Si on considère que les camions à présent affectés au transport des bovins sont des demi-remorques du type Titan dont la capacité atteint cinquante têtes de bovins, la prime que paie le marchand de bovins pour utiliser un camion au lieu du transport mixte entre Malanville et Cotonou se chiffre à 38.400 francs CFA (3.000-2.232 x 50). Le fait que les marchands se servent du transport par camion aussi bien que par train suggère qu'ils se rendent parfois compte que le profit supplémentaire à réaliser en recourant à un camionnage légèrement plus souple excédera le coût supplémentaire de fret établi à 768 francs CFA/tête.

Il convient de faire remarquer que dans le cas tant des trains que des camions, le marchand encourt des dépenses supplémentaires, essentiellement sous forme de salaires des convoyeurs. Ces hommes qui accompagnent les animaux au marché final et les y retiennent jusqu'à l'arrivée du marchand, sont payés environ 500 francs CFA par jour à quoi s'ajoute leur nourriture et une indemnité de 3.000-4.000 francs CFA pour le voyage de retour. Ces frais peuvent ajouter près de 40.000 francs CFA au coût du transport de 40-50 têtes vers le sud, soit approximativement 1.000 francs CFA/tête.

CHAPITRE QUATRE

COMMERCIALISATION DU BÉTAIL ET DES VIANDES

Synthèse du Chapitre

Le présent chapitre contient une description des pratiques de commercialisation et de l'organisation particulières à l'élevage traditionnel. Vient ensuite une analyse de l'efficacité économique du système. La seconde partie du chapitre examine les circuits et les méthodes qui s'utilisent à l'intérieur du pays de même qu'à Cotonou. Enfin, il est question de la compétitivité et de l'efficacité de la commercialisation traditionnelle des viandes à Cotonou.

4.1 Commercialisation du bétail

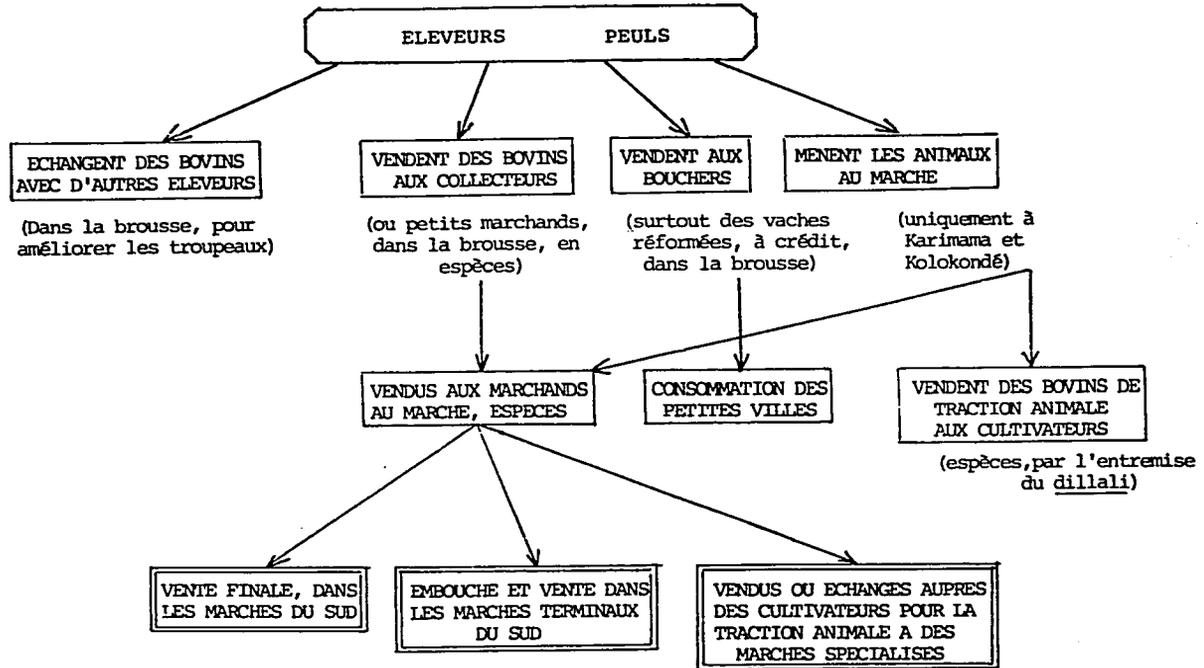
4.1.1 A l'échelle des provinces

La commercialisation du bétail dans les provinces revêt encore un caractère très traditionnel. Les données présentées jusqu'ici concernant le sous-secteur de l'élevage domestique et le réseau des transports donnent à penser que la plupart de la commercialisation des bovins et du bétail de plus petite taille intervient dans les provinces du Borgou et de l'Atacora; ce principe est confirmé par la répartition spatiale des marchés écoulant les produits de l'élevage.

Au Bénin, tout comme chez son voisin le Togo, la plupart des bovins sont une possession qui tient lieu d'épargne et sont confiés aux éleveurs Peuls lesquels se concentrent dans le nord du pays. Il semble néanmoins qu'au Bénin, la proportion d'animaux qui appartiennent réellement aux éleveurs soit plus importante; les agents d'élevage signalent que les éleveurs possèdent jusqu'à 50 pour cent des bovins qu'ils gèrent. La commercialisation traditionnelle des produits animaux comporte un ensemble complexe d'activités et d'agents économiques; toutefois, la plupart peut se grouper en ensemble d'options que la Figure 4.1 présente sous forme de graphique des flux.

A la base, quatre options s'offrent à l'éleveur Peul qui souhaite

FIGURE 4.1
COMMERCIALISATION TRADITIONNELLE DU BETAIL



modifier la taille ou la composition du troupeau qu'il gère. La décision elle-même peut traduire de pures pratiques particulières à la gestion des troupeaux, le besoin de commercialiser pour s'assurer un revenu ou une combinaison des deux. En effet, la première activité considérée (le côté gauche de la Figure 4.1) est l'échange ou le troc d'animaux avec un autre éleveur. Ceci constitue une transaction non monétaire engagée par l'éleveur lui-même et concernant ses propres animaux; l'objectif visé est d'accroître la productivité par le biais de la sélection et d'une composition améliorée du troupeau. Aussi, il se pourrait qu'un Peul obtienne un taureau d'excellente qualité d'un autre éleveur en échange de deux de ses vêles. Le troc privé intervient dans la brousse bien entendu. Cette pratique paraît généralisée et transcende les frontières nationales; les éleveurs du Bénin s'adonnent couramment à ce genre d'échange avec leurs homologues du Niger et, dans une moindre mesure ceux de Haute-Volta et du Togo.

Les trois autres activités représentées à la Figure 4.1 impliquent des ventes; celles-ci peuvent concerner des animaux appartenant à l'éleveur Peul aussi bien que des animaux qui lui sont confiés. Cependant que le moment choisi pour la vente ne relève que de la décision de l'éleveur, le prix n'est que partiellement fixé par lui, étant donné que les propriétaires fixent habituellement des directives concernant les prix. La première activité de vente citée, "ventes aux collecteurs", représente de loin le cas le plus répandu. En réalité, les achats aux éleveurs s'effectuent, dans la brousse, par deux types d'agents économiques, les collecteurs et les "petits marchands". Les collecteurs possèdent le plus souvent une connaissance parfaite de la région où ils travaillent et entretiennent de bonnes relations avec les éleveurs. En fait, il semble que certains soient eux-mêmes des Peuls. Des relations typiques impliquent des présents divers, des prêts, l'obtention de pierres à lécher et autres faveurs.

L'étroitesse des rapports entre collecteurs et marchands varie; lorsqu'ils sont les plus poussés, le collecteur agit en tant qu'agent d'achat pour un marchand donné. Il se voit confier des fonds pour acquérir les animaux nécessaires et reçoit fréquemment une bicyclette pour mieux atteindre les fournisseurs. Lorsque les liens sont moins étroits, un collecteur agit davantage comme un agent libre et ne doit approvisionner aucun marchand en particulier; aussi établit-il des dispositions contractuelles pour chaque lot de bovins achetés. Indépendamment de ce que peuvent être les rapports entre marchands et collecteurs, il y a tout lieu de croire que le processus appliqué est concurrentiel et économiquement efficient dans la mesure où la commission reçue par le collecteur est directement et positivement

liée à la perception que se fait le marchand du profit à réaliser sur la vente des bovins qu'il réunit. Dans tous les cas, les marchands se réservent le droit de rendre un animal si soit son prix, soit son état est jugé inacceptable.

Les achats effectués auprès des éleveurs sont également le fait d'opérateurs privés souvent appelés "petits marchands".¹ Leurs rapports avec les Peuls sont très semblables à ceux qu'entretiennent les collecteurs, mais ils utilisent leurs propres fonds pour acheter des bovins contre des espèces et rassemblent sur des marchés locaux les animaux qui sont destinés à être vendus à des commerçants de bovins établis. Leurs opérations s'effectuent sur une petite échelle et concernent généralement moins d'une douzaine de têtes à la fois. Ils se distinguent des collecteurs du fait qu'ils utilisent leur propre capital et des "gros" marchands du fait qu'ils ne possèdent ni les fonds ni le savoir faire requis pour s'adonner à un commerce plus important couvrant de plus grandes distances. On prétend parfois que ces opérateurs réalisent des profits excessifs. Lorsqu'on considère le fait qu'au niveau de la production ils entrent en concurrence avec les collecteurs, et dans une moindre mesure avec les bouchers locaux, puis, au niveau du marché, avec les collecteurs et d'autres petits marchands, la notion de profits excessifs devient fort douteuse. De surcroît, le caractère de petite échelle des opérations, et, partant, les besoins limités en capitaux à consacrer à ce commerce permettent d'y accéder facilement. Enfin, en ce qui concerne l'efficacité du système de collecte, en période de cours exceptionnellement élevés, les marchands interrégionaux sont tout prêts à acheter les animaux directement aux éleveurs.

Les éleveurs peuvent également vendre leurs bovins aux bouchers directement, mais ils ne le font pas fréquemment. Dans certains cas, les acheteurs sont des bouchers locaux qui achètent des bovins à crédit, abattent les animaux dans une ville des environs et remboursent l'éleveur avec les produits des ventes de la viande. Il arrive toutefois que des bouchers mieux établis dans des villes plus importantes comme Malanville et Parakou achètent les animaux moyennant un paiement en espèces auprès des éleveurs et les font mener ou camionner à la ville où ils résident. Ce genre de commerce semble n'intervenir qu'à une échelle limitée; les bouchers éprouvent des difficultés à obtenir des bovins auprès des éleveurs, même dans les cas où la vente s'effectue moyennant un paiement en espèces. Le fait que les éleveurs préfèrent s'adresser aux collecteurs et aux petits marchands se manifeste également lorsqu'on considère le type d'animaux vendus; les bouchers obtiennent normalement des vaches réformées,

tandis que les jeunes bêtes aboutissent au marché.

Dans chaque marché de bétail des provinces de Borgou et d'Atacora, où ont lieu plus de 80 pour cent du commerce des bovins domestiques, les animaux mis en vente sont apportés par les collecteurs et les petits marchands qui achètent aux éleveurs. Il n'existe que deux exceptions notables: il s'agit de marchés où la plupart des animaux à acheter sont vendus par les éleveurs eux-mêmes. L'un est Karimama, le long du fleuve Niger à l'extrême nord du Bénin, et l'autre Kolokondé, un marché situé à l'intersection de l'axe Banikoara-Kérou-Pehonko et l'axe Gouandé-Tanguiéta-Natitingou-Boukombé-Djougou (zones 2 et 3 de la Carte 3.2). Les façons dont un marché comme celui de Karimama diffère des autres sont examinées à la fin de la présente sous-section. Dans tous les autres cas, collecteurs, petits marchands, courtiers,² dillali,³ et acheteurs se réunissent généralement deux fois par semaine au lieu habituel du marché réservé au commerce du bétail. Les acheteurs qui se rendent à ces marchés sont de trois sortes: le groupe qui est de loin le plus important se compose de marchands bien établis qui fréquentent le marché de façon régulière et envoient des animaux en direction du sud. Ils prennent livraison de bovins rassemblés par les collecteurs conformément à un accord préalable, achètent d'autres animaux auprès des petits marchands, et en achèteront aussi, le cas échéant, à des courtiers. Ces derniers constituent le second groupe; ils se spécialisent dans la spéculation à court terme en achetant des bovins auprès des petits marchands ou des éleveurs, et les revendent à d'autres commerçants. Il se peut qu'ils gardent les animaux pendant un jour ou une à deux semaines. Le dernier groupe d'acheteurs se compose de cultivateurs qui se rendent au marché pour y acquérir des bêtes pouvant servir aux tâches de traction animale.

Toutes les transactions ont lieu en présence du dillali et le paiement s'effectue en espèces à raison de la somme entière de la vente. Le dillali joue le rôle traditionnel de l'hôte auprès des marchands et de garant de l'état et de l'origine des animaux. De surcroît, le dillali agit en tant qu'intermédiaire entre les vendeurs et les cultivateurs en quête de boeufs et, de manière générale, se charge de la liaison entre les divers opérateurs du marché et le bureau du Service de l'élevage du district.

La majorité des animaux conduits au marché sont des taureaux entiers, ayant entre quatre et six ans. On y vend parfois des mâles plus jeunes, mais ils n'ont jamais moins de deux ans; les autres animaux commercialisés sont des vaches réformées et quelques taureaux plus âgés. Cette structure des ventes a été observée aux marchés de collecte et de distribution -- Karimama et Malanville -- de même qu'au

marché terminal de Cotonou; on estime qu'elle représente les pratiques généralement adoptées.

Les marchands qui achètent les bovins aux différents marchés du nord peuvent s'en défaire de trois manières différentes; dans la plupart des cas, les bovins sont expédiés vers le sud pour y être vendus dans de gros marchés terminaux urbains (Cotonou, Porto-Novo, etc.). Le mode de transport choisi est fonction de la disponibilité des camions et des trains, ainsi que des cours en vigueur à l'époque dans lesdits marchés terminaux. Il n'est cependant pas rare que les marchands envoient des animaux au sud pour y être gardés et engraisés sur des pâturages naturels ou des plantations de palmiers à huile de la région Atlantique jusqu'à ce que les prix des principaux marchés urbains soient plus attrayants. En raison de la différence entre le climat que connaissent le nord et le sud, l'emboche des bovins Borgou comporte certains risques pour les animaux, mais comme cette pratique ne s'applique qu'à la saison sèche, l'emboche et l'attente intervenant dans le sud peuvent s'effectuer durant quelques semaines sans risques excessifs.

La troisième option qui s'offre aux marchands introduit la notion des marchés spécialisés. De temps à autres, les marchands achètent aux cultivateurs ou leur vendent (à moins qu'ils ne troquent avec eux) des bovins se prêtant à la traction animale sur des marchés réputés pour ce genre de transaction. Ainsi, les marchands peuvent acheter des boeufs ayant deux ans et demi à sept ans. Etant donné la remarquable intensification récente qui a caractérisé l'usage des bovins pour la traction animale dans la province du Borgou, notamment aux abords de Nikki et de Kandi à Malanville, ce genre de commerce est devenu beaucoup plus important et organisé. Les implications de la traction animale pour la commercialisation du bétail et la consommation de la viande sont essentiellement que certains jeunes mâles sont rendus comme bêtes d'attelage environ trois ans avant l'âge d'abattage et que la plupart de ces bêtes de trait réapparaissent sur le marché lorsqu'elles atteignent six ans et demi ou sept ans. Bien que ce procédé retarde la consommation de certains mâles de deux ans et demi à trois ans, le net effet exercé sur l'offre globale de la viande est bénéfique dans la mesure où la légère hausse de la mortalité (durant ces années de vie "supplémentaire") est plus que compensée par le gain de poids. Néanmoins, si la demande d'attelages de trait est insuffisamment forte, il se peut qu'il se produise une brève flambée des prix appliqués aux mâles disponibles pour l'abattage, mais le pouvoir d'achat des cultivateurs n'est pas tel qu'il puisse concurrencer effectivement durant un certain temps celui des consommateurs de viande.

Bien que l'offre locale puisse se contracter, il est très peu probable qu'intervienne un relèvement majeur des prix imputable à la seule généralisation de l'emploi de la traction animale.

L'intervention publique au niveau de la commercialisation du bétail prend deux formes principales, la régulation des opérations du marché et les achats aux éleveurs. La première activité consiste surtout à faire en sorte que les agents du Service d'élevage local assurent la bonne exécution des procédures applicables aux marchés à bétail. En règle générale, ceci implique une coopération étroite avec le dilali local; cependant, les transactions elles-mêmes restent très privées. La SODERA a tenté, depuis le milieu de 1978, d'introduire des bascules aux marchés à bétail, cherchant à induire les marchands à les utiliser en leur fournissant des auges à eau et même des fourrages; l'opération s'est, jusqu'ici, soldée par un échec.

D'autres opérations visant à contrôler le marché incluent la collecte occasionnelle de statistiques relatives au nombre d'animaux menés au marché et la vérification des flux de bovins le long des pistes et routes les plus fréquentées. Le second type d'activités, les achats aux éleveurs, incombe aux équipes d'achat de la SODERA, en poste à Parakou. Elles sont chargées de rassembler des animaux à utiliser comme troupeau naisseur (pour la qualité de leur viande ou de leur trait) ou bêtes à engraisser dans les ranches d'Okpara, Kpinou, Mbétécoucou et Samiondji. A l'époque de l'enquête effectuée en 1978, les équipes d'achat éprouvaient encore des difficultés à obtenir des bovins auprès des éleveurs; en effet, l'auteur a rencontré à Parakou des membres d'équipe qui regagnaient la ville après avoir acheté des animaux en Haute-Volta. Ils se plaignaient d'avoir dû faire face à une "trop grande concurrence de la part des marchands".

Le village de Karimama se situe à l'extrême nord au Bénin, à l'intérieur d'une étroite bande de pâturages ouverts qui longe le fleuve Niger et s'étend vers le sud et l'ouest en direction du parc national "W" et de la forêt de Goungoun. Le marché à bétail de Karimama se tient tous les vendredis et attire plus d'acheteurs et de vendeurs que tout autre marché du nord du Bénin. La caractéristique la plus intéressante est, néanmoins, que ce sont les éleveurs eux-mêmes qui mènent leurs bovins au marché pour les y vendre. Le marché de Karimama attire des éleveurs, des collecteurs et des marchands de Cotonou, Parakou et Porto-Novo, aussi bien que des cultivateurs. Le volume du commerce équivaut habituellement à quelque 200 têtes, chiffre bien supérieur au nombre de bovins menés aux marchés de villes beaucoup plus importantes comme Malanville. On compte généralement trente à quarante acheteurs sur les lieux. On pense que la position

géographique particulière de Karimama -- une région dotée d'une faible densité de population, à proximité du fleuve Niger et des frontières voltaïque et nigérienne -- détermine son rôle spécial. Le nombre de bovins par kilomètre carré de cette région est vraiment surprenant. Durant l'enquête effectuée par l'auteur au début de la saison sèche, on pouvait apercevoir presque toute la journée nombre de troupeaux, certains de plusieurs centaines de têtes, qui étaient menés des pâtures au fleuve puis ramenés.

Il s'agit là d'une région où l'élevage est généralisé au point que certains agriculteurs semblent acheter des bovins aux éleveurs Peuls, dont les activités s'exercent au Bénin et même au Niger, pour les vendre à leur tour à d'autres éleveurs après un certain temps. Cette pratique met en lumière quelques cas, jusqu'ici isolés, d'embouche paysanne traditionnelle. On pense que la forte densité bovine enregistrée par une aussi petite superficie fait que quelque soixante-dix éleveurs mènent leurs propres animaux à Karimama tous les vendredis.

Une dernière remarque à propos du marché de Karimama: le dillali n'y agit pas seulement en tant qu'intermédiaire entre éleveurs et marchands et que liaison avec le Service de l'élevage: il joue également le rôle d'intermédiaire pour les cultivateurs intéressés par des attelages de traction animale. Pour chaque transaction réalisée, le dillali reçoit 100 francs CFA du vendeur.

L'examen s'est jusqu'ici axé sur les bovins; bien évidemment, les petits ruminants, porcins et volailles sont également commercialisés. Ovins, caprins, volailles et, dans certaines régions, porcins sont toujours menés aux marchés de collecte par leurs propriétaires, lesquels sont forcément les cultivateurs locaux. Les ventes du marché s'effectuent par le propriétaire ou, plus fréquemment, par les revendeurs locaux qui achètent les animaux aux cultivateurs et les revendent aux petits marchands. Les petits marchands sont des commerçants locaux qui achètent du menu bétail aux agriculteurs à des marchés de collecte et les mènent à des marchés de redistribution pour les y revendre, par exemple, de Karimama à Malanville ou de Gouandé à Tanguiéta. De temps à autre, les bouchers des villes voisines jouent le même rôle pour ce qui est de la commercialisation, notamment s'ils n'ont pas réussi à rassembler suffisamment de bovins; de cette manière, ils tirent un certain profit de leur déplacement. Les petits ruminants sont généralement menés du marché de collecte à celui de redistribution, puis chargés sur des camions pour être transportés aux marchés terminaux.

Un certain nombre d'arguments viennent appuyer la conclusion de l'auteur: le système traditionnel de commercialisation du bétail

fonctionne de manière efficiente. Cette opinion se fonde sur l'observation du mécanisme particulier aux marchés de bétail, aussi limitée qu'elle puisse être dans le temps et l'espace, sur des conversations privées avec des agents d'élevage et des marchands, ainsi que de francs débats tenus avec des groupes composés d'agents d'élevage, de marchands et de bouchers. Les arguments qui soutiennent la notion de l'efficience économique peuvent se résumer comme suit.

1) Dans la plupart des zones où l'élevage se pratique de façon significative, de nombreux collecteurs et petits marchands entrent en concurrence pour acquérir des bovins des troupeaux locaux, cette concurrence jouant tant les uns contre les autres que contre des bouchers occasionnels ou les équipes d'achat de la SODERA. C'est là la manière la plus plausible d'expliquer les bonnes relations que les collecteurs prennent soin de maintenir avec quelques éleveurs en particulier.

2) Au niveau du marché, les collecteurs et les petits marchands se font concurrence, un fois encore les uns aux autres et entre groupes, de manière à vendre des animaux aux gros marchands de bétail qui se chargent des expéditions de grande échelle sur de longs parcours. On se souviendra que lesdits marchands n'ont aucune obligation vis-à-vis des collecteurs. Ils peuvent rendre les animaux ou décider de procéder à leur propre prospection.

3) Il existe, d'autre part, suffisamment de marchands sur les marchés à bétail pour éviter qu'un marché de collecte ou de redistribution ne devienne un "marché d'acheteurs". Par ailleurs, il se peut que les cultivateurs, les bouchers et plus particulièrement les courtiers fassent concurrence aux marchands pour obtenir les bovins dont ils ont besoin.

4) Les ventes de bovins qu'effectuent les éleveurs sollicités par les bouchers et les équipes d'achat officielles sont décidément peu nombreuses et espacées. Ceci implique que ces derniers n'offrent pas de prix sensiblement plus élevés que ceux des collecteurs, ce qui donne à penser que les profits des collecteurs ne sont pas excessifs.

5) Les éleveurs mènent leurs propres bovins au marché à Karimama et à Kolokondé. Cette pratique gagnerait certainement les autres marchés de collecte si les éleveurs estimaient que les profits des collecteurs étaient excessifs. Il convient de se souvenir que les informations concernant les prix circulent bien dans toute la chaîne de commercialisation. Les mêmes individus qui élèvent des troupeaux dans le nord travaillent également comme collecteurs, observent les transactions effectuées aux marchés de collecte et de redistribution, et accompagnent leurs animaux en camion ou en wagon de chemin de fer, tout au

long du trajet qui mène à Cotonou. Là encore, ils conservent les animaux dans le parc à bétail de la SODERA, et peuvent y observer sans réserve les transactions effectuées entre marchands, bouchers et courtiers. Rentrés dans le nord, les éleveurs ont souvent des messages concernant l'offre et les cours en vigueur à l'intention des marchands qui gardent du bétail dans un marché de redistribution. Eu égard aux distances impliquées, aux moyens de transport et aux communications disponibles, à quoi s'ajoute la complexité du commerce en cause, les informations circulent très rapidement de toutes parts.

6) Il existe très peu d'intermédiaires entre les marchés de redistribution et les marchés terminaux. Dans la plupart des cas, les marchands restent propriétaires des animaux jusqu'à ce qu'ils atteignent les marchés terminaux. Les seuls autres agents de commercialisation concernés sont les transporteurs et les courtiers du transport qui se chargent de trouver des camions ou des wagons de chemin de fer moyennant une commission. De surcroît, presque tous les marchands interrogés au marché terminal de Cotonou ont déclaré que, dans la mesure du possible, ils achetaient leurs bovins au marché de collecte plutôt qu'au marché de redistribution.

7) Enfin, les marchands se protègent contre les flambées de prix à court terme, dans le nord, et les fléchissements de prix enregistrés dans le sud en gardant leurs bovins pendant quelques semaines dans la province d'Atlantique; étant donné qu'un certain nombre de marchands pratiquent cette méthode, elle exerce un effet stabilisant sur les prix à la production aussi bien que sur les prix à la consommation.

4.1.2 Commercialisation du bétail à Cotonou

Cotonou est de loin le marché terminal du bétail le plus important du Bénin. Le commerce intervient à trois niveaux différents: le parc à bétail et l'abattoir gérés par la SODERA, le marché traditionnel Hausa, le "Zongo", et les principaux marchés de la ville. Etant situé au centre de la ville, le Zongo est un marché de bétail spécialisé. Les petits ruminants se vendent à l'intérieur de la ville pour les besoins de la consommation, mais vu que la SODERA détient le monopole officiel des abattages de bovins, ceux-ci ne se vendent qu'à des individus qui les mèneront aux environs de la ville pour y multiplier les effectifs d'un troupeau ou s'adonner à un abattage de cérémonie. En fait, les bovins qui se vendent au Zongo sont du type "Lagunaire", bien adapté au climat local. En revanche, les petits ruminants proviennent tous du nord et sont amenés par camion de Malanville, Kandi, Tanguiéta

et Parakou. Les activités du commerce de Zongo ont forcément souffert de manière aiguë de la mise en service du nouvel abattoir de Cotonou. Les principaux marchés traditionnels de la ville offrent également des petits ruminants, des volailles et une petite quantité de porcins; ils y sont généralement amenés en taxi par des voyageurs venus des provinces septentrionales, et sont vendus aux femmes du marché qui se spécialisent dans le négoce du petit bétail.

Le nouveau complexe parc à bétail/abattoir de Cotonou se situe à environ quatre kilomètres du centre de la ville, à proximité de la voie ferrée qui relie Porto-Novo à Cotonou. Une voie secondaire conduit au parc à bétail, et l'aire de déchargement, profondément ensablée, est également accessible aux gros camions. Le couloir de l'enclos de déchargement conduit à la cour principale laquelle est adjacente au bâtiment principal de l'abattoir. On se sert également de trois enclos de plus petite taille: la SODERA en utilise deux pour y engraisser les animaux réformés provenant de ses projets, et on garde dans le troisième les bovins qui vont être abattus. Les animaux engraisés par la SODERA reçoivent un affouragement complémentaire toute l'année, tandis que les bovins d'appartenance privée ne reçoivent de suppléments à base de graine de coton ou de son de blé que lorsqu'ils reviennent des pâtures voisines en période de saison sèche. Le parc à bétail possède une capacité de quelque 1.000 têtes, mais n'est même pas à moitié rempli la plupart du temps.

Entre dix et quinze bouchers se rendent au parc à bétail en fin d'après-midi tous les jours excepté le dimanche pour y rencontrer la douzaine de marchands de bétail à qui appartiennent les animaux du parc. Les ventes s'effectuent le plus souvent à crédit: le boucher promet de rembourser le coût de l'animal dans quatre à cinq jours au plus tard. Le marché de Cotonou compte deux dillalis qui logent et et nourrissent les vendeurs, et garantissent aux acheteurs l'état et l'origine des animaux. Les marchands retiennent au moins l'un des convoyeurs pour surveiller les animaux du parc à bétail et les mener paître chaque jour. A Cotonou, les dillalis reçoivent 750 francs CFA du boucher pour chaque transaction conclue, mais les présents remis par les marchands de bovins au terme d'une affaire semblent être laissés à l'appréciation des individus. D'habitude, deux ou trois courtiers se trouvent également au parc à bétail, tenant lieu d'intermédiaires entre les marchands et les acheteurs professionnels et non professionnels qui ne résident pas à Cotonou. Chaque marchand qui mène un troupeau au parc à bétail de la SODERA doit acquitter une charge de 1.000 francs CFA au titre de l'inspection vétérinaire.

Dans la mesure où les bovins du parc animal sont gardés,

surveillés et partiellement nourris aux frais de la SODERA, les marchands sont tenus de payer 400 francs CFA/tête si leurs bovins restent plus de quatre jours dans le parc. Pour le même motif, lorsque les bovins du parc se vendent à des bouchers et des marchands venus d'ailleurs (par exemple de Porto-Novo), le directeur de l'abattoir perçoit pour le compte de la SODERA une charge de 400 francs CFA pour couvrir les frais. Ces dispositions signifient que les marchands ne mènent réellement leurs bovins au parc à bétail que lorsqu'ils sont raisonnablement certains de vendre leurs animaux dans un délai de quelques jours. Cette méthode semble encourager les marchands à garder leurs troupeaux dans les terrains non clos ou des palmeraies et des cocoteraies de la province Atlantique, dans le sud: l'offre s'en trouve d'autant plus stable sur le marché de la capitale et les animaux y gagnent en poids et en valeur. Dans les limites des contraintes saisonnières (climatiques et foncières par exemple), il convient certainement d'encourager ce genre de pratique.

4.2 Commercialisation de la viande

4.2.1 Dans les provinces

A l'échelon villageois, la viande est très peu commercialisée. La plupart des gens obtiennent leur viande des petits ruminants et volailles qu'ils élèvent; le boeuf ne se consomme que lorsqu'on abat des bovins aux fins de cérémonies -- fêtes, mariages, funérailles, etc. Dans les villages qui sont suffisamment importants pour avoir un marché hebdomadaire ou en tous cas périodique, on peut trouver de petites quantités de viande de mouton/chèvre, fraîche ou grillée. Les bouchers achètent les petits ruminants aux cultivateurs directement, et les tuent au marché.

Dans les plus grands bourgs et villes de province, il existe des dalles d'abattage au marché ou à proximité; les étals des bouchers offrent tous les jours de la viande de mouton et de chèvre en plus du boeuf. Les bouchers, en l'occurrence, achètent les bovins aux petits marchands le plus souvent, mais parfois directement aux éleveurs de la brousse. Quant aux petits ruminants, ils les achètent surtout aux cultivateurs. Dans toutes les villes, y compris Porto-Novo, la viande se vend parfois en tas,⁵ mais cette pratique ne s'applique guère à Cotonou.

4.2.2 Commercialisation de la viande à Cotonou

La Figure 4.2 est une représentation schématique des principaux circuits commerciaux de la viande particuliers à Cotonou et les régions qui l'entourent. Ainsi que nous l'avons mentionné ci-dessus, on trouve des petits ruminants à la fois au Zongo et dans les autres marchés municipaux traditionnels: un bon nombre d'entre eux sont achetés pour la consommation domestique. Il n'empêche que la plupart de la viande consommée à Cotonou provient de l'abattoir que possède et gère la SODERA. Les bovins achetés par les bouchers de la ville de même que les animaux appartenant à la SODERA sont abattus par dix employés de la SODERA formés au Niger, tandis que l'abattage et l'habillage des petits ruminants et des porcins s'effectuent à l'abattoir par des bouchers privés. Durant l'automne de 1978, le nombre d'animaux traités quotidiennement a atteint, en moyenne, trente têtes de bovins, vingt petits ruminants et douze porcins. Bien qu'aucun enregistrement sur la répartition des âges n'était disponible, on a constaté que 80 pour cent des bovins menés à l'abattoir de Cotonou étaient des mâles issus des provinces septentrionales. Outre les frais d'inspection vétérinaire se montant à 1.000 francs CFA, perçus pour chaque troupeau admis au parc à bovins, et les 400 francs CFA/tête touchés par la SODERA lorsque les bovins sont gardés plus de quatre jours au parc à bétail, les revenus de l'abattoir provenaient d'une taxe d'abattage chiffrée à 25 francs CFA/kg de poids carcasse pour les bovins et à 15 francs CFA/kg pour les petits ruminants et les porcins. Le poids carcasse moyen enregistré par les bovins à l'automne de 1978 s'élevait à quatre-vingt-sept kg, de sorte que la taxe oscille généralement entre 2.000 et 2.500 francs CFA/tête, ce qui semble être un montant raisonnable quand on le compare aux redevances et taxes imposées dans d'autres capitales de la côte africaine.

Ainsi qu'il a été mentionné ci-dessus, l'abattage et l'habillage des bovins à l'abattoir incombent aux employés de la SODERA plutôt qu'aux bouchers; ces derniers envoient leurs apprentis principaux observer les opérations, qui ont lieu entre 3 et 6 heures du matin. Les abats sont préparés par les apprentis et vendus aux revendeurs spécialisés. Etant donné que les apprentis ne reçoivent ni salaire ni la part coutumière de abats, ils gagnent de l'argent en prenant puis en vendant des déchets de viande provenant des différents animaux abattus. Ils peuvent ainsi rassembler jusqu'à dix ou quinze kg en début de matinée. Les bouchers sont apparemment peu enclins à laisser les abats aux apprentis parce qu'ils devraient ainsi renoncer à un revenu valant entre 6.000 et 8.000 francs CFA pour chaque animal au

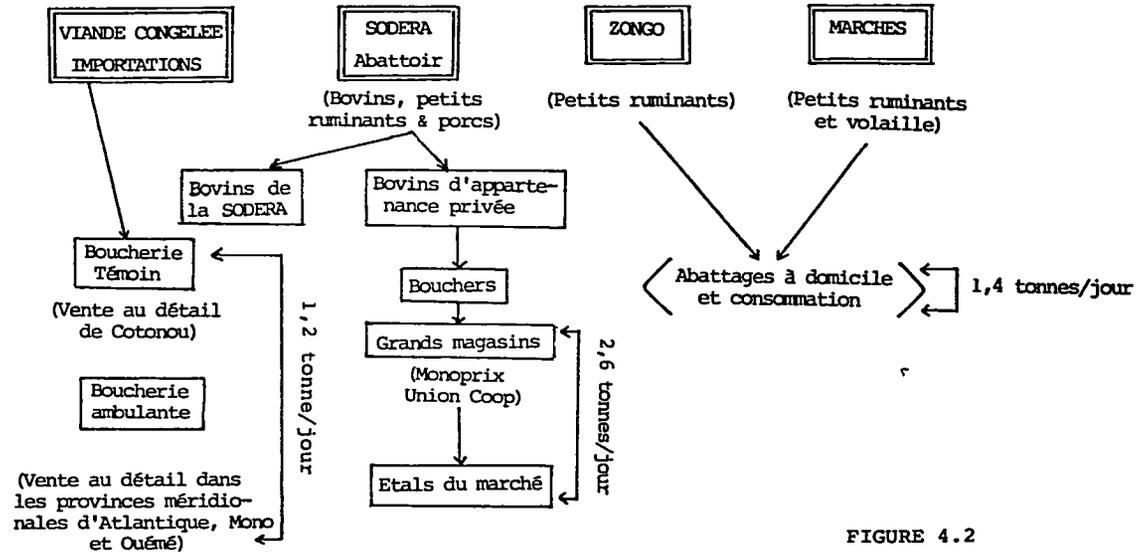


FIGURE 4.2
COMMERCIALISATION DE LA VIANDE A COTONOU

TOTAL : 5,3 tonnes/jour ou
8,2 kg/habitant:année

titre de la vente des seuls abats, Ils estiment que la valeur des déchets de viande conservés et revendus par l'apprenti n'est pas aussi importante, bien que personne n'en soit réellement sûr. L'abat-tage et l'habillage des petits ruminants et des porcins s'effectuent à l'abattoir par les bouchers eux-mêmes.

Lorsque les bouchers viennent prendre livraison de la viande à l'abattoir, il se peut qu'ils en vendent une partie ou la majorité aux acheteurs des deux grands magasins de la ville (Monoprix et Union-Coop), ou vont la vendre au détail à leurs étals de marché; les deux magasins absorbent probablement un maximum d'une tonne de viande par jour. Le reste est destiné au marché. La SODERA prend environ 1,2 tonne de viande par jour à l'abattoir; la viande provient des animaux qui appartiennent à la société et y sont abattus ou des bovins qui lui sont vendus au parc à bétail par des marchands. La SODERA vend de la viande à Cotonou de même que dans les régions environnantes. A Cotonou, la Boucherie témoin absorbe entre 700 kg et une tonne de viande par jour, quelques centaines de kilogrammes allant à trois autres points de vente situés aux principaux marchés de la ville.

La SODERA vend sa viande au prix officiel de 450 francs CFA/kg, par opposition au cours de 650-700 francs CFA qui prévaut sur le marché. Cependant la part du marché de Cotonou que couvre la SODERA en représente le quart environ; le reste de la viande est vendu au prix commercial plus élevé. La SODERA envoie également, par camionnettes, quelques centaines de kilogrammes de viande aux petits bourgs des provinces méridionales Atlantique, Mono et Ouémé; là aussi, la viande se vend au prix officiel. La Figure 4.2 indique les différents circuits qu'emprunte la commercialisation de la viande produite à Cotonou. On estime que la consommation quotidienne approche des 5,3 tonnes/jour. L'organisme public en absorbe 23 pour cent, les bouchers privés 50 pour cent, et les 22 pour cent restants représentent les achats commerciaux de menu bétail pour l'abattage ou la consommation domestique.

Cotonou compte quelque vingt bouchers (boeuf) occupés à temps complet qui fonctionnent régulièrement à partir du complexe parc/abat-toir de la SODERA. Le boucher qui vend le plus fréquemment sa viande aux deux grandes surfaces peut vendre jusqu'à sept têtes par jour, mais tous les autres fonctionnent à un niveau bien plus modeste, deux ou trois têtes/jour. Tous les bouchers sont originaires du sud du Bénin; l'emprise autrefois puissante des Hausas sur la profession a été ébranlée lorsque le précédent boucher en chef Hausa a fait faillite en 1977. Peut-être en raison de cette évolution de l'industrie, les bouchers n'ont-ils jusqu'ici aucune association ni organisation

professionnelle. On considère encore la question des cartes de boucher, et le commerce n'a pas de représentant officiel auprès de la SODERA.

Les frais professionnels des bouchers comprennent un paiement au dillali, la taxe d'abattage, le transport au marché et la taxe commerciale, les droits de la patente de boucher et la valeur des déchets de viande gardés par les apprentis à titre de compensation. Ces frais et le revenu produit par la vente des viandes et des abats sont pris en compte dans la suite du présent chapitre pour calculer les profits réalisés par les bouchers.

4.3 Prix de détail

Il n'existe pas de collecte officielle des prix de bétail appliqués à la viande au Bénin; à sa place, les pouvoirs publics émettent périodiquement des décrets qui stipulent le nouveau barème des prix officiels. Les trois derniers décrets de ce genre ont été publiés en 1973, 1975 et 1977. Le Tableau 4.1 indique l'évolution des prix officiels en vigueur dans les provinces de 1973 à 1977. La dernière colonne donne une estimation des prix réels du marché établie sur la base des prix de détail observés et rapportés durant l'enquête sur le terrain effectuée en 1978. Les prix de détail sont bien entendu plus élevés dans les régions du sud où la demande est beaucoup plus forte et l'offre plus faible que dans les provinces du Borgou et de l'Atacora. En l'absence d'une série chronologique établie pour les prix de détail appliqués à la viande sur le marché libre, on ne peut utiliser l'écart des prix officiels que comme succédané et le comparer aux indices de prix des produits domestiques et importés; l'hypothèse sous-jacente est que les prix officiels de chaque province constituent une fonction des prix de marché dans la même province. En utilisant cette méthode, on peut constater que les prix de détail de la viande ont été majorés au rythme approximatif de 10,5 à 13,5 pour cent par an dans les régions méridionales et de près de 20 pour cent par an dans les provinces du Borgou et de l'Acatora. Ceci se compare à une hausse annuelle des prix chiffrée à 18 pour cent au niveau des céréales domestiques et établie pour la même période, à 7 pour cent par an pour les fruits et légumes, et à 5,4 pour cent dans le cas des cultures d'exportation. En moyenne, le relèvement annuel des prix appliqués aux produits importés s'est essentiellement situé entre 15 et 23 pour cent de 1973 à 1976 (cf. Tableaux H et J de l'Annexe statistique). En revanche, le prix de détail du poisson vendu à Cotonou a accusé une majoration moyenne de 10 pour cent par an entre 1971 et 1978. En fin de compte, le prix de

TABLEAU 4.1

PRIX DE DETAIL OFFICIELS APPLIQUES AUX VIANDES, 1973
1975 et 1977; PRIX COMMERCIAUX DES VIANDES, 1978
(francs CFA/kg)

	1973		1975		1977		Prix commerciaux réels de 1978 (viande désossée)
	Avec os	Sans os	Avec os	Sans os	Avec os	Sans os	
Atlantique	225	300	300	400	350	450	600
Mono	200	225	275	300	300	350	464
Ouémé	225	300	300	400	350	450	600
Zou Nord Sud	150	200	200	275	250	300	400
Atacora	125	150	200	275	250	300	400
Borgou Parakou	125	150	200	275	250	300	400
Autres	110	120	175	225	200	250	332

SOURCES : Direction nationale de l'élevage, Rapports annuels. Enquête sur le terrain de 1978.

la viande semble avoir connu un rythme haussier légèrement plus accéléré que celui de la plupart des denrées alimentaires essentielles de la production domestique et que les biens d'exportations. Les prévisions concernant l'offre et la demande, insérées au Chapitre Cinq, comportent un examen des tendances futures particulières au prix des viandes.

4.4. Marges bénéficiaires

On ne dispose d'aucune donnée concernant les prix payés par les marchands de bovins aux éleveurs Peuls ou aux collecteurs et petits marchands. Aussi notre analyse de leur efficacité économique repose-t-elle sur une approche plutôt théorique voulant que la concurrence soit jaugée par rapport à l'organisation du marché. Dans le cas des bouchers de Cotonou, nous disposons malgré tout de certaines données, et nous tenterons d'inclure l'importance des marges bénéficiaires estimatives en tant que composante de notre jugement quant à l'efficacité du système de commercialisation.

Le boucher représentatif sélectionné à cette fin est censé être un professionnel occupé à temps complet qui traite deux à trois têtes de bovins par jour (environ 780/an) et compte un apprenti recruté à temps complet pour chaque tête de bovin abattue quotidiennement. Nous partons de l'hypothèse que le boucher en cause vend toute la viande qu'il obtient de l'abattoir à un marché municipal, le nombre de ses étals étant proportionnel au volume de son commerce. Abats, tête, pattes et peau sont vendus à l'abattoir aux revendeurs spécialisés. Comme tous les autres bouchers, il acquitte une redevance de patente annuelle fixée à 7.200 francs CFA, une taxe d'abattage équivalent à 25 francs CFA/kg de poids carcasse, une taxe commerciale de 50 francs CFA/étal, une commission de 750 francs CFA due au dillali pour chaque tête achetée, ces opérations portant sur des bovins pesant en moyenne 87 kg de poids carcasse. De surcroît, l'apprenti du boucher représentatif se réserve une quantité de viande dont la valeur atteint 2.500 francs CFA/tête. Le transport des viandes au marché est assuré par des véhicules loués ou dans la combinaison mini-remorque Mobylette appartenant au boucher laquelle est évaluée à 110.000 francs CFA et s'amortit en trois ans. Enfin, il achète chaque année du matériel divers à raison de 10.000 francs CFA environ.

Nous pouvons estimer la marge bénéficiaire réalisée par ce boucher typique en présence d'une transaction normale: à l'automne de 1978, un jeune taureau ou bouvillon Borgou donnant en moyenne 87 kg de poids

carcasse coûte près de 47.000 francs CFA au parc à bétail de Cotonou. Sur la base des prix rapportés pour la viande osseuse vendue au marché et des recettes obtenues de la vente des abats aux revendeurs, le profit que réalise le boucher se présente comme suit:

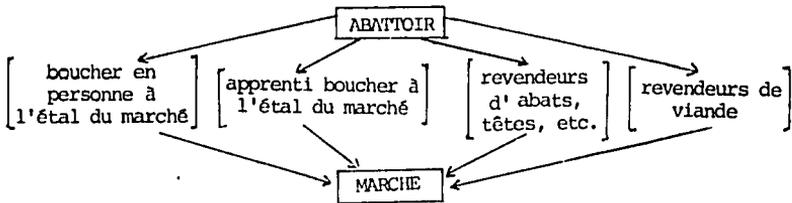
TABLEAU 4.2
MARGE BENEFICIAIRE ESTIMATIVE, BOUCHERS DE COTONOU, 1978

Dépenses	(FCFA/tête)	Revenu	(FCFA/tête)
Prix d'achat	47.000	Viande non dés. 87 x 550	47.850
Redevance de patente	10		
Taxe d'abattage	2.175	Abats, tête, pattes, queues et peau	8.000
Taxe commerciale	50		
Commission du dillali	750		
Part de l'apprenti	2.500		
Transport	100-200		
Matériel	13		
TOTAL	52.598-52.698		55.850
Profit = 3.252 à 3.152 FCFA			

Il existe certainement des écarts non négligeables entre les profits que réalisent les bouchers d'un animal à l'autre, notamment au niveau du prix même de l'animal, mais en moyenne, les bénéfices retirés par les bouchers devraient approcher de 6 pour cent par rapport à leurs dépenses globales. Il n'est pas impensable que des bouchers dont les affaires portent sur des animaux plus nombreux ou plus gros réalisent des profits légèrement supérieurs étant donné que la redevance de la patente (7.200 francs CFA quel que soit le volume du négoce) et la commission du dillali représentent des coûts fixes. Vu l'absence de données, les pertes dues à la condamnation des viandes ne sont pas prises en compte; elles n'en constituent pas moins une contrainte qui affecte la marge bénéficiaire des bouchers.

Plusieurs aspects rentrent en jeu dans la question de la compétitivité et de l'efficacité du système de commercialisation traditionnellement appliqué à la viande. On peut, par exemple, signaler que sur la

vingtaine de bouchers qui fréquentent régulièrement le parc à bétail de Cotonou, environ dix se rendent tous les jours au marché à bétail et se font concurrence en ce qui concerne certains animaux. De surcroît, les bouchers ne se font pas seulement concurrence les uns aux autres mais doivent également faire face à la concurrence des acheteurs "venus d'ailleurs" (par exemple, les bouchers, marchands et acheteurs privés de Porto-Novo), tant professionnels que non professionnels, et des courtiers qui se spécialisent dans l'attente spéculative. Par ailleurs, bien que les bovins ne soient pas vendus aux enchères, le négoce se fait ouvertement de sorte que les informations circulent rapidement. Enfin, le nombre d'intermédiaires impliqués dans la commercialisation des viandes, de l'abattoir au marché, reste peu élevé:



Effectivement, la plupart des viandes qui sortent de l'abattoir sont vendues directement par le boucher lui-même et son (ses) apprenti(s) au marché. Abats, têtes, pattes, queue et peau sont vendus à des spécialistes qui traitent ces pièces dans la cour de l'abattoir et revendent le produit final à différents marchés. Une partie de la viande est vendue de temps à autres aux revendeurs qui l'achètent en gros au boucher à l'abattoir et la revendent au marché.

La commercialisation traditionnelle de la viande pratiquée à Cotonou est raisonnablement compétitive et efficace; il n'empêche qu'elle pourrait être améliorée d'au moins trois façons. Les deux premières demanderaient une certaine collaboration de la part de la SODERA, tandis que la troisième relèverait essentiellement de l'initiative des bouchers. En premier lieu, les bouchers devraient pouvoir déterminer s'ils utilisent les chambres froides disponibles à l'abattoir durant quelques jours au lieu d'une nuit seulement. Il y aurait lieu de mettre à la disposition des bouchers un véhicule approprié au transport de grosses quantités de viande, de l'abattoir au marché, et ce moyennant un coût modéré pour les utilisateurs. Enfin, il conviendrait d'encourager les bouchers à pratiquer l'attente et l'emboûche sur pâturage avant d'abattre leurs animaux de manière à faire concurrence aux courtiers et aux marchands.

NOTES DU CHAPITRE QUATRE

1. Il arrive qu'on les appelle également revendeurs.

2. Les courtiers sont des commerçants du marché local qui se spécialisent dans l'attente spéculative du court terme; ils peuvent aussi tenir lieu d'intermédiaires entre les vendeurs et les acheteurs non professionnels (par exemple, des cultivateurs en quête de boeufs de trait).

3. Dillali est le terme Hausa qui désigne la personne qui, aux marchés de collecte, se charge des relations entre les marchands et d'autres acheteurs et éleveurs, les petits marchands et d'autres vendeurs. Aux marchés de redistribution, il peut également organiser le transport des bovins, cependant qu'aux marchés terminaux, il sera l'intermédiaire entre marchands et bouchers. Chaque marché ne compte qu'un dillali bien qu'il puisse avoir des aides, et il touche une commission pour chaque tête de bovin vendue. Il remplit toujours les fonctions de liaison entre tous les opérateurs du marché et les agents du Service de l'élevage local; la plupart des dillalis sont des marchands de bovins bien établis, qu'ils soient actifs ou retraités. Au Bénin, on utilisera parfois le terme de logeur.

4. Les convoyeurs sont recrutés par les marchands pour mener les troupeaux au sud: ils accompagnent les animaux en camion et en wagon de chemin de fer. A leur arrivée au marché terminal, la plupart retournent immédiatement au nord, mais quelques-uns restent garder les animaux jusqu'à ce qu'ils soient vendus. La majorité des convoyeurs sont des Peuls.

5. Petits tas non pesés se composant d'un mélange de viande, cartilages, gras et os qui se vendent 25,50 ou 100 francs CFA d'après la taille.

CHAPITRE CINQ

OFFRE, CONSOMMATION ET IMPORTATIONS

Synthèse du Chapitre

Le présent chapitre fournit en premier lieu un examen sommaire de la consommation globale et par habitant enregistrée tant pour la viande que pour le poisson durant la période 1966-1976. Les prévisions relatives à l'offre de viande sont établies jusqu'à l'horizon 1990. Elles indiquent que si on maintient les restrictions actuelles imposées au commerce du bétail et des viandes, la consommation s'accroîtra très lentement, même sous l'effet d'interventions publiques dans le secteur de l'élevage. Les implications liées à des variantes de politique pour le Bénin sont étudiées et des recommandations formulées concernant l'intensification de la productivité et de la consommation domestique. Enfin, les implications des différentes stratégies béninoises sont analysées du point de vue des exportateurs de bétail béninois.

5.1 Offre et consommation de protéines animales

5.1.1 Viande

Le Tableau I du Sommaire est reproduit sous forme de Tableau 5.1 pour illustrer l'évolution accusée par l'offre domestique, les importations et la consommation globale de viande en République populaire du Bénin; il contient plusieurs points d'intérêt. Durant la période 1966-1976, la consommation de viande par habitant s'est accrue très lentement pour être passée de 8,1 à 8,4 kg par personne et par an, et s'est en fait légèrement contractée par la suite en raison de la compression aiguë survenue au niveau des importations de viande et de bétail. Cette baisse des importations s'est également traduite par le fait qu'entre 1970 et 1976, l'offre globale de la viande domestique s'est accrue à un rythme légèrement plus accéléré que celui de la consommation globale de viande, importations comprises. Ayant atteint 8,4 kg par personne et par an, le Bénin était pratiquement auto-suffisant pour ce qui est de son approvisionnement en viande dès 1976. Si l'on maintient la politique actuelle visant à comprimer les importations et les exportations de bétail et de viande, l'auto-suffisance implique que les niveaux futurs de la consommation seront entièrement déterminés par le relèvement des ressources en bétail domestiques. Pour estimer la croissance sur la base de l'évolution accusée par

TABLEAU 5.1

CONSUMMATION DE TOUTES LES VIANDES A L'ECHELLE NATIONALE ET PAR HABITANT, 1966-1976

Année	OFFRE DE VIANDES DOMESTIQUES (tonnes)					IMPORTATIONS			TOTAL			
	Boeuf	Mouton/ chèvre	Porc	Volaille	Total	Kg/an habitant	Animaux vifs (tonnes)	Viandes	Importations globales de viande	Consomma- tion globale de viande	Produc- tion do- mestique: % de l'offre	Consomma- tion par habitant de toutes les viandes
1966	7,600.5	3,246.3	5,171.6	2,437	18,455.3	7.5	1,268.5	54.3	1,322.8	19,778.1	93.3	8.1
1967	7,915.6	3,472.3	5,977.1	2,573	19,938	7.9	-	27	-	-	-	-
1968	7,868.3	3,303.9	5,289.4	2,700	19,161.7	7.4	-	13.2	-	-	-	-
1969	8,485.1	3,559.7	5,623	2,870	20,537.7	7.7	-	21.3	-	-	-	-
1970	8,496	3,650.5	6,135	3,000	21,281.5	7.8	867.7	11.2	878.9	22,160.4	96	8.1
1971	8,817	3,707.1	6,194.5	3,200	21,918.5	7.8	717.8	5.7	723.5	22,642	96.8	8.1
1972	9,693	3,927.2	5,997.8	3,400	23,018	8	595.95	10.6	606.5	23,624.5	97.4	8.2
1973	10,256.4	4,912.1	6,081	3,600	24,849.4	8.4	2,915.5	9.1	2,924.6	27,774	89.5	9.4
1974	10,255.5	4,696.3	6,037.5	3,800	24,789.3	8.2	821	3.4	824.4	25,613.7	96.8	8.45
1975	10,825.7	4,913.1	6,078.9	4,000	25,817.7	8.3	251.9	3.1	255	26,072.7	99	8.4
1976	10,670.3	5,212.7	6,640.3	4,200	26,723.2	8.35	10.9	3	13.9	26,737.1	99.9	8.4
	39.9%	19.5%	24.9%	15.7%	100%							

l'élevage béninois ces dernières années, on calcule que la part traditionnelle du secteur de l'élevage pourrait approvisionner le marché local dans les proportions indiquées au Tableau 5.2.

TABLEAU 5.2

TAUX DE CROISSANCE PONDERE ET OFFRE GLOBALE DE VIANDE,
1976, 1980, 1985, 1990 (tonnes métriques)

Année	Boeuf	Viande ovine/ caprine	Porc	Volaille	Total
1976	10.670,3	5.212,7	6.640,3	4.200	26.723,2 tonnes (100)
%	(39,9)	(19,5)	(24,9)	(15,7)	
	taux de croissance combiné pondéré = 3,8 pour cent p.a.				
1980	11.419,25	5.730,6	6.980,5	4.682,7	28.813,05 tonnes (100)
%	(39,6)	(19,9)	(24,2)	(16,2)	
	taux de croissance combiné pondéré = 3,84 pour cent p.a.				
1985	13.529,8	7.261,8	7.909,4	6.146,2	38.847,2 tonnes (100)
%	(38,8)	(20,8)	(22,7)	(17,6)	
	taux de croissance combiné pondéré = 3,9 pour cent p.a.				
1990	16.030	9.202,0	8.961,9	8.067,2	42.261,4 tonnes (100)
%	(37,9)	(21,8)	(21,2)	(19,1)	
	taux de croissance combiné pondéré = 4 pour cent p.a.				

SOURCE: Adaptation du tableau I.

REMARQUE: Les chiffres de 1976 s'obtiennent comme suit:

$$1,0345^{0,4} \times 1,0485^{0,195} \times 1,025^{0,25} \times 1,056^{0,157} = 1,0382$$

La même formule, assortie des pondérations voulues, s'applique aux analyses suivantes.

Si l'on retient les hypothèses ainsi calculées, la consommation

annuelle de viande par habitant pourrait évoluer de la façon qui suit:

1976	8,35 kg
1980	8,06 kg
1985	8,45 kg
1990	8,85 kg

Le sous-secteur moderne de l'élevage (Okpara, Kpinou, Mbétécoucou et Samiondji) ajoutera à l'offre groupée des viandes, mais pas avant cinq ans dans le cas des opérations d'embouche, et dix ou onze ans dans le cas des troupeaux reproducteurs. De surcroît, dans la mesure où les bovins destinés aux projets d'embouche et de reproduction s'achètent au sous-secteur traditionnel, le gain net en viande qu'en retirera l'économie sera la différence des taux d'accroissement de poids et de fertilité entre les deux. Par exemple, le gain net produit par les opérations stabilisées prévues pour les ranches de Kpinou, Mbétécoucou et Samiondji (voir Tableaux K à N de l'Annexe statistique) ne représenterait pas plus de 200 tonnes/an approximativement. Même si un complément de 200 tonnes par an était dégagé par d'autres opérations de ranch (comme celle d'Okpara) et par l'amélioration de la production des petits ruminants au niveau du sous-secteur traditionnel, l'incidence totale des interventions citées ne se traduirait que par quelque 100 grammes à ajouter à la consommation de viande par habitant antérieurement prévue pour 1985: $8,45 \text{ kg} + 100 \text{ g} = 8,55 \text{ kg}$.

5.1.2 Poisson

Tout comme pour l'élevage, il existe deux organismes publics chargés des pêches. La SONAPECHE (Société nationale d'armement et de pêche), une société d'Etat fondée en 1975, est responsable de la production, de la commercialisation, des prix et de la politique commerciale extérieure. Ainsi, c'est à la SONAPECHE qu'incombent l'acquisition et le fonctionnement de la nouvelle flotte de pêche en haute mer, détenue par l'Etat. La firme s'occupe également de la vente au détail de poisson frais et surgelé à Cotonou et dans le sud du pays: quatre camions frigorifiques se rendent quotidiennement à des points de vente de la capitale. La SONAPECHE s'efforce de faire appliquer les prix du poisson fixés par le Ministère du commerce, et détient le monopole du contrôle tant des importations de poisson (le poisson surgelé des navires russes et autres fournisseurs) que des exportations (essentiellement des crevettes cuites et surgelées à destination de la France et du Nigéria).

Le deuxième organisme public est la Direction des pêches. Son rôle consiste à fournir des conseils techniques au Ministère du développement rural et de l'action coopérative, organiser la formation des agents affectés aux pêches, contrôler l'exécution de la plupart des projets de développement axés sur les pêches et collecter les statistiques.

Le Tableau 5.3 illustre l'évolution enregistrée par la production, les importations et la consommation de poisson durant la période 1971-1976. L'intensification marquée de la pêche industrielle en haute mer est imputable au fait que les chalutiers privés étrangers ont quitté le port de Cotonou et les eaux béninoises. La pêche des eaux intérieures a diminué par suite d'une faible pluviométrie et des dommages causés aux régions lagunaires dans le sud du Bénin par suite des aménagements portuaires. Tous ces facteurs ont contribué au léger fléchissement accusé par la consommation de poisson intervenue entre 1971 et 1976 en dépit d'un relèvement sensible des importations. Le prix du poisson sur le marché libre, au niveau des ventes de détail, a renchéri de dix pour cent par an entre 1971 et 1978, en moyenne, pour être passé de 95 francs CFA/kg à 185 francs CFA/kg. Le poisson frais est un peu plus cher à Cotonou que le poisson surgelé.

Les deux organismes publics mettent en oeuvre des projets destinés à intensifier la production domestique. A l'automne de 1978, la SONAPECHE se préparait à mettre à la mer deux nouveaux chalutiers de 23-25 mètres, et six grandes chaloupes de pêche motorisées. Les plans de la compagnie sont de reconstituer la flotte nationale pour la pêche en haute mer en achetant un complément de cinq chalutiers et en remettant des permis à huit chalutiers privés. Elle considèrerait également d'acheter par la suite deux chalutiers de trente mètres. La Direction des pêches, quant à elle, met l'accent sur l'amélioration des méthodes de pêche traditionnelles, appliquées en haute mer et en eau douce. Au début de 1979, elle était censée avoir achevé la motorisation de 100 petits bateaux de pêche traditionnels. A la faveur de ces investissements, la pêche maritime pourrait bien atteindre 1.500 à 2.000 tonnes/an, mais le Bénin n'en devra pas moins continuer d'importer de grosses quantités de poisson pendant cinq à dix ans pour le moins. Bien que les autorités béninoises préconisent l'auto-suffisance au niveau de la production halieutique, la SONAPECHE a jusqu'ici importé suffisamment de poisson surgelé pour maintenir la consommation annuelle à près de dix kg par habitant. Si cette politique prévaut jusqu'à ce que les pêches domestiques retrouvent les niveaux qu'elles avaient atteints à la fin des années soixante, on ne doit pas

TABLEAU 5.3

PRODUCTION ET CONSOMMATION DE POISSON, 1971-76
(tonnes métriques)

	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Pêche en haute mer (industrielle)	5.816	6.590	5.073	3.822	2.050	1.215
Pêche en haute mer (traditionnelle)	4.100	3.800	3.600	3.680	3.645	2.800
Pêche en eau douce	21.650	20.550	19.075	18.750	18.780	17.400
Prise globale	31.566	30.940	27.748	26.252	24.475	21.415
Importations (poisson congelé)	3.900	3.735	4.771	7.141	8.875	12.492
Exportations	3.414	3.207	5.037	5.021	3.334	2.705
Consommation totale	32.052	31.470	27.482	28.372	30.016	31.202

SOURCE: Direction des pêches, Ministère du développement rural et de l'action coopérative.

s'attendre à voir des pressions plus fortes s'exercer sur les ressources de l'élevage domestique du fait de la substitution de la viande au poisson.

5.2 Importations de bétail et de viande

Le Tableau 5.4 représente l'évolution survenue entre 1966 et 1976 au niveau des importations de viande: plusieurs tendances sont manifestes. En premier lieu, le Bénin n'a pas importé des volumes significatifs (par rapport à la consommation de viande globale) durant la période considérée, et les quantités importées ont enregistré avec le temps une baisse continue et prononcée pour avoir été portées de 54,3 tonnes en 1966 à environ 3 tonnes en 1976. On peut également y observer les effets de la sécheresse sahélienne sur les fournisseurs de viande ouest-africaine qui approvisionnent le Bénin, effets qui se sont soldés par le fait que ces derniers ont disparu du marché béninois des viandes importées. Les pourcentages de la colonne de droite indiquent la proportion des importations globales de viande issues des pays ouest-africains -- essentiellement le Niger. Des 83 pour cent du total, soit 45 tonnes, atteints en 1966, la part de l'Afrique de l'Ouest est tombée à 40 pour cent, soit 4,5 tonnes seulement, en 1970, pour disparaître entièrement par la suite. Après 1970, les importations de viande viennent surtout d'Amérique du Sud.

Le Tableau 5.5 résume la situation d'ensemble particulière aux importations de bétail et de viande en y incluant les importations officielles de bovins et de petits ruminants. Le nombre d'animaux vifs est traduit en équivalents estimatifs de viande aux fins de comparaison. Lorsqu'on considère à la fois le bétail et la viande, le fléchissement des importations globales de 1966 à 1976 est encore plus frappant que pour la viande prise séparément; durant cette période, les importations globales ont officiellement diminué à raison d'un facteur de 100. On ignore dans quelle mesure exactement cette contraction des importations est réelle, et dans quelle mesure elle est imputable à des enregistrements incomplets (en particulier pour le bétail) communiqués aux autorités. L'auteur est, cependant, de l'avis que le déclin accusé par les importations de bétail est imputable non pas tant à une politique gouvernementale d'auto-suffisance qu'aux prix plus attractifs appliqués au bétail dans le nord-ouest du Nigéria. En réalité, les pouvoirs publics béninois reconnaissent le fait que la difficulté essentielle ne réside pas tant dans la restriction des importations de bétail effectuées du Niger et de Haute-Volta, mais

TABLEAU 5.4

IMPORTATIONS DE VIANDE, 1966-1976
(tonnes métriques)

Année	Viande congelée	Viande et abats	Porc salé	Viande salée	Viande de volaille	TOTAL
1966	19.3	31	1.3	.8	1.9	54.3
						(83%)
1967	10	14.4	1.5	.2	.9	27
						(71%)
1968	2.9	8.7	1.4	.1	.1	13.2
						(48%)
1969	11.4	6.5	2.4	-	1	21.3
						(52%)
1970	7.6	1.3	1.7	.2	.4	11.2
						(40%)
1971						5.7
1972						10.6
1973						9.1
1974						3.4
1975						3.1
1976						3.0 (estimatif)

SOURCE: Service de l'élevage, Rapports annuels.

REMARQUE: Les pourcentages du total (entre parenthèses) indiquent la fraction des importations de viande en provenance des Etats africains.

TABLEAU 5.5

RESUME DE TOUTES LES IMPORTATIONS OFFICIELLES DE BETAIL
ET DE VIANDE, 1966-1976

	(1) Importations bovines (nbre de têtes)	(2) Equivalent de boeuf (tonnes)	(3) Importations de petits ruminants (têtes)	(4) Viande ovine/ caprine (tonnes)	(5) Importations de viande (tonnes)	(6) Total (tonnes)
1966	8.457	1.268,5	--	--	54,3	1.322,8
1967	--	--	--	--	27	--
1968	--	--	--	--	13,2	--
1969	5.333	800	--	--	21,3	6.154,3
1970	5.541	831,1	3.537	36,6	11,2	878,9
1971	5.789	686,3	3.046	31,5	5,7	723,5
1972	3.482	522,3	7.116	73,6	10,6	606,5
1973	17.548	2.632,2	27.373	283,3	9,1	2.924,6
1974	4.026	603,9	20.974	217,1	3,4	824,4
1975	1.578	236,7	1.468	15,2	3,1	255
1976	40	6	473	4,9	3	13,9

SOURCE: Direction nationale de l'élevage.

NOTES: (2) = (1) x 150 kg
(4) = (3) x 10,35 kg
(6) = (2) + (4) + (5)

plutôt dans l'atténuation de l'exode des bovins du Bénin vers le Nigéria.

Les statistiques sur les importations de bétail établies jusqu'en 1974 sont probablement plus fiables que les données ultérieures étant donné que les déplacements du bétail aux frontières faisaient l'objet de restrictions moindres par le passé. Ici encore, les nombres traduisent l'incidence de la sécheresse sahélienne; 1973 et 1974 sont très remarquables dans la série chronologique présentée au Tableau 5.4. Les importations bovines de 1973 ainsi que les importations de petits ruminants effectuées en 1973 et 1974 sont des points fort saillants parmi d'autres données. Ces records sont très probablement tributaires de la réduction du cheptel sahélien. Enfin, hormis les évaluations de 1976, les importations de viande n'ont représenté que quelques points de pourcentage des importations globales de bétail et de viande.

Pour la période 1966-1976, la politique relative aux importations de poisson et de viande a fixé celles-ci au minimum nécessaire pour maintenir les niveaux existants de la consommation; dans le cas du poisson, la régression extrêmement aiguë accusée par la production domestique n'a laissé qu'une issue: le relèvement proportionnel des importations. Dans le cas de la viande, toutefois, les importations ont été freinées au détriment de la hausse d'une consommation par habitant insatisfaisante. La position des autorités est que la production du secteur de l'élevage domestique est à présent suffisamment élevée pour se substituer entièrement aux importations de viande, et qu'une majoration complémentaire de la consommation de viande par habitant, pour important que soit cet objectif, devra se réaliser par le biais de nouveaux progrès du sous-secteur de l'élevage domestique.

Cette stratégie nationale nettement définie débouche sur des implications non moins évidentes: la politique axée sur la substitution des importations de viande n'aboutira au succès, évalué d'après le niveau des importations ainsi freinées, que si la population béninoise est disposée à accepter que les faibles niveaux de consommation de viande par habitant restent inchangés. Même en présence d'investissements et d'interventions publics sur le plan de l'élevage domestique, la production nationale ne fournira pas beaucoup plus de 8,45 kg par personne en 1985, et 8,85 kg en 1990. A en juger d'après l'expérience récemment acquise, il n'est pas impensable que la politique de substitution des importations puisse être appliquée durant les cinq à dix années à venir. Aussi la consommation de viande s'accroîtrait-elle à un rythme très lent, même si le PIB enregistre une croissance plus accélérée. La première conclusion est, dès lors, que le maintien de la politique actuelle éliminera le Bénin de la liste des marchés

d'exportations potentiels où écouler les productions animales sahé-
liennes.

Au demeurant, l'aspect le plus intéressant de la présente analyse n'a été qu'effleuré en passant jusqu'ici; il s'agit à présent de mettre en lumière le rôle du marché animal nigérian. La politique officielle en matière d'échanges bovins internationaux couvre tant les importations que les exportations du Bénin. Les restrictions imposées aux importations n'ont pas été appliquées de manière trop rigoureuses; après tout, les importations bovines n'ont certainement pas nui à la politique gouvernementale des prix à la consommation.¹ Les restrictions imposées aux exportations animales ont, en revanche, été considérées comme étant une question totalement distincte, et ont fait l'objet d'une application beaucoup plus stricte.

Les exportations de bovins vont à l'encontre de la politique des prix à la consommation; on estime qu'elles sont préjudiciables à la production domestique. Bien que la première opinion puisse s'avérer justifiée à court terme, la seconde n'est fondée que si les exportations devaient porter sur les jeunes femelles ou les reproductrices.

L'émergence du Nigéria en tant que puissance économique de l'Afrique de l'Ouest, associée à la négligence de son secteur agricole, a ouvert la voie, ces dernières années, à un vaste marché lucratif où écouler le bétail sahélien. Il est probable que le fléchissement des importations béninoises en bovins et petits ruminants provenant du Niger et de la Haute-Volta est plus imputable aux prix attrayants du Nigéria qu'aux restrictions imposées aux importations béninoises. En réalité, on se souviendra que nombre de bovins issus de la Haute-Volta et du Niger sont menés au Nigéria en passant par le nord du Bénin; bien qu'on puisse introduire des animaux au Bénin sans grande difficulté, on y trouve peu d'incitations à les y vendre. Le marché nigérian s'est naturellement avéré fort attrayant pour les propriétaires de bétail béninois aussi bien. Les restrictions officiellement imposées aux exportations en vue de protéger les prix domestiques à la consommation ont limité l'accès des animaux voltaïques aussi bien que béninois au marché nigérian. Du point de vue de la Haute-Volta, ceci constitue une entrave -- aussi ténue soit-elle -- au commerce et aux recettes produites par les transactions bovines. Cette politique présente des obstacles (quoique moins évidents) même pour le Bénin sur le plan des recettes en devises et de la productivité particulière au sous-secteur de l'élevage.

Il est assurément fort probable que des lignes de conduite libérales adoptées en matière d'importations et d'exportations de bétail

et de viande, quoique apparemment moins attrayantes politiquement parlant, serviraient mieux les intérêts du Bénin que l'attitude actuelle. Les importations nigériennes de bétail provenant du nord du Bénin fourniraient des incitations à produire plus importantes que celles qui s'offrent actuellement à l'échelon national, et auraient pour effets des accroissements de revenus et de productivité. Le ralentissement accusé par l'offre dans les provinces méridionales du Bénin pourrait être compensé, à bref délai et avec profit, par des importations de viandes congelées peu coûteuses provenant du marché mondial. Cette structure pourrait se maintenir jusqu'à atteindre le stade où l'écart entre les prix du bétail vif dans le sud du Bénin et ceux de la frontière nigérienne serait ramené aux frais de transport. Une politique aussi libérale aurait en définitive plus de chances que celle qui s'applique actuellement de satisfaire tant les producteurs du nord que les consommateurs du sud, et de relever le bien-être général.

Quelles sont les implications qui concernent les Etats sahéliens? Si ces derniers ne considèrent que les exportations destinées au Bénin, il est indifférent que ledit pays pratique une politique libérale ou protectionniste; dans le premier cas, le Bénin, par définition, n'importerait pas de bétail sahélien, et dans le second, il n'importerait que des viandes congelées aux cours mondiaux. Il reste que si on considère le potentiel des exportations sahéliennes à destination du Nigéria, l'attitude du Bénin en matière de commerce extérieur est déterminante. S'il continue d'appliquer les restrictions actuellement imposées au négoce du bétail et des viandes, la majorité des exportations nigériennes et une partie de celles de la Haute-Volta continueront de s'acheminer vers le Nigéria. En revanche, si les restrictions sur les importations et les exportations sont levées pour les productions animales et la viande, le Bénin peut entrer en concurrence avec la Haute-Volta et le Niger sur le marché nigérian. Il n'empêche que si on considère tant l'importance dudit marché que la taille du cheptel béninois, il n'est guère pensable qu'une concurrence de ce genre bouleverserait le commerce animal que le Nigéria pratique avec la Haute-Volta et le Niger.

NOTE DU CHAPITRE CINQ

¹En fait, les statistiques argentines révèlent que les importations de viande effectuées par le Bénin sont à présent plus substantielles qu'elles ne l'étaient au milieu des années soixante-dix; 138 tonnes ont été livrées à Cotonou au cours des premiers six mois de 1978.

ANNEXE STATISTIQUE

- TABLEAU A: Cheptel national bovin, 1966-1976
- TABLEAU B: Cheptel national des petits ruminants, 1966-1976
- TABLEAU C: Cheptel national porcin, 1966-1976
- TABLEAU D: Abattages bovins officiellement enregistrés et ventilés par région, 1966-1977
- TABLEAU E: Proportion des abattages globaux estimatifs officiellement enregistrés, 1973, 1975, 1976
- TABLEAU F: Importations de bovins officiellement enregistrés, 1966-1976
- TABLEAU G: Importations de petits ruminants, 1970-1976
- TABLEAU H: Indice des prix agricoles, 1974-1976
- TABLEAU J: Taux de croissance annuels moyens des prix de détail contrôlés pour certains produits de consommation, Cotonou, 1973-1976 et 1973-1978
- TABLEAU K: Ranch de Mbétécoucou, Calendrier prévu
- TABLEAU L: Ranch de Samiondji, Production prévue pour les opérations d'affouragement
- TABLEAU M: Ranch de Samiondji, Ventes prévues des effectifs reproducteurs
- TABLEAU N: Ranch Kpinou, Production prévue a partir des opérations d'affouragement

TABLEAU A

CHEPTEL NATIONAL BOVIN, BENIN, 1966-1976
(nombre de têtes)

	<u>Borgou</u>	<u>Atacora</u>	<u>Zou</u>	<u>Mono</u>	<u>Atlantique</u>	<u>Ouémé</u>	<u>Total</u>
1966	329,000	97,500	47,400	7,000	11,900	13,900	506,700
1967	333,882	109,166	48,500	7,700	12,500	15,956	527,704
1968	328,796	109,166	50,560	7,561	12,425	15,956	524,554
1969	369,350	105,080	50,560	11,300	12,280	17,100	565,670
1970	363,800	108,700	52,500	12,800	10,300	18,300	566,400
1971	381,900	110,200	52,900	13,600	11,100	18,100	587,800
1972	418,100	130,700	52,900	13,900	11,200	19,400	646,200
1973	454,800	130,700	52,900	13,900	11,360	20,100	683,760
1974							683,700
1975	454,200	168,442	52,900	13,880	12,190	20,100	721,712
1976	473,174	135,980	55,037	14,428	11,819	20,912	711,350

SOURCE: Fonds africain de développement, 1978.

TABLEAU B

CHEPTEL NATIONAL DE PETITS RUMINANTS, BENIN, 1966-1976
(nombre de têtes)

	<u>Borgou</u>	<u>Atacora</u>	<u>Zou</u>	<u>Mono</u>	<u>Atlantique</u>	<u>Ouémé</u>	<u>Total</u>
1966	216,000	311,000	318,500	75,500	62,000	59,500	1,045,500
1967	233,500	326,500	331,500	93,000	66,500	67,300	1,118,300
1968	187,521	331,764	353,164	83,927	32,256	75,438	1,064,070
1969	221,430	330,500	353,170	109,880	48,450	83,010	1,146,440
1970	212,700	349,800	351,500	130,700	34,800	96,200	1,175,700
1971	228,900	304,500	356,700	152,700	38,600	112,500	1,193,900
1972	284,400	333,000	356,700	132,800	41,900	116,000	1,264,800
1973	596,300	333,000	356,700	132,800	41,850	121,840	1,581,990
1974							1,512,490
1975	596,300	332,290	356,700	132,680	41,870	122,480	1,582,320
1976	632,615	353,280	378,423	140,841	44,399	129,259	1,678,817

SOURCE: Fonds africain de développement, 1978.

TABLEAU C

CHEPTEL NATIONAL PORCIN, BENIN, 1966-1976
(nombre de têtes)

	<u>Borgou</u>	<u>Atacora</u>	<u>Zou</u>	<u>Mono</u>	<u>Atlantique</u>	<u>Ouémé</u>	<u>Total</u>
1966	1,000	27,300	148,500	32,000	58,500	32,500	299,800
1967	2,000	28,900	155,600	53,000	64,500	42,500	346,500
1968	1,738	24,684	164,724	47,003	25,400	63,084	306,633
1969	1,840	24,720	164,730	47,260	40,250	47,170	325,970
1970	1,950	25,000	186,000	56,300	32,000	54,400	355,650
1971	1,900	32,000	161,500	71,600	33,200	58,900	359,100
1972	1,800	25,400	161,500	65,000	35,000	59,000	347,700
1973	4,000	25,400	161,500	65,000	35,020	61,600	352,520
1975	4,000	25,325	161,420	65,025	35,030	61,600	352,400
1976	4,368	27,737	176,362	70,965	38,242	67,269	384,943

SOURCE: Fonds africain de développement, 1978

TABLEAU D
 ABATTAGES BOVINS OFFICIELLEMENT ENREGISTRÉS ET VENTILES
 PAR RÉGION, 1966-1977

	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Porto Novo										2,315	2,803	
Cotonou										3,109	3,529	
Ouémé								4,443	4,163	429	1,214	
Atlantique								6,338	4,571	608	709	
Mono	(10,445)*	(10,228)*	(10,815)*	(10,517)*	(10,923)*	(12,372)*	(10,927)*	960	1,123	740	719	
Zou	3,551	3,945	3,177	2,953	3,472	3,675	3,735	3,529	3,667	3,280	2,446	
Borgou	9,470	9,036	10,622	9,089	8,989	9,665	10,920	10,119	16,274	9,591	8,699	
Atacora	2,887	2,891	3,443	3,344	3,371	4,156	4,416	3,599	4,157	2,491	3,631	2,608
TOTAL	26,353	26,160	28,055	25,903	26,755	29,868	29,998	28,988	33,955	22,563	23,750	

SOURCE : Direction nationale de l'élevage, Rapports Annuels.

* Total correspondant à Ouémé, Atlantique et Mono.

TABLEAU E

PROPORTION DES ABATTAGES GLOBAUX ESTIMATIFS OFFICIELLEMENT ENREGISTRÉS

1973, 1975, 1976

<u>1976</u>		
<u>Bovins</u>	<u>Petits ruminants</u>	<u>Porcins</u>
Cheptel national 711.350	Cheptel national 1.678.817	Cheptel national 384.943
Abattages officiels 23.750	Abattages officiels 17.084	Abattages officiels 13.909
Abattages enregistrés/ pour cent 27,8	Abattages enregistrés/ pour cent 4,1	Abattages enregistrés/ pour cent 1
<u>1975</u>		
Cheptel national 721.712	Cheptel national 1.582.320	Cheptel national 352.400
Abattages officiels 22.563	Abattages officiels 11.792	Abattages officiels 10.857
Abattages enregistrés/ pour cent 26	Abattages enregistrés/ pour cent 3	Abattages enregistrés/ pour cent 5
<u>1973</u>		
Cheptel national 683.760	Cheptel national 1.581.990	Cheptel national 352.520
Abattages officiels 29.998	Abattages officiels 11.473	Abattages officiels 10.135
Abattages enregistrés/ pour cent 36,6	Abattages enregistrés/ pour cent 4,7	Abattages enregistrés/ pour cent 4,8

SOURCE: Direction nationale de l'élevage, Rapports annuels

REMARQUE: Les abattages estimatifs globaux se fondent sur les taux d'exploitation supposés qui suivent:

Bovins 12%
Petits ruminants 25%
Porcins 60%

TABLEAU F

IMPORTATIONS DE BOVINS OFFICIELLEMENT ENREGISTREES, 1966-1976
(nombre de têtes)

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS NETTES
1966	8,457	---	8,457
1967	---	---	---
1968	---	---	---
1969	5,896	563	5,333
1970	5,585	44	5,541
1971	5,822	33	5,789
1972	3,727	245	3,482
1973	17,602	54	17,548
1974	4,346	320	4,026
1975	1,694	116	1,578
1976	40	---	40

SOURCE: Direction nationale de l'élevage, Rapports annuels.

TABLEAU G
IMPORTATIONS DE PETITS RUMINANTS, 1970-1976
(nombre de têtes)

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS NETTES
1970	4,421	884	3,537
1971	4,150	1,104	3,046
1972	8,463	1,347	7,116
1973	27,532	159	27,373
1974	21,118	144	20,974
1975	1,882	414	1,468
1976	473	--	473

SOURCE: Direction nationale de l'élevage, Rapports annuels.

TABLEAU H

INDICE DES PRIX AGRICOLES, 1974-1976
(1974=100)

	1974	1975	1976
Céréales ^a	100	123,2	138,8
Fruits et légumes	100	104,3	114,6
Cultures d'exportation ^b	100	119,9	111,4

SOURCE: INSAE, Comptes de la nation, 1975.

^aMil, sorgho, maïs, riz, manioc, ignames, fèves.

^bPalmistes, kapok de coton, arachide, cacao, café, tabac, noix de coco.

TABLEAU J

TAUX DE CROISSANCE ANNUELS MOYENS DES PRIX DE DETAIL CONTRÔLÉS
DE CERTAINS PRODUITS DE CONSOMMATION, COTONOU,
1973-1976 et 1973-1978

	1973-76	1973-78
Sel de cuisine	15%	18%
Sardines	13%	---
Riz ordinaire	17%	14%
Riz glacé	0	0
Lait pasteurisé	23%	---
Sucre granulé	14%	---
Sucre en morceaux	27%	---
Huile d'arachide	23%	---
Tôle galvanisée	5%	---
Rondins de fer (ciment)	18%	21%
Etoffe, uniformes	0	---
Vélocycleurs assemblés sur place	8,25%	---
Lait concentré	20,3%	---
Pâtes	17,3%	---

SOURCE: Service du contrôle des prix, Ministère du commerce et du tourisme.

TABLEAU K
RANCH DE MBETECCOUOU, CALENDRIER PREVU
(Race Borgou)

Année	Vaches	Taureaux	1 an		2 ans		ACHATS			VENTES		FIN D'ANNEE		
			Mâles	Femelles	Mâles	Femelles	Vaches	Taureaux	Bouvillons	Taureaux	Vaches réformées		Génisses	
0	100	5	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	105	
1	594	30	35	25	—	—	500	25	—	1	18	—	694	
2	1,058	53	208	208	34	34	500	25	—	1	32	—	1,595	
3	1,277	61	370	370	202	202	200	—	19	2	37	—	2,432	
4	1,594	77	430	430	359	359	200	—	179	3	400	—	3,204	
5	1,804	90	542	542	417	417	—	—	330	3	54	—	3,812	
6	2,000	100	631	631	526	526	—	—	389	3	60	100	4,414	
7	2,000	100	700	700	612	612	—	—	504	3	60	390	4,724	
8	2,000	100	700	700	679	679	—	—	587	3	60	473	4,858	
9	2,000	100	700	700	679	679	—	—	652	3	60	538	4,858	
10					S	T	A	B	I	L	I	S	E	

SOURCE: Fonds Africain de développement, 1978.

TABLEAU L

RANCH DE SAMIONDI, PRODUCTION PREVUE
POUR LES OPERATIONS D'AFFOURAGEMENT

Année	Nombre de bouillons achetés	Fin d'an- née	Poids \bar{X} à l'achat	Poids \bar{X} en fin de programme	Gain total estimatif (tonnes)
1	500	485	230	300	33.9
2	500	485	230	300	33.9
3	1.000	970	230	300	67.9
4	1.000	970	230	300	67.9
5	1.000	970	230	300	67.9
et années suivantes					

SOURCE: Fonds africain de développement, 1978.

TABLEAU M

RANCH DE SAMIONDJI, VENTES PREVUES
DES EFFECTIFS REPRODUCTEURS

<u>Année</u>	<u>Bouvillons</u>	<u>Taureaux</u>	<u>Vaches réformées</u>	<u>Génisses</u>	<u>Total</u>
1	--	--	3	--	3
2	--	--	9	--	9
3	--	1	14	--	15
4	26	1	17	--	44
5	93	1	19	--	113
6	149	1	22	--	172
7	183	2	28	--	213
8	203	2	30	64	299
9	243	2	30	191	466
10	296	2	30	239	567
11	327	2	30	270	629

par la
suite

Source: Fonds africain de développement, 1978.

TABLEAU N

RANCH DE KPINO, PRODUCTION PREVUE
POUR LES OPERATIONS D'AFFOURAGEMENT

	Nombre de bouvillons achetés	Fin d'an- née	Poids \bar{X} à l'achat	Poids \bar{X} en fin de programme	Gain total estimatif (tonnes)
Année					
1	500	485	230	300	33.9
2	500	485	230	300	33.9
3	1.000	970	230	300	67.9
4	1.000	970	230	300	67.9
5	1.000	970	230	300	67.9
et années suivantes					

SOURCE: Fonds africain de développement, 1978.

BIBLIOGRAPHIE

- Arditi, Claude, Analyse Bibliographique, Les circuits de commercialisation du secteur primaire en Afrique de l'Ouest. Paris: 1975.
- Direction nationale de l'élevage. Rapports annuels, 1969 à 1975.
- Fonds de l'Entente. Maize and Sorghum Production in the Atacora and Ouémé Provinces. Bureau national d'études techniques de développement. Abidjan: 1977.
- FAO. Commodity Review and Outlook, 1973-1974. Rome: 1975.
- Herman, Larry. Cattle and Meat Marketing in Upper Volta. Rapport à l'USAID. Ann Arbor: CRED, Université du Michigan. 1977.
- Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE), Bulletin de statistiques, Ministère du Plan, de la statistique et de la coordination des aides extérieures.
- _____. Octobre 1975.
- _____. Annuaire statistique de la République populaire du Bénin. 1975 Ministère du Plan, de la statistique et de la coordination des affaires extérieures; 1975.
- _____. Inventaire économique et social du Zou, 1975. Abomey; 1975.
- _____. Comptes de la nation, 1975, Ministère du Plan, de la statistique et de la coordination des aides extérieures. 1975.
- Lagoin, Y. et Salmon, G., Etude technique et économique comparée de la distribution du poisson de mer dans les pays de l'Ouest Africain. Paris: 1967.
- Ministère des affaires économiques et du Plan, Cinq années de commerce extérieur, 1965-1969. 1971.
- République populaire du Bénin. Port autonome de Cotonou, Statistiques du trafic, 1973. 1975.
- Société de développement économique et social, (SEDES), Approvisionnement en viandes de l'Afrique Centre-Ouest. Paris: 1973, 1975.
- _____. Recueil statistique de la production animale. Paris: 1975. Editions du Ministère de la coopération.
- Staatz, John. Cattle and Meat Marketing in Ivory Coast. Rapport à l'USAID. Ann Arbor: CRED, Université du Michigan, 1977.
- PNUD/FAO. Guide pratique de la culture attelée au Bénin. 1977.
- _____. Projet pour l'amélioration et le développement de la production animale au Bénin. Cotonou: 1977.

GHANA

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
LISTE DES TABLEAUX.	97
LISTE DES FIGURES	100
REPertoire INSTITUTIONNEL	101
SOMMAIRE.	104
<u>CHAPITRE PREMIER</u> : APERCU D'ENSEMBLE	106
I. Le Ghana et son économie.	106
A. Secteur agricole	106
1. Exportations.	106
2. Importations.	108
II. Facteurs influant sur la demande de protéines animales du Ghana.	112
A. Croissance démographique	112
B. Migrations rurales-urbaines.	112
C. Revenus.	113
III. Le déplacement de la consommation en faveur des volailles du porc et du poisson	113
<u>CHAPITRE DEUX</u> : STRUCTURE PROPRE A LA CONSOMMATION COURANTE DE PROTEINES ANIMALES AU GHANA.	117
I. Consommation de viande rouge, 1967-1977	117
II. Consommation de viande à l'échelon urbain	120
<u>CHAPITRE TROIS</u> : OFFRE ANIMALE: VIANDE BOVINE, OVINE ET CAPRINE.	130
I. Production animale.	130
A. Effectifs animaux.	130
B. Zones de production animale.	130
1. Zone de savane guinéenne	130
2. Zone de la ceinture forestière.	134
3. Zone de la ceinture côtière sèche	134
C. Gestion animale.	137
II. L'offre bovine.	137
A. Structure historique et actuelle de l'offre bovine	137
1. Description succincte de la consommation.	137
2. Production domestique	138
3. Importations bovines.	138
a. Source d'importations bovines.	142
b. Organismes d'importations animales	144
4. Importations de boeuf réfrigéré et congelé.	144
a. Boeuf non désossé d'importation.	149
b. Boeuf désossé d'importation.	149
c. Boeuf en conserve.	150
B. Structure de la commercialisation du bétail et de la viande bovine.	150
1. Evolution d'un système de commercialisation	151
a. Période antérieure à la Loi sur la conformité des étrangers.	151
b. Période postérieure à la Loi sur la conformité des étrangers.	154
c. Création du Conseil pour la commercialisation des viandes et importations de bétail.	156

	<u>Page</u>
2.. Structure courante du marché.	160
a. Le secteur privé.	160
b. Le secteur public	161
3. Contraintes affectant l'expansion du commerce.	166
C. Analyse des prix du bétail et boeuf à 1967 à ce jour.	167
1. Bovins importés.	167
2. Bovins domestiques	169
3. Boeuf importé.	169
4. Analyse des coûts propres aux bovins importés et au boeuf importé	170
5. Prix de gros et de détail appliqués au boeuf	175
III. L'offre de petits ruminants.	177
A. Structure historique et courante propre à l'offre de petits ruminants et de viandes ovine et caprine.	177
1. Sommaire succinct de la consommation	177
2. Production domestique.	180
3. Importations de petits ruminants	180
a. Source des importations de petits ruminants	180
b. Structures propres au commerce des petits ruminants.	183
4. Importations de viandes ovine et caprine.	183
B. La structure de la commercialisation des petits ruminants.	184
1. Evolution du système de commercialisation	184
a. Changements au niveau des conditions de l'offre et de la demande	184
b. Réaction du système de commercialisation aux programmes publics et à la politique officielle.	185
2. La structure courante de la commercialisation des petits ruminants	185
a. Le secteur privé.	185
b. Le secteur public	185
3. Contraintes affectant l'expansion du commerce.	186
C. Analyse des prix appliqués de 1967 à ce jour -- petits ruminants, viande de mouton et de chèvre.	187
1. Petits ruminants importés.	187
2. Petits ruminants domestiques	187
3. Viandes ovines et caprines importées	188
4. Analyse des différences de coûts entre la viande ovine importée et le bétail ovin importé	188
5. Prix de gros et de détail appliqués aux viandes ovine et caprine.	189
CHAPITRE QUATRE: LES INDUSTRIES AVICOLE, PORCINE ET HALIEUTIQUE	191
I. Offre de volaille et porc	191
A. Structure historique et courante de l'offre de volaille et porc.	191
1. Sommaire succinct de la consommation	191
2. Production domestique	191
a. Production avicole	191
b. Production de porc	195
3. Importations de volailles et de porcs vifs.	195
a. Importations de volailles vives.	195
b. Importations de porcs vifs	195
4. Importations de volaille et de porc parés	197
B. Prix de la volaille et du porc.	197
1. Tendances récentes des prix.	197

	<u>Page</u>
a. Volaille.	197
b. Porc.	198
2. Prix comparés aux viandes bovine, ovine et caprine.	198
II. Offre de poisson.	198
A. Structure historique et courante de l'offre de poisson.	198
1. Sommaire succinct de la consommation.	198
2. Production domestique	200
3. Importations.	200
a. Poisson frais et congelé	200
b. Poisson et préparations de poisson en conteneurs hermétiques	202
B. Prix du poisson.	202
1. Tendances récentes.	202
2. Prix comparés à d'autres sources de protéines animales.	204
<u>CHAPITRE CINQ</u> : PREVISIONS CONCERNANT LA DEMANDE DE PROTEINES ANIMALES A L'HORIZON 1985.	205
I. Introduction.	205
II. Croissance démographique.	205
A. Demande de viande rouge.	205
B. Demande de porc, volaille et autres viandes.	206
III. Effets de l'urbanisation	207
IV. Evolution des revenus par habitant et niveau des prix réels.	208
<u>CHAPITRE SIX</u> : POLITIQUE OFFICIELLE GENERALE CONCERNANT L'ELEVAGE ET LES PECHEES	209
I. Politique de production	209
A. Production de boeuf et de petits ruminants	209
B. Production de volaille et de porc.	210
C. Production piscicole	210
II. Politique d'importation	211
<u>CHAPITRE SEPT</u> : PERSPECTIVES D'AVENIR POUR L'APPROVISIONNEMENT EN BOEUF ET PETITS RUMINANTS.	212
I. Hausse naturelle et croissance spontanée.	212
A. Offre de boeuf.	212
B. Offre de petits ruminants	215
II. Projets d'élevage des secteurs public et privé	215
A. Projets de production bovine.	215
B. Projets pour la production de petits ruminants.	218
III. Offre domestique de viande bovine, ovine et caprine prévue pour 1985.	218
<u>CHAPITRE HUIT</u> : PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LES APPROVISIONNEMENTS DE VOLAILLE, DE PORC ET DE POISSON	220
I. Hausse naturelle et croissance spontanée	220
A. Approvisionnement de volaille.	220
B. Approvisionnements de porc	220
C. Approvisionnements de poisson.	221

	<u>Page</u>
II. Projets publics.	221
A. Production avicole et porcine	221
B. Production halieutique.	222
CHAPITRE NEUF: SOMMAIRE DES PERSPECTIVES D'AVENIR DU MARCHÉ A	
L'HORIZON 1985.	223
I. Estimations des besoins d'importation.	223
II. Projets publics affectant les importations	225
A. Développement des ranches commerciaux	225
B. Usine de traitement	226
III. Contraintes susceptibles de freiner les importations	
A. Infrastructure	226
1. Transport et installations commerciales	
propres aux importations de bétail.	226
2. Facilités de magasinage, transports et vente.	227
B. Devises.	227
C. Tendances des cours mondiaux de la viande rouge.	227
TABLEAUX ANNEXES.	229
BIBLIOGRAPHIE	242

LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau</u>	<u>Page</u>
1.1	Exportations de produits agricoles et forestiers du Ghana, de 1967 à 1973 107
1.2	Importations ghanéennes globales, 1971 à 1973 109
1.3	Indices de la production agricole au Ghana, échelon national et par habitant, 1972 à 1976 110
1.4	Hausse du coût de la vie 111
1.5	Prévisions démographiques pour le Ghana, 1970, 1978, 1985, et taux de croissance annuelle moyens 114
1.6	Population estimative de certaines capitales régionales du Ghana pour 1970, 1977 et 1985 115
1.7	Croissance des revenus au Ghana de 1968 à 1974 115
2.1	Disparition des ventes de viande au Ghana, 1967 à 1977 118
2.2	Abattages trimestriels de bétail bovin, ovin, caprin et porcine pour les villes de Kumasi et Accra, 1967 à 1977 122
2.3	Abattages trimestriels de bétail bovin, ovin, caprin et porcine pour les villes de Cape Coast et Tokoradi/Sekondi, 1967 à 1977 123
2.4	Abattages trimestriels de bétail bovin, ovin, caprin et porcine pour les villes de Bolgatanga et Tamale, 1967 à 1977 124
2.5	Quantité de viande congelée d'importation distribuée à certaines capitales régionales par le CCV de juillet 1976 à juin 1977 126
2.6	Consommation annuelle de viande par habitant dans certaines capitales régionales du Ghana 126
3.1	Composition du cheptel national du Ghana, 1967 à 1977 131
3.2	Distribution du bétail par région politique, 1977.. 132
3.3	Effectifs animaux par zones de production au Ghana, 1969 à 1976 135
3.4	Opérations animales à grande échelle par zone de production au Ghana, 1975 136
3.5	Déplacements, abattages et exploitation commerciale applicables à la production animale de la zone 1, nord du Ghana, 1967 à 1977 139
3.6	Quantité de bétail importé au Ghana et prix payés de 1967 à 1977 140

<u>Tableau</u>		<u>page</u>
3.7	Sommaire annuel des points d'origine des bovins importés au Ghana, 1967 à 1976	143
3.8	Importations de bétail et de viande par le Conseil pour la commercialisation de la viande entre 1973 et 1977	145
3.9	Importations de bétail par la Ghana Industrial Holding Corporation (GIHOC) juin 1973 à décembre 1977	146
3.10	Sommaire annuel des quantités et prix payés pour les importations de viande entre 1967 et 1977	147
3.11	Certaines importations de boeuf effectuées pour la commercialisation des viandes	148
3.12	Importations de viande rouge par la Ghana Industrial Holding Corporation (GIHOC) pour 1976 et 1977, et le premier trimestre de 1978	152
3.13	Importations au Ghana de viandes non désossées (transport aérien) destinées au Conseil pour la commercialisation des viandes, 1973-1974	157
3.14	Taux du transport interne des viandes entre 1976 et 1977	162
3.15	Distribution de viandes congelées par le Conseil pour la commercialisation des viandes entre avril 1976 et juin 1977	163
3.16	Distribution de boeuf non désossé à deux centres régionaux du CCV	165
3.17	Ventilation des coûts des bovins importés par la GIHOC des stations de quarantaine entre 1971 et 1977	168
3.18	Cotations des prix au débarquement des viandes importées par le Conseil pour la commercialisation des viandes, 1977	171
3.19	Analyse des coûts appliqués aux bovins importés par le CCV, septembre 1977	172
3.20	Analyse des coûts appliqués au boeuf non désossé importé par le Conseil pour la commercialisation des viandes, septembre 1977	173
3.21	Prix de détail moyens du boeuf et du mouton, 1967-1977	174
3.22	Prix de la viande fraîche dans certains centres urbains du Ghana, avril à mai 1978	176
3.23	Prix des viandes congelées importées par le Conseil pour la commercialisation des viandes, janvier 1975 à juin 1978	178
3.24	Prix de détail des viandes importées par la Ghana Industrial Holding Corporation (GIHOC), 1976 à 1978	179

<u>Tableau</u>		<u>Page</u>
3.25	Sommaire annuel des points d'origine des ovins importés au Ghana, 1967 à 1976	181
3.26	Sommaire annuel des points d'origine des caprins importés au Ghana, 1967 à 1976	182
3.27	Différences de prix entre les importations de bétail ovin vif et de viande ovine	190
4.1	Production avicole au Ghana, 1971 à 1973	193
4.2	Production porcine du Ghana, secteur traditionnel, 1971 à 1973	194
4.3	Offre porcine de la région métropolitaine d'Accra, 1967 à 1977	194
4.4	Importations de volailles vives au Ghana, 1967 à 1978	196
4.5	Importations de porc au Ghana, 1967 à 1976	196
4.6	Importations de pieds de porcs par le Conseil pour la commercialisation des viandes, 1974 à 1977	199
4.7	Prix relatifs de la viande et du poisson, Accra, avril 1978	199
4.8	Production domestique de poisson, 1967 à 1977	201
4.9	Poisson frais, congelé et mis en boîte importé au Ghana, 1967 à 1976	201
4.10	Prix trimestriels du poisson frais à Kumasi, 1971 à 1977	203
7.1	Taux de croissance et effectif prévu pour les bovins et les petits ruminants de 1978 à 1985	214
7.2	Production estimative de viande rouge au Ghana en 1985	219
9.1	Demande et production prévues pour 1985 au niveau des protéines animales et halieutiques	224

TABLEAUX ANNEXES

1	Sources et types de viandes importées par le Conseil pour la commercialisation des viandes, avril 1975 à décembre 1977	230
2	Coûts FOB et fret de certaines sources de viandes rouges achetées par le Conseil pour la commercialisation des viandes, 1973-1977	235
3	Distribution régionale des viandes importées par le Conseil pour la commercialisation des viandes, avril 1976 à juin 1977	238

<u>Tableau</u>		<u>Page</u>
4	Distribution régionale mensuelle des viandes importées par le Conseil pour la commercialisation des viandes, avril 1976 à juin 1977	239
5	Taux du transport interne des bovins, ovins et caprins Redevances payées aux convoyeurs par le Conseil pour la commercialisation des viandes, 1976	240
6	Distribution des bovins, ovins et caprins importés par le Conseil pour la commercialisation des viandes d'avril 1974 à mars 1976	241

LISTE DES FIGURES

Figure

2.1	Offre trimestrielle de viande fraîche à Accra et Kumasi, 1967 à 1977	125
2.2	Offre trimestrielle de viande fraîche à Cape Coast et Takoradi, 1967 à 1977	127
2.3	Offre trimestrielle de viande fraîche à Tamale et Bolgatanga, 1967 à 1977	128
3.1	Zones de production animale du Ghana.	133
3.2	Importations trimestrielles de bétail, 1967 à 1977. .	141
3.3	Système de commercialisation du bétail au Ghana . . .	153

REPertoire INSTITUTIONNEL

- Agence nationale pour la passation des marchés du Ghana (GNPA) Cet organisme est responsable de la passation des marchés liés à toutes les demandes d'importation émises par les autorités. La GNPA prend les dispositions nécessaires pour l'importation des viandes; son bureau principal se trouve à proximité des ministères à Accra.
- Association des courtiers et bouchers de viande bovine Cette organisation défend les intérêts de ses membres au Ghana. Alhaji S. Maikankan en est le directeur; le bureau se trouve au Trade Union Center.
- Banque du Ghana Institution financière publique chargée des virements de devises destinées aux importations de produits de base alimentaires. Le bureau principal se situe sur la High Street d'Accra.
- Bureau central des statistiques L'organisme est responsable de la collecte des statistiques sur le commerce extérieur et la croissance démographique. Le bureau se situe dans le bâtiment du Ministère des finances à Accra.
- Conseil pour la commercialisation des viandes (CCV), antérieurement le Conseil de développement bovin Le CCV est un organisme public essentiellement responsable des importations de bétail et de viande. Le bureau principal est à Bolgatanga; M. J.A. Salaam en est le chef exécutif. Le second bureau se situe à Accra, et l'agent de commercialisation est M. Timpo.
- Conseil des prix et des revenus (CPR) Cet organisme public établit les prix de contrôle appliqués aux denrées alimentaires importées au Ghana. Le bureau se situe dans la Maison d'Etat. L'agent des barèmes chargé d'examiner la GIHOC et le CCV est M. Ado-Sakoode.
- Ghana Industrial Holding Corporation (GIHOC) La GIHOC est une société d'Etat dont le bureau principal se situe à Accra. La Division des produits dérivés de la viande se trouve à l'abattoir de Tema, et est responsable des importations de viande. M. Acquah est le directeur général.
- Institut de recherche animale, Université de Legon Institut de recherche situé à proximité de l'Université de Legon qui se charge de la recherche sur la production animale. Le Dr Antwi est directeur de l'Institut.

Ministère de l'agriculture:
Division de l'élevage

M. Sunkwa-Mills est le directeur; la division est chargée du développement de l'élevage. Son bureau se trouve dans les bâtiments ministériels à proximité de l'Ambassade des Etats-Unis.

Ministère de l'agriculture:
Division de la planification économique

Le bureau de cette division se trouve dans le même bâtiment que la Division de l'élevage. Le Dr Ata-Konadu en est le directeur; Mme Comfort Offei assume les fonctions d'économiste agricole et détient les informations relatives aux prix de la viande.

Ministère de l'agriculture:
Centre d'investigation vétérinaire (CIV)

Le centre possède un laboratoire à Kumasi. Le Dr Max Bonniwelm est chargé de la supervision et détient des informations sur la production des petits ruminants de la Région d'Ashanti.

Ministère de l'agriculture:
services vétérinaires

Le Directeur de l'organisme est le Dr S.B.K. Quarthey; le Directeur adjoint est le Dr K.O. Gyening. La division collecte des informations sur les importations, les déplacements et les abattages de bétail.

Ministère du commerce
et du tourisme

Ce Ministère est chargé de déterminer la remise des licences d'importation du Conseil pour la commercialisation des viandes.

Projet pour le développement agricole de la Haute Région

Ce projet est financé par la Banque Mondiale dans un effort visant à décentraliser le Ministère de l'agriculture. Son bureau principal se situe à Bolgatanga et son directeur est le Dr Akudu.

Société d'élevage du Ghana

Cette société reçoit des fonds de la Banque Mondiale pour la mise en oeuvre de deux projets d'élevage bovin au Ghana. M. A.K. Aryee est directeur des projets.

Société nationale du commerce du Ghana (SNCG)

Cette société est détenue par l'Etat et se charge de la distribution des marchandises et de leur vente au détail. La SNCG est le principal importateur de poisson en conserve.

Université de Cape Coast:
Département de l'agriculture

Le Dr Lionel de Silva est membre du corps enseignant de l'Université de Cape Coast qui mène des recherches sur la production animale du Ghana.

Université de Legon:
Département de l'économie
agricole

Université de Legon:
Institut de recherche
statistique sociale et
économique

Université de science
et de technologie
(UST), Kumasi

J. A. Dodson, professeur, détient les informations concernant la commercialisation du bétail au Ghana.

Cet institut est financé par les Nations Unies et se situe sur les terrains de l'Université de Legon. Le Dr K.Ewusi, chef de la recherche économique, a fait des études sur la politique macro-économique du Ghana. La bibliothèque de l'institut possède des informations concernant les enquêtes sur le budget des ménages.

Le Dr Bando est le chef du Département de la production animale. La production avicole et laitière forme les deux domaines essentiels sur lesquels porte la recherche menée par le département à son exploitation de recherche.

SOMMAIRE

La commercialisation du bétail et de la viande au Ghana a connu des changements d'ordre structurel durant cette dernière décennie. Lesdits changements sont imputables à la politique économique nationale aussi bien qu'à des facteurs indépendants du contrôle du pays. Une directive essentielle de la politique adoptée est que l'importation et la distribution des produits animaux (bétail et viande) sont contrôlés par les pouvoirs publics, la responsabilité principale des importations étant déléguée au Conseil de commercialisation des viandes (CCV). Depuis 1975, le CCV a importé de grosses quantités de viande provenant de pays non ouest-africains qui étaient en mesure d'offrir les produits voulus à des prix inférieurs.

Les projections de la demande en viande rouge établies pour 1985 indiquent que la consommation atteindra 49.000 tonnes métriques (tm). Cette évaluation se fonde essentiellement sur la croissance démographique et sur le taux d'urbanisation. Il n'empêche que si le Ghana se lance dans une politique de commerce restreint pour la viande rouge importée et permet au prix de détail appliqué à la viande rouge de renchérir, la demande effective sera inférieure à l'estimation de 1985. La demande la plus forte en viande rouge est le fait des zones urbaines. A Kumasi, par exemple, la consommation annuelle par habitant s'est chiffrée à une moyenne de 13,6 kg entre 1970 et 1977. Les lacunes de l'offre économique ont été cause de pressions exercées sur les services publics pour qu'ils importent de grosses quantités de boeuf (avec os), de 1975 à 1977, afin d'assurer la stabilité politique des grandes régions urbaines du sud du Ghana.

Un relèvement de la production domestique de l'élevage n'atténuera pas de manière significative l'écart entre la demande globale de viande rouge et sa production au Ghana. L'analyse montre qu'à court terme, les approvisionnement domestiques ne peuvent pas progresser au même rythme que la demande en protéines animales. On s'attend que les pénuries seront de l'ordre de 12.000 tm au moins, et pourraient même atteindre 34.000 tm en 1985.

On a identifié quatre facteurs venant limiter la majoration à court terme de l'offre en viande rouge issue de la production domestique:

- Absence d'une politique nationale et d'une organisation centrale qui assurent la coordination et la mise en oeuvre de programmes pour le développement de l'élevage.
- Pénurie d'effectifs reproducteurs disponibles pour mettre

en place un système de production amélioré sur le plan traditionnel et commercial.

- Productivité en régression parmi les troupeaux élevés dans le nord du Ghana: l'exploitation commerciale y est poussée, notamment celle des effectifs reproducteurs, à quoi s'ajoutent des taux de mortalité élevés enregistrés par les troupeaux traditionnels.
- Infrastructure insuffisante pour transférer les pratiques de gestion animale améliorées au système de production traditionnel.

Ensemble, ces facteurs ont maintenu la croissance du cheptel bovin national à un taux annuel inférieur à 3 pour cent, l'exploitation commerciale se pratiquant à un niveau élevé.

Le prix des viandes importées a commencé de renchérir en 1978 et continuera d'être à la hausse pendant trois à quatre ans. Les autorités ghanéennes ont imposé, en 1978, un droit d'importation de 35 pour cent sur toutes les importations de bétail et de viande, politique qui s'est traduite par un relèvement des prix de détail. Toujours en 1978, le cedi ghanéen a été dévalué de 58 pour cent, tous les produits de base importés devenant ainsi plus coûteux. La hausse du cours mondial du boeuf entamera d'autant plus une source de devises peu abondante. Il est peu probable qu'au début des années quatre-vingt, le Ghana connaisse une conjoncture économique qui lui permette de consacrer d'importantes sommes de devises aux importations de viande rouge. Si les pouvoirs publics choisissent de ne pas freiner le renchérissement des prix de détail appliqués à la viande rouge, la demande se contractera, mais les considérations politiques ne permettent pas de prévoir jusqu'à quel point les autorités laisseront les prix monter.

Les démarches commerciales récemment entreprises entre le Ghana et ses voisins sahéliens donnent à penser qu'il pourrait intervenir une reprise du commerce des produits de l'élevage. Mais même s'il devait en être ainsi, il est peu probable que les échanges atteignent l'envergure accusée à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix. Le type de bétail échangé sera sans doute différent. A l'avenir, le commerce entre le Ghana et ses partenaires du Sahel se pratiquera pour une bonne partie dans le cadre de contrats passés entre organismes publics; les commerçants privés seront moins nombreux à pouvoir mener leur bétail aux stations de quarantaine du Ghana sans l'obtention préalable des contrats et dédouanements appropriés.

A court terme, l'industrie avicole jouera un rôle important dans l'offre en protéines animales, notamment celle qui s'adresse aux consommateurs urbains. Le poisson sera un substitut probable aux autres sources de protéines, plus particulièrement dans le régime alimentaire des ménages établis dans le sud du Ghana.

CHAPITRE PREMIER

APERCU D'ENSEMBLE

I. Le Ghana et son économie

Depuis 1974, l'économie générale du Ghana s'est caractérisée par une inflation prononcée et des pénuries de facteurs de production. L'inflation a été attribuée essentiellement aux dépenses publiques excessives (BIRD, 1976). Bien que les cours mondiaux appliqués aux produits d'exportation du Ghana aient été favorables depuis 1973, le pays n'a pas disposé de suffisamment de devises pour investir dans des biens d'équipement. Les dettes à long terme contractées par les administrations précédentes continueront de requérir des remboursements. En décembre 1971, le gouvernement civil du Dr Busia a dévalué le cedi de 44 pour cent à la demande du Fonds monétaire international (FMI). En janvier 1972, un coup d'état militaire a dissout le gouvernement. Le mois suivant, le cedi était revalorisé de telle sorte que sa dévaluation était ramenée à 20 pour cent par rapport au dollar EU. De 1972 à juin 1978, le taux de change a été fixé à 1,15 cedi = 1 dollar. Après la mutation des responsables militaires en juillet 1978, le cedi a été dévalué de 51 pour cent. La décision du gouvernement militaire précédent de ne pas dévaluer le cedi et d'améliorer l'économie à l'aide de fortes dépenses publiques a mis l'économie dans une situation très difficile. Les perspectives de voir s'atténuer le marasme économique à court terme ne sont pas encourageantes en l'absence de contrôles stricts imposés aux exportations et aux importations, d'une réduction de la contrebande et d'un relèvement de la productivité domestique.

A. Secteur agricole

1. Exportations

Le secteur des produits agricoles et forestiers constitue pour le

TABLEAU 1.1

EXPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES ET FORESTIERS DU GHANA, 1967 à 1973
(millions de dollars E.U.)

	1966 ^a	1967 ^b	1968 ^b	1969 ^b	1970 ^b	1971 ^b	1972 ^c	1973 ^c
Denrées alimentaires et animaux								
a) Cacao et produits dérivés	119.6	138.3	190.7	164.6	293.5	198.6	290.7	351.6
b) Café et produits dérivés	116.4	135.9	187.2	161.5	288.4	193.8	285.4	345.5
Matières brutes agricoles								
a) Bois/sciages	22.3	20.7	25.7	35.5	32.8	29.6	56.7	115.7
Huiles et matières grasses d'origine animale et végétale								
	0.1	0.3	0.0	0.1	0.3	0.1	0.2	0.1
Total des postes ci-dessus	142.0	159.3	216.4	200.2	326.6	228.3	347.6	467.4
Total des exportations	191.4	213.1	294.6	289.8	406.4	310.9	490.8	635.1
Exportations agro-forestières en % des exportations globales								
	74.2	74.8	73.5	69.1	80.4	73.4	70.8	73.6
Cacao et produits dérivés en % des exportations globales								
	60.8	63.8	63.5	55.7	71.0	62.3	58.1	54.4

SOURCE: Statistiques du commerce extérieur

^aTaux de change en dollars E.U.: 1,00 = 1,17 cedis

^bTaux de change en dollars E.U.: 1,00 = 1,02 cedi

^cTaux de change en dollars E.U.: 1,00 = 1,15 cedi.

Ghana la source la plus importante de devises. D'après le Tableau 1.1, on constate que les produits en question ont couvert 69 à 80 pour cent de la valeur qu'ont enregistrée les exportations durant les années 1966 à 1973, le cacao et les produits dérivés du cacao représentant quelque 50 pour cent de la valeur globale des exportations. La production globale de cacao a régressé depuis 1970 du fait que les producteurs n'ont pas été encouragés par les incitations voulues. D'autres sources importantes de devises ont été le bois et les sciages; la valeur des exportations desdits produits a connu une hausse supérieure à 600 pour cent entre 1966 et 1973.

2. Importations

La valeur des importations en denrées alimentaires et en animaux vifs s'est accrue à raison de 32 pour cent entre 1971 et 1973 (Tableau 1.2). En 1972, la valeur des importations de marchandises a enregistré un fléchissement de 35 pour cent sous l'effet du contrôle rigoureux exercé par l'administration du Général Acheampong sur les articles importés; mais en 1973, la valeur desdits articles a retrouvé son niveau de 1971. La valeur accrue des importations, enregistrée en 1973, a été imputée aux importations de denrées alimentaires et d'animaux vifs, de céréales, de sucre et de produits d'affouragement. En 1977, les produits animaux ont couvert 21 pour cent des importations agricoles.

Plusieurs facteurs importants ont contribué, depuis 1972, à majorer les dépenses encourues au titre des denrées alimentaires et des animaux vifs. En 1973 et 1974, la production agricole s'est intensifiée par suite des efforts consentis par les autorités dans le cadre de l'"Operation Feed Yourself". Cependant, il s'agissait là d'une hausse provisoire, vu que la faible pluviométrie enregistrée en 1975 et 1976 a eu pour effet de réduire la production totale (cf. Tableau 1.3). Le pays a connu une inflation plus marquée qui a accompagné la baisse de la production agricole. Au Tableau 1.4, les indices du coût de la vie établis pour les années 1972 à 1976 montrent que les prix ont sensiblement renchéri; les prix alimentaires ont accusé une hausse, notamment en 1975 et 1976, imputable à la valeur amoindrie du cedi et à l'accroissement de la masse monétaire. Le relèvement du coût de la vie a été plus prononcé en milieu rural; l'impact s'est le plus fortement exercé sur les producteurs de cultures marchandes du sud, lesquels ont dû payer davantage leurs denrées alimentaires de base (USAID, 1975). Les citadins dont les revenus sont fixes ou liés aux salaires d'une fonction publique ont été les plus vulnérables aux effets de la majoration des prix alimentaires. Le taux de croissance enregistré au niveau des prix alimentaires depuis 1976 a fait que seule l'Argentine connaît, en 1978, un taux d'inflation plus poussé

TABLEAU 1.2

IMPORTATIONS GHANEENNES GLOBALES, 1971 A 1973

	1971	1972	1973	1972	1973
	(millions de dollars E.U.) ^a			comme	comme
				% de 1971	% de 1971
Importations globales de marchandises	434.28	283.74	438.25	65.3	100.9
Denrées alimentaires et animaux vifs	61.34	45.09	80.96	73.5	132.0
Animaux vifs	6.01	3.70	4.69	61.6	78.0
Viandes et préparations de viande	3.63	1.99	2.06	54.8	56.7
Produits laitiers	10.97	5.68	6.83	51.8	62.3
Poissons et préparations de poisson	13.13	11.67	33.77	88.9	257.2
Fruits et légumes	1.68	.66	1.28	39.3	76.2
Sucre, préparations de sucre et miel	10.32	10.55	18.13	102.2	175.7
Epices et produits manufacturés	.98	.36	.91	36.7	92.9
Fourrages des animaux	.77	.82	2.06	106.5	267.5
Préparations alimentaires diverses	2.39	.87	1.01	36.4	42.3

SOURCE: Statistiques du commerce extérieur

^aLe taux de change correspond à : 1 dollar E.U. = 1,15 cedi

TABLEAU 1.3

INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE DU GHANA,
ECHELON NATIONAL ET PAR HABITANT, 1972 à 1976

	Total ^a (1961 à 1965 = 100)	Par habitant ^a (1961 à 1965 = 100)	Valeur de la produc- tion animale ^b (en million de dollars)
1972	109	76	30,1
1973	118	91	29,2
1974	121	91	29,2
1975	114	83	30,1
1976	117	83	30,5

SOURCE: ^aSituation agricole en Afrique et en Asie de l'Ouest,
USDA, 1977

^bIndices de production agricole en Afrique et au Proche
Orient, 1967-76, USDA, 1977

TABLEAU 1.4

HAUSSE DU COUT DE LA VIE
(mars 1963 = 100)

	Total	Denrées locales	Denrées importées	Loyer
National				
1967	156.0	169.5	132.3	102.0
1968	169.7	184.3	148.3	102.6
1969	181.8	200.1	151.7	102.9
1970	188.5	210.0	150.1	103.0
1971	206.0	236.1	146.5	103.1
1972	226.7	259.4	184.4	104.2
1973	266.4	313.3	214.2	104.5
1974	315.3	362.7	271.9	104.5
1975	408.9			
1976	721.9 ^a			
Urbain				
1967	148.1	156.0	140.5	108.6
1968	159.5	168.5	158.6	111.1
1969	171.5	186.2	161.5	112.3
1970	176.2	189.9	161.6	112.8
1971	194.4	217.5	164.3	113.6
1972	216.8	247.6	215.4	117.5
1973	259.6	312.1	262.0	119.0
1974	313.1	375.3	311.5	119.0
Rural				
1967	159.8	173.7	129.7	100.0
1968	172.9	189.2	145.1	100.0
1969	185.0	204.4	148.7	100.0
1970	192.4	216.3	146.5	100.0
1971	209.6	241.9	141.0	100.0
1972	228.9	263.0	174.8	100.0
1973	268.6	313.8	199.3	100.0
1974	316.1	358.7	259.4	100.0

SOURCE : Bureau central des statistiques

^aSeptembre

que celui du Ghana.

II. Facteurs influant sur la demande de protéines animales du Ghana

Les facteurs essentiels qui affectent la tendance générale propre à la consommation de protéines animales au Ghana sont la croissance démographique, les migrations rurales-urbaines et l'évolution des revenus personnels.

A. Croissance démographique

Le dernier recensement a été effectué en 1970 par le Bureau du recensement; on trouvera au Tableau 1.5 les populations nationale et régionale ainsi recensées. Les taux de croissance ont été estimés pour différentes catégories d'habitants jusqu'à 1985. La population nationale prévue pour 1985 se chiffre à 13,4 millions d'habitants, soit un accroissement de 33 pour cent par rapport à 1977. Le taux de croissance nationale calculé par le Bureau du recensement est de 2,7 pour cent pour la période allant de 1973 à 1980 et atteint 3,0 pour cent entre 1980 et 1990.

On estime que la population non agricole s'accroîtra au rythme de 3,9 pour cent jusqu'à 1980, puis de 4,1 pour cent jusqu'à 1990. La répartition de la population dans le sens des travaux axés sur les services, au détriment du secteur agricole, intensifiera les pressions qui s'exercent sur les protéines animales disponibles.

B. Migrations rurales-urbaines

L'urbanisation du Ghana est devenue un problème pour les pouvoirs publics. En milieu urbain, notamment à Accra, la capitale, on estime que le taux de croissance équivaut au triple de celui des zones rurales (Tableau 1.5). Les services publics n'ont pas été en mesure de suivre le rythme d'expansion des collectivités urbaines. L'approvisionnement en protéines animales des centres urbains n'a pas suffi à faire face aux besoins urbains; depuis 1976, on constate que les consommateurs des milieux urbains font de longues queues pour obtenir les viandes disponibles.

La population actuelle des agglomérations urbaines pourrait être plus importante que ne l'indiquent les estimations du Bureau du recensement, lesquelles figurent au Tableau 1.6. Eu égard à la détérioration de l'économie depuis 1975, il se peut que davantage de familles

décident de s'établir dans les grands centres urbains où elles espèrent trouver de meilleures opportunités de travail. Ce phénomène ajoutera aux pressions exercées sur les autorités pour ce qui est de relever l'offre en protéines animales afin de maintenir la stabilité politique du pays.

C. Revenus

Entre 1971 et 1974, le produit intérieur brut (PIB) a enregistré une légère hausse en dépit de la forte régression qu'il a connue en 1972; on estime cependant que de 1974 à aujourd'hui, le taux de croissance s'est contracté (voir Tableau 1.7). Le PIB par habitant a été à la hausse de 1972 à 1974. Etant donné le renchérissement du coût de la vie, les revenus réels ont régressé durant cette période et par la suite. Entre 1971 et 1975, on estime que les revenus par habitant ont accusé une baisse de 2 pour cent par an, due au fléchissement de la production et des investissements d'ordre industriel laquelle résultait des pénuries de devises (BIRD, 1976).

L'incidence des revenus sur la consommation de viande rouge ne se discerne pas facilement en raison de la conjoncture économique qui prévaut actuellement. Les opérations commerciales ont été affectées par le contrôle public des prix de détail et par les pénuries survenues au niveau des biens de consommation. On peut s'attendre que la baisse accusée par les revenus réels des consommateurs entre 1971 et 1978, notamment en milieu urbain, se traduise par une réduction du pourcentage des dépenses que consacrent les ménages aux protéines animales; la viande rouge tient du luxe plus qu'auparavant.

III. Le déplacement de la consommation en faveur des volailles, du porc et du poisson

Les autorités ont établi des prix contrôlés pour s'efforcer de limiter l'inflation des coûts alimentaires. Cette méthode a eu pour résultat une intensification de la vente frauduleuse des produits de base alimentaires. Depuis 1976, le nombre de licences d'importation remises pour les produits animaux s'est réduit de 50 pour cent. L'offre domestique en bétail vif s'est accrue, mais pas suffisamment pour satisfaire la demande en protéines animales. Les commerçants des circuits de commercialisation ont relevé leurs marges bénéficiaires en raison de la rareté des viandes.

La consommation de boeuf s'est déplacée en faveur des volailles

TABLEAU 1.5

PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES POUR LE GHANA, 1970, 1978, 1985
ET TAUX DE CROISSANCE ANNUELLE MOYENS

Régions	Population prévue (milliers)			Taux de croissance démographique estimatif	
	1970	1977	1985	1973-1981	1981-1990
Occidentale	770	906	1,202	2.3%	2.3%
Centrale	890	1,047	1,389	1.9%	1.9%
Orientale	1,261	1,480	1,963	1.6%	1.6%
Volta	947	1,118	1,482	2.2%	2.2%
Ashanti	1,481	1,742	2,310	3.1%	3.1%
Brong-Ahafa	766	906	1,202	2.8%	2.8%
	727	856	1,135	3.3%	3.3%
	862	1,017	1,349	1.5%	1.5%
	851	997	1,332	5.8%	5.8%
NATIONAL	8,555	10,069	13,364	2.7%	2.7%
Population urbaine	2,475	3,483	5,170	5.0%	5.1%
Population rurale	6,083	6,818	7,741	1.6%	1.6%
Population agricole	4,873	5,521	6,399	1.8%	1.9%
Population non agricole	3,685	4,817	6,605	3.9%	4.1%

SOURCE: Bureau du recensement

TABLEAU 1.6

POPULATION ESTIMATIVE DE CERTAINES CAPITALES REGIONALES
DU GHANA POUR 1970, 1977 et 1985

Capitales régionales	1970	1977	1985
Accra	564,200	739,700	1,310,100
Kumasi	260,300	321,700	489,600
Cape Coast	51,700	58,400	78,500
Takoradi/Sekondi	91,900	101,900	132,300
Tamale	83,700	135,200	279,900
Bolgatanga	18,900	30,600	56,533

SOURCE: Bureau du recensement, Recensement de la population, 1970

TABLEAU 1.7

CROISSANCE DES REVENUS AU GHANA DE 1968 à 1974

	PIB ^a (millions de cedis)	Population nationale ^b (millions)	PIB par habitant (cedis)	Taux de crois- sance du PIB (pourcentage)
1968	1,700.19	8.115	209.5	--
1969	1,799.89	8.337	215.9	3.1
1970	1,921.68	8.559	224.5	4.0
1971	2,029.30	8.757	231.7	3.2
1972	1,978.44	8.955	220.9	-4.7
1973	2,088.09	9.153	228.1	3.3
1974	2,195.60	9.351	234.8	2.9

^aSOURCE: Plan de développement quinquennal

^bSOURCE: Bureau central des statistiques

et du porc; le sous-secteur qui fournit ces produits a réagi positivement au cours des cinq dernières années en raison des pénuries de boeuf. Les pouvoirs publics ont tenté d'encourager le sous-secteur de l'aviculture en autorisant des importations substantielles de céréales destinées à l'alimentation des animaux et des effectifs reproducteurs destinés aux couvoirs. Ainsi qu'il apparaît au Tableau 1.2, la valeur des produits d'affouragement a enregistré une hausse de 267 pour cent entre 1971 et 1973. En 1978, quelque 1,5 million de poussins d'un jour ont été importés pour les importations avicoles commerciales. La production du sous-secteur avicole a cependant stagné ces derniers temps, pour avoir été freinée par la capacité industrielle des couvoirs domestiques de même que par les approvisionnements disponibles en céréales destinées à l'alimentation des volailles.

Dans le sud du Ghana, le poisson a toujours représenté un poste important de dépenses des ménages. Ainsi que le montre le Tableau 1.2, la valeur des importations de poisson et de préparations de poisson a été supérieure à celle des importations d'animaux vifs, de viande et de préparations de viandes. Eu égard au renchérissement des prix de protéines animales, les dépenses des ménages consacrées au poisson et aux préparations de poisson devraient être d'autant plus importantes.

CHAPITRE DEUX

STRUCTURE PROPRE A LA CONSOMMATION ACTUELLE DE PROTEINES ANIMALES AU GHANA

Entre 1967 et 1977, des changements significatifs sont intervenus dans la structure propre à la consommation de viande rouge au Ghana. Depuis 1975, les approvisionnements traditionnels d'animaux vifs fournis par le Sahel ont, dans une large mesure, été remplacés par des importations de viande congelée en provenance de pays non ouest-africains, principalement d'Amérique du Sud. Dans le même temps, les pouvoirs publics ont institué une réglementation des prix de détail. Les approvisionnements de viande fraîche ont été remplacés par des viandes congelées moins coûteuses, achetées par le Conseil de commercialisation des viandes (CCV), une organisation contrôlée par l'Etat et chargée d'importer les produits animaux et la viande. Les approvisionnements ainsi obtenus n'ont pas suffi à satisfaire la demande aux prix fixés par les autorités, et ont donné lieu à des pénuries de viande.

I. Consommation de viande rouge, 1967 à 1977

Des estimations ont été établies pour la décennie 1967-1977 à partir des informations disponibles (Tableau 2.1). La consommation de viande par habitant s'est fondée sur les ventes de viande et les abattages enregistrés. Les estimations n'incluent pas les abattages effectués à domicile, notamment en milieu rural. Le gibier, en particulier les herbivores, constitue d'importantes sources de viande dans les régions forestières du sud du Ghana mais n'est pas prise en compte dans les estimations faute de données statistiques y afférentes. Les estimations précédemment établies pour les catégories de viande signalées aux rubriques du Tableau 2.1 (par exemple, le Ministère de l'agriculture, 1972) correspondent étroitement aux chiffres du tableau.

Pour la période allant de 1967 à 1971, la consommation par habitant s'est chiffrée à une moyenne approximative de 2 kg par an. Les frontières étaient ouvertes au commerce à cette époque, ce qui

TABLEAU 2.1
VENTES DE VIANDE^a AU GHANA, 1967 A 1977

Année	Bovin (tm)	Ovins (tm)	Caprins (tm)	Boeuf/veau (tm)	Ovins tous âges (tm)	Boeuf conserve (tm)	Boeuf salé (tm)	Abats (tm)	Viande totale ^b (tm)	Population humaine (tm)	Consommation de viande par habitant (kg)	Consommation estimative par hab. (kg) Min. de l'agr.
1967	9,618	599	1,676	188	1,206	1,700	490	63.40	15,540	7,901.7	2.00	1.99
1968	10,006	749	1,845	25.8	1,409	483	481	193.00	15,192	8,115.0	1.87	1.79
1969	10,702	763	1,689	169	1,701	1,359	475	131.00	16,989	8,337.0	2.03	1.92
1970	11,476	726	1,739	181	2,395	1,927	400	108.00	18,952	8,559.0	2.21	2.24
1971	12,103	729	1,632	93.4	1,544	1,235	538	94.00	17,968	8,575.0	2.10	2.15
1972	12,215	798	1,700	58.7	514	736	80	.09	16,102	8,955.0	1.80	
1973	12,062	856	2,075	9.1	369	167	228	17.90	15,784	9,153.0	1.72	
1974	14,205	831	2,168			(2,995) ^c			20,199	9,351.0	2.16	
1975	12,122	960	2,158	196	1,137	258	166	9.30	17,006	9,551.0	1.79	
1976	10,265	1,006	2,357			(19,911) ^c			33,539	9,809.3	3.42	
1977	10,899	1,105	2,436			(10,173) ^c			24,613	10,069.0	2.44	

^a Ne prend en compte que les abattages officiels.

^b Inclut les abats. La portion comestible des animaux représente: 27,5 pour les bovins, 22,8 pour les ovins et 32,5 pour les caprins.

^c Les estimations établies pour les importations de viande sont dérivées des importations de viande du CUV et de la GIHC pour ces années. Toutes les autres années sont extraites des Statistiques du commerce extérieur.

permettait aux négociants de bovins étrangers de transporter leur bétail directement au sud du Ghana. Les estimations indiquent qu'après 1971, la consommation par habitant de viande rouge a accusé un fléchissement, imputable pour partie à la perturbation du commerce traditionnel du fait que les autorités ont décidé d'obliger tous les commerçants de bovins étrangers à vendre aux marchands de bétail ghanéens aux stations de quarantaine frontalières. Cette politique a eu pour effet de détourner une partie du commerce vers d'autres pays ouest-africains. La consommation par habitant s'est accrue de 2,2 kg en 1974 après avoir connu une baisse en 1972 et 1973. La hausse est imputable au volume accru d'importations bovins à mesure que se poursuivait la sécheresse sahélienne de même qu'aux importations intensifiées de produits à base de viande. Les importations de bovins vifs ont été à la baisse une fois de plus en 1975 étant donné que le prix appliqué par le CCV au kg de poids vif était inférieur au prix qu'offraient les autres pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest. La consommation de viande par habitant s'est caractérisée, en 1976 et 1977, par une hausse entièrement due cette fois aux efforts consentis par les autorités pour importer des viandes congelées.

Cette politique axée sur les viandes congelées au détriment des animaux vifs a pris une ampleur évidente. En 1975, les importations de viande ont atteint 3.292 tonnes métriques (tm), soit 19 pour cent seulement de la consommation globale des types de viande énumérés au Tableau 2.1. En 1976, un changement spectaculaire est intervenu lorsque les viandes importées ont couvert 59 pour cent des approvisionnements de viande officiels. Cette part est néanmoins tombée à 41 pour cent en 1977 car on n'avait remis qu'un nombre limité de licences d'importation autorisant les achats de viande congelée.

Il importe de faire remarquer que les estimations portant sur la consommation nationale de viande de brousse locale ont atteint un chiffre aussi élevé que 37.000 tonnes par an, soit 58 pour cent de toutes les protéines animales consommées en 1966 et 1967 (St. John Clotey, 1969). A partir d'entrevues personnelles avec des fonctionnaires responsables de l'élevage, l'auteur a déterminé que l'offre en viande de brousse décroît en raison de l'exploitation excessive du gibier. Ceci implique que l'écart entre la production et la consommation domestique de viande continuera de s'accroître et imposera, pendant un certain temps, une dépendance plus poussée à l'égard des sources extérieures d'approvisionnement en protéines animales.

II. Consommation de viande à l'échelon urbain

Pour évaluer la consommation de viande à l'échelon urbain pour la période 1967-1977, on a sélectionné six capitales régionales dont les structures de consommation trimestrielle et annuelle ont été étudiées. Les deux centres urbains les plus importants, Accra et Kumasi, ont été sélectionnés pour établir une estimation particulière aux villes dotées de taux de croissance démographique élevés et de revenus par habitant élevés (la Figure 3.1 en indique l'emplacement géographique). Ont également été choisies deux régions urbaines côtières, Cape Coast et Takoradi/Sekondi, étant donné qu'elles reçoivent du bétail importé du marché central de Kumasi. Enfin, le choix s'est porté sur les centres où existe du bétail excédentaire, Tamale et Boltgatanga, au nord du Ghana. Des données trimestrielles concernant la disparition des ventes d'animaux d'abattage sont présentées aux Tableaux 2.2, 2.3 et 2.4 et couvrent la décennie 1967-1977. Les statistiques relatives à l'abattage des porcins ont été disponibles étant donné que les Services vétérinaires inspectent et enregistrent tous les abattages effectués aux abattoirs urbains; ils ont été inclus pour permettre la comparaison.

Les tableaux montrent que la viande fraîche était plus abondante à Kumasi que dans les autres centres urbains pour toutes les catégories de viande rouge. Bien que sa population soit moins importante que celle d'Accra, Kumasi est le marché central des bovins vifs transportés à partir du nord du Ghana. Le niveau de vie relativement élevé de Kumasi et son niveau de revenus par habitant se traduisent par une demande plus prononcée en produits animaux. Le poids vif a été converti en équivalent de viande, abats compris (note b, Tableau 2.1) et la tendance accusée par les viandes fraîches disponibles est présentée sous forme de graphique à la Figure 2.1. L'approvisionnement en viande fraîche a été relativement stable à Accra durant le quatrième trimestre de 1970, époque où les abattages ont commencé de décroître. Cette régression, qui s'observera jusqu'à la fin de 1971, peut s'attribuer à la politique officielle qui interdisait aux étrangers d'importer des bovins. Toutes les fonctions de commercialisation exercées à l'intérieur du pays étaient censées incomber aux Ghanéens, moyennant quoi les circuits d'approvisionnement ont été bouleversés. Le même phénomène a affecté le commerce bovin de Kumasi. Durant le troisième trimestre de 1970, le niveau des abattages est une fois de plus tombé au-dessous de celui d'Accra.

La disponibilité des viandes fraîches qui a caractérisé Accra s'est rétablie à partir du quatrième trimestre de 1971 pour se maintenir à des niveaux plus élevés qu'auparavant jusqu'à la fin de 1974.

C'est alors que se sont manifestés les effets de la réorientation adoptée en faveur des viandes congelées par le Conseil pour la commercialisation des viandes cependant que l'offre en viande fraîche enregistrait une baisse continue pendant deux trimestres sur quatre durant 1977. Le Tableau 2.6 indique que, pour Accra, la consommation de viande fraîche se chiffrait à 3,05 kg par habitant en 1970. En 1970, elle était retombée à 2,63 kg. Néanmoins, lorsqu'on inclut l'offre en viande congelée d'importation (Tableau 2.5), la consommation par habitant globale s'est accrue de 51 pour cent ayant atteint 4,62 kg. La politique officielle consistait à contrôler le prix des viandes congelées de façon qu'il soit inférieur au prix commercial des viandes fraîches. Un beaucoup plus grand nombre de porcs ont été abattus à Accra en comparaison des cinq capitales régionales (voir Tableau 2.2). Le relèvement de la demande a encouragé la production porcine de la région urbaine d'Accra.

A Kumasi, l'offre en viande fraîche a enregistré une moyenne de 1.020 tm par trimestre depuis 1971. Les fluctuations notables constatées de 1970 à 1977 peuvent s'attribuer aux variations saisonnières propres à l'exploitation commerciale des troupeaux traditionnels élevés dans le nord du Ghana (Figure 2.1). Etant donné le niveau de revenu plus élevé qui prévaut à Kumasi, la consommation par habitant de viande fraîche s'est chiffrée à 7,80 kg en 1970, soit trois fois la moyenne nationale (Tableau 2.6). Les importations de viandes congelées ont exercé une incidence peu marquée sur la consommation par habitant de la ville en question. Kumasi a reçu moins de 10 pour cent des viandes congelées d'importation qu'a expédiées le CCV à certaines capitales régionales (Tableau 2.5); d'après les projections démographiques établies à partir du recensement de 1970, la consommation par habitant enregistrée en 1977 pour les viandes congelées est estimée se chiffrer à 1,33 kg approximativement.

Dans le sud, les deux centres urbains de moindre taille choisis pour les estimations étaient Cape Coast et Takoradi/Sekondi. L'offre en viande fraîche de Takoradi a été relativement stable jusqu'à 1973, date à laquelle les approvisionnements en viande fraîche ont commencé de s'accroître rapidement pour passer de 136 tm à 272 tm durant le deuxième trimestre de 1974; ce phénomène correspondait à la période de sécheresse qui sévissait au Sahel (Tableau 2.3 et Figure 2.2). A la fin de 1975, les approvisionnements en viande fraîche de Takoradi ont toutefois été ramenés à 91 tm. De surcroît, la consommation par habitant de viande fraîche a connu un fléchissement en 1977 par rapport au niveau enregistré en 1970 dans les deux villes (Tableau 2.6).

Les deux dernières capitales régionales sélectionnées étaient Bolgatanga et Tamale; les deux villes se situent dans les régions

TABLEAU 2.2

ABATTAGES TRIMESTRIELS DE BÉTAIL BOVIN, OVIN, CAPRIN ET PORCIN
POUR LES VILLES DE KUMASI ET ACCRA, 1967-1977
(Têtes)

Année	Trim.	Kumasi				Accra			
		Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins
1967	1	2266	2266	1521	2487
	2	2249	2249	1567	1938
	3	2680	2680	2145	2600
	4	2624	2624	1526	2559
1968	1	2498	1674	1558	2850
	2	2394	1737	1836	3723
	3	2497	2008	2234	2452
	4	2496	1978	2203	3019
1969	1	2462	851	2270	2804
	2	2224	715	1648	1785
	3	2617	807	1657	2457
	4	2373	708	1458	2471
1970	1	4270	1668	2361	265	2487	794	1420	2878
	2	5226	2222	3226	293	2831	846	1586	2853
	3	1962	768	1006	52	2777	726	1604	1891
	4	2866	2270	2919	274	2162	696	1442	1850
1971	1	6159	2021	2508	187	1512	594	811	233
	2	6724	2685	3482	174	1309	403	706	227
	3	6810	2462	3126	145	1147	462	773	196
	4	7377	2029	2772	155	1226	589	871	334
1972	1	5728	2116	2760	182	2494	680	1138	1781
	2	6646	2375	2691	194	2777	767	1231	1804
	3	7476	6346	3188	186	2842	865	1476	2055
	4	7905	2157	3012	240	5030	1587	2814	3530
1973	1	6447	1979	1944	286	5103	2033	3171	3446
	2	6773	2575	3642	282	4674	2879	4713	3477
	3	7638	2180	3715	332	4131	2542	4238	1669
	4	7287	1610	187	187	3950	2657	4884	2243
1974	1	6612	2033	4286	131	4700	1772	2539	1986
	2	7675	2323	4741	203	4773	2173	3381	1606
	3	8335	3362	2730	232	6166	2069	3211	1640
	4	8586	1336	2788	219	5663	2147	2587	2271
1975	1	8028	1787	3129	293	7200	2226	2375	2916
	2	7654	2309	3532	269	4599	2770	2892	3096
	3	7070	1829	2752	181	3549	2644	2657	2481
	4	8697	2385	1709	94	2952	2793	3022	2860
1976	1	6563	2084	3200	269	3283	3036	3092	3429
	2	7354	3189	4775	298	4106	3627	3660	3173
	3	9263	3680	4150	253	3192	2621	2445	2286
	4	7335	2055	3261	144	2984	1905	1195	1918
1977	1	7774	3492	4602	190	3123	1553	1648	1644
	2	8472	4134	4198	287	2796	1447	1535	1427
	3	8046	3516	4868	183	2323	1273	1295	871
	4	8610	2138	3098	165	2227	1619	1458	1162

SOURCE: Rapports annuels des districts consultés dans les capitales régionales durant les visites personnelles.

TABLEAU 2.3

ABATTAGES TRIMESTRIELS DE BÉTAIL BOVIN, OVIN, CAPRIN ET PORCIN
POUR LES VILLES DE CAPE COAST ET TAKORADI/SEKONDI, 1967 A 1977

Année	Trim.	Cape Coast				Takoradi/Sekondi			
		Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins
1967	1	988	307	496	304
	2	911	345	526	359
	3	940	417	551	370
	4	917	542	457	365
1968	1	800	408	491	400
	2	887	585	721	522
	3	822	488	660	450
	4	839	264	431	449
1969	1	778	298	491	368
	2	812	318	498	345
	3	756	276	395	308
	4	804	295	316	302
1970	1	790	293	340	291
	2	846	363	435	277
	3	861	324	363	266
	4	870	265	407	377
1971	1	765	308	392	271
	2	943	343	415	231
	3	901	399	637	205
	4	814	387	452	208
1972	1	810	411	592	394
	2	632	644	886	375
	3	686	822	1232	298
	4	703	884	1189	510
1973	1	607	757	1638	567
	2	720	743	2668	377
	3	923	968	2536	609
	4	1253	643	1631	585
1974	1	306	740	1046	168	1340	788	2112	509
	2	208	821	1505	196	1755	688	2552	594
	3	209	677	721	146	1245	1160	2298	340
	4	385	514	432	162	1325	1020	1158	313
1975	1	317	568	564	196	1513	964	752	336
	2	100	740	823	151	869	839	1184	304
	3	55	870	933	146	793	650	1184	352
	4	47	840	653	140	1052	1531	1022	333
1976	1	21	754	666	172	549	444	459	277
	2	53	1363	742	82	455	907	455	377
	3	95	1196	920	82	522	846	1036	226
	4	81	1238	752	81	618	1198	1174	227
1977	1	61	773	597	141	551	1356	1236	204
	2	44	952	721	161	558	1939	1951	264
	3	46	1227	880	148	521	1122	1499	240
	4	35	990	962	94	771	1040	1159	191

SOURCE: Rapports annuels des districts consultés dans les capitales régionales durant les visites personnelles.

TABLEAU 2.4

ABATTAGES TRIMESTRIELS DE BÉTAIL BOVIN, OVIN, CAPRIN ET PORCIN
POUR LES VILLES DE BOLGATANGA ET TAMALE, 1967 à 1977

Année	Trim.	Bolagatanga				Tamale			
		Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins
1967	1
	2
	3
	4
1968	1
	2	406	162	1205	77
	3	545	273	1181	20
	4	564	126	1297	27
1969	1	607	78	1313	28
	2	595	121	1667	39
	3	564	228	1239	5
	4	590	98	1126
1970	1	618	49	1640	.	831	503	1001	.
	2	660	74	2099	.	1041	856	1123	13
	3	624	143	1503	.	1073	923	1281	11
	4	713	79	1556	.	1214	822	1177	13
1971	1	458	73	1422	.	1013	750	1216	6
	2	623	103	1632	.	1173	1091	1594	3
	3	498	158	1503	.	1072	635	1285	5
	4	555	123	1431	.	1267	610	1067	7
1972	1	1090	131	2026	.	1094	712	1114	8
	2	545	166	1425	.	1172	1568	1908	.
	3	508	108	1525	.	1049	982	1948	7
	4	445	74	1041	.	1057	624	1327	12
1973	1	584	57	790	.	750	561	1576	26
	2	491	124	1387	29	755	1097	1945	22
	3	344	434	1466	20	767	1075	2213	16
	4	460	101	1514	28	1136	735	1847	5
1974	1	532	98	1535	15	916	838	1650	1
	2	728	248	2350	51	937	1697	2841	5
	3	538	344	3138	23	1044	1507	2698	2
	4	1413	555	2907	152	1158	1072	1951	.
1975	1	1333	239	1789	384	1007	733	1750	3
	2	913	323	2150	206	778	2233	2755	14
	3	514	307	2173	86	748	1794	2770	3
	4	802	242	2283	76	963	1134	2364	5
1976	1	568	207	1789	185	692	900	2000	1
	2	777	937	2501	209	783	1493	2725	1
	3	619	283	3483	145	998	1228	2449	.
	4	740	546	2752	57	1048	874	1857	19
1977	1	693	185	2451	83	820	710	2243	8
	2	895	486	3348	155	856	1453	2856	8
	3	573	394	3531	88	1088	1564	3433	17
	4	666	321	2175	57	977	757	1592	21

SOURCE: Rapports annuels des districts consultés dans les capitales régionales durant des visites personnelles.

FIGURE 2.1

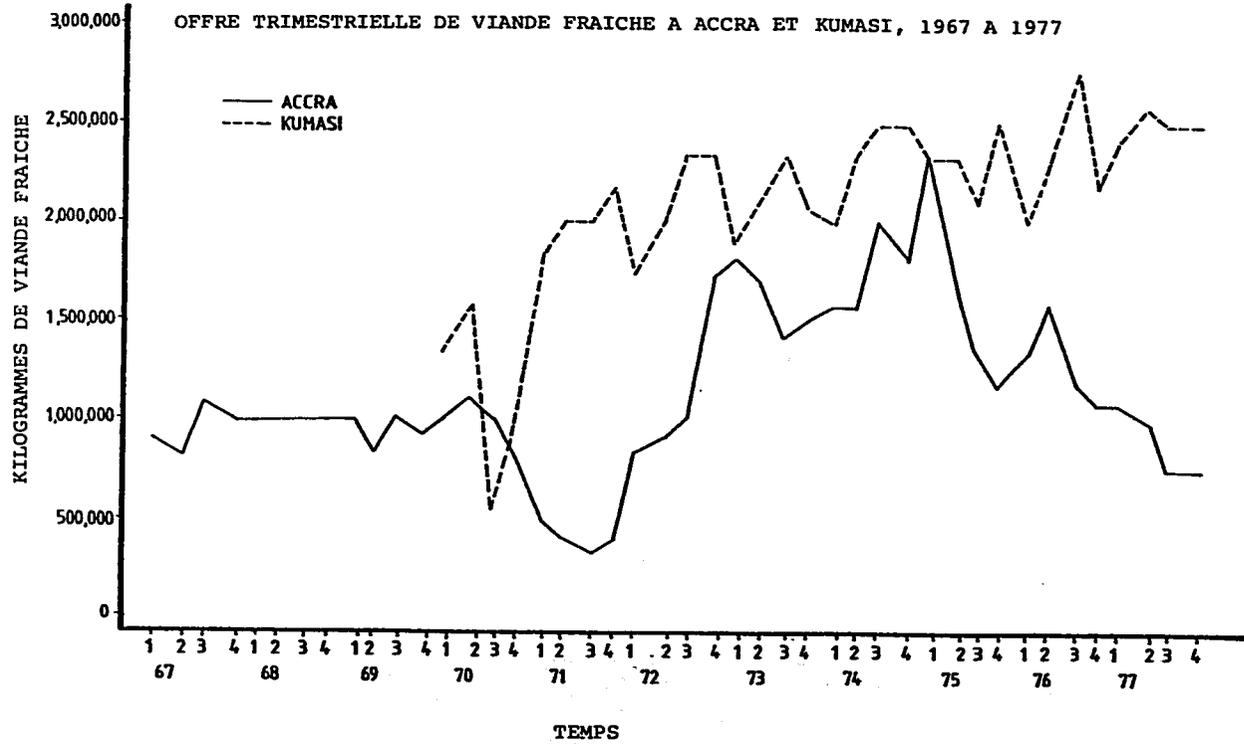


TABLEAU 2.5

QUANTITE DE VIANDE CONGEELEE D'IMPORTATION DISTRIBUEE A CERTAINES
CAPITALES REGIONALES PAR LE CCV DE JUILLET 1976 A JUIN 1977

Capitale régionale	Quantité (kg)	Pourcentage du total
Bolgatanga	85.334	2
Tamale	90.683	2
Kumasi	347.394	8
Accra	3.263.233	74
Cape Coast	370.925	8
Takoradi/Sekondi	284.521	6
TOTAL	4.442.080	100

SOURCE: Dossiers du CCV, Bureau d'Accra

TABLEAU 2.6

CONSOMMATION ANNUELLE DE VIANDE PAR HABITANT DANS
CERTAINES CAPITALES REGIONALES DU GHANA

Capitale régionale	Viande fraîche		Viande rouge totale ^a
	1970 (kg/cap)	1976 et 1977 (kg/cap)	1976 et 1977 (kg/cap)
Bolgatanga	10,16	18,82 ^b	21,64
Tamale	7,39	4,82	5,09
Kumasi	7,80	13,97	14,46
Accra	3,05	2,63	4,62
Cape Coast	4,40 ^c	2,35	5,26
Takoradi/Sekondi	5,39	4,40	5,67

^a La viande rouge totale comprend la viande fraîche plus la viande congelée fournie par le CCV.

^b La consommation par habitant est probablement surévaluée du fait que la population de Bolgatanga a été sousestimée en 1977.

^c 1974.

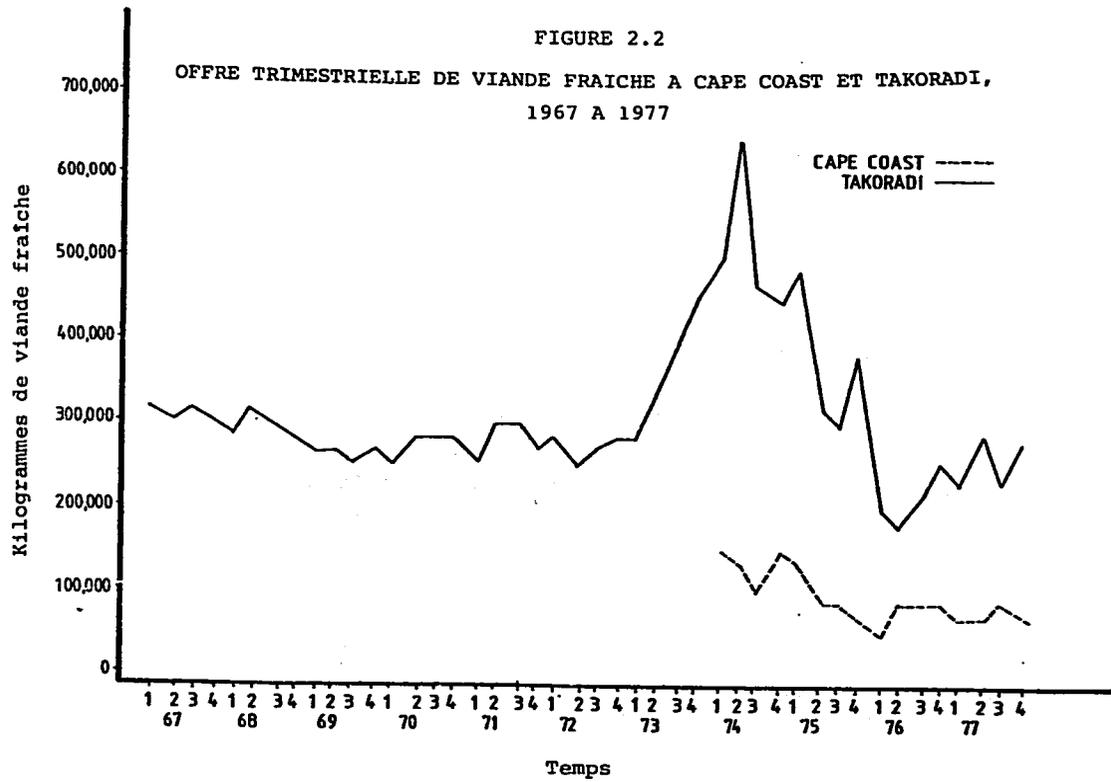
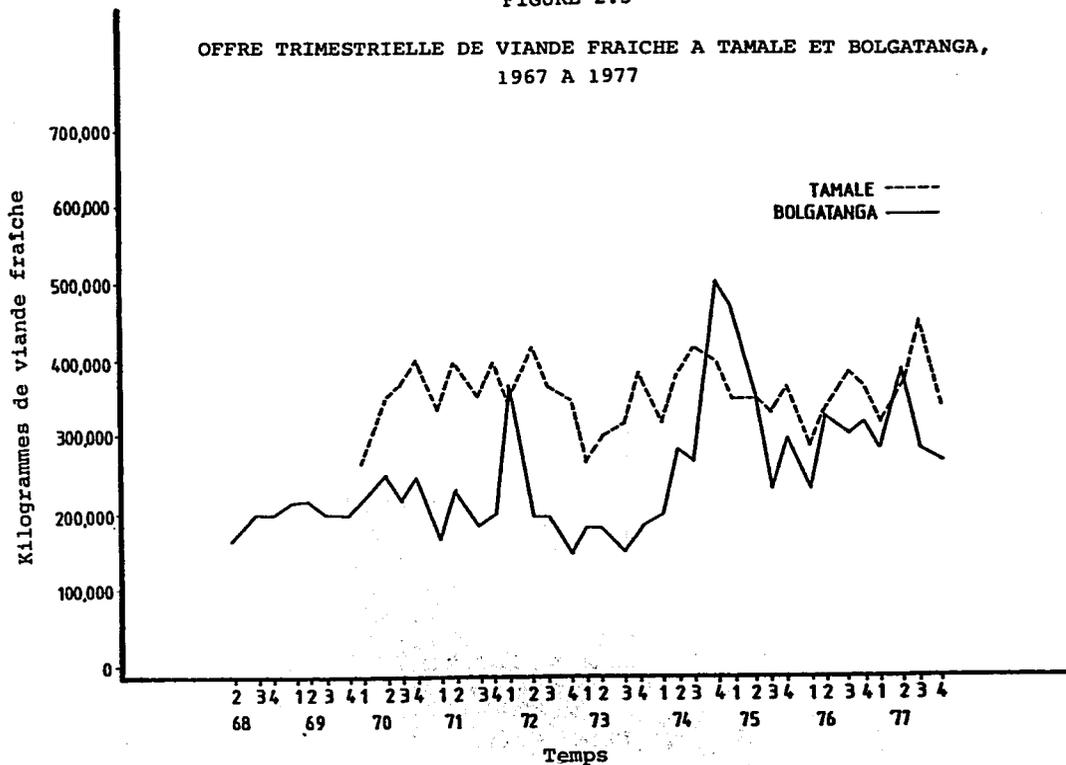


FIGURE 2.3

OFFRE TRIMESTRIELLE DE VIANDE FRAICHE A TAMALE ET BOLGATANGA,
1967 A 1977



septentrionales du Ghana où s'enregistrent des excédents de bétail. Depuis 1976, l'offre en viande fraîche particulière aux deux villes s'est élevée à une moyenne approximative de 136 tm par trimestre. Etant donné la prédominance de l'Islam, la consommation de porc est moins importante à Bolgatanga et sensiblement moins importante à Tamale qu'elle ne l'est dans les autres capitales régionales étudiées (cf. Figure 2.3). Au surplus, l'offre en viande fraîche de Tamale et Bolgatanga n'est pas particulièrement sujette aux fluctuations saisonnières. Par contre, en raison des besoins d'argent des cultivateurs et de viande destinée aux festivités locales, les chiffres correspondant aux abattages des autres villes traduisent les structures saisonnières.

La consommation par habitant de 1970 s'est chiffrée à 10,16 kg à Bolgatanga et à 7,39 kg à Tamale (Tableau 2.6). Sur la base des prévisions démographiques, la consommation par habitant de viande rouge a doublé entre 1970 et 1977. Les chiffres correspondant aux abattages sont plus importants à Bolgatanga qu'à Tamale du fait que la GIHOC (Ghana Industrial Holding Corporation) gère une usine pour le traitement de la viande à Bolgatanga. La GIHOC y gère également un débouché où se vend au détail de la viande qui provient directement de l'usine. A Tamale, la consommation de viande fraîche par habitant a accusé une baisse de 35 pour cent par rapport à son niveau de 1970, étant ramenée à 4,82 kg en 1977. L'impact exercé par les viandes congelées d'importation a été négligeable (Tableau 2.5) de sorte que la consommation par habitant générale s'est élevée à 5,09 kg pour la viande rouge. En raison de leur éloignement du littoral, les capitales régionales en cause n'ont reçu que deux pour cent des viandes congelées d'importation qui ont été distribuées aux six capitales régionales.

CHAPITRE TROIS

OFFRE ANIMALE : VIANDE BOVINE, OVINE ET CAPRINE

I. La production animale

Au Ghana, la production de viande bovine, ovine et caprine n'a pas suivi les progrès réalisés par les autres industries du secteur agricole. La valeur de la production animale représente moins de dix pour cent de la production agricole globale du Ghana. La tradition veut que le Ghana soit un pays importateur de bétail et de viande; or, la valeur des importations de produits animaux a été à la hausse.

A. Effectifs animaux

En 1977, le Ghana comptait, d'après les estimations, 823.660 bovins, 1.129.850 ovins et 874.200 caprins (cf. Tableau 3.1). Néanmoins, par le biais d'entrevues personnelles avec les agents vétérinaires, on a déterminé que les statistiques rapportées concernant les petits ruminants sont moins fiables que celles des bovins étant donné que le recensement a mis l'accent sur la possession des bovins. Le Tableau 3.2 décrit la répartition des effectifs entre les différentes régions du Ghana.

B. Zones de production animale

Le Ghana peut se diviser en trois zones de production animale pour en évaluer l'exploitation commerciale (voir Figure 3.1). Les zones sont délimitées en fonction de leurs différences en matière de végétation, pluviométrie et répartition du cheptel.

1. Zone de savane guinéenne

La zone de production animale la plus significative du Ghana est la zone de savane guinéenne (Zone 1), comprise entre les régions

TABLEAU 3.1
COMPOSITION DU CHEPTEL NATIONAL DU GHANA, 1967 A 1977

Année	Taureaux (têtes)	Jeunes taureaux (têtes)	Bou- villons (têtes)	Vaches (têtes)	Génisses (têtes)	Veaux (têtes)	Bétail total (têtes)	Ovins (têtes)	Caprins (têtes)	Porcins (têtes)	Volaille (têtes)
1969	29,154	65,406	38,686	252,862	114,077	105,918	606,103	681,209	592,669	143,415	3,407,979
1970	26,333	63,745	34,573	251,688	114,083	109,022	599,444	676,075	605,073	128,116	3,139,214
1971	27,044	65,154	37,173	254,128	119,571	110,979	614,049	715,181	602,940	137,086	3,943,102
1972	24,441	59,776	35,396	288,588	112,723	111,606	632,530	804,469	667,992	141,417	3,980,596
1973	28,687	58,680	40,354	234,313	102,350	104,272	568,656	873,044	742,212	140,151	3,647,434
1974	26,439	60,220	41,816	247,723	115,447	103,110	594,755	902,036	744,114	124,494	4,225,249
1975	37,372	77,542	56,699	321,799	139,737	143,479	776,628	905,767	779,048	155,634	3,785,225
1976	40,979	76,181	48,326	333,281	143,551	146,580	788,898	900,472	790,428	139,717	3,797,330
1977	43,649	78,737	52,277	351,373	149,478	148,144	823,658	1,129,850	874,200	151,007	4,580,089

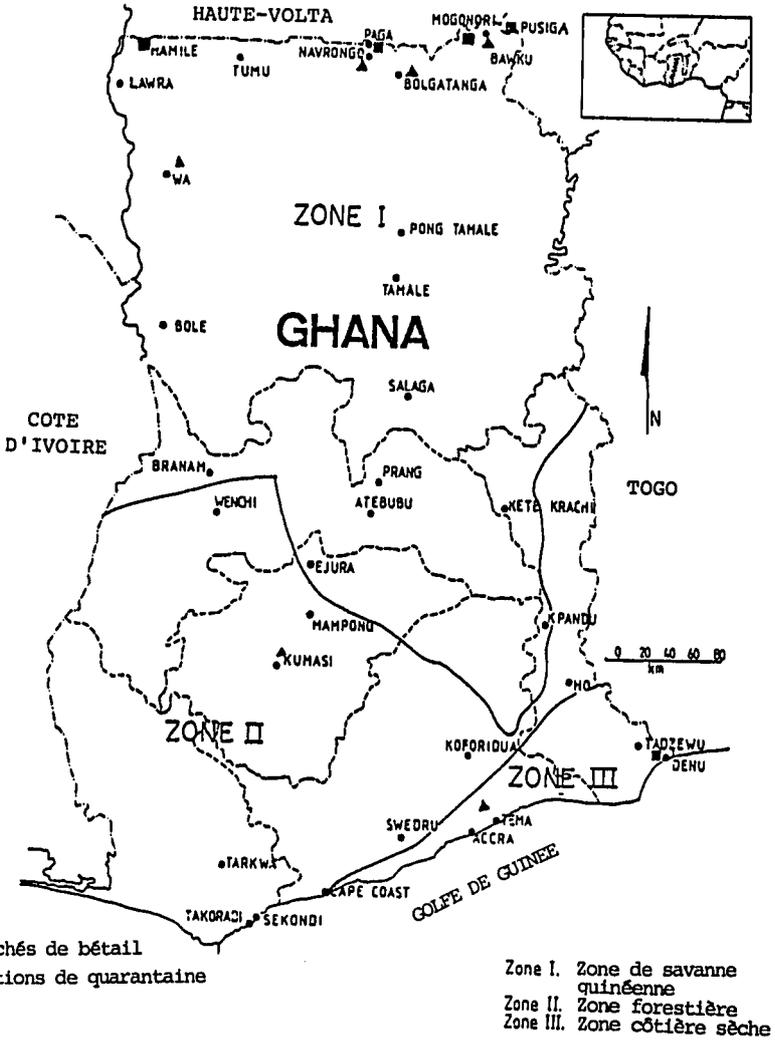
SOURCE: Services vétérinaires.

TABLEAU 3.2
REPARTITION DU CHEPTEL PAR REGION POLITIQUE, 1977

Zone	Région	Bovins (têtes)	% du total	Ovins (têtes)	% du total	Caprins (têtes)	% du total	Porcins (têtes)	% du total	Volaille (têtes)	% du total
2	Ashanti	5,453	1	166,299	15	71,399	8	11,383	8	1,082,016	24
1,2	Brong Ahafo	26,324	3	88,535	8	72,341	8	12,217	8	293,486	6
2,3	Central	4,607	1	39,751	4	34,000	4	9,882	7	542,079	12
2	Eastern	8,226	1	74,142	7	77,594	9	4,489	3	399,014	9
3	Greater Accra	66,029	8	27,215	1	26,416	2	11,998	8	512,503	11
1	Northern	307,954	37	312,192	28	223,367	26	45,625	30	775,412	17
1	Upper	313,846	38	233,748	21	228,367	26	28,139	19	544,765	12
2,3	Volta	88,333	11	93,064	8	92,482	11	24,529	16	194,705	4
2	Western	2,889	—	94,905	8	48,148	6	2,745	1	236,109	5
	Total	823,661	100	1,129,850	100	874,200	100	151,007	100	4,580,089	100

SOURCE : Services vétérinaires.

FIGURE 3.1
ZONES DE PRODUCTION ANIMALE DU GHANA



septentrionales et les hautes régions, et une partie de la région de Brong Ahafo (voir Figure 3.1). La Zone I comprend 52 pour cent de la superficie des terres ghanéennes, environ 75 pour cent des bovins, 56 pour cent des ovins, 63 pour cent des caprins et 54 pour cent des porcins (cf. Tableaux 3.2 et 3.3). Toutefois, la zone de savane guinéenne ne compte que quelques-unes des opérations d'élevage à grande échelle qui se pratiquent au Ghana (Tableau 3.4). La saison pluvieuse intervient de mai à novembre, la moyenne pluviométrique annuelle y étant de cent à cent vingt-cinq centimètres par an. Etant donné la répartition et le niveau des précipitations annuelles, l'incidence des maladies animales est relativement faible, notamment en ce qui concerne la trypanosomiase.

2. Zone de la ceinture forestière

La zone de production qui suit de par son étendue est la zone de la ceinture forestière (Zone II) laquelle couvre 34 pour cent de la superficie globale des terres ghanéennes. La Zone II comprend la Région occidentale et centrale, les deux tiers des Régions orientale et d'Ashanti, ainsi qu'une partie des Régions de Brong Ahafo et Volta. En raison de la plus forte incidence de trypanosomiase et de la rareté des terres de pâturage (on y pratique la culture de rapport intensive), la production animale est nettement inférieure à ce qu'elle est dans les deux autres zones. La Zone de la ceinture forestière compte près de 5 pour cent des effectifs bovins du Ghana, 32 pour cent de ses effectifs ovins et 25 pour cent de ses effectifs caprins. Dans la mesure où les régions où se produisent le maïs se trouvent à proximité, on rencontre dans la Zone II maintes exploitations avicoles de grande échelle. Les précipitations y sont plus abondantes --entre cent et deux cent centimètres par an-- et les maladies tropicales sévissent plus fréquemment, ce qui contribue à freiner la production animale.

3. Zone de la ceinture côtière sèche

La ceinture côtière sèche (Zone III) correspond à une région qui s'étend de la frontière togolaise aux abords de Cape Coast. Sa partie occidentale connaît une pluviométrie de l'ordre de soixante-dix à quatre-vingt-dix centimètres par an, tandis que dans sa partie orientale celle-ci atteint cinquante-cinq à quatre-vingt-dix centimètres. Il existe dans la Zone III un potentiel d'accroissement de la

TABLEAU 3.3

EFFECTIFS ANIMAUX PAR ZONES DE PRODUCTION AU GHANA, 1969 A 1976
(têtes)

Zone ^a	Année	Taureaux	Jeunes taureaux	Bouvillons	Vaches	Génisses	Veaux	Total	Ovins	Caprins
1	69	27019	55541	32008	201191	91422	84616	365591	452002	416234
1	70	24160	53505	26312	194625	90773	84562	475937	420606	397214
1	71	24554	53314	29237	198336	95595	86006	487042	414550	369273
1	72	22188	49085	26917	193401	89405	83572	529511	455821	405534
1	73	25942	46898	31520	173683	74470	75494	567643	477950	443207
1	74	23059	46159	32334	179177	64042	75053	569671	512706	453313
1	75	33549	62264	39017	247314	108097	108306	598547	545780	512099
1	76	37411	51928	39272	259435	111064	113097	622207	517389	503010
1	77	37796	62629	40478	257490	109520	108928	606843	450564	434044
2	69	467	2170	1484	9271	4835	4136	22363	164801	136270
2	70	536	2262	1561	14666	5066	4270	26381	177007	156146
2	71	523	1849	1297	8695	4333	4035	20732	206765	153440
2	72	242	650	450	2738	1274	1390	21666	229765	166175
2	73	669	2275	1827	11765	6132	6004	26673	264583	190323
2	74	966	3789	2333	14677	6977	5940	34682	297600	216421
2	75	702	2200	1124	8039	3791	3478	19334	253122	170734
2	76	752	2318	1321	9410	3749	3960	21510	267427	196899
3	69	1668	7695	5194	42400	17620	17166	91943	63606	36165
3	70	1637	7978	4680	42377	18244	20190	95106	77662	51711
3	71	1967	9991	6639	47097	19643	20938	106275	93666	55277
3	72	2011	10041	8019	32719	21644	21644	109378	118383	96263
3	73	2076	9507	7007	48764	21748	22774	111894	130505	108682
3	74	2414	10272	7149	53869	24428	22117	120229	91530	72380
3	75	3121	13078	16558	66426	27849	31695	158727	106865	96215
3	76	2816	11935	7733	64436	28738	29523	145181	95156	90519

SOURCE: Services vétérinaires

^a Zone 1: Zone de savanne guinéenne; Zone 2: Zone de ceinture forestière; Zone 3: Zone de ceinture côtière sèche. Les données pour les Zone 2 et 3 furent incomplètes pour l'année 1977.

TABLEAU 3.4

OPERATIONS D'ELEVAGE A GRANDE ECHELLE PAR ZONE DE PRODUCTION AU GHANA, 1975
(Têtes)

	Zone 1	Zone 2	Zone 3 ^a
Bovins	4.290	2.560	39.050
Ovins	1.090	3.700	2.980
Caprins	700	1.380	800
Porcins	340	1.950	3.030
Volaille	6.630	383.130	91.560

SOURCE: Service de recherche et de planification économique

^aLes statistiques pour la région voltaïque sont comprises dans celles de la Région du Grand Accra.

production animale, et ce pour plusieurs raisons. En premier lieu, le climat plus sec et la répartition des précipitations atténuent le problème de la trypanosomiase. Deuxièmement, la proximité des grands centres urbains a fourni les incitations nécessaires pour introduire des projets d'élevage -- à ce stade, la ceinture côtière sèche détient 20 pour cent des bovins et 11 pour cent des ovins et caprins du Ghana. Enfin, c'est ici que se pratique la plupart des opérations bovines commerciales réalisées à grande échelle au Ghana (cf. Tableau 3.4).

C. Gestion animale

Quoique 95 pour cent du cheptel ghanéen sont élevés selon les pratiques de gestion traditionnelles lesquelles se caractérisent par un pâturage collectif non contrôlé, l'absence de réserves fourragères pour l'alimentation de saison sèche et l'inexistence de programmes pour la production contrôlée. Ainsi que l'illustre le Tableau 3.4, une très petite partie des effectifs globaux est élevée dans le cadre d'opérations à grande échelle.

Les bovins indigènes sont de la race ouest-africaine à courte corne. Il s'agit d'une race dotée d'une petite ossature et d'une certaine tolérance à la trypanosomiase, aussi se prête-t-elle bien aux conditions de production particulières au Ghana. Le poids potentiel d'une vache d'âge mûr approche des 300 kg. La race ovine indigène est le mouton côtier nain, une bête endurante dont l'ossature est plus petite que celle du mouton sahélien.

II. L'offre bovine

A. Structure historique et actuelle de l'offre bovine

1. Description succincte de la consommation

Jusqu'à une date aussi récente que 1972, la plupart du boeuf consommé était importé sous forme de bovins vifs provenant des pays sahéliens; on négligeait alors le sous-secteur de l'élevage domestique. Après 1972, l'exploitation du bétail destiné à l'abattage commercial a commencé de s'intensifier en raison du fléchissement des importations en provenance du Sahel, lequel était imputable au tarissement des sources d'approvisionnement et aux nouvelles barrières économiques.

La viande fraîche a renchéri après 1974, et, par suite du relèvement des importations de viandes congelées, des modifications sont intervenues dans les structures propres à la consommation. On a constaté une certaine réticence des consommateurs eu égard au goût des viandes importées, mais le grand écart des prix l'a très nettement emporté sur le goût comme facteur de leur choix.

2. Production domestique

Le bétail exporté de la Zone I vers les régions méridionales du Ghana, où la production de viande est déficitaire, a complété les flux commerciaux traditionnels du bétail provenant du Sahel. En 1967, les exportations bovines destinées au sud du Ghana ont été les plus faibles pour la période 1967-1977 (Tableau 3.5). De 1968 à 1973, les exportations de produits animaux issues de la Zone I se sont intensifiées, traduisant par là les changements intervenus dans le commerce bovin traditionnel. Après 1975, ces mêmes exportations ont enregistré une hausse imputable aux restrictions imposées aux achats d'animaux vifs provenant des pays sahéliens.

Les abattages intervenus dans la Zone I durant la période 1967-1977 sont indiqués au Tableau 3.5. Les abattages de bovins faisant l'objet d'inspections officielles auxquels s'ajoutent les exportations de bétail donnent une estimation de l'exploitation commerciale. D'après les chiffres du recensement des Services vétérinaires, l'exploitation commerciale applicable à la Zone I, entre 1967 et 1977, a atteint un niveau aussi élevé que 17 pour cent et aussi faible que 10,6 pour cent. L'exploitation commerciale des bovins provenant des Zones II et III est moindre du fait que les effectifs y sont moins nombreux; l'exploitation commerciale desdites zones se fonde sur les chiffres officiels des abattages dont les importations ont été déduites. Pour la période allant de 1967 à 1974, l'offre en boeuf correspondant aux Zones II et III a été peu importante. L'exploitation commerciale de cette période n'a pu être estimée. Durant la période 1975-1977, l'exploitation commerciale des Zones II et III s'est chiffrée à 4,1 pour cent en moyenne.

3. Importations bovines

Le lecteur trouvera au Tableau 3.6 les données trimestrielles relatives aux importations bovines du Ghana. De 1967 à la fin de 1974,

TABLEAU 3.5

DEPLACEMENTS, ABATTAGES ET EXPLOITATION COMMERCIALE APPLICABLES
A LA PRODUCTION ANIMALE DE LA ZONE 1, NORD DU GHANA, 1967 à 1977

Année	Zone	Bétail exporté ^a (Têtes)			Bétail abattu (Têtes)			Exploitation commerciale comme % des stocks		
		Bovins	Ovins	Caprins	Bovins	Ovins	Caprins	Bovins	Ovins	Caprins
1967	I	25,867	49,782	65,012	25,370	17,351	51,699	15.8	15.8	30.4
1968	I	35,255	56,835	73,143	25,703	26,515	53,081	17.7	18.9	31.5
1969	I	31,969	56,221	68,463	27,125	22,790	53,483	16.0	18.8	30.5
1970	I	34,760	56,147	70,703	32,403	25,999	58,022	14.1	19.5	32.6
1971	I	31,528	59,750	73,938	32,955	27,486	54,645	13.2	20.5	33.0
1972	I	40,643	75,139	95,137	31,286	25,875	55,378	13.6	34.8	37.1
1973	I	41,017	79,862	94,822	27,492	23,936	55,552	12.0	9.7	25.0
1974	I	35,664	88,926	104,691	31,145	26,312	62,302	11.6	22.4	36.8
1975	I	55,346	86,938	111,095	25,467	30,931	62,673	13.5	20.7	33.4
1976	I	43,734	92,618	105,956	22,835	28,791	71,846	10.6	23.4	35.0
1977	I	54,691	92,222	106,617	25,973	32,098	76,338	13.2	27.5	42.0

SOURCE: Services vétérinaires

^aBétail ayant obtenu un permis vétérinaire pour quitter la Zone en direction du sud du Ghana.

TABLEAU 3.6

QUANTITE DE BETAIL IMPORTE AU GHANA
ET PRIX PAYES DE 1967 A 1977

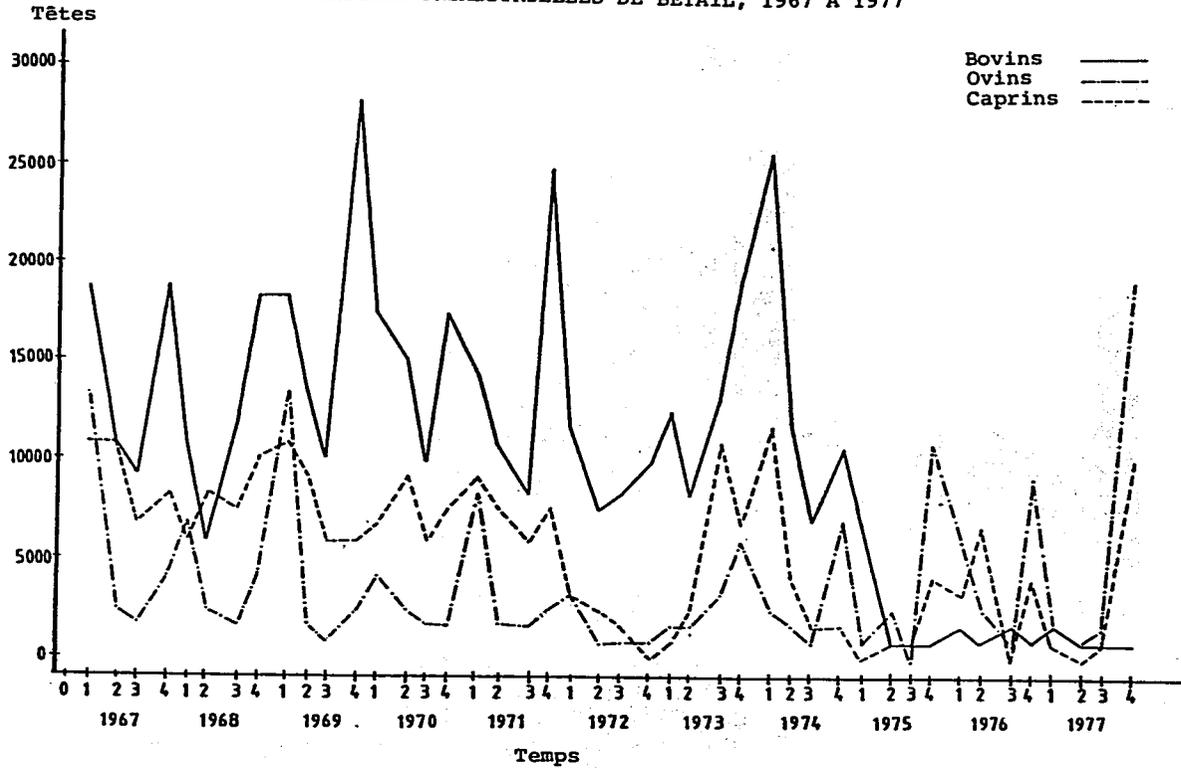
Année	Trim.	Bovins	Ovins (Têtes)	Caprins	Bovins	Prix payé ^a (cedi/tête)	Ovins/Caprins
1967	1	18 918	13 597	10 322	---	---	---
1967	2	10 605	2 693	10 600	---	---	---
1967	3	9 277	1 598	7 004	74	60	9 97
1967	4	19 527	4 068	8 867	123	26	12 50
1968	1	11 225	7 033	5 515	114	40	14 25
1968	2	5 430	2 697	6 453	114	40	14 55
1968	3	12 069	1 779	7 352	---	---	---
1968	4	17 534	3 884	10 363	---	---	---
1969	1	16 072	13 325	10 736	---	---	---
1969	2	18 733	1 889	9 042	---	---	---
1969	3	10 154	1 221	5 827	---	---	---
1969	4	28 559	2 415	5 847	---	---	---
1970	1	17 365	4 375	6 233	114	96	14 30
1970	2	16 271	2 201	9 166	114	00	13 80
1970	3	10 311	1 889	6 556	115	00	14 31
1970	4	17 740	2 069	7 346	97	92	14 15
1971	1	14 376	3 595	9 311	98	00	14 25
1971	2	10 616	1 295	7 699	104	40	12 15
1971	3	8 816	1 455	5 977	101	00	11 60
1971	4	24 920	2 744	7 406	117	00	10 44
1972	1	11 325	3 623	5 836	---	---	---
1972	2	7 631	688	2 406	128	60	14 40
1972	3	6 157	375	1 426	---	---	---
1972	4	9 946	448	409	146	40	16 10
1973	1	12 171	1 575	1 167	141	82	14 65
1973	2	8 675	1 412	2 243	176	40	14 65
1973	3	12 045	3 572	10 455	176	41	11 50
1973	4	19 469	6 809	5 788	176	41	11 50
1974	1	25 528	2 316	11 955	176	50	11 52
1974	2	11 666	1 762	4 565	172	47	13 05
1974	3	8 318	1 199	1 538	185	21	21 43
1974	4	10 506	5 572	1 664	187	20	27 00
1975	1	6 896	633	696	207	67	27 32
1975	2	720	2 413	1 070	185	00	34 04
1975	3	306	312	707	---	---	26 87
1975	4	734	10 700	4 207	167	00	43 44
1976	1	1 491	3 158	3 223	263	00	40 23
1976	2	544	2 499	5 364	277	00	32 90
1976	3	1 531	1 060	21	278	00	41 05
1976	4	640	2 314	1 213	311	00	40 42
1977	1	1 652	735	1 184	291	00	43 70
1977	2	616	518	306	299	00	52 70
1977	3	587	1 907	666	313	00	40 30
1977	4	1 090	19 182	10 404	---	---	47 02

SOURCE: Statistiques vétérinaires pour les quantités importées.

^a Les prix payés pour le bétail proviennent des Statistiques pour le commerce extérieur et du Conseil pour la commercialisation des viandes.

FIGURE 3.2

IMPORTATIONS TRIMESTRIELLES DE BETAIL, 1967 A 1977



les bovins ont été le type de bétail principalement acheté. De 1967 à 1969, période durant laquelle une politique de frontières ouvertes a été en vigueur, les importations bovines ont enregistré des variations dont la gamme allait de 10.000 à 20.000 têtes par trimestre, mais ont en règle générale été plus importantes durant les premier et quatrième trimestres (Figure 3.2). A partir du premier trimestre de 1972, les importations de tous les types de bétail ont régressé, et ce jusqu'au troisième trimestre de 1973, lorsque les importations ont amorcé une hausse du fait que les autorités ghanéennes avaient relevé les prix d'achat. Aux stations de quarantaine, les prix appliqués ont été portés de 0,20 cedi (0,17 dollar) à 0,30 cedi (0,26 dollar) la livre de poids vif. Après le premier trimestre de 1974, une congestion s'est produite aux stations de quarantaine en raison de la fièvre aphteuse; les importations de bétail ont accusé une baisse spectaculaire en 1975 pour tomber à des niveaux sans précédent. Depuis lors, peu de bovins ont été importés étant donné la réorientation de la politique officielle en faveur des importations de viandes congelées.

a. Source d'importations bovines. Sont énumérées au Tableau 3.7 les points d'origine des bovins importés au Ghana entre 1967 et 1976. La tradition veut que le Mali ait été le fournisseur principal de bovins pour le Ghana; durant la période en cause, le Mali a procuré approximativement 193.570 têtes de bovins, soit 46 pour cent du total. La seconde place revient à la Haute-Volta, qui a fourni 35 pour cent des bovins importés. On constate certaines divergences entre les chiffres rapportés par les Services vétérinaires et ceux du Bureau de recensement (Statistiques du commerce extérieur). Les enregistrements des Services vétérinaires sont les plus complets en ce qui concerne les bovins qui entrent aux stations de quarantaine. En revanche, les Statistiques du commerce extérieur fournissent de meilleures informations sur les points d'origine des bovins importés.

En 1973, le volume des bovins importés du Mali a diminué d'environ 50 pour cent sous l'effet de la sécheresse. En 1973 et 1974, les importations bovines en provenance de la Haute-Volta et du Niger ont dépassé les niveaux qu'elles avaient atteints en 1972. Plus près des stations de quarantaine de Paga, Pusiga et Mogonori, dans le nord-est du Ghana, les fournisseurs des deux pays jouissaient d'un meilleur accès pour vendre leurs produits. Par suite d'un différend frontalier entre la Haute-Volta et le Mali en 1974 et 1975, les approvisionnements maliens ont fait l'objet de restrictions et la Haute-Volta est devenue le principal fournisseur de bétail au Ghana.

TABLEAU 3.7

SOMMAIRE ANNUEL DES POINTS D'ORIGINE DES BOVINS
IMPORTES AU GHANA, 1967 A 1976
(Têtes)

Année	Togo	Nigéria	Mali	Niger	Haute-Volta	Autre	Total
1967	46	2 309	16 826	6 178	23 268	6	48 633
1968	245	2 109	23 944	5 882	15 474	11	47 665
1969	150	1 109	37 620	9 684	18 328	-	66 891
1970	378	511	33 912	8 057	19 160	390	62 408
1971	634	29	33 034	6 470	14 340	200	54 707
1972	391	-	25 285	3 285	8 073	-	37 034
1973	382	-	12 786	8 171	12 382	-	33 721
1974	2 831	-	9 647	13 450	21 291	107	47 326
1975	1 622	-	516	5 425	11 316	73	18 952
1976	19	-	-	-	1 176	100	1 295
Total	6 698	6 067	193 570	66 602	144 808	887	418 632

SOURCE: Statistiques du commerce extérieur, 1967 à 1976

b. Organismes d'importations animales. En octobre 1972, le National Redemption Council a créé le Conseil pour la commercialisation des viandes (CCV), originellement le Conseil pour le développement du bétail bovin, pour en faire le principal importateur de bétail. (Une description détaillée de l'organisation figure à la partie concernant la commercialisation du présent chapitre, section B.)

Les importations de bovins ont commencé d'accuser une baisse significative durant le second trimestre de 1975, et le nombre bien moins important de têtes importées en 1976 et 1977 a servi à multiplier les effectifs des ranches d'élevage du CCV (Tableau 3.8). Les deux raisons essentielles qui ont motivé la réorientation du CCV qui préférerait ainsi aux importations d'animaux vifs les produits à base de viande, ont été les écarts de prix relatifs ainsi que la manipulation plus facile et la qualité normalisée des viandes importées (voir la section C du présent chapitre sur le prix et le coût des préparations de la viande).

L'autre organisme, qui a été un gros importateur de bovins depuis 1972, est la Ghana Industrial Holding Corporation (GIHOC), une compagnie détenue par l'Etat et composée de plusieurs divisions. La GIHOC a obtenu une licence l'autorisant à approvisionner en bovins et viandes sa conserverie de viande de Bolgatanga et ses boucheries; les importations qu'elle a effectuées entre 1973 et 1977 sont énumérées au Tableau 3.9. En 1973 et 1974, la GIHOC a acheté ses bovins importés auprès du CCV aux stations de quarantaine; dès 1975, elle avait commencé de dépendre dans une large mesure des importations de viande reçues au port de Tema pour fournir son usine de mise en conserve.

4. Importations de boeuf réfrigéré et congelé

La source majeure de statistiques relatives aux importations de boeuf réfrigéré et congelé correspond aux Statistiques du commerce extérieur, publiées par le Bureau du recensement. Jusqu'en 1972, des sociétés de distribution alimentaire privées obtenaient des licences pour l'importation de viandes congelées; après 1972, le CCV a été l'importateur principal de viandes congelées.

Durant la période 1967-1972, les chiffres enregistrés pour les importations de boeuf/veau, ainsi que d'autres viandes et préparations de la viande, ont été erratiques au point de faire planer un doute sur l'exactitude des données, bien que le prix par tonne métrique n'ait pas été déraisonnable, se chiffrant à une moyenne approximative de 1.200 dollars/tm (Tableau 3.10). A la faveur du fléchissement

TABLEAU 3,8

IMPORTATIONS DE BETAAIL ET DE VIANDE PAR LE CONSEIL
POUR LA COMMERCIALISATION DE LA VIANDE ENTRE 1973 et 1977

Année	Trim.	Nbre de bovins (Têtes)	Valeur brute (cedis)	Viande (tm)	Valeur brute (cedis)	Nbre d'ovins et de caprins (Têtes)	Valeur brute (cedis)
1973	2	7 725	1 362 210	68 39	80 947	2 058	24.492
	3	10 604	1 870 650	789 88	926 205	10 961	126.160
	4	15 796	2 786 575	556 12	722.503	10.998	126 585
1974	1	12 476	2 202 056	815 39	1 059.350	10 277	118 406
	2	10 583	1 825.293	1 275 32	1 542 632	7 515	98 039
	3	10 093	1 869 405	459 48	772.338	1.322	21 486
	4	15 430	2.888 536	446 77	545.272	6 999	188 953
1975	1	8 277	1 718.912	93 34	112 900	515	14 072
	2	773	143 045	316 84	755 025	3.296	112.181
	3	--	--	989 05	2 684 194	822	22 088
	4	168	26 341	77 81	2 056 235	14 316	621 894
1976	1	57 ^a	14 979	716 96	2 019 400	2.342	94 223
	2	117 ^a	32 502	297 12	839 220	9.081	299 147
	3	21 ^a	5 839	904 15	2 075 958	1 332	54.675
	4	247 ^a	76 965	957 01	2 282 091	12 907	521 642
1977	1	268 ^a	78 100	187 06	475 613	--	--
	2	666 ^a	199 350	1 089 34	2.660 644	2 785	146 655
	3	159 ^a	49 850	1 515 05	1 665 906	1.772	71 342
	4	--	--	1 454 87	3 682 621	11 886	428 127

SOURCE: Dossiers du Conseil du CCV.

^aCes bovins ont été achetés en tant qu'effectifs reproducteurs pour les projets de ranch du CCV.

TABLEAU 3.9

IMPORTATIONS DE BETAIL PAR LA GHANA INDUSTRIAL HOLDING CORPORATION (GIHOC)
JUIN 1973 A DECEMBRE 1977

Année	Trim.	Type	Têtes	Poids vif (tm)	Achat (dollars/ tête)	Douanes ^a (dollars)
1973	3	bovins	842	222	168	16 259
	4	bovins	967	246	201	20 017
1974	1	bovins	1 238	273	192	23 770
	2	bovins	855	190	167	16 416
	3	bovins	118	34	186	2 525
	4	bovins	1 033	310	175	20 763
1975	1	bovins	391	72	180	8 133
	2	bovins	642	60	164	10 529
	3	bovins	33	7	153	580
	4	bovins	242	53	185	5 150
1976	1	bovins	100	27	234	2 690
	2	bovins	653	158	224	11 823
	3	bovins	80	23	--	2 294
	4	bovins	148	31	166	3 169
1977	4	bovins	198	68	342	27 261 ^b
		ovins	597	--	47	6 589

SOURCE: Dossiers commerciaux de la GIHOC

^aLe droit de douane se monte à 10% de la valeur d'achat entre 1973 et 1976.

^bLe droit de douane se monte à 35% en 1977.

TABLEAU 3.10

SOMMAIRE ANNUEL DES QUANTITES ET PRIX PAYES POUR LES IMPORTATIONS DE VIANDE ENTRE 1967 ET 1977

Année	Boeuf/veau		Mouton/agneau/chèvre		Abats		Boeuf fumé, séché ou salé		Viande de conserve	
	Qté (tm)	Prix (dollars/tm)	Qté (tm)	Prix (dollars/tm)	Qté (tm)	Prix (dollars/tm)	Qté (tm)	Prix (dollars/tm)	Qté (tm)	Prix (dollars/tm)
1967	188	1 089	1 206	354	63	924	490	679	1 700	896
1968	25	1 163	1 409	329	193	593	481	609	483	976
1969	170	947	1 701	385	131	621	475	595	1 586	714
1970	181	1 327	2 395	410	108	659	401	641	1 927	944
1971	92	1 157	1 569	449	232	579	547	807	1 167	758
1972	58	1.443	514	697	-	-	80	1 318	736	1 786
1973	2 502 ^a	1 039 ^a	369	933	17	1 535	228	1 679	177	1 923
1974	535 ^a	873 ^a	721	1 214	18	2 034	574	1 459	927	2 290
1975	4 339 ^a	1 036 ^a	1 137 ^a	1 072 ^a	9	1 958	166	1 621	261	3 098
1976	5 648 ^a	1 242 ^a	721 ^a	529 ^a	1	5 642	6	715	-	-
1977	7 617 ^a	917 ^a	639 ^a	700 ^a						

SOURCE: Statistiques du commerce extérieur^aDossiers du Conseil pour la commercialisation des viandes et de la GIHOC

TABLEAU 3.11

CERTAINES IMPORTATIONS DE BOEUF EFFECTUEES PAR LE CONSEIL POUR LA COMMERCIALISATION DES VIANDES, 1975-1977

Année	Source	Qté (tonnes)	Boeuf non désossé			Source	Qté (tête)	Boeuf désossé		
			FOB (cedis/tonnes)	Fret (dollars/tonnes)	Total (c/t)			FOB (tonnes)	Fret (dollars/t)	Total (dollars/t)
1975	Uruguay	2.425	809	205	1.014	Royaume Uni	456	869	205	1.074
	Nouvelle- Zélande	1.138	1.000	218	1.218		100	765	181	946
	Hollande	124	728	199	927					
1976	Uruguay	3.518	813	250	1.063	Argentine	559	-	-	1.043
	Argentine	927	-	-	877					
	Nouvelle- Zélande	605	855	239	1.094					
1977	Uruguay	7.076	920	178	1.098	Danemark	217	-	-	1.174
						Nouvelle Zélande	207	1.144	266	1.410

SOURCE: Dossiers du Conseil pour la commercialisation des viandes

survenu au niveau des importations de bovins vifs après 1972, les importations de viande congelée se sont accrues en 1973 dans des proportions non négligeables. En raison des pénuries aiguës de viande imputables à la sécheresse du Sahel, les autorités ghanéennes ont d'urgence mis en oeuvre un programme d'action axé sur l'importation de viandes congelées. Les importations de boeuf congelé se sont comprimées en 1974 lorsqu'a repris le commerce des bovins vifs en provenance du Sahel.

a. Boeuf non désossé d'importation. En 1975, les pouvoirs publics ont importé de grandes quantités de boeuf désossé et non désossé, et ont continué de le faire jusqu'en 1977 (cf. Tableau 3.11). Selon les enregistrements du CCV, le fournisseur principal de boeuf non désossé a été l'Uruguay, lequel a exporté 2.425 tm en 1975 pour un montant de 1.014 dollars/tm (CAF). Les importations de Nouvelle-Zélande ont atteint 1.138 tm à raison de 1.218 dollars/tm (CAF) (Tableau 3.11). En 1976, l'Uruguay devait à nouveau être le fournisseur le plus important et exportait 3.518 tm; le prix à la tm est resté au même niveau que celui de 1975. En 1977, l'Uruguay a été l'unique fournisseur de quartiers de boeuf non désossé: il a ainsi vendu 7.076 tm à raison de 1.098 dollars/tm. Les quartiers de boeuf s'achetaient à l'INFOODCO, et toute la viande achetée appartenait à la qualité "Good Commercial". On trouvera des renseignements complémentaires au Tableau 2 de l'Annexe qui contient des détails sur les fournisseurs, les qualités et la ventilation des coûts.

La Division des préparations de la viande de la GIHOC a importé du boeuf non désossé de 1976 à 1978 (Tableau 3.12). La GIHOC n'a acheté que 20 pour cent de la quantité totale importée par le CCV en 1976; son unique fournisseur a été l'Allemagne de l'Ouest. Le boeuf non désossé se vendait au prix de 1.434 dollars/tm (CAF), et était de la viande de première qualité (First Grade). En 1977, la GIHOC a acheté 743 tonnes de viande quartiers arriète de boeuf de première qualité à l'Argentine au prix moyen de 1.800 dollars/tonne (CAF) et 625 tonnes à l'Allemagne de l'ouest au prix de 1.437 dollars/tonne pour une viande de première qualité. Notons que la GIHOC a utilisé la majeure partie de cette viande pour en faire de "corned beef" dans la conserverie de

b. Boeuf désossé d'importation. Le boeuf désossé n'a apporté qu'une modeste contribution à la totalité des importations de boeuf. Ainsi qu'il apparaît au Tableau 3.11, le CCV a importé un total de 1.539 tm de boeuf désossé entre 1975 et 1977; le préférence va à la viande non désossé car les Ghanéens aiment cuisiner de cette façon.

Le CCV a recruté des bouchers chargés de détailler la viande des carcasses, en accordant la préférence au boeuf non désossé importé. Le coût au kilogramme du boeuf désossé est plus avantageux que celui du boeuf non désossé. Néanmoins, la GIHOC n'a pas importé du boeuf non désossé durant la période allant de 1976 à 1977.

c. Boeuf en conserve. De 1967 à 1974, le boeuf en conserve a pris une certaine importance en tant que produit de base d'importation, bien qu'il ait été peu importé durant plusieurs années. Au Tableau 3.10, le sommaire annuel indique que les importations de boeuf en conserve ont atteint un niveau aussi élevé que 1.927 tm pour l'année 1970. Toutefois, dans la mesure où le prix de la tonne métrique accusait un renchérissement accéléré, les importations de boeuf en conserve se sont réduites pour n'enregistrer que 177 tm en 1973 et 261 tm en 1975. La conserverie de Bolgatanga a, en 1971 et 1972, été approvisionnée en boeuf de sorte que les importations de boeuf en conserve ont été moindres en 1973, mais se sont accrues de façon spectaculaire en 1974; il s'agissait probablement là d'une réaction tardive aux pénuries de viande qui sont effectivement intervenues en 1973. Les importations ont connu une nouvelle compression, en 1975, étant donné que le prix de la tonne métrique dépassait les 3.000 dollars. En 1976, aucune importation de boeuf de conserve n'a été enregistrée.

B. Structure de la commercialisation du bétail et de la viande bovine

Le commerce du bétail et de la viande était, au Ghana, un système d'échanges établi dès avant 1971 qui possédait des points de négoce sur les principaux itinéraires commerciaux ouest-africains. Un commerce nord-sud s'est développé qui permettait de troquer du bétail contre des produits forestiers et des cultures dont ne disposaient pas les régions plus sèches de la savane. Depuis 1971, les coutumes et les circuits commerciaux traditionnels ont fait l'objet de modifications pour des motifs nationalistes. La politique officielle a altéré la structure du système de commercialisation appliqué au bétail et aux viandes pour pouvoir contrôler le commerce domestique auquel s'adonnent les Ghanéens.

1. Evolution d'un système de commercialisation

Le système particulier à la commercialisation des bovins et du boeuf a évolué durant de nombreuses années. Son histoire a connu des périodes discrètes qui permettent de mieux comprendre la situation actuelle.

a. Période antérieure à l'Alien Compliance Act.

Le commerce traditionnel du bétail pratiqué avant 1969 se fondait sur l'acceptation culturelle et la confiance mutuelle. Les frontières septentrionales étaient ouvertes aux commerçants de bovins venus des régions sahéliennes caractérisées par une production animale excédentaire. Les troupeaux étaient menés au Ghana par deux itinéraires; le plus important, couvrant l'est, conduisait les animaux au Ghana en passant par les stations de quarantaine de Paga, Pusiga et Mogonori. Durant les années trente et quarante, le bétail importé était mené à Salaga, le marché le plus gros qui soit au sud de Tamale. Tetemu était le marché animal de la Région orientale, où se revendaient les animaux achetés à Salaga. Durant les années cinquante, le marché s'est déplacé de Salaga à Prang, puis Atebubu, enfin à Ejura; les trois endroits en question se situent dans la Région d'Ashanti. Le marché s'est encore déplacé plus au sud, essentiellement par suite de différends tribaux. En 1965, Kumasi était le marché principal vu l'accroissement de la zone urbaine, et, de la frontière, les bêtes étaient directement transportées par camion à Kumasi (cf. Figure 3.3).

Dans l'ouest du Ghana, un itinéraire commercial de moindre importance était emprunté avant les années soixante; son point de départ était à la station de quarantaine de Luo, près de Tumu, et son lieu d'arrivée, au sud, était le marché central de Wenchi lequel était atteint en passant par Wa. Durant les années soixante, les services vétérinaires ont ouvert une station de quarantaine à Hamile, à l'extrémité nord-ouest, laquelle est devenue un point d'entrée. La majorité des animaux étaient transportés par camion de la frontière au sud. Kumasi a remplacé, au cours des années soixante, Wenchi en tant que marché central du bétail.

Durant cette période de développement qu'a connue la commercialisation du bétail bovin au Ghana, le commerce s'est fondé sur des relations complexes entre les commerçants de bovins -- ceux qui possédaient les animaux et les menaient au marché; les propriétaires qui aidaient les marchands de bovins lorsqu'ils les vendaient dans les villes; les courtiers, spéculateurs ou intermédiaires du commerce des bovins dont les opérations s'exerçaient sur la place du marché; enfin,

TABLEAU 3.12

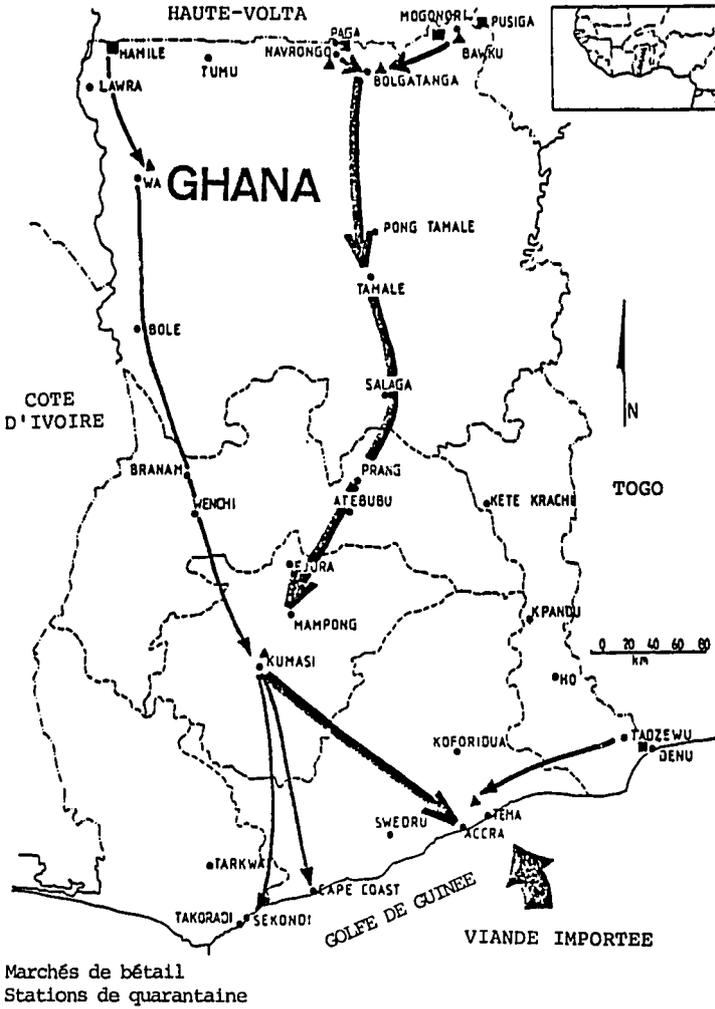
IMPORTATIONS DE VIANDE ROUGE PAR LA GHANA INDUSTRIAL HOLDING CORPORATION (GIHOC)
POUR 1976 ET 1977, ET LE PREMIER TRIMESTRE DE 1978

Année	Trim.	Origine	Type	Qualité	Qté ^a (tm)	Valeur ^a CAF (\$/tm)
1976	1	Allemagne de l'Ouest	Boeuf non désossé	lère	324,00	1.614
	2	- -	- -	- -	- -	- -
	3	Allemagne de l'Ouest	Boeuf non désossé	lère	216,00	1.253
	4	Allemagne de l'Ouest	Boeuf non désossé	lère	203,00	N.D.
1977	1	Argentine	Boeuf non désossé	lère	101,00	1.806
		Hollande	Boeuf salé	- -	3,40	2.295
		Hollande	Pieds de porc	- -	48,50	918
	2	Allemagne de l'Ouest	Boeuf non désossé	lère	365,00	N.D.
		Argentine	Boeuf non désossé	lère	365,00	N.D.
		- -	Boeuf salé	- -	18,00	N.D.
		- -	Pieds de porc	- -	63,00	N.D.
	3	Allemagne de l'Ouest	Boeuf non désossé	- -	136,00	1.437
		Hollande	Boeuf salé	- -	26,00	N.D.
		Hollande	Pieds de porc	- -	43,00	
	4	Allemagne de l'Ouest	Boeuf non désossé	- -	151,00	N.D.
		Argentine	Boeuf non désossé	- -	277,00	N.D.
- -		Pieds de porc	- -	5,50	N.D.	
Allemagne de l'Ouest		Flancs de porc	- -	49,60	N.D.	
1978	1	Argentine	Boeuf non désossé	lère	357,00	1.508
		Allemagne de l'Ouest	Boeuf non désossé	lère	312,00	1.734

SOURCE: Dossiers du comptable de la conserverie de la GIHOC à Tema.

^aLa valeur inclut les droits payés au port d'entrée. Les informations sur les prix n'étaient pas disponibles pour la plupart des importations de 1977.

FIGURE 3.3
SYSTEME DE COMMERCIALISATION DU BETAIL AU GHANA



les bouchers qui exécutaient les abattages et vendaient la viande au détail.

Un marchand de bovins s'appelait un "étranger" dans la langue Hausa; une fois arrivé à Kumasi avec son bétail, l'"étranger" était reçu par l'un des propriétaires de la ville. Le rôle du propriétaire était de nourrir et loger le marchand et, point plus important, de tenir lieu de courtier pour la vente de son bétail au marché. Le propriétaire était habituellement un "étranger" aussi bien; il négociait le prix dû au marchand de bovins. Après une vente, le propriétaire gardait l'argent en sécurité jusqu'à ce que le marchand veuille rentrer chez lui. Celui-ci payait au propriétaire 1,00 cedi par bête vendue au marché. Un présent personnel était remis par le marchand à son propriétaire au moment de le quitter.

Le courtier de bovins exerce des fonctions importantes sur la place du marché: jouant le rôle d'un contractant chargé de fournir du bétail aux marchés urbains situés plus au sud de même qu'aux bouchers de Kumasi, il contribue à réguler l'offre en bovins. Lorsque le marché connaît une offre excédentaire en bovins, il agit comme spéculateur et courtier pour acheter et conserver le bétail jusqu'à ce que les approvisionnements s'amenuisent; à mesure que les prix renchérissent, il vend des bêtes de ses stocks. Cette fonction du courtier de bovins permet au marchand de bétail de regagner son pays pour y échanger les produits de base achetés au Ghana contre d'autres animaux, et de retourner au Ghana où se poursuivra le cycle ainsi établi.

Le boucher, en tant qu'ultime acquéreur du bétail, est financièrement lié au courtier de bovins. Après avoir abattu et vendu la viande, le boucher paie le courtier de bovins avant de recevoir une nouvelle livraison d'animaux. On ne laisse jamais le crédit octroyé aux bouchers durer très longtemps étant donné que s'observe une politique explicite de remboursement à effectuer avant toute livraison d'autres bêtes. Ces rapports particuliers au crédit n'ont pas été pris en compte par les planificateurs lorsque les pouvoirs publics se sont assignés le contrôle de la distribution des produits animaux en 1972.

b. Période postérieure à l'Alien Compliance Act.

L'Alien Compliance Act a été adopté en 1968. En réalité, sa mise en vigueur a modifié le commerce du bétail et des viandes au Ghana. La loi en question visait à écarter les étrangers des activités commerciales pratiquées au Ghana; elle affectait tous les secteurs de l'économie. Les marchands de bovins qui menaient leur bétail à Kumasi pour l'y vendre étaient désormais tenus de vendre leurs animaux aux courtiers ghanéens des stations de quarantaine. En mai 1971, les Ghanéens

ont occupé des postes dans le commerce du bétail qui avaient antérieurement été confiés à des étrangers. De surcroît, les importations de viandes congelées ont été effectuées par des grossistes et des détaillants alimentaires du type individuel et privé.

Après l'adoption de la nouvelle loi (Alience Compliance Act), les marchands de bétail qui appartenaient à d'autres pays que le Ghana et vendaient leurs animaux aux stations de quarantaine devaient recevoir des Services vétérinaires une facture de vente. Le courtier de bétail ghanéen et le marchand de bovins étranger étaient tenus de présenter le reçu ensemble à la Banque du Ghana soit à Bawku, soit à Bolgatanga. Durant cette période, les autorités civiles ont établi un montant maximal de 120 cedis (104 dollars) par animal susceptible d'être payé en devises. Si la valeur de l'animal vendu excédait ce prix, le solde devait être payé en monnaie locale. La banque remettait donc au marchand de bovins le montant en devises après en avoir déduit l'impôt sur le revenu et un droit d'importation chiffré à 10 pour cent.

Deux facteurs supplémentaires sont intervenus qui ont modifié la structure du commerce des bovins. Des frictions ont eu lieu entre les courtiers ghanéens qui achetaient les bovins à la station de quarantaine et les bouchers de Kumasi. Les bovins des stations de quarantaine se vendaient à un prix qui oscillait entre 40 et 100 cedis par animal d'âge mûr. Toutefois, ils étaient revendus aux bouchers de Kumasi aux prix gonflés de 180-200 cedis par tête. Les bouchers ont demandé aux administrateurs régionaux d'intervenir et de contrôler les prix des bovins. L'administration régionale est intervenue en 1971 lorsqu'elle a fixé les prix des bovins vifs importés à Kumasi à 160 cedis (139 dollars) par tête pour la première qualité (animaux de plus grosse taille) et 120 cedis (104 dollars) par tête pour la deuxième qualité. Le prix des bovins domestiques était établi à 65 cedis (57 dollars) par tête. Les bouchers de Kumasi ont été très déçus par ces prix. Ils ont protesté en refusant périodiquement d'abattre des animaux à Kumasi et ont adressé une pétition aux autorités fédérales leur demandant d'enquêter sur la situation des viandes.

Concurremment au problème du marché de Kumasi, les pouvoirs publics se sont livrés à une investigation des pratiques abusives auxquelles recouraient les courtiers en bétail ghanéen. Plusieurs d'entre eux ont été inculpé pour détournement de grosses sommes d'argent (en devises) par suite de la falsification de factures d'achat remises par les Services vétérinaires. Il s'est avéré que les courtiers en bétail ghanéen et les marchands de bétail étrangers avaient conspiré pour gonfler les prix des bovins vifs.

Au regard de cette situation, les autorités ont estimé que le contrôle effectif du commerce d'importation était aux mains de quelques courtiers. Ceci avait pour résultat de majorer les prix appliqués dans une région urbaine caractérisée par une certaine importance politique et déjà réputée pour ses pénuries chroniques de viande. Au cours de la période 1968-1972, le système de la commercialisation animale s'est mué en un système corrompu et inefficent, à la faveur duquel des prix exorbitants et des pénuries de viande sévissaient sur les marchés du sud. En octobre 1972, les pouvoirs publics ont accédé au système de commercialisation en vigueur pour redresser ce qu'ils jugeaient être des abus excessifs de la part des intermédiaires.

c. Création du Conseil pour la commercialisation des viandes et importations de bétail. La création du Conseil du développement bovin (à présent Conseil pour la commercialisation des viandes) a été autorisée en mars 1972 et la mise en route de ses opérations est intervenue en octobre de la même année. Les fonctions du CCV sont définies par le Décret No 42 du National Redemption Council (NRC) et se présentent comme suit:

- se charger des achats, opérations et transports relatifs à tous les bovins importés pour les besoins de la consommation ghanéenne;
- organiser la distribution satisfaisante des bovins destinés aux Associations de bouchers reconnues par les pouvoirs publics;
- prendre des dispositions financières concernant le transfert du produit de la vente des bovins; et
- remplir toute autre fonction qui, de l'avis du Conseil, est liée ou favorable à tout ou partie des objectifs sur lesquels ils sont définies.

Après l'introduction du Décret, les courtiers de bovins ghanéens du type privé ont dû se limiter à acheter du bétail domestique dans le nord du Ghana.

Les premières années du CCV se sont avérées chaotiques. Fin 1972 et début 1973, l'offre animale s'est contractée par suite de la sécheresse qui sévissait au Sahel. Le Conseil des prix et revenus (CPR), l'organisme public qui contrôle tous les prix appliqués au Ghana, a maintenu les prix d'achat du CCV à 20 cedis (0,17 dollars)/livre de poids vif pour tous les bovins importés; cette politique a détourné le commerce animal vers d'autres pays côtiers caractérisés par une production de viande déficitaires. D'avril à septembre 1973, le CCV a géré un centre d'achat à Ouagadougou, lequel a procédé à l'acquisition de 5.435 bovins et 11.467 ovins et caprins. Le CCV a perdu près d'un demi million de cedis du fait qu'à Ouagadougou, il devait payer plus

TABLEAU 3.13

IMPORTATIONS AU GHANA DE VIANDES NON DESOSSEES (TRANSPORT AERIEN)
 PAR LE CONSEIL POUR LA COMMERCIALISATION DES VIANDES, 1973 - 1974

Année	Trim.	Qté de carcasses (pc)	Poids net (tm)	FOB (dollars/tm)	Fret (dollars/tm)	Assurance (dollars/tm)	Douane (dollars/tm)	Frais financiers (dollars/tm)	Transport interne (dollar/tm)
1973	2	953	40,9	882	--	13,0	N.C.	13	87
	3	3.271	133,9	1.111	420	13,0	N.C.	13	87
	4	13.628	529,7	789	420	13,0	N.C.	13	87
1974	1	20.913	836,3	789	400	13,0	55,0	13	87
	2	10.468	681,4	800	392	13,0	55,0	13	130

SOURCE: Conseil pour la commercialisation de la viande

^a L'assurance représente approximativement 1% du FOB et du fret.

^b Les droits de douane se montent à environ 5% de la valeur CAF.

de 30 cedis/livre de poids vif pour les bovins -- ce qui correspondait au prix officiel de vente des bouchers. Pour encourager les importations, après l'opération d'Ouagadougou, le CPR a relevé le prix d'achat des bovins importés qu'il a porté de 20 cedis/livre à 30 cedis/livre de poids vif, et le prix de vente aux bouchers appliqué par le CCV de 30 cedis/livre à 40 cedis/livre de poids vif.

Durant le deuxième trimestre de 1973, le CCV a procédé au transport par fret aérien de viandes non désossées provenant de fournisseurs ouest-africains pour contribuer à atténuer les pénuries de viande qui sévissaient dans les zones urbaines du sud; la plupart des approvisionnements provenaient du Sénégal et du Mali (voir Tableau 3.13). Cette pratique s'est poursuivie durant le second semestre de 1974. Le CCV a perdu 13 cedis/livre sur des opérations de fret aérien, soit quelque 52.900 cedis (46.000 dollars).

Lorsque le prix d'achat du CCV a été haussé en septembre 1973, le flux des bovins s'est accru. Néanmoins, en décembre, une épidémie de fièvre aphteuse a fermé les stations de quarantaine de la frontière septentrionale, et les stations affectées ne se sont pas rouvertes avant février 1974. Durant cette période, les bovins se sont amassés du côté de la Haute-Volta, où ils attendaient de pouvoir franchir la frontière. En mars 1974, les stations comptaient 11.000 têtes de bovins, mais dans l'intervalle, les importations de viande avaient atténué la gravité des pénuries de viande que connaissait le pays. Vu le grand nombre de bovins aux stations de quarantaine, les circuits commerciaux étaient saturés; au cours de la saison sèche qui a suivi, maints animaux sont restés invendus et sont devenus émaciés ou ont perdu la vie. En septembre 1974, aucun bétail n'a été acheté.

Le CCV énumère plusieurs raisons pour lesquelles le commerce des bovins vifs a accusé un fléchissement:

- Dans la mesure où le CCV n'était pas en mesure d'acheter de grosses quantités de bovins à la frontière, les marchands de bovins étrangers ont subi de fortes pertes. Par ailleurs, le CCV dépendait des transporteurs privés pour charger les bovins aux frontières septentrionales, et il est intervenu des retards pour obtenir un transport privé en raison d'une hausse des prix pétroliers. Au surplus, les taux de transport du CCV étaient trop faibles.
- Le CCV faisait preuve d'une certaine lenteur à remettre des chèques aux courtiers de bovins voltaïques à Ouagadougou. D'autre part, le nord du Ghana connaissait une pénurie de francs CFA qui empêchait de procéder au paiement rapide des marchands de bovins nigériens. (Ces derniers étaient payés en espèces car le Ghana ne disposait d'aucun arrangement bancaire à Niamey.)
- L'effet cumulatif de la sécheresse a réduit le nombre de bovins menés au Ghana.

- Le différend frontalier entre la Haute-Volta et le Mali a ralenti les approvisionnements de bétail en provenance du Mali, antérieurement la source principale de bovins destinés aux marchés ghanéens (Tableau 3.7).
- Aucune licence d'exportation n'a été accordée durant le troisième et le quatrième trimestres de 1975, bien que les approvisionnements de bétail fussent disponibles.

En 1973 et 1974, le CCV a contracté de grosses dettes imputables aux procédures d'affaires appliquées aux bouchers auxquels il vendait du bétail importé. Dans le cadre du système de commercialisation précédent dont les courtiers de bovins et les bouchers assuraient le fonctionnement, les courtiers tenaient un compte très strict avec les bouchers auxquels ils ne vendaient à crédit qu'après remboursement du prêt antérieur. Le CCV n'a pas pris en compte ce système de fonctionnement, et a commencé de vendre du bétail aux bouchers moyennant un crédit consenti pour de longues périodes. On a constaté des défauts de remboursement des grosses dettes contractées par les bouchers dans presque toutes les principales capitales régionales. Ce n'est qu'en 1978 que le CCV a pu recouvrer certaines de ces pertes antérieures par le biais de poursuites civiles. De surcroît, les difficultés liées à la chronologie et à la coordination des livraisons aux centres régionaux du sud se sont traduites par des pertes financières.

A la fin de 1973, la GIHOC achetait des bovins vifs au CCV pour approvisionner la conserverie de viande située à Bolgatanga; les bovins s'achetaient aux stations de quarantaine de la Haute Région. La GIHOC s'est endettée auprès du CCV, à raison de 800.000 cedis et n'a remboursé le montant dû qu'en 1976. Elle a obtenu, en 1975, sa propre allocation de viandes importées; le Tableau 3.12 indique les points d'origine, types, quantités et prix particuliers aux viandes importées par la GIHOC entre 1976 et le premier trimestre 1978.

En 1974, le CCV a institué un système de livres de comptes pour la vente de détail des viandes, en partie afin de mettre le CCV à l'abri de pertes futures. Etant donné que de grosses quantités de viandes congelées (accumulées en magasinage frigorifique) n'ont pas été revendues, des livres de comptes ont été remis aux opérateurs des entrepôts frigorifiques et à des individus privés outre les revendeurs traditionnels, les bouchers; ceux-ci s'étaient montrés peu enclins à vendre de la viande congelée du fait, pour une part, qu'ils se méfiaient de la manière dont la viande avait été abattue, n'étaient pas sûrs de son acceptation par les consommateurs et perdaient le produit de la vente des abats. Au demeurant, le système des livres de comptes a finalement été supprimé en octobre 1977, car les bouchers se plaignaient des reventes multiples des viandes congelées avant que celles-ci n'atteignent le consommateur final, et ce moyennant des prix bien

supérieurs à ceux que fixait le CCV pour la vente au détail.

2. Structure actuelle du marché

La structure courante du marché est affectée par un marasme tributaire de la conjoncture économique et politique. Les pouvoirs publics, voulant s'efforcer de contrôler la situation, ont tenté d'assumer davantage de fonctions sur le plan de la commercialisation de l'industrie des produits animaux/viandes. Les différences de prix entre la viande fraîche provenant des bovins domestiques et la viande importée vendue dans les boucheries d'Etat illustrent la difficulté que présente pour les autorités la supervision des circuits commerciaux nécessaire au contrôle des prix. En 1978, une directive communiquée au CCV par les pouvoirs publics a requis l'organisme de commencer à ouvrir des boucheries de détail en vue d'éliminer ce qu'ils estimaient être des profits excessifs des intermédiaires. Cette directive a accentué le conflit qui opposait le secteur privé (courtiers de bovins et bouchers) et le secteur public (CCV). Des conflits sévissent également au sein du secteur public, entre le CCV et la GINOC, en raison des restrictions imposées aux licences d'importation des viandes. De surcroît, les allocations de devises attribuées au titre des importations de viande se sont contractées, et les deux organismes sont réduits à partager des comptes en devises d'autant moins importants alors qu'ils supportent encore les coûts fixes élevés associés aux frais généraux.

a. Le secteur privé. Dans le secteur privé, les marchands de bovins et les bouchers ne recourent qu'aux approvisionnements domestiques de bovins. Du nord, les animaux sont transportés par camion à Kumasi où ils sont vendus (Figure 3.3). En raison des pénuries de viande rouge, Accra a reçu un grand nombre de bovins directement expédiés du nord. Une partie de ce bétail est vendue au marché d'Ashaiman qui se situe entre Accra et Tema, près de l'autoroute et du marché terminal de la région concernée. Il existe un petit commerce privé; des contrats régissent l'achat des bovins dans le nord et ceux-ci sont directement livrés aux abattoirs.

Les frais de transport appliqués, en mai 1978, aux bovins camionnés des stations de quarantaine de la frontière nord du marché d'Ashaiman se chiffraient approximativement à 40-50 cedis (34-40 dollars) par tête. En 1971 et 1972, les frais de transport se montaient à 17-19 cedis (15-17 dollars) par tête (Ministère de l'agriculture, 1972). Le coût du transport a renchéri par suite de la baisse de valeur qui a

affecté le cedi et en raison des difficultés éprouvées pour obtenir de l'essence et des pièces de rechange nécessaires aux véhicules. En mai 1978, les taux de transport entre Bolgatanga (près des stations de quarantaine) et le marché animal de Kumasi se sont chiffrés d'après les estimations, à 20-25 cedis (17-22 dollars) par tête. En 1971 et 1972, les taux de transport applicables au même itinéraire se montaient à environ 11-13 cedis (10-11 dollars) par tête.

En fait, les bouchers obtiennent du CCV une attribution pour ce qui est du boeuf carcasse; néanmoins, par rapport à l'attribution mensuelle que le CCV destine aux centres régionaux, le pourcentage qui revient aux bouchers est faible. Dans la région d'Ashanti, qui a reçu 420 quartiers de boeuf par mois durant le premier trimestre de 1978, les bouchers n'ont obtenu que 20 pour cent de cette attribution. Les organisations de bouchers de toutes les régions se sont plaintes d'avoir été désavantagées du fait que le CCV a évité d'avoir affaire à eux en fournissant les institutions et les individus privés qui ne possèdent aucune expérience antérieure dans le commerce du bétail.

Les bouchers et les individus privés sont progressivement écartés du commerce du boeuf sous l'effet de la participation accrue du secteur public en matière d'offre, distribution, vente de gros et de détail des viandes bovines. Le secteur privé étant entièrement tributaire du bétail bovin domestique, les approvisionnements sont susceptibles d'accuser une contraction par suite des longues périodes d'exploitation intensive. Les prix du boeuf frais ont renchéri au point que la consommation de viande bovine est celle d'un produit essentiel de luxe uniquement accessible à ceux dont les revenus sont élevés. (Voir la section ci-dessous sur les prix des bovins et du boeuf.)

b. Le secteur public. Le secteur public a pris une importance accrue au niveau de la commercialisation du boeuf, essentiellement par suite de l'abandon des importations de bétail au profit des importations de viande. Lorsqu'elles ont limité les licences accordées au CCV et à la GIHOC pour le boeuf importé, les autorités ont pris la responsabilité de déterminer pour une grande partie, la disponibilité des stocks de boeuf destinés à la consommation urbaine que connaît le sud du Ghana, le marché principal.

Le point d'entrée des viandes importées est Tema, dans le sud-est du Ghana (cf. Figure 3.3). En tant qu'importateur principal de la viande, le CCV prend livraison des viandes au port auprès de l'Agence nationale pour la passation des marchés du Ghana (GNPA). Le CCV ne possède pas d'entrepôts frigorifiques au port et a payé à la Société

TABLEAU 3.14

TALX DU TRANSPORT INTERNE DES VIANDES ENTRE 1976 ET 1977

Emplacement	Boeuf non désossé (cedi/pièce)	Poitrine d'agneau désossée (cedi/carton)	Pieds de porc (cedi/baril)	Boeuf désossé (cedi/sac)
Tema -- Bolgatanga	4 00	1 40	4 00	1 40
Tema -- Tamale	3 50	1 20	3 50	1 20
Tema -- Sunyani	3 50	1 20	3 50	1 20
Tema -- Kumasi	3 00	1 00	3 00	1 00
Tema -- Secondi	2 00	70	2 00	0 70
Tema -- Ho	1 75	1 00	1 75	0 60
Tema -- Cape Coast	2 50	1 00	1 75	0 60
Tema -- Kofordua	1 75	1 00	1 75	0 60
Tema -- Accra	0 80	40	0 80	0 40
Harbour -- Tema	0 50	25	0 50	0 20

SOURCE: Conseil pour la commercialisation des viandes.

TABLEAU 3.15

DISTRIBUTION DE VIANDES CONGEELES PAR LE CONSEIL POUR LA COMMERCIALISATION
DES VIANDES ENTRE AVRIL 1976 ET JUIN 1977

Région	Poids (kg)	Valeur (dollars EU)	Viande reçue % du total (%)
Koforidua	284 066	540 435	4
Kumasi	369 764	871 494	5
Accra	5 425 157	8 992 917	74
Cape Coast	270 642	764 076	4
Sunyani	221 031	683 327	3
Sekondi	354 528	723 694	5
Ho	201 775	438 097	3
Tamale	109 252	244 861	1
Bolgatanga	83 193	58 403	1
TOTAL	7 319 408	13 317 304	100

SOURCE: Dossiers du CCV.

des pêches d'Etat les taux suivants en 1978:

Cinq premiers jours.....1,00 cedi/poids carcasse

Par semaine suivante.....0,80 cedi/poids carcasse

Le CCV a été en mesure de maintenir au minimum les pertes dues aux viandes avariées. Pour la période de quinze mois qui s'est achevée en juin 1977, les pertes de viande ont été inférieures à un pour cent de la valeur des viandes importées. Le CCV prévoit l'aménagement au port de Tema d'installations frigorifiques dotées d'une capacité de 2.000 tonnes, ainsi que, à Accra, d'une chambre froide dont la capacité équivaldrait à 600 tonnes. Le Tableau 3.14 énumère les taux de transport en vigueur durant 1976 et 1977 pour la distribution des viandes congelées, tandis que le Tableau 5 de l'Annexe énumère les taux de transport appliqués au bétail durant la même période. Les viandes congelées se transportent dans des camions frigorifiques; le CCV possède trois grands fourgons réfrigérés et deux camions articulés. La distribution des viandes congelées est coordonnée à partir du second bureau principal du CCV à Accra. La plupart des viandes importées ont été réservées à la consommation d'Accra (cf. Tableau 3.15). La politique du CCV consiste à fournir à la capitale du pays des approvisionnements de rechange composés de boeuf dont le prix est inférieur à celui qu'appliquent les bouchers pour la viande fraîche. La majorité des viandes importées sont des carcasses de quartiers avant et arrière.

La vente de gros des viandes est organisée, dans les capitales régionales, par un comité dirigé par les commissions régionales. Les pourcentages des attributions mensuelles de boeuf non désossé sont déterminés pour les institutions publiques, les bouchers, les magasins privés et pour les ventes directes effectuées dans les kiosques du CCV. Le Tableau 3.16 présente la répartition des quotas destinés aux régions de l'agglomération d'Accra et d'Ashanti. La tendance future consistera en des attributions plus importantes de viande à expédier aux kiosques de revente du CCV. Les agents procèdent actuellement à des attributions de viandes destinées à être vendues au détail dans les zones éloignées où le CCV ne possède pas de centre de distribution. Le Tableau 6 de l'Annexe indique la répartition du bétail acheté par le CCV entre avril 1974 et mars 1976.

La GIHOC est la seule autre grande organisation qui se charge de la distribution et de la vente de détail du boeuf. Tant la GIHOC que le CCV sont détenus par l'Etat (mais dépendent de ministères différents), et accomplissent les mêmes opérations dans les circuits commerciaux de distribution, vente de gros et vente de détail. Le fonctionnement de la GIHOC s'est essentiellement centré sur l'usine de mise en boîte. Bien que son achèvement date de 1966, celle-ci n'a atteint sa

TABLEAU 3.16

DISTRIBUTION DE BOEUF NON DESOSSE A DEUX CENTRES REGIONAUX
DU CCV

Débouché	Région de l'agglomération d'Accra	Région d'Ashanti.
Boucheries du CCV	45%	31%
Ecoles, hôpitaux, armée	25%	19%
Bouchers	15%	21%
Grands magasins	2%	8%
Conseils de district	9%	10%
Opérateurs de chambre froide	2%	10%
Réserves	2%	2%

SOURCE: Entrevues personnelles avec des fonctionnaires du CCV tenues dans
chaque région en mai 1978.

pleine capacité de fonctionnement qu'en 1972; elle a fonctionné à quasi pleine capacité en 1972 et 1973, mais n'a pas ensuite été en mesure d'obtenir les approvisionnements nécessaires en bétail vif.

Actuellement, la GIHOC ne fait fonctionner l'usine que de façon périodique lorsqu'elle peut obtenir une licence pour l'importation de viandes congelées. Elle a choisi de ne pas importer de bovins vifs en raison des difficultés qu'elle a éprouvées du fait des faibles rendements produits par les carcasses.

Pour accroître l'opération de conserverie, la GIHOC s'intéresse à la vente de détail des viandes tant par le biais de boucheries que par l'entremise d'agents. Elle compte huit boucheries de détail: trois à Accra, deux à Tema, deux à Bolgatanga et une à Kumasi. La société possédait un bien plus grand nombre de débouchés pour la vente de détail à l'époque où abondaient les approvisionnements en viande. De temps à autre, la GIHOC vend de la viande fraîche dans ses abattoirs de Tema et Bolgatanga.

Les boucheries de détail de la GIHOC ont été dotées de personnel et mises en fonctionnement depuis de nombreuses années. Le conflit qui oppose la GIHOC au CCV tient au montant réduit de devises disponibles pour importer des viandes congelées et à l'incertitude qui plane sur la question de savoir lequel des deux organismes doit se charger de la vente de détail des préparations de viande au Ghana. Etant donné que les deux organismes en réfèrent à des ministères différents, la coordination a été difficile. La directive officielle récente voulant que le CCV intervienne au stade des ventes de détail particulier au système de commercialisation a valu une préoccupation encore plus marquée à la GIHOC quant au rôle qu'elle jouera à l'avenir.

3. Contraintes affectant l'expansion du commerce

Le Ghana a toujours été tributaire du commerce extérieur axé sur le bétail et des viandes pour satisfaire sa demande en viande rouge. La dépendance à l'égard des fournisseurs étrangers restera importante pour le boeuf. La contrainte majeure qui entrave l'expansion du commerce du boeuf implique des considérations macro-économiques; la ligne de conduite actuellement adoptée concernant les importations de boeuf est une question d'ordre politique. Les devises sont un bien rare; les importations de boeuf, que celui-ci soit vif ou congelé, sont moins prioritaires que d'autres denrées alimentaires de base ainsi que d'autres types d'importation. En 1978, on a réduit le nombre de licences d'importation accordées pour le boeuf congelé, et le niveau des importations continuera vraisemblablement de régresser, du moins à court

terme. Depuis 1975, on peut considérer les importations de viande comme étant pour une bonne partie un programme social visant à fournir des protéines animales aux consommateurs d'Accra dotés de revenus moyens et élevés.

Dans le cadre du système actuel, un professionnel a plus facilement accès au boeuf importé au prix contrôlé qu'un ouvrier d'usine -- lequel doit acheter du boeuf plus coûteux sur la place du marché. Cette opinion a été formulée par un membre du Conseil des prix et des revenus (CPR), qui fixe les prix de gros et de détail appliqués à toutes les marchandises vendues au Ghana. Le niveau des importations de boeuf dépendra de ce qui est politiquement supportable dans des zones urbaines du midi où la production de viande est déficitaire. Dans un proche avenir, il est peu probable que le commerce du bétail ou du boeuf retrouve son niveau des années précédentes.

C. Analyse des prix du bétail et du boeuf de 1967 à ce jour

1. Bovins importés

De 1967 à 1974, les importations de bovins vifs ont représenté la principale source de boeuf et ont exercé une incidence considérable sur les prix de gros et de détail appliqués à la viande durant cette période. Le Tableau 3.6 énumère les prix correspondant aux bovins importés. De 1967 à 1971, le prix par tête a oscillé entre 74 cedis (63 dollars) et 117 cedis (101 dollars) (Ministère de l'agriculture).

Le Conseil des prix et des revenus a relevé le prix d'achat des bovins importés, en le portant de 20 cedis à 30 cedis la livre de poids vif, durant le troisième trimestre de 1974. Les prix moyens du troisième trimestre se sont chiffrés à 167 cedis par tête, le niveau le plus élevé jamais atteint. Les prix moyens indiqués au Tableau 3.6 correspondent essentiellement aux effectifs reproducteurs que le Conseil pour la commercialisation des viandes a achetés pour des projets d'élevage. De 1977 à 1978, le prix cité pour les bovins destinés à l'abattoir se montait à 1,45 cedi (1,23 dollar) le kilogramme de poids vif. Le CCV a décidé de ne pas payer ce montant; en fait, le modeste prix d'achat fixé par le CCV a été la raison majeure pour laquelle les bovins vifs ont été détournés du Ghana au profit des états ouest-africains avoisinants.

Les informations sur les prix appliqués aux bovins importés durant la période 1971-1977 ont été collectées à partir des dossiers de la GIHOC et figurent au Tableau 3.17. Les droits de douane ont été relevés

TABLEAU 3.17

VENTILATION DES COUTS DES BOVINS IMPORTES PAR LA GIHOC DES STATIONS
DE QUARANTAINE ENTRE 1971 ET 1977
(cedis)

	1971 ^a	1972 ^a	1973 ^b	1974 ^b	1975 ^b	1976 ^b	1977 ^b
Prix moyen par tête	89	128	229	200	168	214	325
Droits de douane par tête	4 ^c	6 ^c	23 ^d	20 ^d	17 ^d	21 ^d	114 ^e
Redevances au Conseil local par tête	5	5	1	1	1	1	1
Prix total par tête	93 50	134 5	253	221	186	236	440
Prix total par kg de poids vif	39	59	1 00	73	87	1 09	1 46

SOURCE: Dossiers du Ministère de l'agriculture et de la GIHOC

^aPour 1971 et 1972, les prix représentent les bovins achetés au mois de mars auprès du Ministère de l'agriculture.

^bPour 1973 et 1977, les prix représentent les bovins achetés au mois d'octobre.

^cDroits de douane chiffrés à 5% ad valorem

^dDroits de douane chiffrés à 10% ad valorem

^eDroits de douane chiffrés à 35% ad valorem

de 10 pour cent ad valorem à 35 pour cent en 1977. En octobre 1977, le prix payé pour les bovins s'est élevé à 1,46 cedi/kg de poids vif. L'exportateur étranger était tenu de payer l'impôt sur le revenu (7,35 cedis/tête), une redevance de quarantaine (1,00 cedi/tête) et une commission (0,50 cedi/tête) au propriétaire qui tenait lieu d'agent pour l'exportateur. Ces frais représentaient sept pour cent de la valeur de la vente. C'est là une autre raison pour laquelle le commerce des animaux vifs s'est tourné vers les autres pays côtiers ouest-africains.

2. Bovins domestiques

Evaluer l'évolution des prix durant la période 1967-1977 est plus difficile pour les bovins domestiques vu qu'on leur préférait les bovins d'importation. De 1967 à 1972, le prix des bovins domestiques a été inférieur à celui des bovins importés. Les bouchers des marchés méridionaux ont payé un prix plus élevé pour les importations, mais le bouleversement des circuits commerciaux après 1974 a entraîné une hausse appréciable des prix appliqués aux bovins domestiques. En règle générale, ces prix ont suivi le rythme enregistré par la hausse du coût de la vie et la perte de valeur du cedi. En mai 1978, les vaches d'âge mûr se vendaient à des prix dont l'éventail allait de 900 cedis à 1.400 cedis par tête. Pour les taureaux d'âge mûr, on estime que la gamme des prix allait de 1.000 cedis (860 dollars) à 1.800 cedis (1.548 dollars) par tête; si l'on emploie le taux de change non officiel, les prix oscilleraient entre 200 et 360 dollars par tête. Le prix domestique a accusé un gonflement du fait que le cedi a perdu de sa valeur et que des restrictions étaient imposées aux importations de bovins vifs.

3. Boeuf importé

Avant 1973, les organisations privées et la GIHOC ont importé pratiquement tout le boeuf congelé. Les informations concernant la valeur des viandes importées figurent dans les Statistiques du commerce extérieur, mais ces données ne sont pas fiables (cf. Tableau 3.10). Les dossiers du CCV et de la GIHOC ont fourni des renseignements plus précis sur le boeuf importé.

Le Tableau 3.13 indique les prix du boeuf importé par avion pour le CCV de 1973 à 1974. Il s'agissait là d'une opération coûteuse; le

CCV a payé approximativement 0,41 cedi/kg pour le fret du boeuf non désossé provenant du Mali. Néanmoins, ce genre d'opération n'a eu lieu que pour fournir du boeuf durant la pénurie critique de viande qu'a connue Accra en 1973.

De 1975 à 1977, le CCV a importé des quartiers de boeuf à partir de plusieurs pays (voir Tableau 3.11 et Tableau 1 de l'Annexe). Le fournisseur principal a été l'Uruguay dont les prix FOB ont été de l'ordre de 809 dollars/tm en 1975, et de 920 dollars/tm en 1977. Les coûts du fret ont oscillé entre 178 dollars/tm et 250 dollars/tm durant cette période. La Nouvelle Zélande a fourni du boeuf en 1975 et 1976; le prix FOB a, en l'occurrence, été supérieur à celui de l'Uruguay. Durant cette même période, le CCV a importé de petites quantités de boeuf désossé (cf. Tableau 3.11 et Tableau 2 de l'Annexe).

Les cotations de prix relatives aux viandes importées en 1977 par le CCV figurent au Tableau 3.18. Ces prix CAF représentent la soumission la plus avantageuse remise par les exportateurs pour chaque type de produit de base enregistré. On s'attendait à un renchérissement du prix du boeuf non désossé entre 1978 et 1979, lequel traduirait la hausse des cours mondiaux applicables au boeuf.

En 1976 et 1977, les prix de la GIHOC pour le boeuf non désossé ont été supérieurs à ceux du CCV (Tableau 3.12). L'écart entre leurs prix tient pour une partie au fait que la GIHOC achetait des quartiers de boeuf de première qualité tandis que le CCV importait du boeuf de qualité commerciale. Les différences de prix particulières à des endroits analogues (l'Argentine par rapport à l'Uruguay) sont trop importantes -- quelque 790 dollars/tm -- pour s'expliquer par des différences de qualité. Il se peut que la GIHOC n'ait acheté que des quartiers arrière, pièces plus coûteuses. Cette divergence liée à la valeur FOB devrait faire l'objet d'un examen plus approfondi.

4. Analyse des coûts propres aux bovins importés et au boeuf importé

Le Tableau 3.19 indique les coûts des bovins importés tels que les a évalués le CCV en septembre 1977. Le prix d'achat se montait à 1,32 cedi/kg pour les bovins vifs reçus aux stations de quarantaine. Le CCV a calculé un prix moyen de 541 cedis pour un animal de 272 kg vendu aux bouchers d'Accra; le prix de détail appliqué par les bouchers à la viande provenant des bovins importés s'élève à 5,77 cedis/kg. Le Tableau 3.20 présente une analyse des coûts propres au boeuf importé en septembre 1977. Le CCV a évalué le prix de détail du boeuf importé

TABLEAU 3.18

COTATIONS DES PRIX AU DEBARQUEMENT DES VIANDES IMPORTEES PAR LE CONSEIL POUR LA COMMERCIALISATION DES VIANDES, 1977

Article	Monnaie étrangère	Monnaie locale
Boeuf non désossé	1043,47 dollars E.U. la tonne métrique	1200,00 cedis la tonne métrique
Boeuf désossé	1290,43 dollars E.U. la tonne métrique	1484,00 cedis la tonne métrique
Poitrine d'agneau	683,19 dollars Nouvelle Zélande la tonne métrique	772,00 cedis la tonne métrique
Boeuf salé	21,49 livres le baril de 50 livres	44,70 cedis le baril de 50 livres
Boeuf salé déshydraté	2150,00 dollars E.U. la tonne métrique	93,60 cedis le baril de 100 livres
Pieds de porc	20,44 DM le baril de 100 livres	41,58 cedis le baril de 100 livres
Boeuf salé	45,00 livres le baril de 100 livres	93,60 cedis le baril de 100 livres

SOURCE: Conseil pour la commercialisation des viandes.

TABLEAU 3.19

ANALYSE DES COUTS APPLIQUES AUX BOVINS IMPORTES PAR LE CCV, SEPTEMBRE 1977

Type	Valeur (cedis)
<u>Animaux vifs</u>	
Prix d'achat d'une vache de 272 kg	370,00
Chargement et manipulation	6,00
Redevances du kraal	2,50
Frais de transport	30,00
Pertes et rabais	18,00
TOTAL coûts directs	416,50
Marge brute de 30% ajoutée pour frais directs	<u>124,95</u>
Prix de vente par vache	541,45
<u>Animaux abattus</u>	
Prix d'une vache achetée par le boucher	541,45
Moins la valeur de la vente des abats, etc.	<u>300,00</u>
	241,45
Marge de 10% revenant au boucher	24,15
Prix de vente de la viande provenant de l'abattage d'une vache	265,60
Prix de détail moyen (cedis/kg)	2,17

SOURCE: Dossiers du Conseil de commercialisation des viandes.

^a Le prix d'achat est calculé à raison de 1,32 cedi/kg de poids vif.

^b Suppose un pourcentage d'habillement équivalent à 45%.

TABLEAU 3.20

ANALYSE DES COUTS APPLIQUES AU BOEUF NON DESOSSE IMPORTE PAR LE CONSEIL
POUR LA COMMERCIALISATION DES VIANDES, SEPTEMBRE 1977

Poste	Valeur (cedis/kg)
Coût et valeur du fret	1,40
Assurance	0,02
Droits de douane	0,49
Frais de manutention	0,02
Frais de transport (port à Accra)	0,02
Frais de chambre froide	0,20
Frais de distribution	0,02
Frais de transport aux Régions	0,06
Pertes et rabais (2%)	0,06
Frais bancaires et commission	0,18
Commission de l'Agence pour la passation des marchés (2%)	0,04
Frais de vente (emballage)	<u>0,03</u>
	2,54
Plus une marge brute de 30% pour frais généraux	0,77
Frais d'heures supplémentaires	<u>0,04</u>
Prix de détail au kilo	3,35

SOURCE: Dossiers du Conseil pour la commercialisation des viandes.

TABLEAU 3.21

PRIX DE DETAIL MOYENS DU BOEUF ET DU MOUTON, 1967-1977
(cedis/kg)

Année	Trim.	Prix du boeuf ^a	Prix du mouton	Année	Trim.	Prix du boeuf ^a	Prix du mouton
1967	1	65	85	1968	1	60	84
	2	67	83		2	67	88
	3	66	82		3	70	90
	4	70	94		4	72	1 00
1969	1	63	97	1970	1	62	97
	2	65	1 03		2	68	1 00
	3	71	1 07		3	72	1 05
	4	73	1 07		4	78	1 01
1971	1	60	1 05	1972	1	73	99
	2	73	1 10		2	75	1 07
	3	75	1 07		3	82	1 10
	4	83	1 15		4	83	1 07
1973	1	75	98	1974	1	75	99
	2	73	98		2	75	1 07
	3	81	1 15		3	85	1 07
	4	86	1 15		4	92	1 07
1975	1	83	1 03	1976	1	1 70	1 97
	2	95	1 11		2	1 79	2 17
	3	98	1 30		3	2 11	2 40
	4	1 05	1 65		4	2 37	2 43
1977	1	2 53	3 88				
	2	2 68	3 90				
	3	3 05	4 45				
	4	3 05	5 05				

SOURCE: Division de la planification économique, Ministère de l'agriculture.

^aBoeuf et mouton sont de la viande non désossée.

1.00 dollar FI = 1.15 cedi

à 3,35 cedis/kg -- 42 pour cent de moins que le prix du boeuf qui provient des bovins importés. Cet écart entre les prix a incité le CCV à se concentrer sur les importations de boeuf congelé non désossé au lieu de celles de bovins vifs. Le CCV trouve plus facile de commercialiser du boeuf congelé (qui élimine les soucis afférents à la mortalité et à l'amenuisement des animaux vifs).

5. Prix de gros et de détail appliqués au boeuf

Pour la période de 1967-1977, les niveaux des prix du boeuf sont difficiles à établir avec certitude. Bien que les prix de la viande soient officiellement fixés par les autorités, ils ne traduisent pas le cours réel du marché, notamment eu égard à l'impact qu'a exercé l'inflation sur les prix à la consommation. La Division de la planification économique du Ministère de l'agriculture a enregistré les cours moyens du marché applicables au boeuf de 1967 à 1977 (Tableau 3.2). Pour la période allant de 1967 à 1974, les prix du boeuf ont été relativement stables; par la suite, ils ont accusé une hausse substantielle. Le Tableau 3.22 donne les prix du boeuf frais enregistrés en avril et mai 1978 dans plusieurs centres urbains régionaux du Ghana. Les prix de la viande fraîche étaient sensiblement supérieurs à ceux qu'avaient enregistrés en 1977 la Division de la planification économique, ce qui donne à penser que les prix de contrôle n'étaient pas observés. La viande est un produit de base rare; par conséquent, le marché du boeuf est favorable au vendeur. Il vaut la peine de faire remarquer que les prix de la viande appliqués dans les régions septentrionales du Ghana où existe une production excédentaire de boeuf sont équivalents aux prix du sud; l'explication est que les approvisionnements de rechange en viandes -- importations de boeuf congelé (qui se vendent à des prix de contrôle) -- empêchent les prix de la viande fraîche de renchérir dans les zones urbaines côtières.

Un examen des prix de gros appliqués aux bovins à Accra indique qu'en avril 1978, le prix des carcasses bovines se chiffrait à 9,70-11,90 cedis/kg à l'abattoir d'Accra. Le même jour, le boeuf désossé se vendait 12 cedis/kg dans les boucheries. La marge bénéficiaire était très faible. Par ailleurs, les abats de l'animal se vendaient à environ 300 cedis, les prix suivants étant appliqués à certaines parties:

Tête.	100 cedis
Intestins	140-160 cedis
Sabots.	10 cedis/sabot
Peau.	40-50 cedis

TABLEAU 3.22

PRIX DE LA VIANDE FRAICHE DANS CERTAINS CENTRES URBAINS DU GHANA
AVRIL A MAI 1978

Emplacement	Type	Prix (cedis/kg)
Accra	Boeuf (désossé)	12,00
	Foie	16,00
Takoradi/Sekondi	Boeuf (désossé)	16,00
Kumasi	Boeuf (désossé)	19,00
	Foie	12,00
	Mouton/chèvre	25,00
Tamale	Boeuf (désossé)	10,00
	Foie	12,00
	Mouton/chèvre	14,00
Bolgatanga	Boeuf (désossé)	12,50
	Foie	15,00
Wa	Boeuf (désossé)	14,00
	Foie	12,00

SOURCE: Enquête personnelle, avril à mai 1978.

Le CCV vend ses viandes importées à des agents autorisés; les prix de gros et de détail qu'ils appliquent au boeuf sont énumérés au Tableau 3.23 pour la période allant de janvier 1975 à juin 1978. Le CCV ne différencie pas les prix en fonction des emplacements régionaux du pays. Les clients peuvent acheter du boeuf au prix de gros s'ils disposent de la réfrigération voulue et d'un endroit où procéder à la vente au détail de la viande.

Outre le fait qu'il vend à des prix de gros aux revendeurs de viande, le CCV s'est introduit dans le segment ventes de détail du marché. A Accra, le CCV vend de la viande au grand public à son bureau secondaire de Kotababi. Plusieurs autres boucheries de détail sont disséminées de par la ville. A l'heure actuelle, les bouchers ne reçoivent du CCV qu'une petite attribution de boeuf non désossé. La distribution de gros et de détail semble inadéquate dans toutes les capitales régionales visitées où le CCV possède des bureaux. Actuellement, le CCV ne dispose pas de la main-d'oeuvre, des installations ni des capacités financières qui lui permettraient une expansion au niveau du commerce de détail; il n'en reste pas moins que les autorités ont donné l'ordre au CCV d'établir des boucheries pour la vente de détail.

Dans le commerce de détail, la GIHOC a également été un fournisseur des grands magasins et des boucheries de détail. Le Tableau 3.24 indique les prix appliqués par la GIHOC de 1976 à 1978; les prix du boeuf énumérés sont supérieurs à ceux qu'applique le CCV. La tradition veut que la GIHOC importe une viande de qualité supérieure destinée aux habitants dotés de revenus plus élevés.

III. L'offre de petits ruminants

A. Structure historique et actuelle propre à l'offre de petits ruminants et de viandes ovine et caprine

1. Sommaire succinct de la consommation

Les estimations chiffrent la consommation annuelle par habitant de viande de mouton et de chèvre à 0,5 kg pour la période allant de 1971 à 1973 (FAD, 1977). Cette quantité représente 25 pour cent de la consommation par habitant estimée pour le boeuf et le veau. Les protéines animales des petits ruminants sont les plus chères sur la place du marché, ce qui contribue à expliquer le niveau moins important

TABLEAU 3.23

PRIX DES VIANDES CONGEELES IMPORTEES PAR LE CONSEIL POUR LA COMMERCIALISATION DES VIANDES
 JANVIER 1975 A JUIN 1978
 (cedis/kg)

Catégorie de consommateur	Janvier 1975 à octobre 1977		Octobre 1977 à juin 1978	
	Prix de gros	Prix de détail	Prix de gros	Prix de détail
Boeuf non désossé			2 80	3 20
Grands magasins	1 80	2 20	2 70	3 00
Districts	1 70	2 00	2 80	3 00
Tous autres clients	1 80	2 00		
Boeuf désossé			3 30	3 85
Grands magasins	2 00	2 42	3 20	3 50
Districts	1 90	2 20	3 30	3 50
Tous autres clients	2 00	2 20		
Poitrine d'agneau			3 00	3 85
Grands magasins	3 00	3 85	3 00	3 50
Districts	3 00	3 50	3 00	3 50
Tous autres clients	3 00	3 50		
Pieds de porc			2 70	3 30
Grands magasins	2 70	3 30	2 70	3 00
Districts	2 70	3 00	2 70	3 00
Tous autres clients	2 70	3 00		
Boeuf salé, en saumure			4 50	5 28
Grands magasins	4 50	5 28	4 50	4 80
Districts	4 50	4 80	4 50	4 80
Tous autres clients	4 50	4 80		
Boeuf salé, déshydraté			5 80	6 60
Grands magasins	5 80	6 60	5 80	6 00
Districts	5 80	6 00	5 80	6 00
Tous autres clients	5 80	6 00		

SOURCE: Dossiers du Conseil pour la commercialisation des viandes.

TABLEAU 3.24

PRIX DE DETAIL DES VIANDES IMPORTEES PAR LA GHANA INDUSTRIAL
HOLDING CORPORATION (GIHOC), 1976 A 1978
(cedis/kg)

	1976 à 1977	1978
Boeuf non désossé	3,09	3,75
Boeuf désossé	4,41	5,29
Filet de boeuf	6,17	7,05
Filet sans gras	6,61	9,26
Pieds de porc	2,64	3,09
Boeuf salé	6,39	7,05

SOURCE: Dossiers de la GIHOC

de leur consommation par habitant.

2. Production domestique

La majorité des ovins et caprins se trouvent dans les zones plus sèches de la savane comprises dans la Zone I (Tableau 3.3). L'exactitude des chiffres du recensement animal est moins fiable pour les petits ruminants que pour les bovins. (Cette observation a été formulée par plusieurs agents vétérinaires.) La Zone II compte un grand nombre de petits ruminants. Etant la région prédominante pour ce qui est de la production des petits ruminants, la Zone I fournit une estimation de l'exploitation commerciale des petits ruminants à partir de la production domestique. Ainsi que l'indique le Tableau 3.5, l'exploitation est élevée tant pour les ovins que pour les caprins si on combine les effectifs abattus et les animaux exportés au sud du Ghana. L'augmentation des petits ruminants exportés de la Zone I vers le sud du Ghana entre 1974 et 1977 traduit la hausse de la demande en protéines animales provenant des effectifs domestiques.

3. Importations de petits ruminants

Le Tableau 3.6 énumère les importations de petits ruminants sur une base trimestrielle pour la période 1967-1977. Les importations de petits ruminants ont, jusqu'en 1975, joué un rôle secondaire dans l'offre de viande rouge particulière au Ghana (Figure 3.2). Les importations ovines ont été les plus élevées durant le quatrième trimestre de 1975, 1976 et 1977, c'est-à-dire aux époques des fêtes religieuses. Après 1974, le nombre d'ovins importés a dépassé celui des bovins importés. Ceci vaut également pour les caprins en 1976 et 1977.

a. Source des importations de petits ruminants. Les points d'origine de tous les petits ruminants importés de 1967 à 1976 sont indiqués aux Tableaux 3.25 et 3.26. Le fournisseur principal du Ghana en petits ruminants a été la Haute-Volta, essentiellement en raison de sa proximité; elle a fourni 66 pour cent de tous les ovins et 72 pour cent de tous les caprins importés au Ghana. Le Niger a occupé la seconde place en tant que fournisseur.

Un changement notable est intervenu dans le commerce des importations caprines après 1973. Le déclin du commerce peut être attribué à la sécheresse, la baisse la plus sensible étant imputable à la Haute-Volta. Avant 1972, le nombre de caprins importés a excédé celui des

TABLEAU 3.25

SOMMAIRE ANNUEL DES POINTS D'ORIGINE DES OVINS IMPORTES AU GHANA, 1967 A 1976
(Têtes)

Année	Togo	Nigéria	Mali	Niger	Haute-Volta	Autre	Total
1967	523	160	142	5 039	16 040	8	21 912
1968	617	556	427	3 384	11 259	122	16 265
1969	388	155	2 047	5 276	11 361	98	19 325
1970	270	8	2 059	1 775	6 741	21	10 910
1971	375	90	2 638	1 492	10 979	8	15 582
1972	286	-	1 762	1 680	2 320	323	6 371
1973	577	10	1 197	1 419	4 805	110	8 118
1974	868	5	3	978	8 569	361	10 784
1975	185	36	3	5 880	11 949	228	18 281
1976	66	131	2	3 299	9 008	2	12 588
Total	4 155	1 151	10 280	30 222	93 111	1 281	140 136

SOURCE: Statistiques du commerce extérieur

TABLEAU 3.26

SOMMAIRE ANNUEL DES POINTS D'ORIGINE DES CAPRINS IMPORTES AU GHANA, 1967-1976
(Têtes)

Année	Togo	Nigéria	Mali	Niger	Haute-Volta	Autre	Total
1967	296	15	192	3 425	22 233	3	26 164
1968	427	101	54	3 942	27 039	14	31 577
1969	74	12	805	5 589	25 501	3	31 984
1970	165	-	2 923	7 100	24 725	2	34 915
1971	82	-	1 333	2 995	26 009	6	30 425
1972	136	-	749	1 505	5 637	76	8 103
1973	108	-	1 132	7 948	4 437	2	13 627
1974	226	35	329	6 505	8 873	13	15 981
1975	66	26	-	2 572	3 636	5	6 305
1976	75	50	-	3 478	3 481	50	7 134
TOTAL	1 655	239	7 517	45 059	151 571	174	206 215

SOURCE: Statistiques du commerce extérieur.

ovins. Depuis la sécheresse, les importations de caprins se sont contractées tandis que celles d'ovins ont été à la hausse. Par ailleurs, le CCV prévoyait de n'acheter que des petits ruminants pour les fêtes religieuses.

b. Structures propres au commerce des petits ruminants. Tout comme dans le cas du commerce des bovins, avant mai 1971, le commerce des petits ruminants était ouvert, les marchés privés étrangers se chargeant de camionner les animaux des frontières septentrionales à Kumasi ou Accra. Les citoyens privés ghanéens ne sont entrés dans le commerce des importations que pour voir le CCV s'octroyer le monopole des importations de bétail.

Le CCV importe des ovins et des caprins principalement pour les célébrations religieuses, notamment la fête musulmane du Ramadan. Le CCV achète également des moutons soudanais "hauts sur pattes" pour constituer les effectifs de ses projets d'élevage, tandis que la GIHOC achète des moutons et des chèvres destinés à être abattus à la conserverie de Bolgatanga puis vendus au détail dans les boucheries de la GIHOC à Bolgatanga ou dans les marchés du sud.

4. Importations de viandes ovine et caprine

Les Statistiques du commerce extérieur fournissent les meilleures informations sur les importations ovines et caprines intervenues avant que le CCV ne devienne le principal importateur de viandes. Les importations de viandes ovines et caprines congelées ont dépassé celles de boeuf congelé pour la période allant de 1967 à 1973 (voir Tableau 3.10). Lorsque, en janvier 1972, le National Redemption Council a pris la situation en main, la politique générale a consisté à freiner les importations substantielles de denrées alimentaires inutiles. Le volume des importations de viandes ovines et caprines a accusé, de 1971 à 1972, une baisse d'au moins 1.000 tm. Les importations se sont intensifiées en 1974 et 1975, sans pour autant atteindre les niveaux atteints par le passé.

En 1973 et 1974, le CCV a importé un certain nombre de carcasses de mouton et de chèvre (cf. Tableau 2 de l'Annexe), mais après 1974, les importations ont été limitées aux poitrines et carrés d'agneau mis en cartons. De 1975 à 1977, le CCV s'est concentré sur les quartiers de boeuf; l'agneau était un article vendu par le commerce spécialisé et destiné à la population dotée de revenus élevés; son prix n'était pas contrôlé par le CPR.

B. La structure de la commercialisation des petits ruminants

Le commerce des petits ruminants est très analogue au système particulier à la commercialisation du bétail et de la viande bovine. De surcroît, l'évolution accusée par le commerce des petits ruminants a été parallèle à celle des bovins.

1. Evolution du système de commercialisation

Le commerce ovin et caprin s'est développé en même temps que le commerce bovin; les marchands sont spécialisés et ne s'intéressent qu'à ce type de commerce.

Dans le cadre du système des propriétaires, tous les marchands d'ovins qui mènent les animaux du nord au marché de Kumasi doivent faire appel à un propriétaire-résident pour vendre les animaux en question. Les marchands d'ovins vont de marché en marché, de Bawku dans le nord-est à Lawra et Wa au nord-ouest, pour rassembler les ovins à transporter au sud. Le nombre d'animaux achetés dans le nord du Ghana dépasse les importations ovines et caprines en provenance des pays sahéliens, ainsi qu'il apparaît au Tableau 3.5 et aux Tableaux 3.25 et 3.26. Etant donné que le commerce des petits ruminants se caractérise par un certain degré de fraude visant à éviter les douanes, une partie des animaux enregistrés comme provenant du nord du Ghana ont probablement passé la frontière en contrebande. Lorsque l'auteur s'est rendu au marché de Kumasi, il y a trouvé un grand nombre de moutons soudanais "hauts sur pattes".

Les courtiers d'ovins interviennent dans le marché de Kumasi où ils achètent des animaux à nourrir et revendre lorsque les prix renchérissent. Les courtiers d'ovins vendent aux bouchers qui achètent les animaux à crédit. D'autre part, les courtiers vendront directement aux propriétaires de restaurant. Cependant que les bouchers des zones urbaines des régions côtières ont, par le passé, acheté des animaux au titre de contrats, ce commerce s'est affaibli par suite de la hausse des prix du bétail ovin et caprin.

a. Changements au niveau des conditions de l'offre et de la demande. Etant donné la régression des approvisionnements disponibles en protéines animales fournies par les importations, les approvisionnements en petits ruminants domestiques se sont accrus (Tableau 3.5). La réaction du système de commercialisation a consisté à se réorienter pour mettre l'accent sur le cheptel local du nord. L'exploitation annuelle des troupeaux ovins de la Zone I s'est intensifiée en 1976 et

1977. Vu la politique officielle axée sur le contrôle des importations ovines et caprines, le secteur privé a dû se contenter d'un plus petit nombre d'importations des types d'animaux préférés. Il s'en est suivi une majoration des prix de gros lesquels se sont chiffrés à 200-300 cedis par bélier d'âge mûr.

b. Réaction du système de commercialisation aux programmes publics et à la politique officielle. L'introduction des autorités (le CCV) dans le système de commercialisation propre aux petits ruminants, en 1972, a entraîné une modification dudit système. Le CCV achetait des ovins et des caprins pour les fêtes religieuses, comme le Ramadan, la Noël et Pâques. Les animaux s'achetaient aux stations de quarantaine situées à la frontière septentrionale, puis étaient transportés par camion jusqu'aux principaux centres urbains du sud du Ghana. Ils se vendaient non seulement aux bouchers mais aussi aux individus privés qui demandaient un animal. C'est ainsi que le second et le quatrième trimestre de l'année ont été des périodes où le CCV importait un grand nombre d'ovins et de caprins (Tableau 3.8).

2. La structure courante de la commercialisation des petits ruminants

a. Le secteur privé. Le secteur privé fonctionne encore comme il le faisait lorsque les frontières étaient ouvertes, hormis le fait que l'offre consiste en effectifs indigènes et en petits ruminants qui ont franchi la frontière en contrebande. Le marché ovin et caprin de Kumasi est le principal centre commercial où s'écoulent les animaux venus du nord du Ghana ou des troupeaux plus nombreux des zones forestières des Régions d'Ashanti et de Brong-Ahafo. Plusieurs exploitations ovines privées ont été créées dans la Région d'Ashanti pour desservir le marché de Kumasi. Ces courtiers privés de bétail bovin exercent une incidence dont se ressentent les environs de Kumasi; son marché connaît une offre de mouton abondante. Les animaux peuvent non seulement être engraisés et revendus à Kumasi, mais aussi être transportés à Accra où ils seront revendus.

b. Le secteur public. Ainsi qu'il a été précisé ci-dessus, le CCV a mis l'accent sur les importations destinées aux festivités saisonnières. Le Conseil a tenté à plusieurs reprises soit d'établir un bureau de commercialisation à Ouagadougou soit de recruter des agents voltaïques chargés d'organiser des expéditions d'animaux. En 1977,

le CCV a acheté des ovins et des caprins sur une base contractuelle établie avec des acheteurs voltaïques touchant une commission. Le nombre, la taille et le prix par tête étaient convenus, et le contrat stipulait la date de livraison des animaux à la station de quarantaine. Le CCV a été satisfait de ce mécanisme de commercialisation, car il lui donne l'assurance de la date de livraison et de la qualité du produit. Les spécifications se fondent sur deux tailles -- moutons de grande ou petite taille -- et les animaux s'achètent en fonction de ces catégories et non plus au poids.

Les frais imputables au transport des ovins et caprins entre Bolgatanga et le sud du Ghana sont énumérés ci-dessous:

Transport.....	5,00 cedis/tête
Surveillant.....	1,00 cedis/tête
Redevance de kraal.....	0,50 cedi/animal/jour
Abattage.....	2,00 cedi/animal
Fumage et dépouillement...	0,20 cedis/animal

Les frais susmentionnés sont également représentatifs du secteur privé.

La GIHOC a également été un importateur d'ovins et de caprins, mais l'a été sur une moindre échelle que le CCV. Le seul achat d'ovins enregistré qu'a ait effectué la GIHOC après 1973 a été 400 têtes le quatrième trimestre de 1977. Ces animaux ont été transportés à la frontière septentrionale à Accra pour y être abattus et distribués.

3. Contraintes affectant l'expansion du commerce

Les mêmes contraintes qui entravent l'accroissement du commerce bovin affectent également le commerce des ovins et des caprins. Le CCV a choisi d'importer des petits ruminants à un rythme plus accéléré étant donné qu'en période de fêtes, il existe une forte demande en bêtes de ce genre et qu'on peut les écouler facilement. Une expansion du commerce des petits ruminants est susceptible de se produire à l'avenir si le CCV peut mettre en place un système d'achat soit à Ouagadougou, soit à Niamey. Toutefois, la politique actuelle des autorités ne favorise pas un relèvement des importations de petits ruminants. Les pouvoirs publics ont perçu un droit de 35 pour cent sur les importations du CCV et de la GIHOC, ce qui majore les coûts de façon appréciable; de surcroît, le Conseil des prix et revenus n'a pas compensé ces frais par un relèvement des prix de gros et de détail.

C. Analyse des prix appliqués de 1967 à ce jour -- petits ruminants, viande de mouton et de chèvre

1. Petits ruminants importés

Les importations trimestrielles de petits ruminants et les prix y afférents sont indiqués au Tableau 3.6. Les prix appliqués aux importations sont assez constants de 1967 à 1972 et leur éventail va de 9,97 cedis (8,66 dollars) à 16,10 cedis (14,00 dollars) par tête. Le prix moyen par tête a diminué depuis le troisième trimestre de 1973 jusqu'au premier trimestre de 1974. Après cette époque les prix ont été à la hausse mais ont fluctué; le prix le plus élevé qu'on ait enregistré s'est monté à 52,70 cedis (45,82 dollars) par tête durant le deuxième trimestre de 1977. Les prix moyens rapportés après 1972 sont extraits des dossiers du CCV. En 1977, ce dernier a importé des moutons aux prix suivants.

Qualité I (grande taille)	100-150 cedis
Qualité II (petite taille)	90-100 cedis
Qualité III (cheptel local)	75 cedis

On trouvera ci-dessous une estimation des éléments qui entrent dans le coût des ovins importés en 1977, laquelle est extraite des dossiers de la GIHOC:

Nombre d'ovins (têtes).....	597
Prix d'achat.....	28.059 cedis
Redevances au Conseil du district.....	239 cedis
Droits de douane (35%).....	9.820 cedis
Coût à la station de quarantaine.....	38.118 cedis
Coût par tête (cedis/tête).....	65,85 cedis
	(55,52 dollars)

Les droits de douane chiffrés à 35 pour cent pour le bétail importé auront certainement pour effet de freiner l'expansion future du commerce.

2. Petits ruminants domestiques

En raison de la petite taille des ovins et caprins domestiques, la préférence va aux effectifs importés. Le prix du bétail importé était autrefois le facteur dominant du prix appliqué aux races domestiques et influent sur le prix tant de gros que de détail. Ainsi qu'il est signalé ci-dessus, le CCV considère le cheptel domestique comme étant de troisième qualité, laquelle se vend au prix le plus faible.

Dans le nord du Ghana, les prix du bétail sont les plus faibles de mai à juillet. Les races importées de plus grande taille réussissent à se vendre à un prix plus élevé. En mai 1978, les prix de divers animaux domestiques ont été enregistrés sur la place du marché à Navrongo:

Agnelle	100,00 cedis
Brebis d'âge mûr	90,00 cedis
Bélier d'âge mûr	150,00 cedis

A titre de comparaison, les prix appliqués au mouton soudanais importé atteignent sur le même marché les montants suivants:

Agnelle	140-160 cedis
Brebis d'âge mûr	200-250 cedis
Bélier d'âge mûr	200-300 cedis

3. Viandes ovines et caprines importées

Le Tableau 3.10 indique les quantités de viandes ovine et caprine importées pour la période 1967-1977 ainsi que les prix moyens y afférents. Les quantités de viandes ovine et caprine importées ont excédé celles de boeuf et de veau entre 1967 et 1972. Les prix appliqués aux importations entre 1967 et 1971 ont été relativement stables, leur gamme allant de 329 à 449 dollars la tonne métrique. Après cette période, les prix se sont avérés erratiques lorsque les importations sont tombées au-dessous de leur niveau de 1967 et 1971.

En 1973 et 1974, le CCV a importé des carcasses d'agneau et de mouton en provenance de la Nouvelle-Zélande. Les prix FOB par tonne métrique ont oscillé entre 1.039 et 1.378 dollars. En 1975, le CCV a axé ses importations sur les pièces de moindre qualité, les poitrines et carrés d'agneau, qui se vendaient à des prix allant de 239 dollars/tm en 1977 à 782 dollars, montant le plus élevé, en 1975. Les frais de transport à partir de la Nouvelle-Zélande se chiffraient à quelque 185-190 dollars/tm et ont été portés à 335 dollars/tm à la fin de 1977 (Tableau 2 de l'Annexe).

4. Analyse des différences de coût entre la viande ovine importée et le bétail ovin importé

Une comparaison des coûts applicables à l'importation d'ovins vifs et celle de la viande ovine explique le commerce ghanéen des viandes ovines importées (Tableau 3.27). Le CCV a importé en 1974

uniquement des viandes de carcasse provenant de Nouvelle-Zélande; le prix impliqué était supérieur à celui des ovins vifs importés du Sahel. Les poitrines d'agneau congelées ont été le produit d'importation majeur depuis 1975, son prix étant nettement inférieur à celui des animaux vifs importés (équivalent carcasse). La tendance générale a été le ralentissement des importations des viandes d'agneau et de mouton entre 1975 et 1977. Bien que le prix des ovins importés soient plus élevés, les clients préfèrent les animaux vifs, notamment à l'occasion des festivités. Etant donné le code islamique concernant l'abattage approprié, le public préfère acheter des animaux vifs.

5. Prix de gros et de détail appliqués aux viandes ovine et caprine

Les prix appliqués aux viandes ovine et caprine sont supérieurs à ceux du boeuf. Pour la période 1967-1977, les prix du mouton frais figurent au Tableau 3.21. Les prix des deux types de viande ont été relativement proches jusqu'à 1977, lorsque les prix du mouton ont dépassé ceux du boeuf à concurrence de 2,00 cedis le kilogramme. Jusqu'à 1974, la structure générale était que le prix de détail moyen applicable au mouton tombait à son niveau le plus bas les premier et deuxième trimestres de chaque année, tandis que les troisième et quatrième trimestres enregistraient une hausse. Les fluctuations de prix correspondent aux saisons sèches et humides: le prix du mouton est plus faible vers la fin de la saison sèche et le début de la saison humide, les mois de janvier à juin inclus. Après le second trimestre 1974, les prix de détail du mouton ont renchéri chaque trimestre, traduisant par là les tendances inflationnistes des prix alimentaires.

Une enquête sur les prix des différents marchés en avril et mai 1978 a donné certaines indications concernant les prix des viandes ovine et caprine comparées à la viande bovine (Tableau 3.22). Dans nombre de marchés urbains visités, la viande de mouton et de chèvre se vendait en dépit des prix plus élevés, indiquant par là la préférence des consommateurs. Les viandes ovine et caprine de Kumasi se vendaient à vingt-cinq cedis le kg, prix encore plus important que celui du boeuf désossé. A Tamale, zone de production animale excédentaire, les prix des viandes ovine et caprine étaient ramenés à 14 cedis/kg, mais dépassaient encore le boeuf désossé aussi bien que le foie.

TABLEAU 3.27

DIFFERENCE DE PRIX ENTRE LES IMPORTATIONS DE BETAIL OVIN VIF
ET DE VIANDE OVINE
(cedis/Kg)

Année	Bétail ovin du Sahel	Viande ovine de Nouvelle-Zélande	
	Valeur ^a	Type ^b	Valeur ^a
1974	1 19	Poitrines d'agneau congelées	75
		Carcasses d'agneau	1 81
		Poitrines d'agneau	1 23
1975	2 18	Poitrines d'agneau congelées	86
1976	2 60	Poitrines d'agneau congelées	5
1977	3 00	Poitrines d'agneau congelées	74

SOURCE: Dossiers du Conseil pour la commercialisation des viandes et Statistiques du Commerce extérieur

^aLa valeur indiquée correspond au poids de carcasse de 13,61 kg établi au point d'entrée. La valeur des abats est déduite du prix d'achat à la frontière.

Les prix appliqués par le Conseil pour la commercialisation des viandes aux poitrines d'agneau importées figurent au Tableau 3.23. Pour la période allant de janvier 1975 à juin 1978, les prix de gros et de détail sont restés inchangés. Le Conseil des prix et revenus (CPR) a autorisé une marge plus importante entre les deux montants pour lui permettre de couvrir les coûts fixes de l'organisation. La marge applicable au boeuf non désossé a été maintenue à un niveau modeste comparé aux autres articles de viande importés par le CCV en raison de sa distribution plus étendue parmi la population en général.

CHAPITRE QUATRE

LES INDUSTRIES AVICOLE, PORCINE ET HALIEUTIQUE

I. Offre de volailles et porc

A. Structure historique et courante de l'offre de volaille et porc

Les sous-secteurs avicole et porcin ont connu une expansion accélérée en raison des pénuries qui affectent l'offre de viande rouge. Les deux secteurs en cause ont réussi à se développer au rythme des autres sous-secteurs à la faveur des programmes publics et de la politique officielle. Les producteurs obtiennent de leurs investissements un taux de rendement élevé au bout d'une période relativement brève.

1. Sommaire succinct de la consommation

Les estimations de la FAO chiffrent la consommation de viandes de volaille et de porc à 1,3 kg et 0,4 kg respectivement, par habitant et par année (FAO, 1976). La consommation de viande de volaille est estimée être 2,6 fois plus importante que celle des viandes ovine et caprine. La consommation de porc a été un article relativement mineur en comparaison de celle de boeuf; les chiffres y afférents sont plus proches de ceux des viandes ovine et caprine. L'accroissement de production a été tangible dans la région d'Accra à partir de 1975 sous l'effet de la demande des groupes de coopérants et de revenus élevés. La consommation de porc est pour une partie freinée par les restrictions islamiques.

2. Production domestique

a. Production avicole. On peut diviser l'industrie avicole en deux volets fondés sur les pratiques de gestion. Le secteur traditionnel est une industrie composée de volailles de basse-cour qui se

nourissent à volonté et représentent quelque 60 pour cent des effectifs nationaux (FAO, 1976). Le Tableau 4.1 contient une estimation de la taille des effectifs correspondant au secteur traditionnel. La viande de volaille produite par ledit secteur a atteint 7.400 tm par an de 1971 à 1973. Le taux de croissance propre aux volailles abattues dans le secteur traditionnel s'élève, selon les estimations, à 1,7 pour cent par an pour la période 1974-1980, l'équivalent en viande de volaille augmentant au rythme de 1,9 pour cent par an (FAO, 1976).

Le secteur commercial joue un rôle important pour ce qui est de réaliser les objectifs fixés en matière de consommation nationale de volailles. On trouvera au Tableau 4.1 les chiffres qui représentent les estimations du Ministère de l'agriculture en ce qui concerne la production avicole commerciale. Cette dernière a accusé une hausse en 1974 et 1977, probablement sous l'effet des incitations d'ordre public. Par ailleurs, les estimations de la FAO établissent que l'effectif des pondeuses se multipliera au rythme de 3,3 pour cent par an entre la période 1971-1973 et l'horizon 1980. On prévoit un taux de croissance plus accéléré (6,6 pour cent) au niveau de la production des poulets à rôtir.

La production annuelle globale de viande de volaille provenant de la production domestique s'est chiffrée, selon les estimations, à 12.190 tm durant la période 1971-1973, et la FAO a évalué son taux de croissance à 4,5 pour cent par an. En 1978, la production de poules pondeuses et de poulets à rôtir s'est contractée du fait que les approvisionnements alimentaires des volailles ont été réduits et que l'effectif reproducteur était inadéquat.

Une enquête effectuée dans les grandes exploitations avicoles de la région d'Accra a indiqué que toutes se caractérisent par une capacité industrielle sous-utilisée. Les Couvoirs de Pomandze, l'opération commerciale la plus importante du Ghana, enregistre une capacité de production équivalant à 13 millions d'oiseaux par an. En 1978, Pomandze n'a distribué aux consommateurs que 2,9 millions de poussins âgés d'un jour. Les raisons essentielles pour lesquelles la production a été mauvaise sont des incubateurs défectueux, le manque de maïs et d'eau, ainsi que l'alimentation irrégulière en électricité. Tout comme d'autres opérations commerciales, Pomandze assure le remplacement de ses effectifs reproducteurs en important deux fois par an des lots de 37.500 oiseaux. Si la croissance du secteur avicole doit se poursuivre, il convient de résoudre les problèmes liés à la disponibilité des approvisionnements alimentaires. Il y aura lieu d'intensifier l'importation de céréales destinées à l'alimentation des volailles, du moins pendant les prochaines années.

TABLEAU 4.1

PRODUCTION AVICOLE AU GHANA, 1971 à 1973

<u>Secteur traditionnel</u>	
Effectif global (000)	8.300
Abattages (000)	10.000
Viande de volaille (tm)	7.400
Poules couveuses (000)	1.600
Production d'oeufs (tm)	2.800
<u>Secteur commercial</u>	
Poules couveuses (000)	1.000
Production d'oeufs (tm)	6.000
Viande de pondeuses (tm)	500
Production de poulets à rôtir (000)	1.000
Production de poulets à rôtir (000) (jeunes coqs inclus)	3.600
Viande de poulets à rôtir (tm)	4.140
Effectif reproducteur (000)	100
Viande de l'effectif reproducteur (tm)	150
Viande globale de volaille (tm)	12.190
Production totale d'oeufs (tm)	9.300

SOURCE: FAO, 1976

TABLEAU 4.2

PRODUCTION PORCINE DU GHANA, SECTEUR TRADITIONNEL, 1971 A 1973

Effectif global (têtes)	200.000
Taux d'abattage (%)	70
Abattages (nombre de têtes)	140.000
Carcasse moyenne (kg/tête)	16,3
Porc (tm)	2.280

SOURCE : FAO, 1976

TABLEAU 4.3

OFFRE PORCINE DE LA REGION METROPOLITAINE D'ACCRA, 1967 A 1977

Année	Abattages officiellement inspectés (têtes)
1967	9.584
1968	12.044
1969	9.517
1970	9.472
1971	- - -
1972	9.170
1973	10.835
1974	7.503
1975	11.353
1976	10.806
1977	5.104

SOURCE: Dossiers du Bureau de santé médicale d'Accra.

b. Production de porc. La majeure partie de la consommation de porc que connaît le Ghana est fournie par la production domestique. Le recensement animal a estimé que l'effectif porcin ghanéen était relativement stable (Tableau 3.1). Durant la période 1969-1977, il n'est intervenu aucune tendance appréciable à la croissance, la taille du troupeau étant comprise entre 124.000 et 156.000 têtes. Néanmoins, la FAO a estimé que durant la période 1971-1973 (Tableau 4.2), la population porcine comptait 200.000 têtes, soit quelque 40 pour cent de plus que l'estimation effectuée par le Ministère de l'agriculture pour la même période (Tableau 3.1).

La plupart de la consommation de porc provient de l'effectif indigène; le système traditionnel est à la fois inefficace et improductif. Les estimations chiffrent la production porcine à 2.280 tm par an, de 1971 à 1973, provenant de l'abattage de 140.000 têtes (FAO, 1976). Une hausse de la production porcine devra intervenir au niveau du secteur commercial de l'industrie. A partir des données d'abattage établies pour Accra, l'offre de porc a accusé un fléchissement au lieu d'une hausse pour avoir été inférieure aux 12.044 têtes de 1968 (Tableau 4.3). Les faibles approvisionnements en concentrés alimentaires et le mauvais effectif reproducteur semblent être les barrières principales qui entravent la croissance du secteur commercial.

3. Importations de volailles et de porcs vifs

a. Importations de volailles vives. Le lecteur trouvera au Tableau 4.4 une liste des importations de volailles vives pour la période 1967-1978; elles sont modestes en raison de la croissance qu'a connue le sous-secteur avicole du Ghana. En 1978, on a observé un relèvement spectaculaire des importations de volailles destinées à réapprovisionner les effectifs reproducteurs des opérations commerciales; quelque 1,5 million d'oiseaux ont ainsi été importés. Ledit relèvement s'explique par le fait que le Ministère de l'agriculture a acheté des poussins âgés d'un jour aux fins d'approvisionner ses propres exploitations avicoles aussi bien que des opérations commerciales privées.

b. Importations de porcs vifs. Pour les années 1967 à 1976, les Statistiques du commerce extérieur n'ont enregistré aucune importation porcine. Seul le porc congelé ou traité s'importait.

TABLEAU 4.4

IMPORTATIONS DE VOLAILLES VIVES AU GHANA, 1967 A 1978

Année	Nombre
1967	253 892
1968	265 724
1969	136 413
1970	57 520
1971	119 505
1972	87 866
1973	134 888
1974	155 895
1975	139 287
1976	800 000 ^a
1977	900 000 ^a
1978	1 500 000 ^a

SOURCE: Statistiques du commerce extérieur, 1967 à 1975

^aEstimations provenant du Ministère de l'agriculture.

TABLEAU 4.5

IMPORTATIONS DE PORC AU GHANA, 1967 A 1976

Année	Quantité (poids carcasse)	Valeur dollars/kg
1968	907	----
1969	194	----
1970	848	----
1971	35	2 11
1972	194	----
1973	499	----
1974	18	4 15
1975	381	
1976	24	6 63

SOURCE: Statistiques du commerce extérieur, 1967 à 1975

4. Importations de volaille et de porc entiers

Les importations de volaille parée ont été significatives durant la période 1967-1976 sans pour autant avoir été rapportées par les Statistiques du commerce extérieur. Vu l'expansion de l'industrie avicole domestique du Ghana durant la décennie 1967-1977, il a fallu très peu de volaille entière.

Le Tableau 4.5 énumère les importations de porc congelé correspondant à la période 1968-1976. On y trouve les prix au kilogramme appliqués en 1971, 1974 et 1976. Les importations de porc sont peu importantes lorsqu'on les compare à celles du boeuf. Le prix relatif du porc importé a été très élevé, et sa demande est imputable à la population dotée de revenus élevés.

Entre 1974 et 1977, le Conseil pour la commercialisation des viandes a importé des pieds de porc de Hollande. Le volume importé est beaucoup plus substantiel que celui qu'ont enregistré les Statistiques du commerce extérieur (Tableau 4.6) : les pieds étaient devenus un article d'importation attrayant dès 1977. Dans la mesure où le CPR autorisait le CCV à obtenir un meilleur rendement du produit en question, lequel était largement accepté par les consommateurs, le CCV en a importé 754 tm en 1977 (Tableau 4.6).

B. Prix de la volaille et du porc

1. Tendances récentes des prix

a. Volaille. On dispose de très peu d'informations concernant les tendances particulières aux prix de la volaille et du porc. Jusqu'à 1975 et 1977, la volaille tenait lieu de substitut du boeuf en raison de la différence de prix; même en présence d'une demande accrue en volaille, l'offre ne s'est pas amplifiée par suite de l'inefficacité propre à l'utilisation des capacités industrielles disponibles et des pénuries ressenties au niveau des facteurs de production. En 1976, la volaille se vendait à raison de 10 cedis par oiseau environ; en 1977, le prix correspondait à une gamme de 15-20 cedis. Le prix appliqué aux Couvoirs de Pomandze en 1978 se chiffrait à 4 cedis/kg de poids vif; par ailleurs, une autre firme privée, Ankofo Processing, fournissait des volailles entières à 8 cedis/kg.

b. Porc. L'offre principale de porc destinée à Accra provient d'exploitations commerciales privées établies dans la Région d'Accra. Les exploitations commerciales abattent leurs porcs à l'abattoir d'Accra puis distribuent les carcasses aux grands magasins et boucheries d'Accra. Le poids vif moyen des porcs abattus par l'Associated Farm Limited s'élevait à 86 kg, le poids carcasse moyen étant de 54 kg. En avril 1978, le prix de gros moyen atteignait 7,35 cedis/kg.

2. Prix comparés à ceux des viandes bovine, ovine et caprine

A Accra, le prix du porc vendu dans les grands magasins était inférieur à celui des autres types de viande vendue en avril 1978 (Tableau 4.7). Le prix du porc se chiffrait à 7,35 cedis/kg, tandis que le boeuf se vendait à 11,00 cedis/kg. Le prix de la volaille parée était légèrement supérieur à celui du porc mais encore inférieur à celui du boeuf ou du mouton. La différence de prix est le facteur essentiel qui pousse les consommateurs à substituer davantage de poulet aux viandes bovine, ovine ou caprine. La viande de mouton et de chèvre se vend à un prix très élevé: près de 20,00 cedis/kg.

II. Offre de poisson

A. Structure historique et actuelle de l'offre de poisson

L'industrie de la pêche a joué un rôle important au Ghana en tant que source de protéines utilisable par un pays connaissant une production de viande rouge déficitaire. La Société d'Etat de la pêche (SEP) est la société détenue par l'Etat qui a pour fonctions l'achat, le magasinage, la distribution et la vente au détail du poisson frais et congelé sur le marché ghanéen. Les pouvoirs publics contrôlent les prix appliqués aux produits en question. Les préparations de poisson sont importées par la Société du commerce national du Ghana (SCNG), également détenue par l'Etat, à qui incombent les ventes tant de gros que de détail.

1. Sommaire succinct de la consommation

Pour la période 1971-1973, la consommation de poisson a été

TABLEAU 4.6

IMPORTATIONS DE PIEDS DE PORC PAR LE CONSEIL POUR
LA COMMERCIALISATION DES VIANDES, 1974 A 1977

Année	Quantité (tm)	Source	FOB (dollars/tm)	Fret (dollars/tm)	Coût total
1974	377,74	Pays-Bas	657	121	293.881,72
1975	17,86	Pays-Bas	657	129	14.037,96
1976	108,65	Danemark	830	224	114.517,10
1977	26,25	Danemark	-	-	-
	698,23	Pays-bas	529	152	475.494,63
	30,00	R.-Uni	962	204	34.980,00

SOURCE: Dossiers du Conseil pour la commercialisation des viandes.

TABLEAU 4.7

PRIX RELATIFS DE LA VIANDE ET DU POISSON, ACCRA, AVRIL 1978

Type	Prix (cedis/kg)
Boeuf non désossé	3,00
Boeuf non désossé, marché	11,00
Poulet	8,00
Viande de chèvre (non désossée)	20,00
Foie	16,00
Mouton (non désossé)	20,00
Porc (non désossé)	7,35
Poisson (frais)	1,36

SOURCE: Seconde enquête du marché.

estimée à 28,8 kg par habitant et par année (FAO, 1976); la demande nationale globale s'est établie aux alentours de 262.000 tm. La consommation de poisson a été près de quatorze fois celle du boeuf ou du veau. En 1976, la demande nationale globale s'est chiffrée à quelque 286.000 tm selon des estimations fondées sur des renseignements du Ministère de la pêche. L'offre de poisson a été en mesure de suivre le rythme de la croissance démographique mais n'a pas été à même de combler les pénuries accusées par d'autres sources de protéines animales. La consommation de poisson par habitant s'est élevée à 28,52 kg en 1976, chiffre proche de l'estimation précédente de la FAO.

2. Production domestique

Le Tableau 4.8 contient des estimations de la production halieutique d'eau douce et salée. Au cours de la décennie 1967-1977, la production halieutique a enregistré des fluctuations. Elle a atteint son volume maximal en 1972, à savoir 281.000 tm, et ne l'a plus retrouvé depuis lors. Le gros des approvisionnements provient de l'océan; la dorade est la variété la plus répandue, le hareng occupant la seconde place. La saison de production s'étend de juin à septembre. Malheureusement, l'extension des limites territoriales aux deux cents milles marins n'est guère susceptible de provoquer un relèvement significatif de la production. Le Ghana a négocié avec d'autres pays de la côte africaine des accords concernant des privilèges de pêche extraterritoriale dans des eaux plus productives.

La production halieutique pratiquée dans les cours d'eau de l'intérieur du pays constitue une source d'approvisionnement importante. Le Tableau 4.8 présente les statistiques de la production halieutique particulière au Lac Volta. Cette offre de poisson a été relativement constante. Plusieurs grandes rivières qui alimentent le Lac Volta sont une autre source importante de poisson dans le nord du Ghana sans qu'on dispose de statistiques à leur sujet. L'offre domestique ghanéenne de poisson ne s'accroîtra que moyennant une exploitation plus poussée des eaux de l'intérieur ou une expansion axée sur de nouveaux lieux de pêche.

3. Importations

a. Poisson frais et congelé. Les importations de poisson frais et congelé figurent au Tableau 4.9 pour la période 1967-1976. Elles ont

TABLEAU 4.8

PRODUCTION DOMESTIQUE DE POISSON, 1967 A 1977
(Tonnes métriques)

Année	Mers ouvertes	Lac Volta	Total
1967	95 491	42 000	137 491
1968	73 068	43 500	116 568
1969	117 251	39 500	156 751
1970	156 348	39 903	196 251
1971	176 254	39 217	215 471
1972	249 068	32 383	281 451
1973	155 315	40 732	196 047
1974	182 080	37 300	219 380
1975	212 680	41 945 ^a	254 625
1976	195 750	39 000 ^a	234 750
1977	233 821	39 000 ^a	272 821

SOURCE: Département de la pêche

^aEstimations provisoires.

TABLEAU 4.9

POISSON FRAIS, CONGELE ET MIS EN BOITE IMPORTE AU GHANA, 1967 A 1976

Année	<u>Poisson frais et congelé</u>		<u>Poisson et préparation de poisson en récipients hermétiques</u>		Quantité totale (tm)	Valeur totale (000 \$)
	Quantité (tm)	Valeur (000 \$)	Quantité (tm)	Valeur (000 \$)		
1967	12 422		3 241		15 663	
1968	2 957	400	6 277	3 543	9 234	3 943
1969	2 110	560	7 642	3 758	9 752	4 318
1970	5 724	1 115	21 216	10 936	26 940	12 051
1971	10 047	1 904	17 828	8 267	27 875	10 171
1972	55 811	10 301	12 148	9 939	67 959	20 240
1973	81 928	15 732	17 190	10 124	99 118	25 856
1974	66 441	16 751	11 072	12 416	77 513	29 167
1975	57 507	14 279	10 871	11 376	68 378	25 655
1976	29 856	13 280	17 869	15 096	47 725	28 376

SOURCE: Statistiques du commerce extérieur, 1967 à 1976

été faibles jusqu'en 1972, lorsqu'est intervenue une escalade des importations de poisson. A partir du changement de gouvernement au début de 1972, National Redemption Council a adopté une politique d'importation libérale pour les produits halieutiques. La valeur des importations ainsi autorisées a dépassé les 10 millions de dollars. Elles se sont encore accrues en 1973, époque où le sud du Ghana connaissait des pénuries de viande rouge; après 1973, les importations de poisson ont été à la baisse à mesure que se rétablissaient les approvisionnements de viande rouge. En 1976, les importations de quartiers de boeuf enregistraient leur valeur maximale, 6,1 millions de dollars, cependant que, durant cette même année, le volume des importations de poisson frais et congelé accusait une régression de 51 pour cent par rapport aux niveaux de 1975.

b. Poisson et préparations de poisson en conteneurs hermétiques. De 1968 à 1971, le poisson et les préparations de poisson mis en récipients hermétiques ont été des produits de base fortement importés pour avoir dépassé les importations de poisson frais et congelé (Tableau 4.9). En revanche, après 1971, l'accent a été mis sur le poisson frais et congelé, cependant que le niveau des importations de préparations de poisson restait au-dessous des volumes de pointe enregistrés en 1970. Etant donné le coût élevé du traitement du poisson en boîte, la valeur des importations a excédé celle du poisson frais et congelé. Après 1972, les importations globales ont oscillé entre 25,8 et 28,4 millions de dollars.

B. Prix du poisson

1. Tendances récentes

Le Tableau 4.10 illustre les tendances récentes des prix appliqués au poisson; y figurent les prix moyens trimestriels de trois types essentiels de produit halieutique: dorade, maquereau et hareng. De 1971 à 1975, les prix trimestriels ont été relativement stables, les fluctuations de prix étant d'ordre saisonnier. La SEP contrôlait le prix du poisson frais et congelé. En 1977, les prix trimestriels respectifs ont été le double et le triple de ce qu'ils étaient en 1976.

En 1976 et 1977, le prix des produits halieutiques mis en récipients hermétiques distribués par les pouvoirs publics a été de moins de 1 cedi par boîte de maquereaux ou de sardines. Sur

TABLEAU 4.10

PRIX TRIMESTRIELS DU POISSON FRAIS A KUMASI, 1971 A 1977

Année	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.
1971	50	57	43	53
1972	53	50	50	53
1973	53	60	63	55
1974	57	56	60	53
1975	50	57	52	62
1976	60	52	70	60
1977	1 33	1 57	1 30	1 27
1978	1 40	1 60	1 60	1 60

SOURCE: Département de la pêche, Ministère de l'agriculture.

^aPrix moyen de la dorade, du maquereau et du hareng.

la place du marché, soit ces articles n'étaient pas disponibles, soit ils l'étaient à deux ou trois fois le prix officiel. Les autorités ont éprouvé des difficultés à contrôler les prix et à assurer des approvisionnements de façon constante et régulière.

2. Prix comparés à ceux d'autres sources de protéines animales

Le poisson est la source de protéine animale la plus avantageuse au Ghana (Tableau 4.7). En 1977, le prix moyen du poisson frais fourni par la SEP se chiffrait à 1,36 cedi/kg, tandis que le CCV vendait du boeuf non désossé à 3,00 cedi/kg. Le prix du boeuf frais sur le marché est huit fois le prix moyen qu'applique la SEP au poisson frais. Dans le sud du Ghana, la demande de poisson et de préparations de poisson est extrêmement élevée et excède l'offre disponible au barème de prix fixé par les autorités. Etant donné l'insuffisance de l'offre, les prix appliqués au poisson sont probablement plus élevés que ceux indiqués au Tableau 4.7, mais n'en sont pas moins inférieurs aux prix de protéines équivalentes provenant d'autres sources.

CHAPITRE CINQ

PREVISIONS CONCERNANT LA DEMANDE DE PROTEINES ANIMALES A L'HORIZON 1985

I. Introduction

Pour établir des projections jusqu'à l'horizon 1985, on a utilisé la période de base 1967-1971. Ce laps de temps reflète une époque où le système de commercialisation du bétail et de la viande a fait l'objet d'une intervention minimale de la part des pouvoirs publics. Après 1971, les interventions accrues des autorités ont modifié le système de commercialisation. Les grandes quantités de viandes importées par le CCV après 1975 ont été vendues à des prix officiels inférieurs à ceux de la viande fraîche issue de la production domestique. La demande de viande importée étant forte, la totalité des viandes se vendait généralement avant midi dans les boucheries d'Etat.

Pour la période de base entre 1967 et 1971, la consommation moyenne par habitant se chiffrait à 2,09 kg par an (cf. Tableau 2.1); pour la même période, le rapport de la SEDES retenait le chiffre estimatif de 2,09 kg pour la consommation annuelle par habitant. Par rapport à la période 1972-1977, le chiffre de 2,09 kg par habitant est inférieur à l'estimation établie pour ladite période, à savoir 2,49 kg. On a retenu le chiffre applicable à la période 1967-1971 pour prévoir la consommation par habitant à l'horizon 1985 compte tenu de la croissance démographique, du taux d'urbanisation et des changements observés au niveau de la consommation par habitant.

II. Croissance démographique

A. Demande de viande rouge

Les estimations démographiques établies pour 1985 se fondent sur des projections élaborées par le Bureau de recensement (Tableau 1.6). Les taux de croissance nationale sont estimés être de 2,7 pour cent

par an de 1973 à 1980 et 3,0 pour cent de 1981 à 1990. Les projections démographiques fondées sur le recensement de 1970 prévoient 10.069.000 habitants en 1977 et 13.354.000 habitants en 1985. On prévoit que le taux de croissance s'accroîtra entre 1981 et 1990 du fait qu'un plus grand nombre de femmes seront en âge de procréer.

On estime que la population occupée dans le secteur agricole diminuera entre 1970 et 1985; cette évolution affectera la demande nationale de protéines animales. En 1985, la population du secteur agricole sera moins nombreuse que celle de 1970 à raison de 7 pour cent. Ce phénomène ajoutera aux pressions exercées sur les fournisseurs traditionnels de protéines animales. La croissance du secteur non agricole sera absorbée par les zones urbaines (Tableau 1.5).

La demande de viande rouge prévue pour 1985 se chiffre à 27.910 tm sur la base d'une consommation annuelle de 2,09 kg par habitant (les articles de viande inclus dans cette analyse figurent au Tableau 2.1). Eu égard au changement de composition accusé par la population nationale se concentrant désormais sur le secteur non agricole, il est probable que la demande de viande rouge sera même supérieure à 27.910 tm en 1985.

B. Demande de porc, volaille et autres viandes

Si l'on inclut la demande de porc, volaille et autres viandes (par exemple, le gibier) dans la demande de protéines animales, la demande globale s'accroîtra de façon aiguë. D'après les estimations de la FAO concernant la consommation par habitant, lesdites catégories ont contribué un complément de cinq kg par habitant à la consommation annuelle de protéines animales (FAO, 1976). Une extrapolation de ces estimations donne à penser que la demande globale de ces produits atteindra 66.770 tm en 1985. La demande de ces produits s'amplifiera probablement plus que celle de la viande rouge en raison des différences de prix. Les déficits de protéines animales imputables aux pénuries de viande rouge seront partiellement compensés par une consommation accrue de volaille.

Par suite de discussions personnelles avec des fonctionnaires du Ministère de l'agriculture, l'auteur est de l'avis que la consommation des viandes provenant des animaux de la brousse (cervidés et herbivores, par exemple) accusera un déclin dû à une exploitation excessive. La FAO (1976) a estimé que la consommation de la viande de brousse approche des quatre kg par habitant et par an. Cette contraction de l'offre accroîtra la demande de volaille et de porc dans l'hypothèse où la consommation des trois sources de protéines animales citées restera

constante. En 1985, la demande globale de protéines animales atteindra 94.680 tm, dont 29 pour cent couvriront la demande de viande rouge. Si nous utilisons le chiffre plus élevé de la consommation par habitant de viande rouge durant la période 1972-1977, la demande finale de protéines animales prévue pour 1985 se chiffrait à 100.021 tm. A titre de comparaison, les chiffres de la FAO (1976) indiquent une demande globale de viande atteignant 99.000 tm pour 1980 sur la base d'un faible taux de croissance démographique, et 111.000 tm dans l'hypothèse d'un taux de croissance élevé.

III. Effets de l'urbanisation

Un autre facteur important est l'incidence de l'urbanisation. Le Bureau central des statistiques a estimé le taux de croissance urbaine à 5 pour cent par an de 1970 à 1985. Le pourcentage de population vivant dans des zones urbaines comptant plus de 5.000 personnes passera de 29 pour cent en 1970 à 39 pour cent en 1985, soit plus de cinq millions de personnes au total. Ce niveau élevé d'urbanisation relèvera la demande de protéines animales.

Les effets de l'urbanisation sur la demande de viande rouge peuvent s'apprécier sur la base des estimations établies pour la consommation par habitant de six capitales régionales (Chapitre Deux). En 1970, la consommation par habitant de viande rouge s'est chiffrée à 6,35 kg dans les centres urbains étudiés (Tableau 2.6). Si les autres conditions (revenus et prix de la viande rouge et des produits de substitution) devaient rester stables, en 1985, la consommation de viande rouge s'élèverait à 32.830 tm dans les zones urbaines. Dans l'hypothèse où la consommation par habitant des zones rurales devait égaler la moyenne nationale de 2,09 kg, la consommation rurale représenterait 16.180 tm pour la même année. La demande globale de viande rouge prévue pour 1985, au niveau des deux secteurs, approchera des 49.000 tm, soit 75 pour cent de plus que si on appliquait la moyenne nationale à la totalité de la population.

Lorsqu'on considère la demande de porc, volaille et autres viandes, la demande nationale de protéines animales s'élèvera à 115.800 tm en 1985. On n'a fait aucune distinction entre les populations rurale et urbaine pour calculer la consommation de ces types de protéines animales, et on a supposé que la consommation resterait constante dans les deux domaines. La demande de viande rouge absorbe 42 pour cent de la demande globale de protéines animales prévue pour 1985.

IV. Evolution des revenus par habitant
et niveau des prix réels

La difficulté de prévoir la demande de protéines animales à partir de l'évolution des revenus par habitant tient au fait que depuis 1975, un taux d'inflation élevé a annulé la hausse des revenus nominaux. Par ailleurs, la stricte politique macro-économique qui a dévalué le cedi de 58 pour cent en 1978 accentuera également la cherté des protéines animales importées.

Il semble probable que les revenus n'exerceront pas d'incidence positive sur la consommation de protéines animales jusqu'en 1985. A court terme, d'ici à 1981, le taux d'inflation élevé fera que les revenus réels par habitant resteront constants ou tomberont au-dessous de leur niveau de 235 cedis par habitant enregistré en 1978. Ainsi que l'indique l'évolution de l'indice des prix à la consommation (Tableau 1.5), les prix réels de la viande rouge ont été à la hausse depuis 1972. Le relèvement des prix réels et les dévaluations successives auront des effets négatifs sur la consommation de la viande rouge.

L'élasticité du prix de la viande appliqué dans des pays de l'Afrique de l'Est comparables au Ghana s'établit à 1,2 d'après les estimations. Si les prix réels de la viande rouge continuent de renchérir jusqu'en 1985 au rythme actuel, la demande de viande rouge sera inférieure aux 49.000 tonnes prévues pour 1985. L'importance de cet écart est fonction de la hausse exprimée en pourcentage de prix réels appliqués à tous les types de protéines animales, dont le poisson.

CHAPITRE SIX

POLITIQUE OFFICIELLE GENERALE CONCERNANT L'ELEVAGE ET LA PECHE

I. Politique de production

A. Production de boeuf et de petits ruminants

Il n'existe pas de politique générale pour le développement de l'élevage. A l'heure actuelle, plusieurs ministères ont entrepris des projets d'élevage sans l'aide d'une entité centrale de coordination. La duplication des activités est une séquelle du manque de coordination. Par ailleurs, les informations utiles aux autres projets n'ont pas fait l'objet d'une diffusion aussi efficace qu'elle ne le serait si lesdites informations étaient centralisées. La situation est telle que des projets analogues sont mis en oeuvre dans une même région géographique; ainsi, Tarkwa, dans la Région occidentale, est le théâtre de deux projets pour les petits ruminants, l'un réalisé par la Division de l'élevage et l'autre par les Services vétérinaires -- tous deux appartenant au Ministère de l'agriculture.

En 1977, 75 pour cent de tous les bovins, 48 pour cent de tous les ovins et 52 pour cent de toutes les chèvres se trouvaient dans la Région septentrionale et la Haute Région. Les autorités ont engagé des travaux sur un programme viable qu'il leur reste à établir en vue d'accroître la productivité de ces troupeaux. Le seul signe visible des services publics a été l'assistance vétérinaire. On a amorcé des tentatives visant à introduire des races et des pratiques de gestion améliorées, mais les résultats demanderont du temps. Une partie du problème tient au fait que les pâturages sont régis par une propriété commune; peu d'incitations induisent les producteurs à investir dans l'aménagement des pâturages. Un autre facteur qui a entravé le développement des troupeaux élevés dans le nord du Ghana a été que les propriétaires du bétail sont des absentéistes. Les animaux sont confiés aux soins des convoyeurs Peuls recrutés à cet effet. La tradition veut que l'élevage soit une occupation peu appréciée sur le plan social, et cette attitude

ne s'est modifiée qu'avec la fermeture des frontières en 1975 et le renchérissement des prix appliqués au bétail domestique. De surcroît, la politique officielle n'a pas créé d'incitations au niveau des producteurs pour les engager à adopter des pratiques de gestion améliorées.

B. Production de volaille et de porc

Les autorités ont mis l'accent sur ces deux sous-secteurs et ont créé des incitations pour s'introduire dans l'industrie. De grands couvoirs d'Etat vendent des poussins d'un jour aux producteurs pour leur permettre d'établir des unités de production de poulets à rôtir et de poules pondeuses. La politique officielle a consisté à importer de grandes quantités de produits pour l'alimentation animale de façon à élargir la production. En 1978, la Division de l'élevage du Ministère de l'agriculture a importé plus d'un millions de poussins d'un jour pour assurer que les producteurs disposeraient d'un approvisionnement constant pour leur production de poulets à rôtir. Les pouvoirs publics ne sont pas directement intervenus dans la production porcine, mais ont aidé les producteurs en important des produits pour l'alimentation animale.

C. Production piscicole

La politique officielle adoptée dans le domaine de la production piscicole est mise en vigueur par l'intermédiaire de la Société d'Etat pour la pêche et le Département de la pêche faisant partie du Ministère de l'agriculture. En mettant des prêts à la disposition des pêcheurs pour leurs achats de bateaux et d'équipements, les autorités améliorent la flotte nationale.

La politique officielle a cherché à aider les flotilles à obtenir le droit d'accéder aux pêcheries des pays voisins du littoral ouest-africain. Les pêcheries comprises dans la limite de 300 kilomètres du Ghana ne sont pas aussi productives que celles des pays voisins. De surcroît, afin d'accroître la production piscicole domestique, le Ghana a créé des exploitations de pisciculture et étudie la possibilité de les appuyer sur une grande échelle.

II. Politique d'importation

En ce qui concerne l'importation du bétail et des viandes, la politique officielle a consisté à éliminer le système traditionnel appliqué au commerce du bétail qui se pratique au Ghana pour soit importer des animaux vifs du Sahel, soit importer de la viande carcasse provenant des fournisseurs ouest-africains non traditionnels. Le choix effectué entre les deux stratégies se fonde sur les écarts de prix de même que sur d'autres considérations telles que la facilité de commercialisation. Etant donné que tous les contrats pour la fourniture de viandes sont à présent attribués à la suite d'appels d'offres, le bétail et la viande du Sahel devront s'assortir d'un prix moins élevé pour concurrencer les approvisionnements issus des pays sud-américains, actuellement les plus gros exportateurs de boeuf pour le Ghana.

Le futur système de commercialisation du bétail appliqué aux pays sahéliens avoisinants se fondera sur des contrats d'échange à terme. Un organisme représentant les poissons publics ghanéens traitera directement avec l'organisme public approprié des pays exportateurs de bétail. Les contrats signés spécifieront les quantités, types et dates de livraison avant qu'aucun bétail puisse être livré aux stations de quarantaine frontalières pour y être vendu.

Une recommandation de politique avancée par les agents vétérinaires régionaux lors de leur assemblée annuelle à Bolgatanga, en janvier 1979, suggérait que les autorités étudient la possibilité de recourir à un mécanisme de troc pour acheter du bétail au Sahel en guise de méthode permettant d'atténuer les pénuries de viande au Ghana et d'abaisser les prix de détail des protéines animales. Les échanges porteraient sur des produits qui ont traditionnellement été des articles d'exportation au Sahel. Seraient échangés contre du bétail importé des produits tels que bois d'oeuvre traité, noix de cola, et tôle. En outre, le mécanisme du troc minimiserait les ponctions de devises rares dont la pénurie touchera le Ghana jusqu'en 1985.

Une directive de politique officielle récente concernant la distribution et la vente au détail des viandes affectera les importations à l'avenir. Les autorités ont confié au CCV le rôle de revendeur principal du bétail et des viandes importées dans un effort visant à réduire encore le rôle des intermédiaires dans le système de commercialisation. Si cette politique réussit, elle consolidera le contrôle des pouvoirs publics sur les circuits d'achat et de distribution faisant partie du système de commercialisation du bétail et des viandes. La seule responsabilité confiée au secteur public aura trait à la commercialisation de la production domestique.

En octobre 1979, le Ghana s'est à nouveau doté d'un gouvernement civil. L'incidence que ce changement exercera en définitive sur le système de commercialisation est incertain. Au demeurant, le retour d'un gouvernement civil permet de penser que le secteur privé pourra jouir d'une plus grande liberté au sein du système de commercialisation. Néanmoins, il est peu probable que le commerce du bétail se pratique à nouveau selon le système en vigueur avant 1971. Dans le cadre d'une administration civile, les pénuries de devises exigeront encore un contrôle public du nombre de licences d'importation octroyées. Au départ, les autorités ont assumé le contrôle des importations de bétail en provenance du Sahel en raison de la corruption des courtiers de bovins ghanéens, et il est improbable que ce commerce leur sera rendu dans un proche avenir.

CHAPITRE SEPT

PERSPECTIVES D'AVENIR POUR L'APPROVISIONNEMENT EN BOEUF ET PETITS RUMINANTS

I. Hausse naturelle et croissance spontanée

A. Offre de boeuf

La FAO estime que le taux de croissance annuelle du cheptel bovin national s'élève à 2-3 pour cent calculés sur la base des chiffres du recensement effectué pour 1971-1973 (FAO, 1976). Si on se sert des moyennes mobiles de deux ans applicables au troupeau national pour la période 1974-1977, la croissance annuelle a représenté quelque 2,95 pour cent (Tableaux 3.1 et 7.1). Les prévisions établies pour 1985 portent l'effectif du troupeau national à environ 1.039.000 têtes (Tableau 7.1).

Lorsqu'on estime l'offre future de boeuf à partir de sources domestiques, il importe de considérer quel est le niveau soutenable de l'exploitation commerciale. Les fonctionnaires des services vétérinaires, notamment dans le nord du Ghana, sont préoccupés par le fait que l'exploitation est trop poussée en raison des prix élevés appliqués au bétail vif par suite des restrictions imposées aux importations d'animaux vifs en provenance du Sahel. A l'époque où s'importaient de nombreux effectifs, on enregistrait une demande moins importante pour les bovins ghanéens de petite taille appartenant à la race ouest-africaine dotée de petites cornes (FAO, 1976).

Les perspectives du moyen terme afférentes à l'offre domestique de boeuf que connaîtra le Ghana dépendra pour une bonne part du niveau d'exploitation commerciale propre à la Zone I. Ainsi que l'indique le Chapitre Trois, la Zone I de production se caractérise par un élevage dont les taux de croissance sont faibles. Sur la base des chiffres de recensement indiqués au Tableau 3.1 et des moyennes mobiles de deux ans correspondant aux années 1974-1977, le taux de croissance annuelle ne s'est monté qu'à 1,7 pour cent.

La raison pour laquelle le taux de croissance du troupeau en

TABLEAU 7.1

TAUX DE CROISSANCE ET EFFECTIF PREVU POUR LES BOVINS
ET LES PETITS RUMINANTS DE 1978 A 1985

Taux de croissance annuel (%)	Bovins			
	Cheptel national	Zone I	Ovins	Caprins
	2 95	1 7	3 0	2 5
<u>Effectif prévu</u>				
1978	847 547	617 159	1 045 615	853 122
1979	872 550	627 651	1 076 983	874 450
1980	898 290	638 321	1 109 293	896 311
1981	924 789	649 172	1 142 572	918 719
1982	952 071	660 208	1 176 849	941 687
1983	980 157	671 432	1 212 154	965 229
1984	1 009 071	682 846	1 248 519	989 360
1985	1 038 839	694 454	1 285 975	1 014 094

SOURCE: FAO

^a Statistiques de la Zone I obtenues des Services vétérinaires.

question est inférieur au taux national tient en partie au fait qu'il est intervenu une réduction des stocks durant cette période. La forte exploitation des années 1976 et 1977, à quoi se sont ajoutés un taux de mortalité annuel de 5 pour cent et un taux de vèlage de 50 pour cent, ont entamé le taux de croissance soutenue que connaissait le troupeau traditionnel. Bien que les autorités ghanéennes aient interdit les déplacements des effectifs reproducteurs de la Zone I, les femelles reproductrices sont abattues. Les fonctionnaires n'ont pas été en mesure de contrôler ces abattages car lorsque les éleveurs se trouvent dans une situation d'urgence et ont besoin d'argent, ils doivent vendre jusqu'à leur effectif reproducteur.

B. Offre de petits ruminants

Les taux de croissance annuelle enregistrés pour les bovins et les caprins sont moins précis que pour les ovins. Le recensement animal n'a fait qu'estimer les effectifs ovins et caprins au lieu de procéder à un véritable dénombrement. Pour 1976 et 1977, le troupeau ovin national a compté en moyenne 1.015.161 têtes et le troupeau caprin en comptait 832.314 (Tableau 3.1). Pour 1973, la FAO a estimé un taux de croissance des troupeaux de l'ordre de 3 pour cent parmi les ovins et de 1 pour cent parmi les caprins (FAO, 1976). L'examen des effectifs correspondant aux années 1973-1976 indique que le taux de croissance annuelle du troupeau caprin s'est chiffré à 2,5 pour cent (Tableau 3.1). La taille du troupeau ovin signalée a paru douteuse de sorte qu'on a utilisé les estimations de la FAO. Le Tableau 7.1 présente les prévisions pour l'horizon 1985 concernant la taille des troupeaux ovin et caprin.

II. Projets d'élevage des secteurs public et privé

A. Projets de production bovine

Les projets de production bovine commerciale ont peu d'incidence sur l'offre de boeuf au Ghana. Etant donné que le pays a été fortement tributaire des importations de bétail en provenance du Sahel jusqu'en 1972, on a mis très peu l'accent sur les investissements consacrés aux ranches commerciaux. Confrontés à la sécheresse qui a comprimé les approvisionnements et majoré les prix au niveau du bétail importé, les pouvoirs publics ont envisagé de créer des ranches.

De 1972 à 1977, on n'a pas adopté de politique de développement

cohérente axée sur le sous-secteur de l'élevage. Les différents organismes ont opté pour diverses approches visant à relever la production commerciale. La Division de l'élevage du Ministère de l'agriculture met l'accent sur l'établissement de stations pour la reproduction animale où des races améliorées sont mises à l'épreuve. Ces stations de reproduction sont des centres de distribution de bétail amélioré; les producteurs de bétail y acquièrent des animaux pour améliorer leurs troupeaux. Cette approche s'est soldée par un succès incertain; les producteurs n'ont pas été en mesure de créer le même environnement de production que celui des stations de reproduction, et, d'autre part, l'opération a parfois abouti à une faible productivité et une forte mortalité des animaux. Par ailleurs, la Division de l'élevage effectue encore des expériences sur différentes races exotiques et n'a pas spécifié laquelle de ces races elle compte finalement distribuer. Il est trop tôt pour évaluer les résultats à attendre du programme.

Les Services vétérinaires ont choisi d'axer leurs efforts sur l'insémination artificielle, et se sont chargés de collecter et distribuer du sperme de races améliorées. Le programme a récemment été défavorablement affecté lorsqu'on a découvert que le sperme était contaminé par la maladie dite streptotrichose (farçon) des bovins. En conséquence, le programme est à l'examen. Enfin, les Services vétérinaires ont éprouvé des difficultés à distribuer du sperme aux producteurs aux dates demandées.

Le Conseil du développement bovin a également été confronté à de sérieux problèmes. Il a créé plusieurs ranches d'élevage, mais en raison de la forte incidence de maladies, l'effectif des troupeaux s'est contracté de façon soudaine. Les bovins reproducteurs étaient importés du Sahel; malheureusement, les animaux en question sont parmi les principaux porteurs de pleuropneumonie bovine (CBPP).

Les autorités ghanéennes ont entamé un projet de crédit avec le concours de la Banque Mondiale. La Société d'élevage du Ghana a ainsi été créée, laquelle a établi deux ranches. L'un d'eux se situe à Branam dans la Région de Brong-Ahafo, et l'autre se trouve à Tadzewu dans la Région de la Volta. En 1978, le ranch de Branam a reçu des bovins du ranch de Pong-Tamale qui avait été fermé par suite d'un différend d'ordre foncier avec les villages locaux. Les deux ranches ont acheté des effectifs reproducteurs venant de Haute-Volta. Le ranch de Brammen couvre 15.364 hectares, tandis que celui de Tadzewu en couvre 3.145. Le ranch de Brammen atteindra un troupeau dont l'effectif se stabilisera à 6.000 têtes en 1986, les ventes annuelles devant se chiffrer à 1.176 têtes. En 1984, le ranch de Tadzewu atteindra un troupeau qui se stabilisera à 1.390 têtes, les ventes annuelles

représentant 276 têtes.

La Division des préparations de viande de la GIHOC prévoit d'établir, avec l'aide du Brésil, un ranch d'élevage dans la Zone I de la Région septentrionale. La GIHOC envisage d'importer des bovins Nelores. L'objectif de ce projet est de fournir un approvisionnement de boeuf à l'usine de mise en conserve des viandes située à Bolgatanga.

Le Programme pour le développement agricole de la Haute Région (URADEP) est un projet public ghanéen financé par plusieurs organismes publics internationaux. L'URADEP a prévu d'établir dix ranches dans le District de Tumu qui fait partie de la Haute Région. Chaque ranch couvre une superficie de 2.000 hectares. Un directeur de ranch a été recruté en 1978 sans qu'aucun effectif reproducteur eût été acheté. Les ranches tenteront d'intéresser des producteurs locaux et leur demanderont de contribuer à la mise en place de ranches collectifs en investissant une partie de leur bétail.

Un projet du secteur privé digne d'être mentionné est le "Ghana's Shai Hills Ranch" qui est géré par une firme australienne, Gunn Management Consultants. Le ranch compte environ 7.727 hectares dont la capacité de charge correspond à 4,5 hectares par vache d'âge mûr. La Banque du Ghana a pu obtenir des autorités une licence d'importation lui permettant d'acheter du bétail provenant du Sahel. L'activité principale du ranch se centre sur la constitution d'un troupeau de vaches reproductrices dont l'exploitation prévue pour 1981 atteindra 1.000 boeufs par an, et ce à raison de 350 kg de poids vif par tête. Néanmoins, une contrainte au développement commercial accéléré a résidé dans la pénurie d'effectifs reproducteurs disponibles. Si le projet aboutit aux résultats escomptés, quelque 167 tm de viande s'ajouteront à l'offre annuelle des marchés urbains de Tema/Accra. Le ranch de Shai Hills tient également lieu d'opération d'embouche pour le bétail voltaïque qui n'a pas atteint l'âge mûr; ce genre de bétail s'achète au début de la saison pluvieuse en avril/mai et se vend au début de la saison sèche en novembre/décembre. Dans le cas des bouvillons importés de Sanga, on obtient un gain de poids quotidien équivalent à un tiers de kilogramme; le poids de vente approche des 330-335 kg pour des animaux âgés de trois ans à trois ans et demi. Le projet a illustré les avantages que présentent l'achat de bovins n'ayant pas atteint la maturité et leur engraissement sur les Plaines côtières (Zone III, cf. Chapitre Trois) pour desservir les centres urbains d'Accra/Tema.

La Banque du Ghana, en collaboration avec la firme Gunn Management, prévoit un second ranch à créer dans la Région septentrionale à Wulugu. Sa superficie couvrira 518 kilomètres carrés; il cherchera à

incorporer au projet les troupeaux de plusieurs villages.

B. Projets pour la production de petits ruminants

La Division de l'élevage du Ministère de l'agriculture réalise plusieurs projets axés sur les petits ruminants. L'un d'eux se situe à Tarkwa, dans la Région occidentale, et un autre à Ejura, dans la Région d'Ashanti. Le projet de Tarkwa est de nature expérimentale et est destiné à l'élevage ovin et caprin sur des pâturages améliorées. La distribution s'adresse aux exploitants de la région de même qu'aux institutions. Le projet d'Ejura se situe dans la ceinture de transition entre les Zones I et II; il illustre la possibilité de convertir la zone de transition en une région d'élevage productive. Le mouton soudanais caractérisé par ses longues pattes s'est manifestement adapté au climat plus humide; toutefois, les soins vétérinaires sont un facteur crucial de la réussite du projet. Seul un menu bétail bien géré et soumis à une prophylaxie régulière donnera de bons résultats; il s'agit d'une entreprise très coûteuse. Un autre projet axé sur l'élevage des petits ruminants est celui de Perishe, situé près de Cape Coast, dans la Zone III. Pour la période allant de janvier 1977 à janvier 1978, le taux de mortalité des premiers stocks a été aussi élevé que 58 pour cent. La pneumonie, la diarrhée et les infestations vermineuses, notamment durant la saison humide, continuent d'être les principaux facteurs venant limiter la production de cette zone.

III. Offre domestique de viandes bovine, ovine et caprine prévue pour 1985

Le Tableau 7.2 indique les approvisionnements prévus pour la viande rouge et ventelés par Zone de production et à l'échelle nationale (les détails relatifs aux Zones de production figurent au Chapitre Trois). La Zone I de production, dans le nord du Ghana, continuera d'être la source majeure de viande rouge, et fournira 66 pour cent de l'offre domestique à l'échelle nationale. La Zone III, la Ceinture côtière sèche, deviendra une région plus importante, notamment pour la production ovine. L'exemple des bons résultats obtenus en pratiquant l'embouche des animaux n'ayant pas atteint la maturité pour les revendre dans les régions urbaines du sud exercera un impact. L'offre de viande rouge prévue pour 1985 se monte à 20.396 tm.

TABLEAU 7.2

PRODUCTION ESTIMATIVE DE VIANDE ROUGE AU GHANA EN 1985^a
(Tonnes métriques)

Zone de production	Bovins ^b	Ovins ^b	Caprins ^b	Total
1	9 349	1 415	2 715	13 479
2	339	902	1 256	2 497
3	3 544	299	577	4 420
Echelle nationale	13 232	2 616	4 548	20 396

a. Les taux d'exploitation commerciale estimative de la Zone I se chiffrent à 12% pour les bovins, 23,9% pour les ovins et 36,8% pour les caprins.

b. Le poids carcasse est supposé être 125 kg pour les bovins, 10 kg pour les ovins et 15 kg pour les caprins.

CHAPITRE HUIT

PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LES APPROVISIONNEMENTS DE VOLAILLE, DE PORC ET DE POISSON

I. Hausse naturelle et croissance spontanée

A. Approvisionnement de volaille

Les approvisionnements de viande provenant des volailles sont estimés s'accroître au rythme moyen de 3,4 pour cent par an de 1973 à 1990 (FAO, 1976). Cette estimation est la moyenne entre la croissance du secteur de la production avicole de basse-cour et le secteur commercial; il représente la variante faible du taux de croissance. La production avicole prévue pour 1985 se montera à 18.200 tm. Si les autorités sont capables d'assurer des approvisionnements adéquats de produits pour l'alimentation de volailles, et que les couvoirs peuvent fonctionner à un niveau proche de la pleine capacité (ce qu'ils n'ont pu faire en 1977 et 1978), la viande de volaille pourrait constituer une source importante de protéines animales qui compensera les déficits accusés par les approvisionnements de viande rouge.

B. Approvisionnement de porc

D'après l'étude de la FAO sur la production animale du Ghana, la croissance la plus significative de l'industrie du porc interviendra au niveau du secteur commercial (FAO, 1976). Pour la période 1971 à 1973, la production de porc s'est montée à 2.289 tm par an, et on estime que les taux de croissance prévus pour l'horizon 1990 correspondront à un éventail allant de 6,4 pour cent à 7,4 pour cent. Même atteindre un taux faible sera fonction de la disponibilité des produits d'alimentation animale et de la capacité des unités de multiplication à accroître les effectifs reproducteurs. Dans l'hypothèse du taux de croissance peu élevé, la production de porc se chiffrera à 4.800 tm en 1985, une offre estimative de 50 pour cent provenant du

secteur commercial.

C. Approvisionnements de poisson

Pour la période 1974-1977, la production piscicole domestique a enregistré une moyenne de 245.394 tm par an (Tableau 4.8). Sur la base d'une moyenne mobile de trois ans, le taux de croissance annuelle pour la période 1974-1977 s'est établi à 6,7 pour cent. Le taux de croissance annuelle de la production domestique applicable à la décennie 1967-1977 s'est en moyenne élevé à 8,4 pour cent lorsqu'on prend des moyennes mobiles de trois ans; le taux de croissance annuelle a accusé un ralentissement ces dernières années en comparaison de la période 1967-1972.

Sur la base d'un taux de croissance annuelle établi à 6,65 pour cent, la production halieutique provenant des approvisionnements domestiques devrait représenter 334.350 tm en 1985. Ce volume ne pourra s'atteindre que si les autorités sont en mesure de négocier l'expansion à d'autres pêcheries. A moins de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement, la production domestique ne dépassera pas 300.000 tm en 1985.

II. Projets publics

A. Production avicole et porcine

Le programme axé sur les industries porcine et avicole implique l'importation de produits d'alimentation animale pour permettre l'expansion des unités de production. La considération essentielle, pour ce qui est d'accroître la production future, est la disponibilité de produits d'alimentation animale; vient ensuite la disponibilité d'effectifs reproducteurs. Le Ministère de l'agriculture s'est engagé à importer plus d'un million de poussins d'un jour en 1978. Cependant, les programmes publics visant à multiplier les effectifs porcins améliorés n'ont pas connu le même succès. La production porcine a, pour une bonne part, continué de rester aux mains d'opérateurs privés qui dépendent de l'Etat pour s'approvisionner en produits destinés à l'alimentation des animaux.

Les administrations régionales locales aussi bien que les exploitations d'Etat du Ministère de l'agriculture sont concernées par la production, l'abattage et la commercialisation des volailles.

L'intervention des services publics contribue à maintenir la compétitivité de l'industrie et son fonctionnement efficace. Le plus gros producteur, Pomandze Farms Ltd., est détenu par l'Etat et produit tant pour son propre usage que pour le secteur privé. Pour la période qui s'achève en 1985, l'industrie avicole présente des perspectives d'avenir favorables dans ce sens qu'elle contribuera à satisfaire la demande de protéines animales.

B. Production halieutique

Les projets publics élaborés en matière de production halieutique ont pour objectif de relever les approvisionnements en développant de nouvelles sources de production. Les autorités étudient la création d'exploitations de pisciculture; néanmoins, la production n'a pas été estimée. En 1978 et 1979, les pouvoirs publics ont obtenu des permis de pêche applicables aux eaux territoriales de l'Angola. Ils espèrent que l'exploitation de ces sources intensifiera la production à court et moyen terme. On s'étonne de constater qu'il n'existe pas de plan pour relever la production piscicole du Lac Volta et de ses affluents où les prises enregistrées sont restées relativement constantes pour avoir oscillé entre 32.000 et 44.000 tm par an au cours de la décennie 1967-1977 (Tableau 4.8).

CHAPITRE NEUF

SOMMAIRE DES PERSPECTIVES D'AVENIR DU MARCHÉ A L'HORIZON 1985

I. Estimation des besoins d'importation

Le lecteur trouvera au Tableau 9.1 un bilan établi pour la demande, la production et les besoins en importations. Y figurent également une estimation des variantes faible et élevée particulières à la demande de protéines animales. La demande de boeuf/veau, mouton et chèvre prend en compte l'impact que pourrait exercer le taux d'urbanisation en 1985. L'analyse ne traduit pas les effets sur la demande qui sont imputables à l'évolution des prix et des revenus. La production domestique de boeuf/veau absorbe 50 pour cent de la demande dans le cas de la variante faible, et seulement 33 pour cent dans celui de la variante élevée. Le Ghana nécessitera des importations substantielles de boeuf pour satisfaire la demande.

Eu égard à la hausse de la production des petits ruminants, notamment dans la Zone de la ceinture forestière, la production de viandes ovine et caprine pourra satisfaire les besoins de la demande dans le cadre des projections correspondant à la variante faible. Quant à la variante élevée, le Ghana sera un importateur net de viandes ovine et caprine: il importera 27 pour cent des besoins de sa demande.

En ce qui concerne la production de porc, le Ghana enregistrera un déficit de production de l'ordre de 10 pour cent dans le cas de la variante faible. En revanche, la variante élevée implique que le déficit accusé se traduira par un renchérissement des prix et une réorientation de la consommation en faveur d'autres sources de protéines animales.

La production avicole fait face à la demande de 1985 lorsqu'on considère la variante faible. L'estimation élevée de la demande prend en compte un taux d'urbanisation accru et un déplacement de la consommation en faveur des sources moins coûteuses de protéines animales au détriment des viandes de boeuf/veau, mouton et chèvre; on s'attend que la production accusera un déficit de 3.800 tm par rapport à la demande.

TABLEAU 9.1

DEMANDE ET PRODUCTION PREVUES POUR 1985 AU NIVEAU DES
 PROTEINES ANIMALES ET HALIEUTIQUES^a
 (Tonnes métriques)

Type	Estimation faible	Estimation élevée
Boeuf/veau		
Demande	26 708	39 207
Production	13 232	13 232
Différence	-13 476	-25 975
Mouton et chèvre		
Demande	6 677	9 802
Production	7 164	7 164
Différence	487	- 2 638
Porc		
Demande	5 341	6 000 ^b
Production	4 800	4 800
Différence	- 541	- 1 200
Volailles		
Demande	17 360	22 000 ^b
Production	18 207	18 207
Différence	847	- 3 793
Viandes globales		
Demande	56 086	77 009
Production	43 403	43 403
Différence	-12 683	-33 606
Poisson ^c		
Demande	384 595	463 000
Production	300 000	300 000
Différence	-84 595	-163 000

a. L'analyse ne prend pas en compte la demande et l'offre des viandes de brousse.

b. Estimations de la FAO, 1976

c. La production piscicole estimative correspond aux sources d'approvisionnement couramment disponibles. Ne tient pas compte d'une expansion éventuelle à de nouvelles pêcheries ou exploitations piscicoles.

Dans l'hypothèse de l'estimation faible, la demande globale de viandes, à l'exception des viandes de brousse, dépassera la production à raison de 12.683 tm, soit 29 pour cent. Dans le cas d'une forte demande de viandes, le déficit de la production sera de l'ordre de 77 pour cent et nécessitera des importations équivalent à 33.606 tm. La demande de viandes s'atténuera si le Ghana permet une hausse des prix réels appliqués aux viandes.

Le poisson est un substitut des protéines animales: il constitue la source majeure de protéines des régimes alimentaires. Si le Ghana ne réussit pas à étendre sa production à de nouvelles pêcheries, la demande prévue pour 1985 dans le cadre de la variante faible accusera un déficit de 22 pour cent (85.000 tm); la variante élevée implique un déficit de 35 pour cent (163.000 tm).

II. Projets publics affectant les importations

A. Développement des ranches commerciaux

Les organismes tant publics que privés sont de plus en plus concernés par le développement des ranches commerciaux du fait que le Ghana enregistre d'importants déficits au niveau de la production de viande rouge. Une contrainte majeure dont a souffert le développement des ranches a été le manque d'effectifs reproducteurs adéquats. L'importation d'effectifs reproducteurs, que ce soit en provenance du Sahel ou d'autres pays importateurs de bétail, comme le Brésil, devra s'intensifier. Les autorités sont entrées en rapport avec des sources étrangères et ont entamé des discussions concernant l'importation de bétail et le recrutement de personnels de gestion en vue de développer les ranches commerciaux. Néanmoins, elles ne sont pas entièrement convaincues de l'utilité de ces projets en raison des difficultés qu'éprouvent les animaux exotiques en climat tropical.

Le ranch de Shai Hills qui se situe dans la Ceinture côtière sèche (Zone III) a obtenu des résultats favorables en pratiquant l'embouche des bouvillons n'ayant pas atteint leur maturité et destinés à être abattus dans les marchés urbains du sud. Les opérations d'embouche envisagées tant par l'Etat que par les firmes privées amplifieraient la demande de bétail importé du Sahel. Etant donné les prix de détail élevés qui ont prévalu en 1977 et 1978, les opérations d'embouche semblent profitables même si l'achat du bétail doit se faire en devises.

Les opérations commerciales de ranches destinés aux petits ruminants, notamment dans la Ceinture forestière (Zone II), sont

encouragées par les pouvoirs publics. Les projets mis en oeuvre à Ejura ont réussi à élever des moutons à longues pattes importés du Soudan. A mesure que s'encourage la production des petits ruminants, il interviendra une hausse au niveau de la demande d'importations d'effectifs reproducteurs. La mise en valeur de la Ceinture de transition dans la Région d'Ashanti et de Brong-Ahafo pour y pratiquer l'élevage nécessitera de meilleures races de moutons et de chèvres à croiser avec la race indigène du "nain côtier".

B. Usine de traitement

La conserverie de viande de la GIHOC qui se situe à Bolgatanga requiert des plans de développement innovateurs pour en refaire une opération rentable. L'usine se caractérise par une sous-utilisation flagrante en raison des approvisionnements insuffisants d'animaux vifs. Il se peut que les ranches commerciaux créés dans la Ceinture de transition (Ashanti et Brong-Ahafo) soient en mesure d'approvisionner l'usine. Ces ranches demanderont des importations d'effectifs reproducteurs pendant très longtemps. Le CCV est susceptible d'importer des effectifs d'abattoir en provenance du Sahel pour approvisionner l'usine de la GIHOC. Toutefois, des difficultés sont intervenues lorsque cet arrangement a été tenté en 1972 et 1973; la GIHOC s'est trouvée en défaut pour de gros prêts consentis par le CCV lesquels n'ont pas été remboursés avant 1976. Une proposition réalisable engagerait la GIHOC à louer la conserverie à un pays sahélien qui pourrait assurer son approvisionnement en bétail et permettre à la GIHOC de se concentrer sur les activités de commercialisation.

III. Contraintes susceptibles de freiner les importations

A. Infrastructure

1. Transport et installations commerciales propres aux importations de bétail

Les stations animales de quarantaine sont bien développées au Ghana car elles existent depuis les années vingt. Le réseau routier qui mène de la frontière septentrionale aux régions urbaines du sud

est en bon état; la majorité des artères nord-sud sont des routes à viabilité permanente.

Si on devait assister à une reprise des importations d'animaux vifs, il conviendrait de développer des zones d'attente situées à proximité des agglomérations urbaines du sud. Le CCV a subi des pertes en 1973 et 1974 lorsqu'il a acheté du bétail en grandes quantités et l'a distribué dans le sud; le CCV a dû vendre les animaux immédiatement en raison du manque de facilités d'affouragement.

2. Installations de magasinage, transports et vente

Le Conseil de commercialisation des viandes entend construire de grandes installations frigorifiques à Tema et Accra en 1979 pour recevoir des expéditions de viande à distribuer aux différentes régions. Il y aura lieu de multiplier le nombre de camionnettes frigorifiques pour absorber les importations accrues de viandes à distribuer aux centres urbains régionaux. Les installations de magasinage frigorifiques des capitales régionales sont adéquates; le CCV loue des locaux à la Société d'Etat des pêches. Si le CCV devait décider d'intensifier la vente au détail de ses viandes, il s'imposerait de procéder à de gros investissements dans des véhicules, boucheries et chambres froides.

B. Devises

La contrainte majeure qui pèsera sur les importations de bétail et de viande sera la disponibilité de devises. La dévaluation du cedi, intervenue en 1978 à raison de 58 pour cent, rend les importations de bétail et de viande plus coûteuses; il est peu probable que les importations de viande atteignent les niveaux enregistrés de 1975 à 1977. Vu la rareté des devises, il se produira des déficits substantiels au niveau de la consommation de boeuf jusqu'en 1985.

C. Tendance des cours mondiaux de la viande rouge

Les indications sont qu'à partir de 1979 et durant quatre ans par la suite, les cours mondiaux de la viande seront à la hausse. Le prix FOB du boeuf non désossé importé au Ghana a progressé en 1978 à concurrence de 150 dollars par tm. La combinaison du relèvement des cours

mondiaux du boeuf et de la rareté des devises ainsi que des dévaluations récentes s'avérera être une contrainte majeure pour les futures importations ghanéennes de viande.

TABLEAUX ANNEXES

ANNEXE

TABLEAU 1

SOURCES ET TYPES DE VIANDES IMPORTEES PAR LE CONSEIL POUR LA
COMMERCIALISATION DES VIANDES, AVRIL 1975 A DECEMBRE 1977

Date	Pays d'origine	Type de viande	Quantité	Poids (kg)	Valeur (cedis)
1975					
Mai	Royaume-Uni	Poitrine d'agneau		12 658	118 344
Juin	Nouvelle-Zélande	Poitrine d'agneau		219 687	221 255
	Royaume-Uni	Poitrine d'agneau		132 825	120 233
	Royaume-Uni	Boeuf désossé		102 495	120 233
	Royaume-Uni	Boeuf désossé		96 816	103 079
	Royaume-Uni	Poitrine d'agneau		31 327	33 481
Juillet	Amérique du Sud	Boeuf non désossé		600 046	765 900
Août	Royaume-Uni	Boeuf désossé		140 058	150 708
Septembre	Amérique du Sud	Boeuf non désossé		797 234	918 903
	Royaume-Uni	Boeuf désossé		117 269	125 153
	Nouvelle-Zélande	Boeuf non désossé		50 247	447 774
	Nouvelle-Zélande	Boeuf non désossé		494 625	558 849
	Nouvelle-Zélande	Poitrine d'agneau		16 000	14 984
Novembre	Nouvelle-Zélande	Boeuf non désossé		470 652	512 148
	Nouvelle-Zélande	Boeuf non désossé		122 322	94 595
	Pays-Bas	Boeuf non désossé		7 882	8 242
	Pays-Bas	Boeuf non désossé		29 238	32 207
	Pays-Bas	Boeuf non désossé		86 588	90 881
	Amérique du Sud	Boeuf non désossé		1 027 655	1 299 996

ANNEXE

TABEAU 1
(suite)

Date	Pays d'origine	Type de viande	Quantité	Poids (kg)	Valeur (cedis)
1975	Amerique du sud	Boeuf non désossé		954	1 097
ANNUEL				4 670 511	5 711 054
1976					
Janvier	Nouvelle-Zélande	Boeuf non désossé	360	24 921	
Février	Uruguay	Boeuf non désossé	157	7 995	
	Uruguay	Boeuf non désossé	147	781 075	988 060
Mai	Uruguay	Boeuf non désossé	11 024	620 155	803 653
Juin	Danemark	Pieds de porc	600	27 240	21 384
	Danemark	Pieds de porc	400	18 160	14 184
Juillet	Uruguay	Boeuf non désossé	10 886	552 743	775 498
	Danemark	Pieds de porc	400	18 160	14 688
	Danemark	Pieds de porc	692	31 383	25 659
	Argentine	Parage de boeuf	8 544	252 943	300 070
	Argentine	Boeuf non désossé	4 580	172 672	155 969
Août	Danemark	Pieds de porc	302	13 711	11 144
	Nouvelle-Zélande	Poitrine d'agneau	24 382	521 947	276 110
Septembre	Argentine	Boeuf désossé	5 675	176 145	217 660
	Argentine	Boeuf non désossé	4 212	285 584	299 163
Octobre	Nouvelle-Zélande	Poitrine d'agneau	9 273	199 649	105 614
	Nouvelle-Zélande	Boeuf non désossé	8 954	580 155	750 576

ANNEXE

TABLEAU 1
(Suite)

Date	Pays d'origine	Type de viande	Quantité	Poids (kg)	Valeur (cedis)
1976	Argentine	Boeuf non désossé	6 407	469 093	491 264
	Argentine	Boeuf désossé	4 267	129 943	160 601
Décembre	Uruguay	Boeuf non désossé	16 150	764 859	774 037
Volume annuel				5 654 541	7,196 676
1977					
Mars	Uruguay	Boeuf non désossé	7 548	419 019	475 614
Avril	Pays-Bas	Pieds de porc	500	30 000	17 674
	Pays-Bas	Pieds de porc	329	24 675	14 201
	Royaume-Uni	Pieds de porc	500	30 000	17 674
	Royaume-Uni	Boeuf salé	1 000	80 000	89 100
	Uruguay	Boeuf non désossé	13 905	699 501	872 112
Mai	Danemark	Pieds de porc	350	26 250	15 107
	Nouvelle-Zélande	Poitrine d'agneau	12 792	289 949	196 987
	Danemark	Boeuf désossé	8 240	217 206	296 115
	Uruguay	Boeuf non désossé	6 646	361 953	451 868
	Royaume-Uni	Boeuf salé	764	61 120	68 072
Juin	Pays-Bas	Pieds de porc	400	24 000	14 140
	Pays-Bas	Pieds de porc	600	36 000	21 209
	Pays-Bas	Pieds de porc	600	36 000	21 209
	Pays-Bas	Pieds de porc	500	30 000	17 674

ANNEXE

TABLEAU 1
(suite)

Date	Pays d'origine	Type de viande	Quantité	Poids (kg)	Valeur (cedis)
1977	Pays-Bas	Pieds de porc	600	36 000	21 209
	Uruguay	Boeuf non désossé	7 526	388 457	484 697
	Pays-Bas	Pieds de porc	1 150	69 000	41 601
Juillet	Pays-Bas	Pieds de porc	600	36 000	21 209
	Nouvelle-Zélande	Poitrine d'agneau	451	349 780	252 606
	Uruguay	Boeuf non désossé	18 614	993 753	1,225 702
	Pays-Bas	Pieds de porc	999	45 55	36 646
	Pays-Bas	Pieds de porc	450	27 000	36 646
Septembre	Uruguay	Boeuf non désossé	38 798	1,820 975	16 507
	Pays-Bas	Pieds de porc	501	30 060	22 722
	Pays-Bas	Pieds de porc	1 000	45 400	18 818
	Pays-Bas	Pieds de porc	1 000	45 400	35 850
Octobre	Pays-Bas	Pieds de porc	850	38 590	35 850
	Uruguay	Boeuf non désossé	12 513	721 383	31 474
	Uruguay	Boeuf non désossé	3 522	175 822	900 520
Novembre	Pays-Bas	Pieds de porc	700	42 000	219 382
Décembre	Brésil	Boeuf salé	7 334	220 000	2 604
	Pays-Bas	Pieds de porc	1 250	72 000	543 950
	Pays-Bas	Pieds de porc	550	24 750	46 505
	Uruguay	Boeuf non désossé	16 176	1,820 995	21 060
	Brésil	Boeuf salé	4 334	137 380	1,232 970
	Pays-Bas	Pieds de porc	1 050	47 540	642 850

ANNEXE

TABLEAU 1
(suite)

Date	Pays d'origine	Type de viande	Quantité	Poids (kg)	Valeur (cedis)
1977					
	Pays-Bas	Pieds de porc	31	1 245	40 207
Volume annuel			174 673	9 554 558	8 483 799

SOURCE: Dossiers du Conseil pour la commercialisation des viandes.

^a Le taux de change officiel est 1,00 dollar = 1,15 cedis.

ANNEXE

TABLEAU 2

COUTS FOB ET FRET DE CERTAINES SOURCES DE VIANDES ROUGES ACHETÉES PAR LE
CONSEIL POUR LA COMMERCIALISATION DES VIANDES, 1973-1977

Année	Trim.	Pays d'origine	Compagnie exportatrice	Type de viande ^a	Qualité	Poids net (tm)	FOB ^b (\$/tm)	Fret ^b (\$/tm)
1973	1	EUA	--	Carcasse de mouton et de chèvre	50% I ^e qual.			
	2	Nouvelle-Zélande	Bothwich & Sons	Poitrines d'agneau	50% II ^e qual.	62,08	(C&F = 23.350 \$)	
		Martinique	--	Boeuf désossé	--	1.800,00		
	3	EUA	Int. Kal-Sahara Corp.	Boeuf salé désossé	--	250,00	(C.A.F. = 1.433 \$/tm)	
		Nouvelle-Zélande	Bothwich & Sons	Carcasses de mouton	Brebis surchoix	188,46	1.144	124,00
		Nouvelle-Zélande	Bothwich & Sons	Mouton	Filet surchoix			
		Nouvelle-Zélande	Bothwich & Sons	Mouton	Gigots surchoix			
		Nouvelle-Zélande	Bothwich & Sons	Mouton	Abats et poitrines			
		Nouvelle-Zélande	Bothwich & Sons	Poitrine et abats d'agneau				
		Pays-Bas	--	Boeuf salé		44,64	(C&F = 6.333 \$)	
1974	1	R.U.	Frank Scott	Poitrine d'agneau	--	5,80	1.200	116,00
		R.U.	Frank Scott	Poitrine d'agneau traité	--	14,28	264	65,00
	2	Pays-Bas	Van Dijk	Pieds de porc	--	14,53	658	114,00
		Nouvelle-Zélande	Muir & Co.	Poitrines et abats d'agneau	--	8,14	586	166,00
		R.U.	Frank Scott	Boeuf désossé S.	--	12,86	428	90,86
		R.U.	Frank Scott	Poitrine d'agneau S.	--	147,03	903	95,80
		R.U.	Frank Scott	Poitrine d'agneau	--	76,21	685	71,00
		Nouvelle-Zélande	Muir & Co.	Poitrine et abats d'agneaux	--	72,00	585	179,00
		Nouvelle-Zélande	Muir & Co.	Carcasses d'agneau	YM	55,80	--	189,00
		Nouvelle-Zélande	Muir & Co.	Poitrines d'agneau	LP	68,08	--	173,00
		Nouvelle-Zélande	Muir & Co.	Carcasses d'agneau	YL	22,65	1.039	180,00
	Pays-Bas	Van Dijk	Pieds de porc	--	99,89	658	114,00	
	R.U.	Frank Scott	Poitrine d'agneau S.	--	8,20	673	80,00	

ANNEXE
TABLEAU 2
(suite)

Année	Trim.	Pays d'origine	Compagnie exportatrice	Type de viande ^a	Qualité	Poids net (kg)	FOB ^b (\$/tm)	Fret ^b (\$/tm)	
1974	2	R.U.	Frank Scott	Boeuf désossé S.	---	31,25	837	80,00	
		Nouvelle-Zélande	Muir & Co.	Poitrine et abats d'agneau	---	2,90	598	151,00	
			Nouvelle-Zélande	Muir & Co.	Carcasse d'agneau	P2	30,00	1.066	172,00
			Nouvelle-Zélande	Muir & Co.	Carcasse d'agneau	YM	10,01		
			Nouvelle-Zélande	Muir & Co.	Carcasse d'agneau	YM	18,27		
			Nouvelle-Zélande	Muir & Co.	Carcasse d'agneau	YL	16,73	1.065	172,00
			Nouvelle-Zélande	Muir & Co.	Poitrine et abats d'agneau	---	148,75	600	152,00
			R.U.	Frank Scott	Poitrines d'agneau S.	---	21,69	1.653	163,00
			Pays-Bas	Van Dijk	Pieds de porc	---	228,14	658	114,00
		3	R.U.	Frank Scott	Boeuf désossé S.	---	193,13	890	69,00
	4	Pays-Bas	Van Dijk	Pieds de porc S.	---	35,18	657	129,00	
R.U.		Frank Scott	Boeuf désossé S.	---	299,20	1.339	110,00		
1975	1	Pays-Bas	Van Dijk	Pieds de porc	---	17,86	657	129,00	
		R.U.	Frank Scott	Boeuf désossé S.	---	17,86	1.482	130,00	
	2	R.U.	Frank Scott	Poitrines d'agneau	---	255,35	671	188,00	
		Nouvelle-Zélande	Frank Scott	Poitrines désosées	---	100,90	921	196,00	
		Nouvelle-Zélande	Norward	Poitrines d'agneau	---	32,90	782	187,00	
		Australie	Norward	Avant-coeur/boeuf désossé	---	100,14	765	181,00	
	3	R.U.	Frank Scott	Boeuf désossé	---	253,31	869	205,00	
		Nouvelle-Zélande	Frank Scott	Quartiers de boeuf	---	1.037,79	394	109,00	
		Nouvelle-Zélande	Muir & Co.	Quartiers de boeuf	FAQ/GAQ	122,32	483	218,00	
		Nouvelle-Zélande	Muir & Co.	Poitrines et abats d'agneau	---	219,73	553	200,00	
	Uruguay	Infoodco	Quartiers de boeuf	Commerciale, bonne	600,12	860	250,00		
	Uruguay	Infoodco	Quartiers de boeuf	Commerciale, bonne	799,05	750	250,00		

ANNEXE

TABLEAU 2
(suite)

Année	Trim.	Pays d'origine	Compagnie exportatrice	Type de viande ^a	Qualité	Poids net (tm)	FOB ^b (\$/tm)	Fret ^b (\$/tm)
1975	4	Pays-Bas Uruguay	Frank Scott Infoodco	Quartiers de boeuf Quartiers de boeuf	— Commerciale, bonne	123,32 1.028,62	728 800	199,00 250,00
1976	1	Nouvelle-Zélande Uruguay	Muir & Co. Infoodco	Quartiers de boeuf Quartiers de boeuf	GAQ/FAQ Commerciale, bonne	24,93 1.581,00	460 850	231,00 242,00
	2	Danemark	Frank Scott	Pieds de porc	1ère qual.	63,15	911	246,00
	3	Nouvelle-Zélande Nouvelle-Zélande Danemark Uruguay	Muir & Co. Frank Scott Frank Scott Infoodco	Quartiers de boeuf Poitrine d'agneau Pieds de porc Quartiers de boeuf	PI,G,L1 — — Commerciale, bonne	580,16 199,65 63,29 522,74	978 239 748 970	247,00 258,00 202,00 250,00
	4	Uruguay Argentine Uruguay	Covesud, S.A. Covesud, S.A. Infoodco	Parure de boeuf Parure de boeuf Quartiers de boeuf	— — Commerciale, bonne	183,26 85,74 764,86	828 828 705	140,00 140,00 175,00
1977	1	Pays-Bas R.U. Uruguay	Superior Int. Frank Scott Infoodco	Pieds de porc Pieds de porc Quartiers de boeuf	— — Naturelle, 1ère qual. Commerciale, bonne	49,11 29,31 414,41 89,29	529 962 820 529	152,00 204,00 178,00 152,00
	2	Pays-Bas Uruguay R.U. Nouvelle-Zélande	Superior Co. Infoodco Frank Scott Muir & Co.	Pieds de porc Quartiers de boeuf Boeuf salé Poitrine et abats d'agneau	1ère qual. Commerciale, bonne — —	690,67 61,12 269,75 206,99	920 1.226 410 1.144	178,00 123,00 310,00 266,00
	3	Nouvelle-Zélande	Frank Scott Infoodco	Boeuf désossé Quartiers de boeuf	— Commerciale, bonne	690,67 362,50	920 423	178,00 335,00
		Nouvelle-Zélande	Muir & Co.	Poitrine et abats d'agneau	—	362,50	423	335,00

ANNEXE

TABLEAU 3

DISTRIBUTION REGIONALE DES VIANDES IMPORTEES PAR LE CONSEIL POUR LA COMMERCIALISATION DES VIANDES, AVRIL 1976 A JUIN 1977

Régions	Boeuf non désossé			Boeuf désossé			Poitrine d'agneau			Boeuf salé			Pieds de porc	
	Qté	Poids	Valeur	Qté	Poids	Valeur	Qté	Poids	Valeur	Qté	Poids	Valeur	Qté	Valeur
Upper Region (Bolgantanga)	1544	82550	165100 00	295	9043	19894 60	325	6972 5	10995 20	5	--	1127 50	60	6160 00
Northern Region (Tamale)	1841	103062 1	206124 20	255	7608	16737 60	625	13195 3	35492 85	5	--	1127 50	60	6160 00
Ashanti Region (Kumasi)	5504	294045	589690 00	1682	30809	12403 50	1819	38008	101392 75	-	--	--	276	33776 96
Volta Region (Ho)	3213	178735 6	343471 20	1004	30152 4	66335 28	1379	29473	78957 70	40	--	9120 00	240	28326 80
Eastern Region (Koforidua)	3920	204544	409080 00	1175	34510	75528 20	1845	37461 5	109066 68	-	--	--	230	26964 80
Western Region (Sekondi)	4908	274645	549290 00	1478	39722	87308 40	1956	39000 5	106071 33	-	--	--	252	26840 32
Central Region (Cape Coast)	4180	220256	440512 00	1125	29845	60190 30	2365	49011 9	132421 44	30	--	6762 00	283	32358 50
B/Ahafo (Sunyani)	2960	116111 7	292223 40	1237	50298	99582 76	1090	23211 5	64310 25	30	--	6762 00	220	25320 20
G. Accra Region (Accra)	56415	3023493 5	6046987 00	6981	232746	802272 00	18558	373684 3	1033041 68	271	--	61004 90	2187	261948 53
Total	84565	4521242 9	9042405 80	15232	464713 40	1040332.64	29 962	610018 5	1679749.77	381	--	85983 90	3808	447856 11

SOURCE: Conseil pour la Commercialisation des viandes

ANNEXE

TABLEAU 4

DISTRIBUTION REGIONALE MENSUELLE DES VIANDES IMPORTEES PAR LE CONSEIL POUR LA COMMERCIALISATION
DES VIANDES, AVRIL 1976 A JUIN 1977

Mois	Boeuf non désossé			Boeuf désossé			Poitrine d'agneau			Boeuf salé			Pieds de porc	
	Qté	Poids	Valeur	Qté	Poids	Valeur	Qté	Poids	Valeur	Qté	Poids	Valeur	Qté	Valeur
Avril 76	3287	16522,5	330445,00	1	29	55,10	-	-	-	-	-	-	-	-
Mai 76	6428	361250,6	722501,20	8	228	433,20	8	173	363,30	-	-	-	-	-
Juin 76	1527	80478	160956,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Juil. 76	10826	492300	981600,00	1437	26449	95380,30	40	788	2759,75	-	-	-	540	40540,00
Août 76	2297	95837	191674,00	2726	72266	153847,70	1363	25797	68362,05	-	-	-	1049	96112,30
Sept. 76	4383	355052	710104,00	1651	60251	120836,10	8016	165211	437795,40	-	-	-	366	42207,
Oct. 76	6624	380364,5	760729,00	546	16762	136876,20	5240	106890,5	283259,88	-	-	-	22	2179,
Nov. 76	3801	248871	497742,00	1838	83544	183686,20	3919	75898	201129,70	-	-	-	72	2507,
Dec. 76	8912	465137	930274,00	801	23093	50804,60	2577	54886	145447,90	-	-	-	175	8205,1
Janv. 76	6663	313466,3	626932,00	1611	40565,2	89243,44	1600	33554	88918,10	-	-	-	-	19943,0
Fév. 76	3466	171712	343424,00	1378	43031	94273,40	2560	52736,3	139751,20	-	-	-	-	-
Mars 76	3401	204412	408824,00	995	35144	75521,80	994	20392,0	54051,19	-	-	-	5	569,80
Avril 76	5447	291793	583586,00	761	24118	53059,60	-	-	-	-	-	-	-	-
Mai 76	9164	44097,5	890195,00	842	23309	51279,80	2211	44335,4	155173,90	30	-	6762,00	310	44486,60
Juin 76	8069	450249,5	900499,00	637	15925	35035,00	1434	29356,4	102747,40	351	-	79221,90	1269	182105,50
Total	84295	4521242,9	9042485,80	15232	464714,2	1140332,6	29962	610018,5	1679749,77	381	-	85983,90	3808	447856,11

SOURCE : Conseil pour la commercialisation des viandes.

ANNEKE
TABLEAU 5

Taux du transport interne des bovins, ovins et caprins
Redevances payées aux convoyeurs par le conseil pour la commercialisation
1976
(Cedis)

De la frontière à:		Taux de transport	
		Ancien taux	Nouveau taux
B O V I N S	Bolgatanga	-	3,00
	Tamale	5,00	6,00
	Sunyani	15,00	18,00
	Koforidua	17,00	18,00
	Accra	19,00	20,00
	Cape Coast	19,00	20,00
	Sekondi	20,00	23,00
	Ho	24,00	25,00
O V I N S & C A P R I N S	Bolgatanga	0,60	1,00
	Tamale	1,00	2,00
	Sunyani	2,60	4,00
	Koforidua	2,60	4,00
	Accra	3,00	5,00
	Cape Coast	3,00	5,00
	Sekondi	3,00	6,00
	Ho	3,40	7,00
<u>Redevances du convoyeur:</u>			
B O V I N S	Bolgatanga	2,00	4,00
	Tamale	4,00	8,00
	Kumasi	11,00	18,00
	Sunyani	11,00	20,00
	Koforidua	15,00	20,00
	Accra	15,00	24,00
	Cape Coast	16,00	24,00
	Sekondi	16,00	30,00
Ho	20,00	32,00	

SOURCE: Conseil pour la commercialisation de la viande

ANNEXE
TABLEAU 6

DISTRIBUTION DES BOVINS, OVINS ET CAPRINS IMPORTES PAR LE CONSEIL POUR LA COMMERCIALISATION DES VIANDES
D'AVRIL 1974 A MARS 1976

Capitale régionale	avril 1974 à mars 1975			avril 1975 à mars 1976				Total			Bovins reçus % du total	Ovins/Caprins reçus % du total		
	Bovins (têtes)	Valeur (000g)	Ovins/Caprins (têtes)	Valeur (000g)	Bovins (têtes)	Valeur (000g)	Ovins/Caprins (têtes)	Valeur (000g)	Bovins (têtes)	Valeur (000g)			Ovins/Caprins (têtes)	
Accra	15,687	3,775.6	7,566	593.9	228	53.7	9,548	539.8	15,915	3,829.3	16,924	1,133.7	38	45
Kumasi	7,650	2,039.6	1,323	61.9	289	45.8	2,822	173.4	7,939	2,085.4	4,145	235.3	19	11
Koforidua	2,973	738.9	751	28.2	76	17.6	310	17.7	3,049	756.5	1,061	45.9	7	3
Cape Coast	2,329	587.2	603	26.2	87	20.3	570	34.3	2,416	607.5	1,173	60.5	6	3
Takoradi/Sekondi	5,255	1,273.6	1,714	63.8	93	23.1	1,457	75.7	5,348	1,296.7	3,171	139.5	13	8
Sunyani	3,742	933.2	1,122	34.6	107	27.1	669	39.6	3,849	960.3	1,791	74.2	9	5
Ho	1,297	314.6	393	13.9	65	15.4	410	23.8	1,362	330.0	803	37.7	2	2
Tamale	59	17.0	79	4.8	--	--	300	16.8	59	17.0	379	21.6	1	1
Dolgatanga	934	227.0	23	1.3	27	4.9	4,137	383.0	961	231.9	4,160	384.3	2	11
Sundries	1,025	236.9	3,396	82.9	--	--	643	41.8	1,025	236.9	4,039	124.7	2	11
ECHELON NATIONAL	40,951	10,143.6	16,910	911.5	972	207.9	20,866	1,345.9	41,923	10,351.5	37,836	2,257.4	100	100

SOURCE: Conseil pour la commercialisation des viandes: Rapport annuel de 1974 à 1975 et Rapport Annuel de 1975 à 1976.

BIBLIOGRAPHIE

- Conseil pour la commercialisation de la viande, Annual Report, 1973/74 Financial Year, Bolgatanga, 1974
- _____ . Annual Report, 1974/75 Financial Year, Bolgatanga, 1975.
- _____ . Annual Report, 1975/76 Financial Year, Bolgatanga, 1976
- Clottey, Sir John, "A Comparative Evaluation of Carcass and Offal Traits of Tropical and Temperate Cattle". Tropical Agriculture, Vol. 49, No 1, 1972, p. 9-13.
- _____ . Meat Supply of Ghana. Rome: FAO, 1970
- FAO, Agricultural Development Planning Project Ghana: Meat Development Project. Rome, 1977 (AG:DP/GHA/72/007).
- _____ . "Analysis of Nutritional Situation in Ghana and a Proposed System of Nutrition Planning for the Ministry of Agriculture". Ghana, mars 1977.
- _____ . "Ghana Animal Husbandry Production and Health". Etude régionale, 1966.
- _____ . "Perspective Study of Agricultural Development for Ghana: Central Policy Paper". Rome, 1976.
- _____ . "Perspective Study of Agricultural Development for Ghana: Demand Projections". Rome, 1976.
- _____ . "Perspective Study of Agricultural Development for Ghana: Livestock Production". Rome, 1976.
- _____ . "The Meat Processing Industry in Ghana". Rome, 1970 (Projet PNUD:SF No 115).
- Institut de recherche alimentaire du Ghana. Rapport spécial No 2, Animal Products, Accra, juillet 1969.
- Ghana, République du. Five Year Development Plan 1975/76 to 1979/80. Ministère de la planification économique. Accra, 1979.
- Ghana, République du. Bureau central des statistiques. Economic Survey 1972 to 1974. Accra, 1977.
- _____ . External Trade Statistics. Accra, diverses éditions de 1967 à 1976.
- _____ . Population Census 1970. Accra, 1971.
- _____ . Livestock Poultry Report. Accra, 1972 à 1974.
- Ghana, République du. Ministère de l'agriculture. Division de la recherche et de la planification économique. Annual Reports. Accra.
- Fonds monétaire international (FMI). International Financial Statistics, Vol. 32, No 1. Washington, D.C., janvier 1979.
- Kassem. "Animal Husbandry, Production and Health". Country Study, F.A.O. 1965
- Ministère de l'agriculture (Ghana) et Ministère des affaires étrangères (France). SEDES. Project for Development of Livestock in Ghana -- Feasibility Study. Vol I et Vol II. Accra, 1972

Reusse, Eberhard. "Ghana's Food Industries". Rome: F.A.O., 1968.

USAID. Development Assistance Program for Ghana. Accra, 1974

USDA. Africa and West Asia Agricultural Situation. Washington, D.C., 1977.

USDA. Indices of Agricultural Production in Africa and the Near East, 1967 to 1976. Washington, D.C., 1977.

Banque Mondiale. Appraisal of Livestock Development Project Ghana. Mai, 1974.

_____. Appraisal of Upper Region Agricultural Development Project Ghana. Juin 1976. (Rapport No 1061a-GH).

_____. Ghana Agriculture Sector Review, Vol. II, (Annexes I-V). Octobre 1977.

LIBERIA

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
REMERCIEMENTS.	247
LISTE DES TABLEAUX	248
LISTE DES CARTES	249
LISTE DES FIGURES.	249
SOMMAIRE	250
CHAPITRE 1: INTRODUCTION.	255
Synthèse du chapitre.	255
1.1 Cadre général.	255
1.2 Population	255
1.3 Conjoncture et perspectives économiques d'ensemble	258
CHAPITRE 2: LE SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE DOMESTIQUE	263
Synthèse du chapitre.	263
2.1 Institutions publiques	263
2.2 Importance économique et caractéristiques principales.	266
2.2.1 Bovins.	267
2.2.2 Petits ruminants, porc et volaille.	268
2.3 Production du secteur privé moderne.	270
CHAPITRE 3: TRANSPORT	272
Synthèse du chapitre.	272
3.1 Réseau général	272
3.1.1 Routes.	272
3.1.2 Voies ferrées	274
3.1.3 Ports	276
3.2 Transport des animaux.	276
3.2.1 Modes et moyens	276
3.2.2 Frais de transport.	279
CHAPITRE 4: LA COMMERCIALISATION DU BETAIL ET DE LA VIANDE.	281
Synthèse du chapitre.	281
4.1 Structure physique des marchés du bétail	281
4.2 Commerce au détail des viandes	282
4.2.1 Villes et villages de l'intérieur	282
4.2.2 Monrovia.	282
4.3 Consommation des viandes	283
4.4 Prix des animaux et des viandes.	285

	<u>PAGE</u>
CHAPITRE 5: IMPORTATIONS DE BETAIL ET DE VIANDE	288
Synthèse du chapitre.	288
5.1 Importations de bétail et de viande.	288
5.2 Coûts en devises des importations.	292
5.3 Prix des viandes et demande en produits d'importation.	297
5.4 Compétitivité future des prix des viandes et des prix du bétail.	301
ANNEXE STATISTIQUE.	304
BIBLIOGRAPHIE	310

REMERCIEMENTS

Le présent rapport sur la commercialisation du bétail et de la viande en République du Libéria a été rédigé dans le cadre du contrat REDSO/WA 77-105 à la demande du Bureau régional des services de développement économique (REDSO) de l'Agence pour le développement international des Etats-Unis (AID) à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Le présent rapport ne constitue qu'un élément d'une étude régionale sur la commercialisation du bétail et de la viande dans le "corridor central" de l'Afrique de l'Ouest, les autres pays concernés étant le Togo, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Bénin, le Mali et la Haute-Volta.

Le présent rapport se fonde sur une mission d'étude réalisée en République du Libéria en avril et mai 1978 par Henri P. Jossierand, Chargé de recherche au Centre de recherches sur le développement économique (CRED) de l'Université de Michigan.

L'auteur souhaite exprimer ici ses remerciements aux autorités du Libéria pour l'aide considérable et la collaboration qu'elles ont offertes à tous les stades de l'étude, notamment par l'entremise des fonctionnaires faisant partie du Service national de l'élevage, le Ministère de l'agriculture et le Ministère de la planification et des affaires économiques. Ses remerciements s'adressent particulièrement à MM. Hilary Mason, Directeur, et Lancelot McCauley, Directeur adjoint du Bureau de l'élevage, ainsi qu'à leurs services pour leur coopération dévouée et amicale. Parmi les nombreuses personnes qui ont, à des titres divers, offert leur collaboration, la gratitude de l'auteur s'adresse tout particulièrement à MM. Elijah Roberts et James Mehn de Monrovia, Samuel Hodge (Coordonnateur du MA, Comté de Grand Gedeh) et Daniel Nyanfor, Directeur régional pour l'élevage, Comté du Maryland, le Dr Jacobs du Comté de Sinoe et les Vétérinaires de Suakoko, Saniquellie et Voinjama.

LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau</u>		<u>Page</u>
Sommaire I	Sommaire des conditions de l'offre et de la demande pour la viande au Libéria, 1968-1977.	253
Sommaire II	Importations de viande au Libéria, toutes sources, 1968-1977.	254
1.1	Population globale de 1978, 1980, 1985, 1990	258
1.2	Taux de croissance démographique, 1962-1976.	259
1.3	Produit intérieur brut au prix des facteurs, 1973-1977	260
1.4	Statistiques sommaires du commerce extérieur, 1973-1977	261
2.1	Investissements publics consacrés à l'agriculture, 1977-78	266
2.2	Estimations de la production domestique d'élevage et de viande, 1977.	269
3.1	Evolution du réseau routier, 1964-1974.	273
3.2	Densités routières en Afrique de l'Ouest.	273
3.3	Coût du transport bovin, Libéria, 1978.	280
4.1	Consommation estimative de viande, Monrovia et autres régions, 1978	284
4.2	Prix de détail attribués aux viandes et produits connexes, 1978	286
5.1	Importations de viandes au Libéria, toutes sources, 1968-1977	289
5.2	Coût en devises des importations de bovins, 1970-1977.	294
5.3	Coût global en devises des importations de viandes et bovins (1970-1977)	295
5.4	Sommaire des conditions de l'offre et de la demande applicables aux viandes et bovins vifs importés, 1968-1977	296
5.5	Prix et quantités relatives des importations de viandes et de bétail, 1968-1977	298

LISTE DES CARTES

<u>Carte</u>		<u>Page</u>
1.1	République du Libéria, Pluviométrie annuelle.	256
1.2	République du Libéria, Zones climatiques.	257
3.1	Les transports du Libéria.	275
3.2	Flux de bétail et de viandes.	277

LISTE DES FIGURES

<u>Figure</u>		<u>Page</u>
5.1	Importations libériennes de bétail et de viande, 1968-1977.	291
5.2	Prix des importations de viande et de bovins, 1968-1977.	300

SOMMAIRE

On estime que la consommation libérienne globale de viande et de ses dérivés (à l'exception du gibier), enregistrée en 1977, se chiffre à plus de 10.600 tonnes métriques, ce qui équivaut à une consommation par habitant de 6,4 kg pour l'année en question. Le secteur de l'élevage domestique a fourni plus de 60 pour cent de la consommation globale, la contribution relative des différentes espèces animales étant: les bovins, 4,4 pour cent; les petits ruminants, 14 pour cent; les porcs, 52 pour cent; et la volaille, 30 pour cent.

Les importations de bétail et de viande ont couvert les quatre milliers de tonnes restantes de la viande consommée et le coût pour la République du Libéria a largement dépassé les 6 millions de dollars en devises.

Au cours de la période 1968-1977, la consommation globale de viande et ses préparations s'est accrue au rythme moyen de 4,7 pour cent par an, la consommation de viande par habitant se trouvant ainsi portée de 5,7 à 6,4 kg. La production domestique s'est néanmoins développée au rythme moyen global (toutes espèces) de 3,5 pour cent. Dès lors, les importations globales de viande et de bétail ont enregistré une hausse annuelle moyenne de 6,9 pour cent, pour être passées de 2.186,1 tonnes en 1968 à 2.994 tonnes en 1977.

Au cours de cette même période allant de 1968 à 1977, les importations ont essentiellement consisté en viande congelée provenant du Danemark, des Etats-Unis, d'Australie et d'Argentine; la part réservée au bétail dans les importations de bétail et de viande s'est chiffrée à plus de 50 pour cent pour deux ans uniquement (voir le Tableau II du Sommaire).

Les importations libériennes de viande en provenance des états de l'Afrique de l'Ouest ont été extrêmement limitées; le montant le plus significatif n'a jamais atteint vingt tonnes par an. Les importations de bétail ont consisté en importations de bovins en provenance du Mali, de la Côte d'Ivoire, de la Sierra Leone et de la Guinée; dans presque tous les cas, les animaux ont été, et sont encore, menés à pied à la frontière libérienne et transportés par camion à l'intérieur du pays.

Si l'on considère les faibles niveaux atteints en 1968 et 1969, les importations de bovins ont enregistré une hausse très aiguë (facteurs de 2 et 3) entre 1970 et 1972 et ont atteint leur volume de pointe chiffré à plus de 2.000 tonnes en 1973 et 1976, les seules années durant lesquelles les importations de bétail ont couvert plus de la moitié des importations globales de viande et de bétail. Par suite de la réduction des effectifs due à la sécheresse, le nombre des animaux sahéliens fournis aux marchés du sud a entraîné un fléchissement

du prix relatif du bétail au point de provoquer une contraction notable du volume d'importations de viande congelée. En 1975, les importations de bétail étaient retombées au-dessous de leur niveau de 1970 par suite tant des efforts de reconstitution du troupeau sahélien que de la contraction enregistrée par les revenus réels libériens.

Au cours des dernières années, les importations de bétail sahélien (c'est-à-dire, malien dans le cas du Libéria) ont dû entrer en concurrence non seulement avec les importations de viandes congelées mais aussi avec les effectifs sensiblement accrus de bovins N'dama en provenance de Guinée et de Sierra Leone.

Sur la base des différents paramètres de croissance et d'exploitation présentés au Chapitre Deux, on estime que la production domestique de viande continuera de croître au rythme annuel d'environ 3,5 pour cent jusqu'à l'horizon 1990. D'autre part, on estime que la demande globale en viande s'accroîtra plus rapidement pour accuser un rythme annuel moyen d'environ 4,5 pour cent. De surcroît, les données présentées à la section 5.3 suggèrent que l'élasticité de la demande par rapport au revenu en viande et en bétail importés est très proche du chiffre un. Aussi estime-t-on que, pour 1985 et 1990, on assistera à ce qui suit:

	Production domestique (tonnes)		Importations de viande et bétail (tonnes)		Consommation globale (tonnes)
		%		%	%
1985	8.749,5	(58)	6.379,5	(42)	15.129,0 (100)
1990	10.391,7	(55)	8.461,8	(45)	18.853,5 (100)

Notre analyse de la composition changeante des importations de viande pour la période 1968-1977, que présente le Chapitre Cinq, indique une sensibilité remarquable de la demande aux modifications des prix relatifs parmi les catégories de viandes importées. Les consommateurs libériens ont limité la hausse des coûts globaux à 6,5 pour cent par an du fait qu'ils se sont détournés des importations coûteuses dites 011 et 013 SITC au profit des produits 012, lesquels ont enregistré une hausse aiguë mais à partir d'un niveau moindre que pour les deux autres catégories.

On s'attend que les consommateurs libériens continueront d'orienter leurs achats parmi les quatre viandes importées disponibles (011, 012, 013 et la viande d'animaux vifs) en fonction de leurs prix relatifs. Nous prévoyons que la valeur globale des importations de

viande et de bétail suivra de près l'évolution des revenus nationaux. Cependant, le bétail sahélien ne l'emportera pas sur les divers produits concurrents de viande congelée et de bétail (en provenance de Guinée et de Sierra Leone) dans une mesure significative, notamment sur le marché de Monrovia.

SOMMAIRE I

SOMMAIRE DES CONDITIONS DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE POUR LA VIANDE AU LIBERIA, 1968-1977

<u>Année</u>	<u>Production¹ domestique estimative (tonnes)</u>	<u>% de la consommation globale</u>	<u>Importations² globales (tonnes)</u>	<u>Consommation globale (tonnes)</u>	<u>Consommation³ par habitant (kg/an)</u>
1968	4,861.2	69.0	2,186.1	7,047.3	5.70
1969	5,032.8	70.5	2,107.7	7,140.5	5.60
1970	5,210.5	66.0	2,638.8	7,849.3	5.90
1971	5,394.4	57.0	4,005.0	9,399.4	6.90
1972	5,584.8	59.0	3,844.7	9,429.5	6.70
1973	5,782.0	60.0	3,872.5	9,654.5	6.60
1974	5,986.1	63.5	3,443.9	9,430.0	6.30
1975	6,197.4	72.0	2,421.7 ⁴	8,619.1	5.50*
1976	6,416.2	64.0	3,612.4	10,028.6	6.25
1977	6,644.5	62.5	3,994.0	10,638.5	6.40

SOURCE: Ministère de la planification et des affaires économiques de la République du Libéria (MPAE),
Commerce extérieur du Libéria, 1968-1977.

¹ L'évaluation de la production domestique pour l'année la plus récente (1977) se fonde sur les données présentées au Tableau 2.2. La moyenne géométrique pondérée du taux de croissance applicable à chaque espèce domestique produit un taux de croissance moyen chiffré à 3,5 pour cent au niveau du sous-secteur de l'élevage domestique.

² Il s'agit des importations de viande aussi bien que celles d'animaux vifs en provenance des pays environnants. Les Tableaux A à D présentent la base des données qui sous-tendent ces chiffres.

³ Les chiffres de consommation cités ne comprennent pas la contribution applicable au gibier; celle-ci serait forcément une approximation grossière qui ne contribuerait pas à améliorer les comparaisons établies d'année en année entre les données de consommation indiquées dans le présent tableau.

⁴ En 1975, le Libéria a connu une hausse des res revenus sensiblement plus lente.

SOMMAIRE II

IMPORTATIONS DE VIANDE AU LIBERIA, TOUTES SOURCES, 1968-1977
(t o n n e s)

<u>Année</u>	<u>Viande rouge</u>	<u>% du total</u>	<u>Viande d'animaux vifs¹</u>	<u>% du total</u>	<u>Total</u>
1968	1,730.4	79.2	455.7	20.8	2,186.1
1969	1,655.9	78.6	451.8	21.4	2,107.7
1970	1,541.2	58.4	1,097.6	41.6	2,638.8
1971	2,538.2	63.4	1,466.8	36.6	4,005.0
1972	2,072.7	53.9	1,772.0	46.1	3,844.7
1973	1,609.9	41.6	2,262.6	58.4	3,872.5
1974	1,393.5	40.5	2,050.4	59.5	3,443.9
1975	1,498.1	61.9	923.6	38.1	2,421.7
1976	1,830.3	50.7	1,782.1	49.3	2,612.4
1977	22,122.2	53.1	1,871.8	46.9	3,994.0

SOURCE: MPAE, Commerce extérieur du Libéria, 1968-1977.

¹Viande et abats des animaux vifs en provenance des pays suivants: Sierra Leone, Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, et autres. Cf. Tableaux A à D, Annexe statistique.

- REMARQUES: - Les abats représentent 25% du poids carcasse pour les bovins et 15% pour les petits ruminants.
- Poids carcasse moyen des Zébus, 140 kg; des N'Damas, 100 kg.
 - Poids carcasse moyen des petits ruminants en provenance du Mali, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, 11 kg; de la Sierra Leone et de la Guinée, 9 kg.

CHAPITRE PREMIER

INTRODUCTION

Synthèse du chapitre

La présente section comprend une description succincte des aspects physiques, démographiques et économiques de la République du Libéria. On y trouvera des données démographiques et une évaluation de la croissance (3,3 pour cent par an dans l'ensemble) ainsi qu'un aperçu général économique à titre d'informations de référence qui serviront aussi par la suite de paramètres relatifs à la demande par rapport à la population et aux revenus.

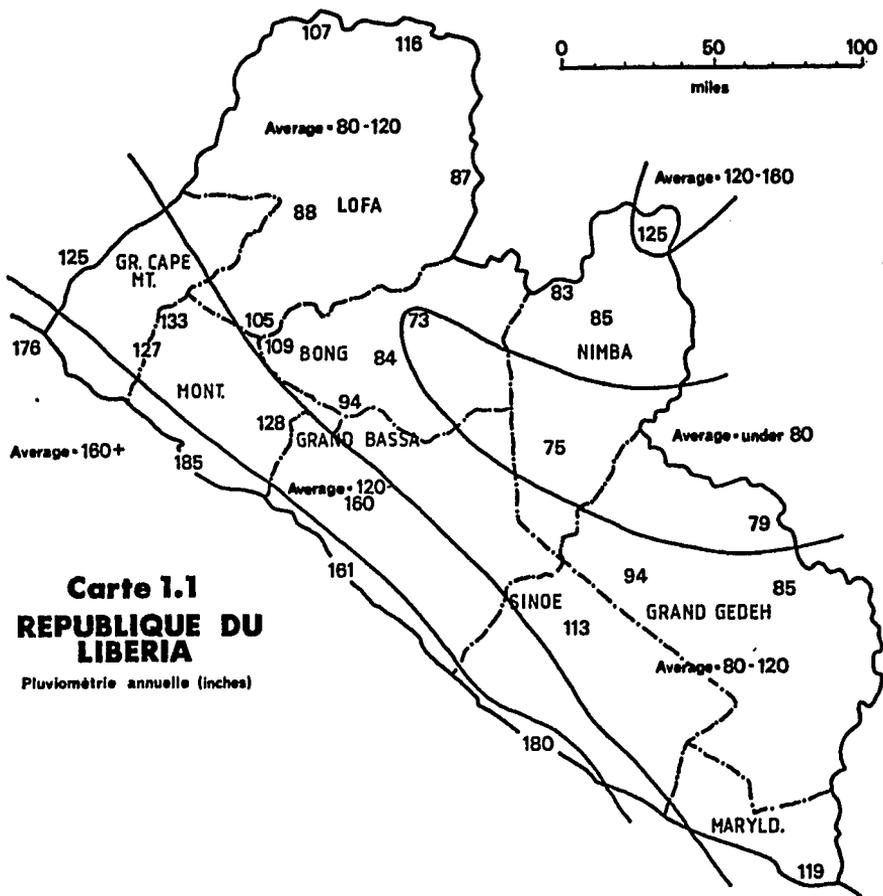
1.1 Cadre général

La République du Libéria se situe dans la partie occidentale du Golfe de Guinée; le territoire couvre quelque 113.370 kilomètres carrés qui vont du littoral atlantique fort étendu (560 kilomètres) aux frontières de la Sierra Leone au nord-ouest, de la Guinée au nord et de la Côte d'Ivoire à l'est. Les précipitations annuelles côtières sont considérables (4.320 mm), et décroissent vers l'intérieur du pays où elles atteignent 1.778 mm; l'humidité moyenne est de l'ordre de 80%.

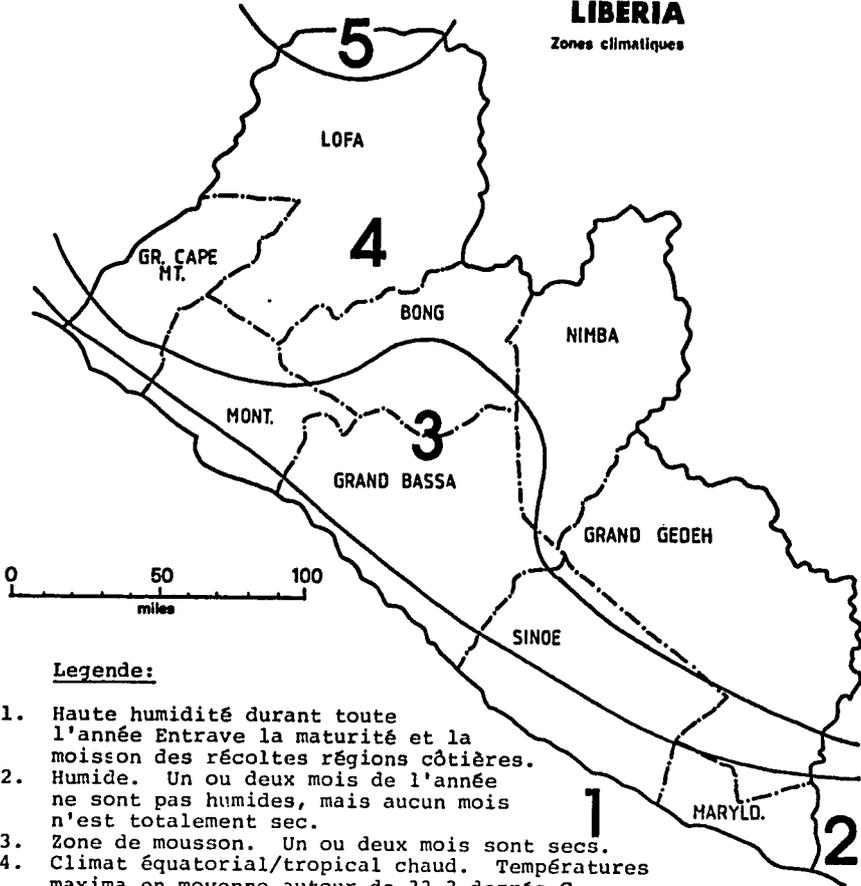
Les Cartes 1.1 et 1.2 illustrent l'évolution des caractéristiques climatiques du pays à mesure que l'or se déplace du littoral vers l'intérieur du pays. La forêt tropicale couvre la quasi-entièreté du territoire libérien et impose des besoins substantiels en main-d'oeuvre pour ce qui est de préparer les terres requises pour l'agriculture de subsistance et les cultures de rente. C'est ainsi que le calendrier agricole établi pour le riz de plateau consacre cinq mois chaque année au débroussaillage, au brûlage et au défrichement des terres avant de les semer et de les cultiver. Ainsi que nous le verrons, cet aspect vaut dans une certaine mesure pour les activités d'élevage. Après le riz, la culture vivrière essentielle est le manioc; le café, le cacao et la canne à sucre constituent les principales cultures de rente.

1.2 Population

Les données démographiques que contient la présente section ont été



Carte 1.2
REPUBLIQUE DU
LIBERIA
Zones climatiques



Legende:

1. Haute humidité durant toute l'année. Entrave la maturité et la moisson des récoltes régions côtières.
2. Humide. Un ou deux mois de l'année ne sont pas humides, mais aucun mois n'est totalement sec.
3. Zone de mousson. Un ou deux mois sont secs.
4. Climat équatorial/tropical chaud. Températures maxima en moyenne autour de 33.3 degrés C.
5. Hauts-Plateaux. La température minimale moyenne est en-dessous de 20 degrés C. durant toute l'année.

SOURCE: Adapté de Crop Ecologic Survey in West Africa, FAO, Nations Unies.

collectées au cours des recensements de la population libérienne de 1962 et 1974 et peuvent se résumer de la façon qui suit:

- 1962 Population: 1.016.443 habitants
Densité: 27,4 personnes/mille carré (éventail: 9,3 habitants dans le Comté de Grand Geddeh et 188,3 dans le Comté de Monteserrado).
- 1974 Population: 1.503.368 habitants
Densité: 40,5 habitants/mille carré (éventail: 11,5 habitants dans le Comté de Grand Geddeh et 308,7 dans le Comté de Monteserrado).

D'un recensement à l'autre, le taux de croissance démographique annuel s'est établi en moyenne à 3,32 pour cent. Dans l'hypothèse où la population libérienne continue de croître au même rythme (lequel est élevé, mais non pas déraisonnable étant donné que les classes d'âge 15-44 forment 44,4 pour cent et les classes d'âge 0-14 forment 40,8 pour cent de la population globale), nous pouvons établir les projections suivantes:

TABLEAU 1.1

POPULATION GLOBALE DE 1978, 1980, 1985, 1990

<u>Année</u>	<u>Population globale</u>
1978	1.713.180
1980	1.828.823
1985	2.153.246
1990	2.535.220

A l'évidence, la croissance démographique n'interviendra pas de manière égale dans toute la République. Les données des deux recensements nationaux corrigées en fonction des différences de taille et de districts administratifs montrent que la croissance a été très inégale au niveau de la capitale du pays et des neuf comtés. La moyenne des taux annuels de croissance se chiffre comme suit:

TABLEAU 1.2

TAUX DE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE, 1962-1976

1962-1974	
Monrovia	7,6 % p.a.
Comté de Montserrado	5,35% p.a.
Comté de Grand Cape Mount	4,8 % p.a.
Comté de Nimba	3,6 % p.a.
Comté de Grand Gedeh	3,4 % p.a.
Comté de Bong	2,8 % p.a.
Comté de Lofa	2,7 % p.a.
Comté de Sinoe	2,15% p.a.
Comté de Grand Bassa	1,8 % p.a.
Comté de Maryland	1,4 % p.a.
LIBERIA	3,32% p.a.

SOURCE: Karl-Heinz Hasselmann, 1977.

Les données ci-dessus traduisent les résultats des tendances qui ont caractérisé, au cours de douze années, la nouvelle répartition de la population libérienne, et il conviendrait d'effectuer une analyse démographique très approfondie pour établir des prévisions fermes quant aux structures démographiques futures. Le lecteur est néanmoins invité à remarquer, d'une part, que la région de Monrovia et les Comtés de Montserrado enregistrent des taux de croissance élevés et que, d'autre part, les principales régions d'élevage (les Comtés de Maryland, Sinoe, Grand Bassa et Lofa) enregistrent de taux inférieurs à la moyenne. Cependant, les différents taux de croissance démographique particuliers aux neufs comtés libériens ne traduisent pas tous les déplacements démographiques. Au cours de l'intervalle de douze ans qui s'est écoulé entre les recensements, un déplacement de population est intervenu à l'échelon national des zones rurales vers les zones urbaines, et ce indépendamment du rythme global de croissance démographique enregistré dans chaque comté. Par suite de cet exode à grande échelle, la proportion d'habitants libériens qui résident dans les villes et les bourgs est passé de 20 pour cent en 1962 à 29 pour cent (d'une population bien plus nombreuse) en 1974.

1.3 Conjoncture et perspectives économiques d'ensemble

Les sous-secteurs dominants de l'économie libérienne, l'extraction du minerai de fer et les plantations d'hévéas, représentent environ la moitié du produit intérieur brut -- essentiellement en termes

de recettes et de droits d'exportation, L'économie particulière à l'extraction minière du fer a largement dicté la forme des attributs qui caractérisent l'industrie libérienne; par conséquent, il existe peu de liens entre les revenus nationaux et les activités capitalistiques des concessionnaires étrangers. Dans le cas du caoutchouc, toutefois, près de la moitié de la valeur des activités domestiques revient au Libéria étant donné que l'emploi enregistré dans le secteur du caoutchouc est proportionnellement beaucoup plus important et que l'on constate un degré bien plus considérable d'investissement et de participation des intérêts libériens privés au niveau dudit secteur.

L'économie traditionnelle couvre, d'après les estimations, 14 pour cent du PIB (Plan national de développement socio-économique, Ministère de la planification et des affaires économiques, Monrovia, 1976). La demande et les prix particuliers aux principales ressources libériennes produisant des devises sont presque entièrement exogènes aux politiques économiques du pays; la combinaison de la récession éprouvée au début des années soixante-dix par les économies des principaux clients du Libéria et d'une inflation par les coûts affectant la plupart des produits importés par le Libéria exerce une influence marquée sur la conjoncture économique de ce dernier. Cette incidence se manifeste dans les tendances connexes du PIB, de la balance des paiements et du niveau des prix à l'échelon national. Entre le milieu des années soixante et le début des années soixante-dix, le produit intérieur brut du Libéria s'est accru -- en termes réels -- au rythme moyen de 6 pour cent par an. Néanmoins, de 1975 à 1977, le PIB du Libéria a enregistré une hausse moyenne de 1,05 pour cent en dollars constants de 1971.

TABLEAU 1.3

PRODUIT INTERIEUR BRUT AU PRIX DES FACTEURS, 1973-1977
(millions de dollars EU)

<u>Année</u>	<u>PIB aux prix courants</u>	<u>PIB aux prix de 1971</u>
1973	375,2	343,4
1974	459,7	356,6
1975	559,1	343,5
1976 ^a	560,8	354,3
1977 ^a	606,0	358,0

SOURCE: Ministère de la planification et des affaires économiques, Rapport annuel, 1977,

REMARQUE: Estimations préliminaires

La balance commerciale nationale s'est également détériorée, le solde en 1977 se situant au niveau le plus bas enregistré depuis le milieu des années soixante.

TABLEAU 1.4

STATISTIQUES SOMMAIRES DU COMMERCE EXTERIEUR, 1965-1977
(Millions de dollars US)

<u>Année</u>	<u>Exportations</u>	<u>Importations</u>	<u>Balance commerciale</u>
1965	135,4	104,8	30,6
1966	150,5	113,7	36,8
1967	158,8	125,2	33,6
1968	199,4	108,5	90,0
1969	232,8	114,7	118,1
1970	235,9	149,7	86,2
1971	246,6	162,4	84,2
1972	269,8	178,7	91,1
1973	324,0	193,5	130,5
1974	400,2	288,4	111,8
1975	394,4	331,2	63,2
1976 ^a	457,0	399,2	57,8
1977 ^a	465,0	450,0	15,0

SOURCE: Ministère de la planification et des affaires économiques, Statistiques du commerce extérieur, certaines années.

REMARQUE : ^aEstimations

Le déflateur du PIB dont se sert le Ministère de la planification et des affaires économiques aux fins d'ajuster le niveau des prix est l'Indice des prix à la consommation de Monrovia. L'indice en question -- dont les coefficients de pondération figurent entre parenthèses -- comprend les postes suivants: denrées alimentaires (34,4 pour cent), boissons et tabac (5,7 pour cent), carburant et éclairage (5 pour cent), habillement (13,8 pour cent), articles ménagers et ameublement (6,1 pour cent), services sanitaires et soins personnels (11,4 pour cent), loyer (14,9 pour cent) et divers (8,7 pour cent). Durant la période 1965-1971, l'Indice général des prix de Monrovia a enregistré une hausse moyenne de 3,6 pour cent par an, la composante denrées alimentaires ne se développant pour sa part qu'au rythme très modeste de 1,2 pour cent. Entre 1972 et 1977, les prix de tous les postes ont été à la hausse, à raison de 12,6 pour cent par an, plus particulièrement ceux de l'alimentation dont la hausse s'est chiffrée à 15,6 pour cent par an (Ministère de la planification et des affaires économiques, Bulletins statistiques trimestriels).

Les perspectives de croissance économique au Libéria dépendent dans une large mesure de facteurs sur lesquels la république exerce un contrôle négligeable, voire nul; il s'agit, par exemple, des décisions prises en matière d'investissement et de production au niveau des industries extractives et du caoutchouc, des liens entre le secteur

concessionnaire et le reste de l'économie, ainsi que le niveau et l'utilisation des ressources générées par leur activité (cf. Plan de développement de 1976-1980). Dans la mesure où l'on s'attend que la demande en produits dérivés de l'acier et du caoutchouc atteindra un niveau plus constant et plus élevé en Europe occidentale et aux Etats-Unis, et qu'une amélioration continue affectera le caoutchouc domestique, la production de sciages, les industries manufacturières et les services, les prévisions établissent à 4,5 pour cent environ la croissance annuelle moyenne du PIB d'ici à 1980 (Ministère de la planification et des affaires économiques, 1977). En revanche, le secteur traditionnel devrait rester pratiquement inchangé par rapport à son niveau de croissance de 3,5 pour cent enregistré pour la décennie 1964-1974.

CHAPITRE DEUX

LE SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE DOMESTIQUE

Synthèse du Chapitre

Le présent chapitre concerne l'institution publique responsable de la production animale du Libéria, et décrit son organisation, ses objectifs et ses projets. Intervient ensuite un examen de l'importance absolue et relative de l'élevage au sein du secteur agricole et de l'économie dans son ensemble. Enfin, le lecteur y trouvera une description des méthodes et pratiques particulières à l'élevage présentées par espèce, pour le secteur tant traditionnel que moderne.

2.1 Institutions publiques

La responsabilité des interventions publiques dans le sous-secteur de l'élevage incombe au Service national de l'élevage qui fait partie du Ministère de l'agriculture. Le ministère en question est placé sous la direction du Ministre, lequel est secondé par deux assistants principaux, les Ministres adjoints. Il existe quatre Services majeurs, chacun d'eux étant supervisé par un Sous-Ministre: Administration, Services techniques, Planification et évaluation économiques, ainsi qu'Élevage et pêches.

Le Service national de l'élevage, établi en 1956 et remis en service en 1972, est placé sous la responsabilité d'un Directeur, d'un Directeur adjoint et de deux Directeurs assistants (l'un pour les Hauts-Comtés: Bong, Lofah, Grand Gedeh, Nimba, Sinoe et Maryland, et l'autre pour les Bas-Comtés: Montserrado, Bassa, et Grand Cape Mount, ainsi que les territoires de Marshall et Gibi). Il compte par ailleurs quatre vétérinaires: un vétérinaire libérien, trois vétérinaires contractuels, un vétérinaire consultant libérien, quarante-neuf employés libériens et un expert en production animale détaché par la FAO.

Pour mieux assurer l'administration, la mise en oeuvre et le contrôle des projets dans les différents comtés, chacun de ceux-ci est doté d'un Surveillant et, d'après l'intensité et le volume des

activités de la région, un, deux ou trois aides. Ces Directeurs régionaux travaillent directement avec les cultivateurs et se rendent à leurs exploitations à mesure des besoins; ils y donnent des conseils et une assistance techniques, administrent les traitements qui ne requièrent pas les soins d'un vétérinaire. Le SNE est également chargé d'inspecter la viande des abattoirs ou des marchés (SNE, 1978). Les objectifs officiels du Service sont énoncés comme suit:

1. Initier les cultivateurs aux bonnes pratiques de l'élevage.
2. Aménager des pâturages dans diverses régions du pays.
3. Encourager la création de coopératives d'élevage.
4. Fournir des services vétérinaires aux cultivateurs engagés dans la production animale.
5. Fournir aux cultivateurs un troupeau reproducteur amélioré.
6. Mettre en place une unité laitière dans le Comté de Montserrado.
7. Préparer les mélanges destinés à l'embouche à partir de substances locales pour les mettre à la disposition des cultivateurs (SNE, 1978).

Le centre des activités sur le terrain du SNE se situe à la Station centrale de l'agriculture expérimentale (SCAE) de Suakoko, près de Gbarnga. Le Service y gère un bétail laitier composé de 30 bovins exotiques (Holstein) ainsi que de 220 bovins locaux de la race N'Dama et N'Dama/Lagunaire. Près de 120 hectares sont réservés aux expériences relatives au pâturage à base de différentes herbes: le dactyle (*Brachiaria brizantha*), *Stylosanthes gracilis*, l'herbe à éléphant (*Pennisetum purpureum*) et l'herbe de Guinée (*Panicum maximum*). Le Service se sert également de la station pour y donner des cours de formation étalés sur six semaines et destinés aux agents d'élevage. On encourage des cultivateurs privés à se rendre à la SCAE pour s'y instruire et assister à des démonstrations; certains d'entre eux font paître leur bétail sur les pâturages de la station ou y mènent leurs animaux de reproduction (la station a compté 56 animaux privés à l'automne de 1978). Par ailleurs, le personnel de la SCAE encourage les cultivateurs locaux à intensifier et améliorer leur élevage porcin; on vend chaque année 200 à 250 porcs aux cultivateurs des alentours pour accroître et améliorer leur troupeau.

La station de Suakoko réalise de surcroît le projet pour les petits ruminants de la nouvelle Union du fleuve Mano. Une douzaine d'hectares ont été réservés à une étude sur les effets du brout ovin et caprin sur les mauvaises herbes.

Le Service gère également un certain nombre de projets dans plusieurs autres régions, les principaux étant actuellement:

1. Coopérative de Foyah Interfowar (Comté de Lofa)

L'objectif est d'encourager les cultivateurs locaux à former

une coopérative d'élevage bovin en fournissant plus de 250 hectares de pâturages clôturés et plantés en dactyle et stylosanthes. On compte actuellement 81 bêtes N'Damas qui appartiennent au gouvernement et sont destinées à la reproduction et à l'amélioration des troupeaux que possèdent les coopératives. Ces animaux sont vaccinés une fois par an contre le CBPP, la peste bovine, la fièvre aphteuse, et sont pulvérisés chaque mois. Ils ne souffrent pas de la trypanosomiase et semblent être en excellent état.

2. Panama (près de Greenville, Comté de Sinoe)

Cette unité de multiplication animale n'a pas dépassé les tous premiers stades de sa construction et de son organisation. A son achèvement, elle sera la principale station du comté pour la formation et les démonstrations tant bovines que porcines. Dans ce cas-ci également, on procède au défrichement des terres pour y faire des essais d'herbes locales.

3. Bariake (Comté du Maryland)

Le principal projet d'élevage du Comté du Maryland en est également aux premiers stades de sa mise en oeuvre. Ici encore, l'objectif visé est de réserver des pâturages améliorés plantés en dactyle à environ une centaine de bovins N'Damas Muturu appartenant à une coopérative.

4. Zleh Town (Comté du Grand Gedeh)

La même description vaut pour le nouveau projet situé près de la ville de Zwedru. Le Service de l'élevage fournit également des conseils techniques, du matériel et un troupeau (génisses, porcs, poussins d'un jour) aux deux écoles agricoles et industrielles, les Institutions Booker Washington et Ricks.

Enfin, le SNE organise une campagne annuelle de vaccination contre le CBPP, la peste bovine et la fièvre aphteuse; 7.000 animaux (un peu plus du cinquième du troupeau bovin global) ont été vaccinés en 1977.

Du point de vue de la commercialisation, le Service de l'élevage et ses représentants dans les différents comtés sont chargés de superviser l'abattage et d'inspecter la viande. Les agents du Service inspectent également les bovins près des divers points d'entrée frontalière et délivrent des certificats de santé aux animaux transportés par camion à travers le pays; ils imposent fréquemment une quarantaine de deux semaines. Sur le plan du détail, aucun prix officiel n'est fixé pour la viande fraîche que ce soit à Monrovia ou dans les comtés de l'intérieur. Jusqu'ici, hormis le projet ovin/caprin à petite échelle de l'Union du fleuve Mano, les efforts du SNE se sont presque entièrement

axés sur les bovins. C'est souvent le cas dans les pays du littoral ouest-africain, et le phénomène est peut-être dû, à notre avis, au fait que les bovins sont une cible plus "évidente" (en raison des importations et de la consommation urbaine de boeuf). Par ailleurs, ils sont les moins nombreux de toutes les espèces. Sans négliger le potentiel de la production bovine, la politique officielle formulée par le Ministère de la planification et des affaires économiques, consiste à mettre l'accent sur la production de porcs, de petits ruminants et de volaille (MPAE, 1978), essentiellement en raison du rythme de reproduction plus accéléré desdites espèces et des incidences impliquées dans le sens d'une meilleure répartition des revenus. L'importance limitée de l'intérêt prêté jusqu'ici par le SNE aux espèces autres que les bovins peut également s'expliquer par le fait qu'un nombre relativement restreint d'entreprises libériennes ont fortement investi dans la production porcine et avicole semi-industrielle. Un examen de leur contribution à l'offre globale de viande -- et celle des grands investisseurs concessionnaires -- fait l'objet d'un examen plus approfondi dans la suite du présent chapitre. Le Tableau 2.1, ci-dessous, indique la place qu'occupe l'élevage dans les divers projets de développement agricole.

TABLEAU 2.1

INVESTISSEMENTS PUBLICS CONSACRES A L'AGRICULTURE, 1977-78

	<u>Montant (dollars)</u>	<u>Pourcentage du total</u>
Production rizicole	3.533.412	12,3
Production arbustive	9.022.718	32,6
Production de caoutchouc	518.777	1,9
Elevage	1.296.854	4,7
Développement halieutique	422.524	1,5
Autres postes	12.855.824	46,5
Total	<u>27.650.109</u>	<u>100,0</u>

SOURCE: MPEA, 1978.

2.2. Importance économique et caractéristiques principales

Les données statistiques relatives au sous-secteur de l'élevage libérien sont à la fois rares et invérifiables. La section statistique du Ministère de l'agriculture a abordé la question en inscrivant

une composante élevage aux autres enquêtes (comme la seconde phase de l'enquête sur la production culturale), mais on ne peut jusqu'ici généraliser les résultats obtenus pour les appliquer à l'ensemble de la République. Ainsi qu'il se produit fréquemment dans les cas où plusieurs sources différentes proposent des estimations pour les mêmes paramètres incertains, il est difficile de juger de leur degré d'indépendance les unes par rapport aux autres. La taille du secteur de l'élevage domestique supposée dans le Tableau 2.2 combine les estimations des deux sources les plus fiables, la FAO et la SEDES.¹ Bien que le nombre d'animaux tienne dans une large mesure de l'imagination, d'autres paramètres, comme les taux de croissance et d'exploitation, sujets à interactions, se fondent sur des comparaisons avec des animaux élevés dans des conditions raisonnablement analogues mais qui font l'objet d'un meilleur contrôle statistique. De surcroît, les limites des paramètres de la croissance et de l'exploitation sont d'ordre biologique, et la marge d'erreur à long terme -- notamment pour les femelles -- est considérablement moindre que dans le cas des estimations relatives à la taille des troupeaux. Diverses données disponibles pour 1973 et nos estimations de la taille courante et antérieure des troupeaux donnent une idée de l'importance relative de l'élevage par rapport à l'économie nationale:

PIB global	375,2	millions de dollars
Agriculture	75,2	
Elevage	6,0	

Cette même année, l'élevage (le prix commercial se chiffrant alors à 1,00 dollar/livre) a couvert dans son ensemble environ 1,6 pour cent du PIB global, soit 8 pour cent de la valeur imputable à toute l'activité agricole.

2.2.1 Bovins

Les bovins libériens appartiennent pour la plupart à la race ouest-africaine naine à petites cornes, dite "Muturu" ou "Mutu" (*Bos Taurus*), la race domestique N'Damas ne se rencontrant (en petit nombre) que dans les ranches et aux confins de la Guinée et de la Sierra Leone (par exemple dans le Comté de Lofa). En réalité, la propriété n'est pas concentrée; l'éleveur moyen ne possède que deux bovins. Le cas libérien a ceci d'assez particulier que dans toutes les régions et durant la plupart de l'année, les animaux ne font l'objet d'aucune surveillance: ils errent librement à travers brousses et forêts. Dans l'intérieur du pays, on rapporte que la nuit, le bétail revient dormir aux alentours des villages, cependant que dans certaines régions côtières, il peut passer la nuit aux pâturages. Naturellement, on rapporte fréquemment des cas d'animaux perdus ou volés.

Les plus fortes concentrations de bovins se rencontrent dans les comtés de Sinoe et du Maryland. Bien qu'on ne dispose pas actuellement de données d'appui, une enquête extensive réalisée, en avril-mai 1978, par l'auteur et les fonctionnaires du SNE dans huit comtés libériens suggère que près d'un tiers de tous les animaux appartenant à des individus au Libéria se trouvent dans les comtés de Sinoe et du Maryland. Viennent ensuite, par ordre d'importance en ce qui concerne l'élevage bovin, les comtés de Lofa et de Bong: le premier en raison de la disponibilité d'un bon cheptel provenant tant de Guinée que de la Sierra Leone et le second en raison de l'influence exercée par le principal programme d'élevage du Libéria (la SCAE de Suakoko).

Les maladies bovines qui sont le plus couramment signalées ou observées sont la prioplasmose, la streptotrichose des bovins et d'autres maladies propagées par les tiques; le SNE envoie des équipes chargées d'avertir les cultivateurs des campagnes de vaccination imminentes, mais les réactions observées jusqu'ici ont été moins qu'enthousiastes.

Il convient enfin de faire remarquer qu'il existe peu de commercialisation de boeuf domestique au niveau urbain. Les bovins locaux sont consommés dans les villages mêmes; on ne trouve que très rarement de la viande Muturu sur les marchés des bourgs et des villes. Eu égard à ce manque de viande excédentaire des milieux ruraux, tout le boeuf consommé dans les bourgs et les bourgades est importé au lieu d'être le fruit de la production locale. Ceci diffère fondamentalement des situations que connaissent les autres pays du littoral, comme le Togo et le Bénin, où quelque 90 pour cent de la viande importée est consommée dans la capitale, et où les villes et les bourgs de l'intérieur du pays doivent dépendre de la production locale. Le cheptel bovin national du Libéria est plus modeste au point de ne pas arriver à satisfaire la demande en boeuf des marchés régionaux.

2.2.2 Petits ruminants, volaille et porcs

A pratiquement tous les égards, ces espèces importent davantage aux Libériens que les bovins. Les populations rurales en possèdent de façon plus généralisée; ces espèces apportent une contribution bien supérieure à celle du boeuf à l'offre globale de viande domestique, et elles se développent à un rythme plus accéléré que les bovins. Les maladies les plus répandues sont la pasteurellose porcine ainsi que la variole de newcastle et des vollailles.

Le Tableau 2.2 indique les tailles et taux de croissance estimatifs propres aux diverses espèces animales locales.

TABLEAU 2.2

ESTIMATIONS DE LA PRODUCTION DOMESTIQUE DE BETAAIL ET DE VIANDE, 1977

1. Bovins

Troupeau national	30.000 têtes
Taux d'accroissement	2% p.a.
Taux d'exploitation	10%
Poids carcasse moyen	77,5 kg
Abats: 25% du poids carcasse	
Total de viande et abats disponibles	<u>291</u>

2. Petits ruminants

Troupeau national	363.000 têtes
Taux d'accroissement	3% p.a.
Taux d'exploitation	25%
Poids carcasse moyen	9 kg
Abats: 15% du poids carcasse	
Total de viande et abats disponibles	<u>939</u>

3. Porcs

<u>Secteur traditionnel:</u>	67.640 têtes	<u>Moderne</u>	32.900 têtes
Taux d'accroissement	3% p.a.		4% p.a.
Taux d'exploitation	60%		80%
Poids carcasse	35 kg		65 kg
Abats: 10% du poids carcasse			10% du poids carcasse
Total de viande et abats disponibles			<u>3.444,5</u>

4. Volaille

Total pour le Libéria	1.970.000
Taux d'accroissement	4% p.a.
Taux d'exploitation	100%
1 kg viande et abats/unité	
Total de viande et abats disponibles	<u>1.970</u>

SOURCE: FAO, 1977; SEDES, 1973.

Il convient de noter la contribution relative des diverses espèces:

bovins	4,4	pour cent
petits ruminants	14,0	
porcs	52,0	
volaille	29,6	
	100,0	pour cent

En 1977, l'offre en viande domestique a atteint un volume total de 6.644,5 tonnes métriques, soit près de 5 kg par habitant. Compte tenu de son importance quantitative, la contribution du gibier à la production de viande domestique ne peut être ignorée sous prétexte d'une absence évidente de données. Les "estimations" varient entre 500 et 4.000 tonnes par an; nous nous contenterons d'indiquer dans le présent rapport que si l'on retient une contribution du gibier chiffrée à 3.000 tonnes de viande, chiffre proche de celui de la viande produite par tous les petits ruminants, la consommation de viande domestique calculée pour 1977 se trouve ainsi portée à 5,8 kg par personne.

2.3 Production du secteur privé moderne

Une conjoncture affectée par l'offre comprimée au niveau de la viande, et les prix urbains élevés qui s'ensuivent, ont incité le secteur privé libérien à réagir de différentes manières. Dans le cas du bétail bovin, il existe actuellement deux grands ranches entièrement intégrés (reproduction à embouche finale). Le premier, qui se situe à Buchanan, appartient à une entreprise libérienne; le second fait partie de la plantation d'hévéas LAC d'Uniroyal, située à 48 kilomètres au nord de Buchanan, le long de la voie ferrée LAMCO Buchanan-Yekepa. Le troupeau N'Dama de la plantation LAC compte à présent 350 têtes. Les bovins, étant élevés sur la variété stylosanthe améliorée, sont en excellent état; ils gagnent en moyenne neuf kg/mois durant la saison sèche et 10 kg/mois durant la saison humide. Les 35 40 animaux réformés chaque année pour la consommation sont destinés aux employés et à leur famille ou envoyés vifs par train pour être abattus à Buchanan ou à la mine de LAMCO dans le comté de Nimba. Le ranch LAC élève également environ 600 porcs, essentiellement destinés à être consommés par les 12.000 à 14.000 employés et leur famille qui vivent à la plantation. Les animaux engraisés à partir d'une ration importée et locale (dont des graines d'hévéas) pèsent 82 kg en moyenne.

Le succès que connaît l'expérience LAC a incité certains autres grands concessionnaires (minéral de fer et caoutchouc) à faire des plans en vue de mettre sur pied ou réactiver des opérations d'élevage bovin ou porcin sur leurs concessions. Deux facteurs de production

cruciaux, le terrain et le matériel de défrichement, sont disponibles et peuvent s'utiliser moyennant un coût marginal minime. Les débouchés où écouler la viande et ses produits dérivés existent déjà sur les concessions elles-mêmes ainsi que dans les implantations urbaines qui ne manquent jamais d'entourer lesdites entreprises. En fait, il semble fort possible que la solution partielle des pénuries de viande que connaît le Libéria réside dans l'encouragement, par les autorités libériennes, des opérations d'élevage qui peuvent se pratiquer sur les concessions extractives et les plantations d'hévéas.

La demande urbaine très aiguë en viande (principalement Monrovia) et l'incapacité du secteur traditionnel à la satisfaire ont également conduit à la mise en place de quelques exploitations agricoles modernes -- celles de Baker et Sangai étant des exemples de choix -- où produire à grande échelle volaille, oeufs et porcs. Ces exploitations appliquent les pratiques de gestion les plus récentes à des races importées; on peut estimer qu'elles fournissent jusqu'à 55 pour cent du porc domestique, au moins 20 pour cent de la volaille domestique et pratiquement tous les oeufs consommés dans les villes et les bourgs du pays. Des restrictions ont été imposées, comme on pouvait s'y attendre, aux importations de porcs et de volaille pour protéger la production domestique.

Remarques du Chapitre Deux

¹a) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Provisional Food Balance Sheets, 1972-74 Averages, Rome, 1977.

b) Société d'études pour le développement économique et social, Approvisionnement en viandes de l'Afrique de l'Ouest, Paris, 1973.

CHAPITRE TROIS

TRANSPORT

Synthèse du chapitre

Le présent chapitre contient un aperçu général du réseau des transports libériens: routes, chemins de fer et ports. Y sont ensuite décrits les points d'accès, les courants majeurs et les modes de transports applicables au bétail importé. Enfin, le lecteur y trouvera les coûts de camionnage et une analyse concernant l'efficacité économique établie d'après la fraction des coûts globaux de la viande de détail directement imputables au camionnage.

3.1 Réseau général

3.1.1 Routes

Le réseau routier libérien date essentiellement de la fin des années soixante, époque où une intensification des travaux publics de construction routière a coïncidé avec une construction routière extensive dont se chargeaient des compagnies privées concernées par l'industrie extractive, la foresterie et l'agriculture (cf. Conseil national de la planification, 1975). En 1974, l'ensemble du réseau routier couvrait plus de 7.000 kilomètres. Durant la dernière décennie, l'expansion du réseau public a mis l'accent sur les routes rurales secondaires. Lorsqu'on considère ces derniers temps, le développement du réseau routier libérien se traduit par les données suivantes:

TABLEAU 3.1

EVOLUTION DU RESEAU ROUTIER, 1964-1974
(en milles: 1,61 km)

	1964	1971	1974
Routes publiques	<u>1.750</u>	<u>2.901</u>	<u>3.148</u>
Primaires	810	1.144	
Asphalte	(160)	(203)	
Latérite	(650)	(941)	
Secondaires	940	1.757	
Latérite	(330)	(487)	
Pistes de saison sèche	(610)	(1.270)	
Routes privées	530	1.270	1.394
Asphalte	(30)	(86)	n.a.
Latérite	(500)	(1.184)	n.a.
Réseau global	<u>2.280</u>	<u>4.171</u>	<u>4.542</u>

SOURCE: Plan national de développement socio-économique, CNP, 1976, p.41.

REMARQUE: Le tableau ne prend pas en compte les pistes exploitation-marché ni les routes de desserte.

En dépit des progrès accomplis, le Libéria se caractérise encore par l'une des densités routières les plus faibles de l'Afrique de l'Ouest:

TABLEAU 3.2

DENSITES ROUTIERES EN AFRIQUE DE L'OUEST

<u>Pays</u>	<u>Kilomètres de route par km²</u>
Ghana	0,375
Nigéria	0,249
Sierra Leone	0,239
Gambie	0,202
Libéria	0,074

SOURCE: CNP, 1976, p.42.

Etant donné que les fonds ont été alloués à la construction plutôt qu'à l'entretien, et que nombre de routes majeures supportent un trafic très supérieur aux prévisions, une bonne partie du réseau routier est en mauvais état.

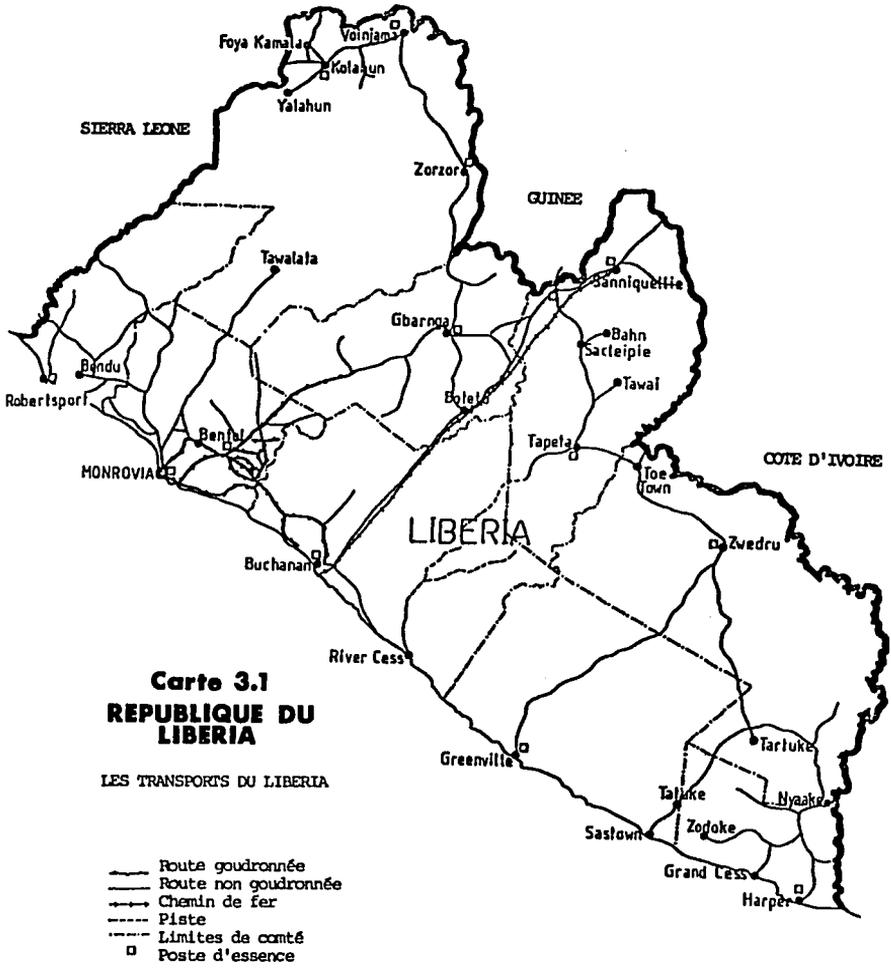
Le tracé nord-est de la principale route primaire part de Monrovia, franchit les Comtés de Montserrado, Bong et Nimba pour atteindre Yekepa, la ville minière de Lamco qui se situe sur la frontière guinéenne (cf. Carte 3.1). La route en question est goudronnée de Monrovia à Totota, à partir d'où elle est nivelée; elle compte des embranchements à plusieurs niveaux et dans diverses directions. Après Gbarnga, elle s'oriente vers le nord-ouest, en direction du Comté de Lofa, jusqu'à atteindre la frontière de la Sierra Leone en passant par Voinjama et Foyah. Après Ganta, elle traverse les Comtés de Nimba et de Grand Gedeh dans le sens du sud-est. A hauteur de Zwedru, la route se divise à nouveau en deux artères principales qui vont vers le littoral au sud en passant par les Comtés de Sinoe (vers Greenville) et de Maryland (vers Harper).

La seconde grande route qui part de Monrovia suit la côte et s'oriente vers le nord-ouest en traversant les Comtés de Montserrado et de Cape Mount pour atteindre Robertsport, la zone minière de Bomi Hills, et le pont sur le fleuve Mano, principal lien routier entre le Libéria et la Sierra Leone. La dernière route primaire longe également la côte, de Monrovia à Buchanan, dans le Comté de Grand Bassa; la section 3.2.1 examinera la manière dont chacune de ces routes affecte le transport animal.

Le Plan de développement socio-économique de 1976-1980 définit la tâche d'investissement du Ministère des travaux publics comme étant de construire et aménager 260 kilomètres de routes goudronnées, environ 480 kilomètres de routes non revêtues et davantage encore de routes de desserte.

3.1.2 Voies ferrées

Il n'existe que deux voies ferrées au Libéria; tous deux appartiennent à des compagnies minières privées qui assurent leur gestion. La plus longue (270 kilomètres) va de Yekepa, près de la frontière guinéenne au Comté de Nimba, au sud-ouest du port de Buchanan. La seconde parcourt 160 kilomètres de la région minière de Bomi Hills au port de Monrovia. Les deux lignes servent presque exclusivement au transport du minerai de fer granulé bien que le train LAMCO prenne de temps à autre des passagers et une quantité limitée de bétail ou de viande entre LAC et Yekepa ainsi que le signale la section 2.3.



3.1.3 Ports

Le Libéria compte quatre ports majeurs: Monrovia, Buchanan, Harper et Greenville. Monrovia est le principal port de marchandises du pays; durant la période 1970-74, il a absorbé en moyenne 52 pour cent du tonnage global imputable aux importations et aux exportations (quelque 14 millions de tonnes de fret annuel [CNP, 1976]). Pratiquement toutes les importations de viande sont déchargées à Monrovia. Le port de Buchanan appartient à la Compagnie minière LAMCO qui en assure le fonctionnement; les activités de fret pratiquées dans ce port se chiffrent à 12 millions de tonnes par an et consistent essentiellement en exportations de minerai de fer. Greenville et Harper sont des ports beaucoup moins importants et n'absorbent même pas un pour cent de toutes les activités de fret portuaires, lesquelles ont enregistré une moyenne de 25.170 millions de tonnes durant la période 1970-74.

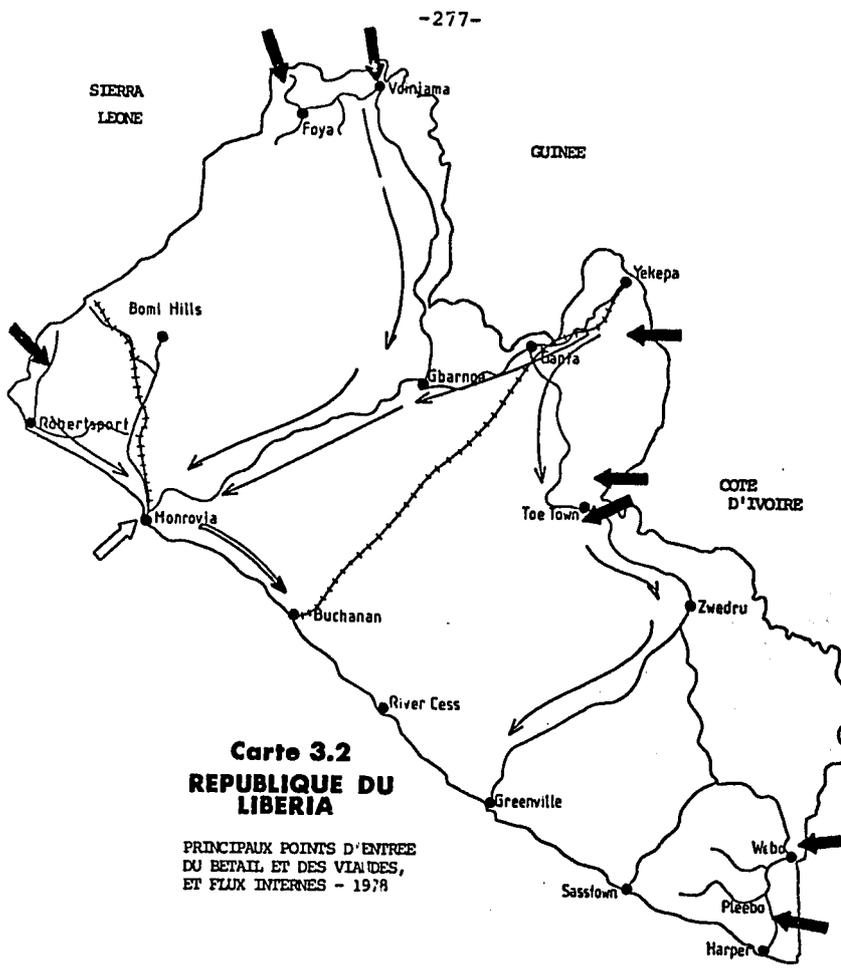
Il convient enfin de faire remarquer que les rapports de l'Autorité nationale des ports (ANP) accusent une très bonne situation financière. La moyenne annuelle des profits s'est établie à près de 1 million de dollars pour 1970-73; en 1974, les profits ont presque atteint 2 millions de dollars (CNP, 1976). Par ailleurs, on s'attend que Monrovia et Buchanan conserveront la part du lion du commerce maritime national.

3.2 Transport des animaux

3.2.1 Modes et moyens

La Carte 3.2 fournit un aperçu général des points d'accès et des circuits de transport empruntés par le bétail. Les points les plus saillants qui se dégagent de la carte sont la diversité des provenances et des destinations, ainsi que l'usage de pratiquement toutes les grandes routes pour le transport des animaux vifs importés desservant les centres urbains de chaque comté. Cet état de choses est dû au déficit global que connaît le Libéria au niveau de sa production animale en comparaison des états voisins. Par ailleurs, on ne peut considérer, d'une manière réaliste, qu'aucune région du pays se caractérise par une production animale excédentaire à mettre à la disposition des autres régions; tous les transferts interrégionaux impliquent du bétail importé.

Monrovia est assurément le principal centre de consommation de viande; son approvisionnement est assuré par des animaux qui proviennent de Sierra Leone et de Guinée (des N'Damas pour la plupart),



Carte 3.2
REPUBLIQUE DU
LIBERIA

PRINCIPAUX POINTS D'ENTREE
DU BETAIL ET DES VIANDES,
ET FLUX INTERNES - 1978

-  Point d'entrée du bétail
-  Flux du bétail
-  Point d'entrée de la viande
-  Flux de la viande

franchissent le fleuve Mano, et passent les douanes libériennes pour entrer au Comté de Cape Mount d'où ils sont transportés par camion à la capitale. Les points d'accès du Comté de Lofa sont la route Foya-Koindu et la région de Voinjama, où une fois encore, les bêtes N'Dama de Sierra Leone et de Guinée passent les douanes. Une petite partie de ces dernières est absorbée par la consommation du Comté du Haut Lofa (par exemple, trois/semaine à Foyah, dix/semaine à Voinjama); le reste est mené par camion à Gbarnga puis à Monrovia.

Le point d'accès le plus important pour le bétail convoyé est le poste frontalier de Gbande qui se situe dans le nord-est du Comté de Nimba. Au début de 1978, jusqu'à 400 têtes par mois y ont passé les douanes libériennes. Les animaux séjournent habituellement deux semaines à la frontière avant d'être menés à Saniquellie. Contrairement au bétail qui entre dans le pays par les points de contrôle déjà mentionnés, ces animaux-ci comportent une forte proportion de Zébus maliens menés à pied ou par camion vers le sud en passant par la Côte d'Ivoire via Man et Danané pour être ensuite menés sur pied à Saniquellie après avoir traversé Gbande. Les autres animaux importés sont des N'Damas provenant de la région de Nzérékoré qui se situe dans le sud-est de la Guinée. On compte également que cent cinquante petits ruminants passent par Gbande chaque mois (environ autant que dans le Comté du Haut Lofa).

Une fois menés à Saniquellie, la plupart des animaux sont immédiatement chargés sur des camions et conduits à Monrovia par la route primaire Saniquellie-Ganta-Gbarnga-Monrovia. Certains d'entre eux sont vendus en cours de route aux principales agglomérations urbaines. Les animaux qui ne sont pas emmenés par camion vers le sud sont soit conduits de Saniquellie aux bourgs environnants (comme Kahnple), soit camionnés dans les directions suivantes: i) vers le nord, pour atteindre les collectivités minières situées sur la route qui mène à Yekepa (par exemple le Camp 4); ou ii) vers le sud pour atteindre des villes comme Saclepie et même aller aussi loin que Tapeta.

Les collectivités urbaines des Comtés de Grand Gedeh, Sinoe et Maryland sont, d'autre part, approvisionnées en bovins importés de la Côte d'Ivoire (Zébus et type Baoulé) qui sont introduits au Libéria par Toe Town. De là, le bétail est mené vers le sud-est en direction de Zwedru, ou est camionné vers des destinations situées le long de la route qui conduit à Greenville et passe par le Comté de Sinoe.

Le Comté du Maryland, sur le littoral de la pointe sud-est du Libéria, obtient son bétail du sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Les animaux traversent la rivière Cavalla à deux points principaux indiqués

sur la Carte 3.2: ils quittent la ville de Grabo, en Côte d'Ivoire, pour atteindre la région de Webo et celle de Pleebo, environ trente-deux kilomètres au nord de Harper.

Si l'on considère la circulation animale décrite ci-dessus, il apparaît que la plupart des transferts s'effectuent par camion; les déplacements à pied au Libéria n'interviennent que dans les rares cas où les distances à couvrir sont de l'ordre de trente-deux kilomètres environ (par exemple, Saniquellie-Yekepa, trente-sept kilomètres; Saniquellie-Kahnple, vingt-six kilomètres; Gbande-Saniquellie, quarante-deux kilomètres; Saniquellie-Ganta, quarante kilomètres). L'itinéraire sur pied le plus long qui ait été signalé va de Saniquellie à Gbarnga et couvre cent-quatorze kilomètres. On pense que ce choix est imputable à la végétation dense et au climat humide qui caractérisent le Libéria. Il semble que trouver des camions ne présente pas de difficulté, excepté dans certaines régions au plus fort de la saison où se commercialisent le café et le cacao (décembre à mars).

3.2.2 Frais de transport

Le tableau ci-dessous résume les données collectées dans les différents comtés durant le printemps de 1978.

Les données ainsi établies indiquent que les coûts moyens attribuables au transport animal par camion sur les routes libériennes se chiffrent à 4 centimes/kg de poids vif par unité de 160 kilomètres. Ceci revient à dire 25 centimes par tonne de poids vif au kilomètre et qu'il s'agit d'une charge substantielle. Ainsi, au Togo, un calcul comparable effectué pour le transport des bovins entre Dapango et Lomé donne un coût estimatif de 10 centimes par tonne de poids vif au kilomètre. Une autre façon valable d'interpréter les données obtenues consiste à calculer le coût du camionnage par kilogramme de poids carcasse pour se faire une idée du pourcentage de la valeur finale du produit imputable au transport des animaux. En prenant trois cas du Tableau 3.3, Toe Town-Harper, qui implique 320 kilomètres sur des routes d'exploitation forestière, de même que Voinjama-Monrovia et Saniquellie-Monrovia, les deux circuits de trafic animal les plus importants, on obtient ce qui suit:

Toe Town-Harper: 22,50 dollars/95 kg = 24 cent./kg poids carcasse

Voinjama-Monrovia: 15 dollars/95 kg = 16 cent./kg poids carcasse

Saniquellie-Monrovia: 12,50 dollars/115 kg = 11 cent./kg poids carcasse

Etant donné qu'à l'époque de l'étude, le prix de détail de la viande était égal ou équivalent à 2,20 dollars/kg, on peut penser que

le seul coût du camionnage a absorbé 11, 7,3 et 5 pour cent de la valeur de détail appliquée dans les trois cas cités respectivement. Eu égard à l'état des routes libériennes, l'auteur du présent rapport est de l'avis que le camionnage du bétail bovin se caractérise par un degré acceptable d'efficience économique.

TABLEAU 3.3

COUT DU TRANSPORT BOVIN, LIBERIA, 1978

Prove-nance	Desti-nation	Coût par tête (dollars)	Chargement moyen (tête)	Distance (km)	Coût: kg ^a poids vif par 160 km (centimes)
Voinjama	Monrovia	15,00	15 - 16	247	3
Voinjama	Kakata	13,40	15 - 16	203	3
Voinjama	Harbel	15,00	15 - 16	125	4
Saniqueellie	Monrovia	12,50	10	193	3
Saniqueellie	Bahu	7,25	9	69	4
Saniqueellie	Sacleipie	7,00	3	5	6
Zwedru	Greenville	11,50	10 - 13	119	4
Toe Town	Harper	22,50		200	6
Mano River	Monrovia	8,50	15	99	4
Mano River	Buchanan	16,70	15	193	4
Monrovia	Buchanan	8,50		94	4

SOURCE: Etude sur le terrain de 1978.

REMARQUE: ^aEquivaut à: $\frac{\text{coût par tête/km} \times 160}{X}$

X

X= 306 pour les animaux venant de Voinjama (N'Damas) et Toe Town, et

= 370 pour tous les autres bovins (Zébus essentiellement).

CHAPITRE QUATRE

LA COMMERCIALISATION DU BETAIL ET DE LA VIANDE

Synthèse du Chapitre

Le présent chapitre présente en premier lieu une description de la structure physique du marché libérien des produits de l'élevage. Vient ensuite un examen des pratiques applicables aux ventes de détail des viandes dans la capitale et dans le reste du pays. Le point suivant traite de la consommation de toutes les viandes enregistrée à Monrovia (11 kg/habitant par an) et dans l'intérieur du pays (5,3 kg + gibier), à raison d'une moyenne nationale établie à 7,9 kg/habitant par an (gibier compris). Un examen des prix de la viande en vigueur dans les villes non côtières aboutit aux relations qui existent entre, d'une part, les cours mondiaux de la viande et, d'autre part, les niveaux et la répartition propres aux prix et à la consommation des viandes réfrigérées et congelées, tant à Monrovia que dans les villes situées en zone rurale.

4.1 Structure physique des marchés du bétail

Seules trois localités du Libéria peuvent être considérées comme de véritables foirails; les villes de Saniquellie et Foyah-Voinjama sont nettement des carrefours où s'oriente le trafic des bovins menés à pied; elles tiennent lieu de marchés de "regroupement". C'est ici qu'un nombre significatif d'animaux sont rassemblés et que s'organisent les convois qui expédieront les animaux aux marchés terminaux. Le troisième est le marché à bovins de Monrovia. Ni dans le Comté de Lofa ni dans celui de Saniquellie, on ne dispose de zone d'attente ou de rampe de chargement; les animaux sont mis au pieu dans des champs non clôturés à proximité des villes pendant que leurs certificats sanitaires sont vérifiés et jusqu'à ce que leur camionnage ait été organisé. Monrovia est apparemment le seul lieu où les animaux sont déchargés dans une aire organisée et supervisée: ils y resteront jusqu'à ce que s'achèvent les transactions entre marchands et bouchers. Les marchés possèdent généralement une section spécialement réservée aux petits ruminants et à la volaille, mais le nombre d'animaux ainsi offerts aux marchands et agriculteurs est naturellement moins important que dans les autres pays côtiers comme le Togo et le Bénin dont le bétail est plus abondant.

Dans toutes les villes et tous les villages de l'intérieur du pays, le dépeçage et la vente des viandes s'effectuent également au marché; les abattoirs n'existent que dans les grandes agglomérations comme Saniquellie et Buchanan.

4.2 Commerce au détail des viandes

4.2.1 Villes et villages de l'intérieur

Les bouchers libériens achètent à crédit les animaux vendus par les marchands; la dette doit être acquittée dans les quelques jours qui suivent à partir des recettes produites par la vente des viandes. Ainsi qu'il a été signalé ci-dessus, très peu de villes non côtières possèdent des abattoirs; les bovins sont, par conséquent, tués et dépecés au marché -- souvent en présence d'une foule d'acheteurs potentiels des viandes débitées -- pour être vendus sur le champ. Dans certains cas, un agent du Service de l'élevage inspecte les viandes. Il vaut la peine de faire remarquer que tous les bouchers libériens utilisent des balances, et que la viande ne se vend jamais en tas (mélanges de viandes, cartilages et cinquième quartier). Les viandes se vendent désossées ou non, et s'appellent steak, poitrine ou viande à soupe d'après leur qualité. Hormis dans deux ou trois grandes villes de l'intérieur, les bouchers sont établis dans des étals de marchés plutôt que dans des boucheries. On rapporte plusieurs cas de bouchers, notamment ceux qui sont d'extraction peul ou mandingue, jouant aussi bien le rôle de marchands de gros bétail. Ainsi, à Greenville, on signale qu'un boucher local mandingue ramène à l'occasion de Guinée des animaux N'Damas destinés à la consommation locale. Ceci représente pour les animaux un voyage de 400 à 440 kilomètres.

Il convient de faire deux dernières remarques pour terminer cette section. En premier lieu, dans les villes où les animaux sont tués au marché aucune taxe n'est perçue, tandis que dans les localités où un boucher ou tout autre citoyen privé a obtenu (du SNE) la permission de construire un abattoir, une taxe est imposée pour permettre au propriétaire d'amortir son investissement. Deuxièmement, les viandes se vendent parfois en dehors des marchés ruraux; les cultivateurs de certains comtés font étalage d'une grande quantité de viandes le long des routes principales; il s'agit de gibier, essentiellement des quartiers de cerf.

4.2.2 Monrovia

Les bouchers de Monrovia sont censés comprendre une forte proportion de gens venus de Guinée, du Mali et de la Sierra Leone. Eux aussi achètent leurs animaux à crédit auprès des marchands. La vente a lieu à la zone d'attente qui se situe à quelques kilomètres de la ville et requiert l'intervention d'un courtier (l'équivalent du dillali hausa) qui touche 2 dollars par tête de bétail achetée. Les animaux vendus sont ensuite menés à l'abattoir.

L'abattoir de Monrovia a été construit en 1966 moyennant une aide de la Yougoslavie; il se situe sur l'île de Bushrod. Sa production quotidienne correspond actuellement (printemps 1978) à l'abattage de vingt-cinq à trente têtes par jour, dont les deux tiers sont des Zébus maliens, le dernier tiers étant des N'Damas venant de Guinée et de Sierra Leone. Il est d'assez petites dimensions, mais fonctionne encore à moins de sa demi capacité théorique; il n'empêche qu'il est assez inadéquat du point de vue de son état et de son équipement. La plupart des installations, des scies aux chambres froides, balances et incinérateur, sont hors service. L'abattoir est loué à une compagnie privée qui en a assuré la gestion et le fonctionnement pendant plusieurs années; en échange, la compagnie perçoit une charge auprès des bouchers équivalant à 15 dollars par tête de bovin et 5 dollars par petit ruminant ou porc, montants nettement disproportionnés aux services rendus aux bouchers et à la collectivité dans son ensemble. Il ne compte qu'une camionnette (non réfrigérée) pour le transport des viandes de l'abattoir aux marchés ou aux boucheries; aussi, seuls quatre ou cinq bouchers à la fois peuvent-ils s'en servir. Le coût de ce service s'élève à 1,50 dollar/carcasse pour le transport au centre ville de Monrovia, et 2,00 dollars/carcasse pour la zone de l'"Old Road". D'autres bouchers prennent livraison des viandes dans leurs propres véhicules, leurs voitures privées ou des taxis. Un agent du Bureau de l'élevage inspecte les viandes et vérifie qu'elles sont bien manipulées durant leur transport au marché. Un récent rapport de vétérinaire que contiennent les dossiers du Service national de l'élevage déclare que l'emplacement et le fonctionnement de l'abattoir deviendront pour la capitale un danger sanitaire certain d'ici à quelques années.

Les bouchers de Monrovia exercent leur métier à des étals de marché ou des boucheries établies. Aucune des tentatives effectuées pour s'organiser en groupe professionnel n'a réussi jusqu'ici. Pour exercer leur métier à partir de boucheries permanentes, ils doivent se faire enregistrer au Ministère du commerce; les honoraires d'enregistrement annuel d'une entreprise se chiffrent à une somme de 100 dollars par propriétaire.

4.3 Consommation de viande

Les statistiques du Service national de l'élevage indiquent qu'on abat quotidiennement à Monrovia entre vingt-cinq et trente têtes de bovins, lesquelles se répartissent en un tiers N'Dama et deux tiers zébus. Ceci correspond à environ 900 tonnes de boeuf frais annuellement, soit 3,6 kg par personne et par an. La capitale consomme un volume

comparable de viande fraîche provenant de petits ruminants, des porcs et de la volaille. Les deux mille et quelque tonnes de viande congelée importées au Libéria (par l'entremise de quelques grandes compagnies privées d'export-import qui se chargent également de leur stockage au port de Monrovia) servent pour une partie à la consommation de la capitale. Le reste est destiné à quelques grandes villes de l'intérieur et aux concessions pour l'exploitation du caoutchouc et l'extraction minière. La question de savoir quel volume de viandes importées reste à Monrovia et quel volume est acheminé vers l'intérieur est loin d'être réglée. L'approximation retenue par le présent rapport veut que les viandes importées se répartissent de façon égale entre la capitale et le reste du pays. Pour 1978, on peut penser que la consommation de viande au Libéria s'est répartie de la façon présentée au Tableau 4.1:

TABLEAU 4.1

CONSUMMATION ESTIMATIVE DE VIANDE,
MONROVIA ET AUTRES REGIONS, 1978

	<u>Monrovia</u>	<u>Autres Régions</u>	<u>Libéria</u>
Population est. 1978	257.810	1.455.370 (1978)	1.713.180 (1978)
	(tonnes)	(tonnes)	
Boeuf d'importation (bétail vif)	929,5	1.000	1.929,5 ^a
Boeuf domestique	---	291	291,0
Autre viande fraîche	929,5	5.424	6.353,5 ^b
Viande congelée importée	<u>1.000,0</u>	<u>1.000</u>	<u>2.000,0</u>
Consommation globale	2.859,0	7.715	10.574,0
	=====	=====	=====
Consommation par habitant (kg/an)	<u>11,1 kg</u>	<u>5,3 kg</u>	<u>6,2kg</u>

SO' RCE: Données adaptées et extraites des rapports du Service national de l'élevage, Statistiques commerciales extérieures.

REMARQUE: a) estimation fondée sur le Tableau II, sommaire.
b) extrait des données du Tableau 2.2.
c) si l'on inclut un volume estimatif de 3.000 tonnes de viandes de gibier, ces niveaux de consommation sont portés à 7,3 et 7,9 kg respectivement.

La consommation globale de toutes les viandes à Monrovia excède, selon les estimations, 11 kg par habitant et par année, contre 5,3 kg

dans le reste du pays est une moyenne nationale chiffrée à 6,2 kg. Il est intéressant de constater que la capitale absorbe environ la moitié des importations de bovins vifs, la moitié des importations de viandes congelées et plus du sixième de la production de viande domestique. On peut également calculer que la consommation globale de viande enregistrée dans la capitale couvre 21 pour cent de toutes les viandes domestiques et importées dont dispose le pays.

Une fois encore, en ce qui concerne les données du Tableau 4.1, il n'est pas utopique de procéder à une répartition égale des importations de bovins vifs entre Monrovia et les autres régions. La moitié de la population urbaine du Libéria consiste en agglomérations non côtières; un échantillon collecté dans quelques villes au cours de notre enquête réalisée au printemps de 1978, a indiqué que leur consommation globale de boeuf s'élevait à environ 200 tonnes par an.¹ Aussi est-il raisonnable d'estimer que, dans l'intérieur du pays, la consommation urbaine globale se chiffre à cinq fois ce montant.

4.4. Prix des animaux et des viandes

Les prix appliqués aux animaux dans l'intérieur du pays ne sont pas enregistrés par le SNE ou d'autres organismes; par ailleurs, l'étude sur laquelle se fonde le présent rapport est trop brève pour nous éclairer en la matière de façon significative. Néanmoins, les prix attribués à la viande et aux produits connexes dans plusieurs marchés de l'intérieur ont été rassemblés au cours de l'enquête, et figurent ci-dessous:

TABLEAU 4.2

PRIX DE DETAIL ATTRIBUES AUX VIANDES ET PRODUITS CONNEXES, 1978

Ville	Viande (livre non désossée)	Poisson (livre)	Viande de brousse (quartier de cerf, 4-5 livres)
Gbarnga	\$1.00	-	-
Voinjama	1.00	-	-
Foyah	1.00	-	-
Zwedru	1.00	1.25	1.50
Harper	1.00	.50	2.75
Pleebo	1.00	.50	-
Greenville	1.00	.65	-
Saniquellie	1.00	-	-

SOURCE: Etude sur le terrain

REMARQUE: La viande de petit ruminant était généralement plus chère que le boeuf, à raison de 40-50 pour cent.

L'homogénéité spatiale des prix appliqués aux viandes du marché libre est très frappante. On peut penser que les facteurs suivants jouent un rôle dans l'égalisation spatiale des prix: i) les villes étudiées se situent en bordure des trois routes principales: ii) la distance qui sépare les différentes villes est modeste en raison de la petite superficie du Libéria; et iii) les sources d'approvisionnement sont disséminées (voir Carte 3.2). Les prix attribués au poisson sont beaucoup plus liés à l'emplacement du marché: Harper et Greenville sont des ports maritimes, cependant que Zwedru se situe fort loin à l'intérieur des terres. Dans certains comtés, la viande de cerf est meilleur marché que le boeuf (notamment à Grand Geddeh), mais étant donné la défense de chasser officiellement appliquée au gibier, cette viande ne se vend pas ouvertement dans les marchés. Dans certaines parties du pays, il semble que le gibier constitue la source principale de protéines animales; on constate néanmoins des signes que l'exploitation de cette source a atteint un niveau qui excède le rendement maximal soutenable. La chasse requiert à présent de plus longs voyages à travers la forêt, parfois même, semble-t-il, jusqu'en Côte d'Ivoire, pour assurer un approvisionnement en gibier qui soit constant. La sur-exploitation se traduit également par la disparition, au cours des dernières années, de

plusieurs types de primates. Aussi est-il probable que les prix attribués aux viandes continuent d'être à la hausse, et que la "viande de brousse" risque en définitive d'être retirée de l'économie monétisée.

La consommation de boeuf à l'intérieur du Libéria est telle que les prix reflètent la conjoncture de l'offre que connaissent les pays producteurs (Mali, Guinée, Sierra Leone) et la conjoncture particulière à la demande des zones urbaines du Libéria. Etant donné que Monrovia consomme environ la moitié de tout le bétail bovin importé au Libéria, et que, dans la capitale, ce boeuf frais doit faire face à la concurrence aiguë des importations de viande congelée, on peut conclure que le niveau enregistré par la consommation de bovins dans la capitale est directement fonction des cours mondiaux de la viande. Ceci signifie que les cours mondiaux agissent sur le prix du boeuf appliqué dans les villes non côtières des comtés libériens. Les implications de cet ensemble de relations pour ce qui est des viandes disponibles à Monrovia et au reste du pays, dans le cadre de diverses hypothèses, sont présentées par l'analyse du chapitre suivant, lequel a trait aux importations globales de viandes et de bovins.

Note du Chapitre 4

¹ Les villes où s'est tenue l'enquête sont Voinjama, Zorzor, Zwedru, Harper, Pleebo, Greenville, Saniquellie, et Sacleipie.

CHAPITRE CINQ

IMPORTATIONS DE BETAIL ET DE VIANDE

Synthèse du Chapitre

Le présent chapitre donne un aperçu général du niveau, de la composition et de l'origine des importations de bétail et de viande survenues entre 1968 et 1977; y figure également un examen des incidences imputables à la sécheresse sahélienne du début des années soixante-dix. On a calculé le coût en devises des importations de bétail et de viande. Pour 1977, il excède nettement 6 millions de dollars. Une analyse porte sur les effets des prix sur la demande en viande et animaux vifs, ainsi que sur l'élasticité croisée de la demande par rapport aux prix attribués aux différentes catégories de viande. Enfin, le chapitre étudie la concurrence future entre les prix de la viande et ceux du bétail, la conclusion étant que, pour la période visée par nos prévisions, les importations de bétail ne supplanteront pas les importations de viande dans une mesure significative.

5.1. Importations de bétail et de viande

Le Tableau 5.1 contient un sommaire des importations de viande et de produits dérivés en provenance de toutes les sources, de même que l'équivalence en poids des viandes et abats correspondant aux importations d'animaux vifs. L'équivalence de poids des animaux importés se calcule sur la base des données présentées aux Tableaux A à D des Annexes statistiques. A l'exception de 1973 et 1974, années où, par suite de la sécheresse, les exportations de bovins en provenance des états du Sahel ont accusé une hausse considérable, la part de la viande dans les importations libériennes de viande et de bétail a le plus souvent représenté une fraction égale ou supérieure à la moitié du volume global. Les importations de viande ont surtout consisté en carcasses et certains abats de boeuf, mouton, porc et volaille dans des proportions qui sont restées remarquablement constantes durant toute la période considérée: porc et préparations de porc, 70 pour cent; boeuf 20 pour cent; volaille et mouton, 10 pour cent (MPAE, 1968-1977). Au demeurant, nous verrons que si les proportions de viandes issues de ces espèces d'animaux sont restées égales, les importations ont, en

TABLEAU 5,1

IMPORTATIONS DE VIANDE IMPORTATIONS DE VIANDE AU LIBERIA
TOUTES SOURCES, 1968-1977

Année	Viande rouge	%	Viande d'animaux vifs ^a	%	Total
1968	1,730.4	79.2	455.7	20.8	2,186.1
1969	1,655.9	78.6	451.8	21.4	2,107.7
1970	1,541.2	58.4	1,097.6	41.6	2,638.8
1971	2,538.2	63.4	1,466.8	36.6	4,005.0
1972	2,072.7	53.9	1,772.	46.1	3,844.7
1973	1,609.9	41.6	2,262.6	58.4	3,872.5
1974	1,393.5	40.5	2,050.4	59.5	3,443.9
1975	1,498.1	61.9	923.6	38.1	2,421.7
1976	1,830.3	50.7	1,782.1	49.3	2,612.4
1977	22,122.2	53.1	1,871.8	46.9	3,994.0

SOURCE : MPAE, Commerce extérieur du Libéria, 1968-1977,

REMARQUES : ^aViande et abats d'animaux vifs provenant des pays suivants : Sierra Leone, Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal et autres. Se référer aux Tableaux A à D de l'Annexe statistique.

- Abats considérés comme valant 25% du poids carcasse pour les bovins et 15% pour les petits ruminants.

- Poids carcasse moyen des petits ruminants importés du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et autres pays: 11 kg; de Sierra Leone et de Guinée: 9 kg.

revanche, subi des modifications fondamentales en ce qui concerne les catégories de la CTCI des viandes importées.

Les importations de viande en provenance des états ouest-africains ont été extrêmement limitées; le montant le plus substantiel n'a jamais atteint vingt tonnes par an et a consisté en carcasses de boeuf importées du Mali au début des années soixante-dix. Les principaux fournisseurs de viande non ouest-africains, énumérés en ordre décroissant par rapport aux quantités exportées, ont été les suivants:

Porc:

Danemark, Etats-Unis et Pays-Bas;

Boeuf:

Danemark, Etats-Unis, Australie et Argentine;

Mouton:

Etats-Unis, Danemark et Australie;

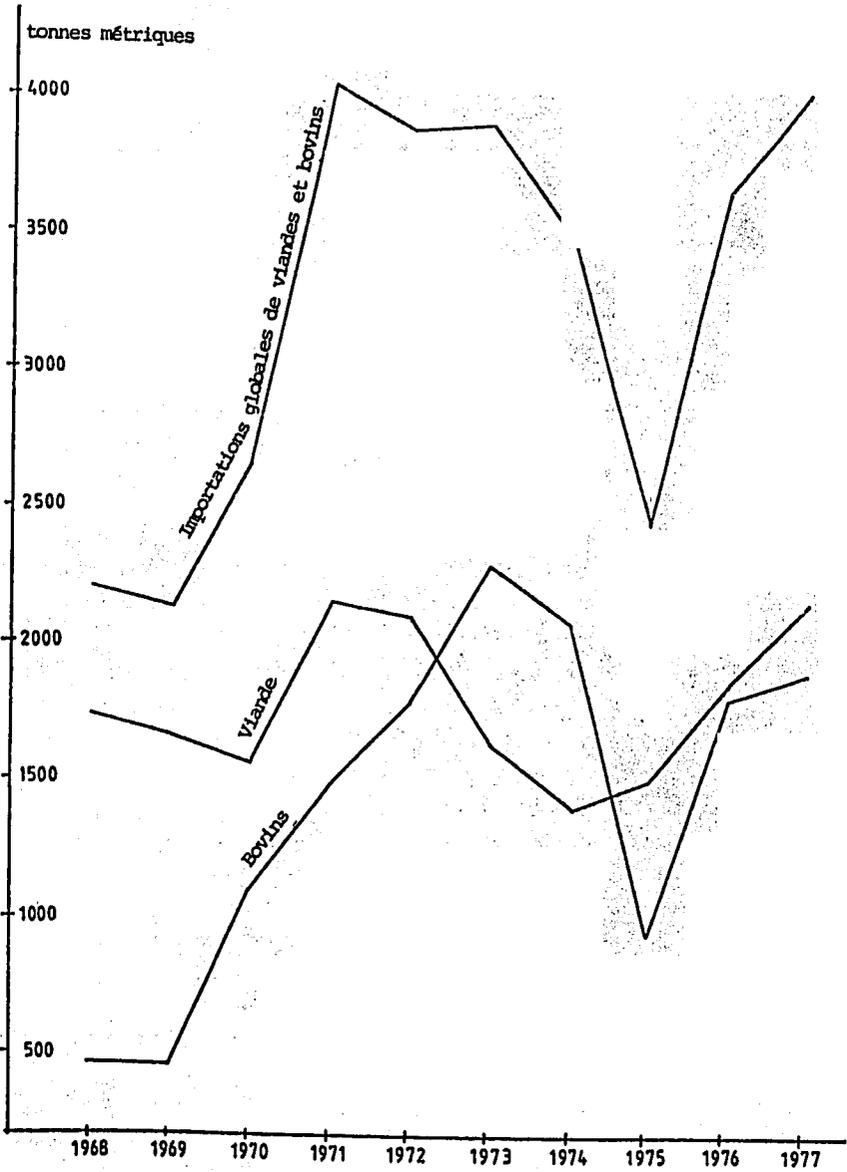
Volaille:

Etats-Unis et Danemark.

Les importations libériennes de bovins officiellement enregistrées pour les deux races Zébu et N'Dama figurent au Tableau E de l'Annexe statistique. La composante bétail des importations libériennes consiste principalement en bêtes menées à pied du Mali à la Côte d'Ivoire jusqu'à atteindre le Libéria dont elles franchissent les frontières à Saniquellie. Elles sont ensuite menées aux marchés proches pour y être vendues, ou camionnées jusqu'à Monrovia. Une évolution assez intéressante qui est intervenue ces dernières années tient au sensible accroissement du nombre de bovins N'dama exportés par la Sierra Leone, encore qu'on convienne éprouver des difficultés à déterminer combien d'entre eux sont originaires de Guinée. Les principaux points par lesquels ces bovins accèdent au pays sont le pont sur le fleuve Mano dans le Comté du Cape Mount et la route Foya-Koindu du Comté de Lofa (cf. Carte 3.2). Les petits ruminants sont importés du Mali, de la Côte d'Ivoire et, en nombre croissant, de la Sierra Leone. Enfin, les volailles vives introduites au Libéria proviennent surtout des Pays-Bas et s'élèvent pour obtenir des couveuses ou des volailles de chair dans les quelques exploitations avicoles modernes. Le présent rapport n'inclut pas les poussins vifs dans les calculs relatifs aux importations de "viandes"; procéder de la sorte impliquerait un compte double étant donné que cette rubrique apparaît en définitive dans la composante "volaille" du sous-secteur de l'élevage domestique.

Les importations de viandes et d'animaux vifs constituent des substituts plutôt que des produits complémentaires les uns par

FIGURE 5.1
IMPORTATIONS LIBERIENNES, 1968-1977



SOURCE: Statistiques du commerce extérieur, 1968-1977.

rapport aux autres, et une hausse relative du prix d'un type d'importation est susceptible d'entraîner un déplacement de la consommation en faveur de l'autre type. Néanmoins, dans le cas du Libéria, la structure de la consommation relative pour les deux sortes de produits à base de viande, pris dans leur ensemble, ne semble pas exagérément sensible aux fluctuations de prix. Effectivement, les quantités consommées, qu'il s'agisse de viande importée telle quelle ou d'animaux sur pied, ont enregistré, pour la période examinée, une évolution dans le même sens et à des rythmes comparables. Les exceptions notables à cette tendance ont eu lieu les années 1973 et 1974, lorsque le marché a été saturé d'animaux sahéliens. Au cours de ces deux années, le prix relatif des viandes issues de bovins importés a accusé un fléchissement suffisant pour induire une contraction significative des quantités de viande importées d'Europe et des Amériques. En 1975, les importations de bovins sahéliens s'étaient réduites à moins de la moitié du niveau atteint l'année précédente par suite de la compression des revenus libériens et d'une exploitation délibérément moins intensive aux fins de reconstituer les troupeaux du Sahel.

Il semble utile de mettre l'accent une fois de plus sur la faible élasticité croisée de la demande par rapport aux prix au niveau des viandes et des animaux vifs importés; en revanche, les quantités demandées parmi les diverses catégories disponibles de viandes congelées importées sont extrêmement sensibles aux fluctuations de prix relatifs.

5.2. Coûts en devises des importations

On peut évaluer les frais imputés au Libéria au titre des importations de viande en utilisant les valeurs consignées dans les Statistiques du commerce extérieur au poste des produits à base de viande qui atteignent le port de Monrovia. Quant aux animaux vifs, les valeurs officielles enregistrées sont néanmoins extraites de barèmes périmés et ne traduisent pas les véritables coûts actuellement imputés au pays¹. On peut néanmoins estimer les coûts en devises liés aux importations de bovins vifs en calculant la proportion du coût final payé à une source étrangère pour un bovin moyen qui est en définitive abattu à Monrovia. Les calculs qui suivent se fondent sur les prix, les frais de transport et les marges de profit que précisent les données collectées par l'auteur au cours des travaux sur le terrain qu'il a effectué au Libéria et au Togo, et par M. John Staatz qui s'est livré à des recherches analogues en Côte d'Ivoire. Faire venir un taureau zébu adulte valant 70.000 FM (152 dollars) du Mali à Saniquellie via

Dannané coûte environ 13.500 FCFA (58 dollars)². Dans l'hypothèse où un marchand de bétail réalise, en moyenne, un profit de 10 pour cent par rapport aux coûts directs, le prix que paye un acheteur libérien à Saniquellie se chiffre à 231 dollars.

Les coûts imputés aux taxes d'importation libériennes (examinées ci-dessous) et aux autres droits d'entrée perçus au titre des inspections vétérinaires, etc. sont considérés comme des recettes directes en devises, et figureront par conséquent au Tableau 5.2 à ce titre. Le transport par camion à Monrovia vaut actuellement 13,50 dollars/tête, y compris le bénéfice du transporteur. D'autres frais sont encourus à Monrovia: le séjour des animaux à la zone d'attente située en dehors de la ville, l'abattage (15 dollars/tête) et le transport des carcasses entre L'Ile de Bushrod et les boucheries ou les étals de marché. Après avoir ajouté les commissions du boucher et, dans certains cas, d'autres intermédiaires, le coût final du produit obtenu à partir d'un zébu de 300 kg qui donne 50 pour cent de rendement à l'abattage se chiffre à plus de 300 dollars.

Sur les revenus globaux produits par la commercialisation de l'animal, un maximum de 30 pour cent du prix commercial définitif représente la valeur ajoutée du produit vendu en République du Libéria. Le solde, c'est-à-dire 70 pour cent, correspond aux montants payés aux sources étrangères. Ces paiements sont à présent compensés dans une mesure très limitée par les recettes douanières étant donné que, à dater du 1er octobre 1977, les bovins et autres animaux entrent dans le pays en franchise, n'étant soumis qu'à une facture consulaire établie à raison de 1,5 pour cent de la valeur CAF. Avant 1977, la taxe imposée sur les bovins importés se montait à 5 dollars/tête ou 5 pour cent de la valeur CAF, laquelle s'est avérée approcher de 100 dollars/tête pour la plupart des années considérées. Les Tableaux 5.2 et 5.3 résument en conséquence les coûts nets en devises imputables au bétail bovin importé. Le Tableau 5.4 fournit ensuite les coûts en devises globaux (en dollars courants) qui correspondent aux importations de viandes et d'animaux vifs. Il convient de faire remarquer que les animaux vifs sont, pour les besoins de nos calculs, définis comme étant des bovins uniquement. Deux raisons justifient ce procédé: i) en termes de valeur, les importations bovines ont uniformément absorbé plus de 95 pour cent de toutes les importations d'animaux vifs, et ii) les données relatives aux prix des petits ruminants sont trop mauvaises pour que leur inclusion représente une amélioration des résultats obtenus. Aussi les montants globaux indiqués doivent-ils être jugés comme étant une version atténuée des montants réels.

TABLEAU 5.2

COUT EN DEVICES DES IMPORTATIONS DE BOVINS
(1970 - 1977)

	(1) Importations globales de viandes de bovins vifs ^a (tonnes)	(2) Valeur finale moyenne en poids carcasse ^b (dollars / kg)	(3) Valeur des importations ^c (dollars)	(4) Recettes douanières estimatives ^d (dollars)	(5) Paievements nets aux sources étrangères (dollars)
1970	1,048.25	1.19	1,247,417	31,285	841,907
1971	1,399.20	1.19	1,665,048	40,935	1,124,599
1972	1,702.75	1.19	2,026,272	50,260	1,368,030
1973	2,168.60	1.38	2,992,668	63,465	2,031,403
1974	1,961.20	1.67	3,275,204	58,245	2,234,398
1975	1,440.45	2.19	3,154,585	46,285	2,161,924
1976	1,728.80	2.19	3,786,072	56,705	2,593,545
1977	1,808.60	2.20	3,978,920	57,665	2,727,579

REMARQUES:

^a Extrait des tableaux A à E, Annexe statistique.

^b Calculé à partir de l'Indice des prix à la consommation de Monrovia, Ministère de la planification et des affaires économiques, 1970-1977.

^c Cf. (1) x (2).

^d Moyenne de 5 dollars/tête de bovin officiellement importé.

^e (3) x 0,7 - (4).

TABLEAU 5.3

COUT GLOBAL EN DEVICES DES IMPORTATIONS DE VIANDES ET BOVINS
(1970 - 1977)

	(1)		(2)		Total (dollars)
	Valeur des importations de viande (dollars)	%	Valeur des importations de bovins (dollars)	%	
1970	1,404,292	62.5	841,907	37.5	2,246,199
1971	2,629,373	70.	1,124,599	30.	3,753,972
1972	1,999,143	59.4	1,368,030	40.6	3,367,173
1973	1,964,167	49.2	2,031,403	50.8	3,995,570
1974	2,192,595	49.5	2,234,398	50.5	4,426,993
1975	2,529,535	53.9	2,161,924	46.1	4,691,459
1976	2,710,945	51.1	2,593,545	48.9	5,304,490
1977	3,387,855	55.4	2,727,579	44.6	6,115,434

SOURCES: Ministère de la planification et des affaires économiques,
Commerce extérieur du Libéria, 1970-1977; et le Tableau 5.2.

TABLEAU 5.4: SOMMAIRE DES CONDITIONS DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE APPLICABLES AUX VIANDES ET BOVINS VIFS IMPORTES, 1968-1977

	<u>TOUTES VIANDES</u>				<u>BOVINS VIFS</u>			
	Valeur	Tonnes	Tonnes/\$	\$/livre	Valeur	Tonnes	Tonnes/\$	\$/livre poids carcasse
1968	1,581,261	1,730.4	914.0	.41	—	436.50	—	—
1969	1,346,149	1,655.9	813.0	.37	—	415.65	—	—
1970	1,404,292	1,541.2	911.0	.41	1,247,417	1,048.25	1,190	.54
1971	2,629,373	2,538.2	1,036.0	.47	1,665,048	1,399.20	1,190	.54
1972	1,999,143	2,072.7	964.5	.44	2,026,272	1,702.75	1,190	.54
1973	1,964,167	1,609.9	1,220.0	.55	2,992,668	2,168.60	1,380	.63
1974	2,192,595	1,393.5	1,573.0	.71	3,275,204	1,961.20	1,670	.76
1975	2,529,535	1,498.1	1,688.5	.77	3,154,585	1,440.45	2,190	.99
1976	2,710,945	1,830.3	1,481.0	.67	3,786,072	1,728.80	2,190	.99
1977	3,387,855	2,122.2	1,596.0	.72	3,978,920	1,808.60	2,200	1.00

5.3 Prix des viandes et demande en produits d'importation

Les viandes et les produits à base de viande importés au Libéria sont enregistrés et figurent dans les statistiques du commerce extérieur aux rubriques des trois principales catégories de la CTCI en vigueur à l'échelle internationale. La première est la catégorie 011, définie comme étant "des viandes réfrigérées ou congelées" et comprenant des viandes de boeuf, mouton, porc et poulet. Durant la période étudiée, les prix de cette catégorie d'importations ont connu une hausse de 7 pour cent car ils sont passés de 0,66 dollar à 1,21 dollar/livre. La part exprimée en pourcentage qui revient à ladite catégorie par rapport à toutes les importations de viande a été ramenée de 30 pour cent à 19 pour cent.

A la deuxième catégorie, 012, correspond la définition de "viandes séchées, salées ou fumées"; elle comprend des produits tels que le lard (bacon), le jambon et le boeuf de conserve (corned beef). Les prix CAF y afférents ont renchéri à un rythme plus accéléré, quoique à partir d'une base moins élevée, et ont atteint un niveau encore faible en termes absolus pour avoir été portés de 0,23 dollar/livre à 0,54 dollar/livre. La part en pourcentage qui revient à la catégorie 012 par rapport à toutes les importations de viandes est passée de 50 pour cent à 60 pour cent au cours de la période examinée.

La catégorie 013, "viandes mises en boîte et préparations", comprend des articles tels que saucisses, jus de viande et préparations. Les prix appliqués à ce type de produits ont augmenté au rythme moyen de 7,75 pour cent: ils sont passés de 0,48 dollar à 0,94 dollar/livre. Leur part en pourcentage des importations de viande a été ramenée de 20 pour cent à 14 pour cent du montant global. Les prix et quantités relatives propres aux trois catégories citées peuvent se résumer comme suit:

Prix CAF/livre	1968		1977	
	Catégorie	Dollars		
	011	0,66	1,21	
	012	0,23	0,54	
	013	0,48	0,94	

Pourcentage des importations de viande	Pourcentage	
	011	30
012	50	67
013	30	14
	100	100

TABLEAU 5.5

PRIX ET QUANTITES RELATIVES DES IMPORTATIONS
DE VIANDES ET DE BETAIL (1968-1977)

	Viande 011		Viande 012		Viande 013		Bétail
	Prix unitaire /livre	% du total	Prix unitaire /livre	% du total	Prix unitaire /livre	% du total	Prix unitaire /livre
1968	.66	30.2	.23	48.4	.48	21.4	-
1969	.62	28.0	.18	52.4	.51	19.6	-
1970	.70	23.9	.22	52.7	.54	23.3	.54
1971	.70	-	.37	-	.51	-	.54
1972	.71	27.0	.26	51.7	.53	21.2	.54
1973	.79	30.3	.37	45.3	.61	24.3	.63
1974	.88	35.2	.53	43.7	.81	21.1	.76
1975	1.11	27.4	.57	55.5	.87	17.0	.99
1976	1.08	21.5	.49	67.3	.97	11.2	.99
1977	1.21	18.8	.54	66.9	.94	14.2	1.00

SOURCE: Ministère de la planification et des affaires économiques, Commerce extérieur du Libéria, et Indice des prix à la consommation de Monrovia, 1968-1977.

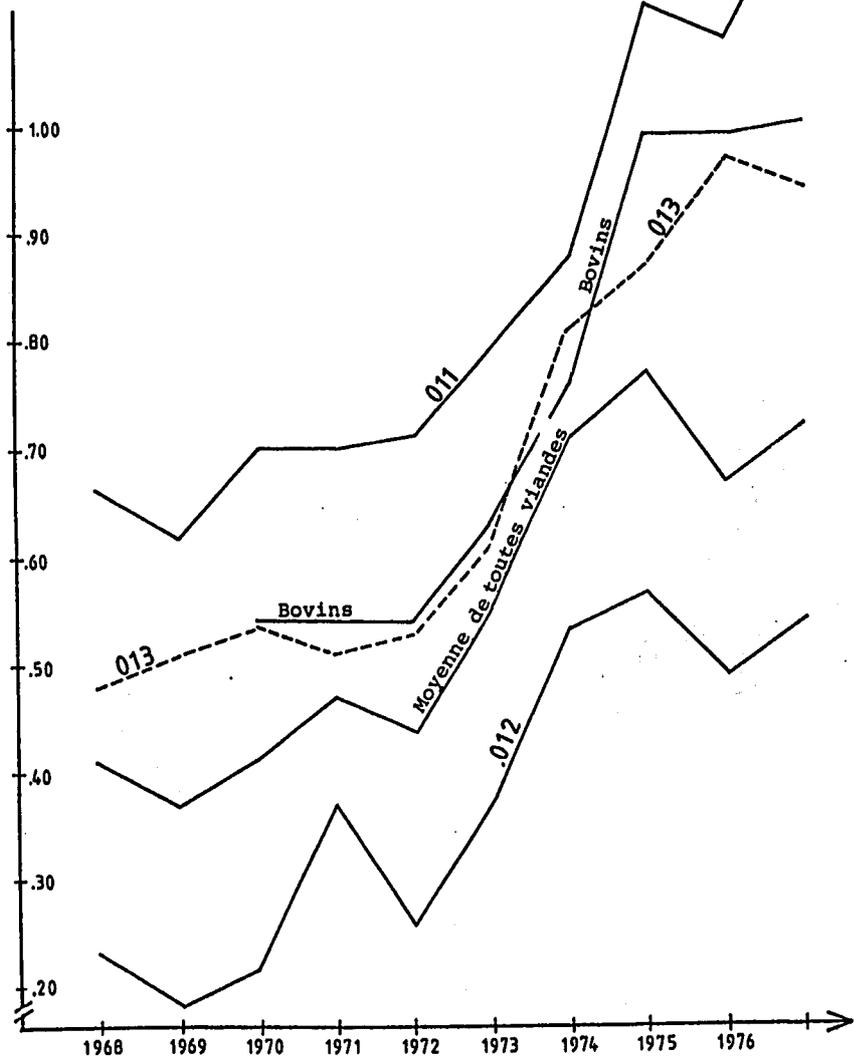
Il convient de faire remarquer que l'évolution particulière aux parts respectivement couvertes par les catégories 011, 012 et 013 traduit une tendance constante plutôt qu'une situation provisoire (cf. Tableau 5.5). L'analyse des données relatives aux importations de viande indique très nettement que la hausse générale des coûts imputables aux importations de viandes (0,41 dollars à 0,72 dollars/livre pour la période en cause) s'est limitée à ce rythme de 6,5 pour cent en raison d'une réorientation de la demande qui a délaissé les importations de viandes coûteuses des catégories 011 et 013 au profit de celles de la catégorie 012, plus avantageuse; bien que ces dernières importations aient accusé une hausse plus accélérée, elles sont encore moins onéreuses que les deux autres catégories.

Dès lors, il convient d'aborder à plusieurs niveaux la question de la compétitivité des importations de bovins en ce qui concerne les importations de viandes. Le Tableau 5.5 montre que les viandes issues des bovins vifs ont fait preuve d'une compétitivité constante au niveau des prix appliqués par rapport aux importations de produits à base de viande entrant dans la catégorie 011 (la plus proche), mais qu'elles n'ont pas été en mesure de soutenir la concurrence des produits moins coûteux appartenant aux catégories 013 et -- plus particulièrement -- 012. En fait, le prix des viandes provenant de bovins vifs a constamment été légèrement plus élevé que le prix pondéré moyen de toutes les catégories de viandes importées (cf. Tableau 5.4 et Figure 5.1).

Etant donné que le Liberia a réagi aux fluctuations des prix et des rythmes d'accroissement accusés par ses différentes importations de viande (011, 012, 013 et bétail) en retirant, dans une large mesure, à la consommation les produits à base de viande qui sont plus chers pour lui réserver ceux qui sont moins coûteux, on peut difficilement établir une courbe de la demande en "viande" considérée comme un produit homogène. Les rapports prix/quantité devraient s'exprimer en une série d'équations simultanées où la quantité consommée de chacune des quatre grandes catégories (011, 012, 013 et viande de bétail vif) est fonction de son propre prix et revenu, mais également des prix des trois autres catégories de viande. Nous obtenons ainsi pour chaque année:

$$\begin{aligned} Q_{011} &= f (P_{011}, R, P_{012}, P_{013}, P_{bét}) \\ Q_{012} &= f (P_{012}, R, P_{011}, P_{013}, P_{bét}) \\ Q_{013} &= f (P_{013}, R, P_{011}, P_{012}, P_{bét}) \\ Q_{bét} &= f (P_{bét}, R, P_{011}, P_{012}, P_{013}) \end{aligned}$$

FIGURE 5.2
PRIX DES IMPORTATIONS DE VIANDES ET DE BOVINS
dollars/livre



équations dans lesquelles R représente le revenu, P et Q les prix et quantités correspondant à la demande en viandes des différentes catégories (011, 012, 013 et viande de bétail vif).

Bien qu'ils soient encourageants -- les coefficients représentent des symboles valables -- les résultats des différentes régressions ne sont pas très fermes sur le plan statistique (en raison du petit nombre d'observations disponibles en comparaison de ce que requièrent normalement les études sur la demande et la consommation). Aussi convient-il d'adopter une approche plus simple.

Compte tenu de l'évolution fondamentale enregistrée d'année en année par les fractions respectives des quatre produits importés dérivés des viandes -- 011, 012, 013 et bovins -- la seule façon pratique de lier les fluctuations particulières au volume de viandes importées aux fluctuations de revenu consiste à utiliser la valeur globale en dollars (courants) de toutes les importations de viandes comme fonction à variable unique de la variable explicative, le revenu. La régression à moindres carrés ordinaire (linéaire dans les logarithmes des deux variables) des valeurs globales annuelles en dollars qui correspondent aux importations intervenues entre 1970 et 1976, au niveau du PIB courant au prix des facteurs, donne une élasticité de la demande par rapport au revenu qui se chiffre à 1,02 pour les importations de viandes. Le rapport est direct pour la proportion des changements en valeur des importations expliqués par les changements de revenus (70 pour cent); un changement de pourcentage donné au niveau du PIB induirait un changement relatif égal en valeur globale des importations de viandes, et ce dans le même sens. En termes de demande future, les implications pour les viandes importées sont que, si on considère la valeur en dollars de ladite demande, on peut s'attendre qu'elle suive de près la voie du revenu national déterminé par le PIB courant. De surcroît, bien qu'il ne soit pas possible de prévoir avec exactitude de quelle façon l'évolution attendue se produira, il est permis de penser que le passage d'une catégorie de viandes à une autre par suite des fluctuations accusées par les prix relatifs interviendra d'une manière analogue à celle qu'a connue la période considérée.

5.4. Compétitivité future des prix de la viande et du bétail

En ce qui concerne la part relative des importations de viandes globales qui correspond aux bovins vifs, nous concluons que le bétail ne se substituera pas dans une mesure notable aux divers produits concurrentiels à base de viande. Les bovins vifs ouest-africains ne couvriront une part substantielle du marché libérien des viandes que si

trois conjonctures économiques devaient s'imposer. La première équivaudrait à une répétition de la situation connue en 1973-74 lorsque la sécheresse du Sahel a accru la disponibilité des bovins mis en vente et à entraîné un fléchissement de leur prix par rapport à celui des viandes importées. Ce type de conjoncture, et celle que nous examinerons en second lieu, représenterait un déplacement vers la droite de la courbe de l'offre bovine, les prix étant comprimés et les quantités demandées accusant un relèvement. A l'évidence, cette conjoncture sévirait à court terme et serait compensée, les années subséquentes, par un retour vers la gauche de la courbe indicative de l'offre, laquelle dépasserait même sa position originelle dans un premier temps. Bien qu'il ne soit pas improbable, ce phénomène n'améliorerait pas la compétitivité à long terme du bétail bovin au Libéria. La seconde conjoncture (qui impliquerait également un déplacement vers la droite de l'offre) consisterait en une amélioration de l'efficacité particulière au système de commercialisation appliqué au cheptel domestique. En l'occurrence, les effets seraient plus durables que dans le cas de la sécheresse, cependant ce cas est moins probable étant donné que le système de commercialisation en vigueur au Libéria pour le bétail est à l'heure actuelle raisonnablement efficace (même en admettant l'exception évidente que représente l'abattoir de Monrovia). Enfin, la troisième conjoncture qui pourrait favoriser la concurrence des bovins importés verrait le prix des viandes importées augmenter beaucoup plus rapidement et à des niveaux absolus plus élevés que celui des viandes provenant des bovins importés. Une chance minime d'assister à ce phénomène tiendrait au fait que le public libérien continuerait de consommer des proportions fixes des trois catégories de viandes importées. Nous avons constaté que durant les neuf dernières années, les consommateurs libériens confrontés à des hausses aiguës du prix des viandes ont réaffecté leurs dépenses d'une catégorie de viande à une autre (se désintéressant des catégories 011 et 013 au profit de la catégorie 012) de façon à minimiser l'impact de l'escalade des prix sans pour autant modifier le niveau de leur consommation. Il y a tout lieu de croire qu'ils continueront d'adopter une attitude fort semblable et qu'ils atténueront de la sorte tout avantage que pourraient s'octroyer les bovins ouest-africains sur le plan de la concurrence des prix.

Sur la base des paramètres de croissance et d'exploitation indiqués au Tableau 2.2, l'offre domestique combinée des viandes et abats enregistré, d'après les estimations, un potentiel de croissance moyenne de l'ordre de 3,5 pour cent pour les quelques années à venir. Dans le cadre d'un taux de croissance modéré du revenu, le secteur de l'élevage domestique continuera de satisfaire aux besoins du pays

à concurrence de 60-70 pour cent. Au cas, toutefois, où la faiblesse récente du taux de croissance des revenus devait céder le pas à un rythme plus comparable à celui qu'ont connu les périodes précédentes (par exemple 1969-71), la valeur globale des importations de viande pourrait bien accuser un gonflement plus sensible que les séculaires 6,9 pour cent annuel calculés en termes réels.³ Ce qu'il adviendra des quantités de viandes importées et, partant, de la consommation par habitant, sera une fois encore fonction des prix absolus et relatifs appliqués aux différentes catégories de viandes disponibles.

¹Cette situation n'est en aucune façon exceptionnelle; les barèmes d'imposition des importations dont se servent les douanes togolaises fixent la valeur d'un bovin à 8.000 francs CFA, approximativement le quart de sa valeur commerciale actuelle.

²Le taux de change en vigueur à l'époque où s'est effectuée l'étude en cause (printemps 1978) équivalait à: 1 dollar = 230 francs CFA = 460 francs maliens.

³La majoration de la valeur en dollars intervenue en 1970-77 au niveau des importations de viande a représenté une moyenne annuelle de 15,4 pour cent en termes nominaux, et de 5,8 pour cent après correction compte tenu de la composante viande de l'Indice des prix de Monrovia.

ANNEXE STATISTIQUE

TABLEAU A: Importations libériennes officielles d'animaux vifs en provenance de la Côte d'Ivoire

TABLEAU B: Importations libériennes officielles d'animaux vifs en provenance du Mali

TABLEAU C: Importations libériennes officielles d'animaux vifs en provenance de la Sierra Leone

TABLEAU D: Importations libériennes officielles d'animaux vifs en provenance de la Guinée

TABLEAU E: Importations officielles de bovins ventilées par race

TABLEAU A

IMPORTATIONS LIBERIENNES OFFICIELLES D'ANIMAUX VIFS
EN PROVENANCE DE LA COTE D'IVOIRE

	Bovins (têtes)	Ovins (têtes)	Caprins (têtes)	Tonnes
1977	5,942	3,546	232	1,087.6
1976	4,494	2,967	474	830.0
1975	4,439	1,200	296	795.7
1974	9,532	5,741	943	1,752.6
1973	10,224	5,418	1,673	1,878.9
1972	7,775	2,923	564	1,404.7
1971	5,624	2,006	142	1,011.4
1970	3,682	1,539	451	669.5
1969	354	295	502	72.0
1968	774	524	110	143.5

SOURCE: Ministère de la planification et des affaires économiques,
Commerce extérieur du Libéria, 1968-1977.

TABLEAU B

IMPORTATIONS LIBERIENNES OFFICIELLES D'ANIMAUX VIFS
EN PROVENANCE DU MALI

	Bovins (têtes)	Ovins (têtes)	Caprins (têtes)	Tonnes
1977	- 0 -	- 0 -	24	.3
1976	25	- 0 -	- 0 -	4.4
1975	17	- 0 -	- 0 -	3.
1974	53	- 0 -	- 0 -	9.3
1973	20	- 0 -	- 0 -	3.5
1972	281	1,079	525	69.5
1971	1,354	2,753	179	274.
1970	1,130	- 0 -	540	218.4
1969	1,088	680	1,242	214.7
1968	399	313	472	79.7

SOURCE: Ministère de la planification et des affaires économiques,
Commerce extérieur du Libéria, 1968-1977.

REMARQUE: Le fléchissement du nombre d'animaux en provenance du Mali est partiellement imputable au fait que nombre de ces bovins sont étiquetés "Origine: Côte d'Ivoire" à la frontière libérienne.

TABLEAU C

IMPORTATIONS LIBERIENNES OFFICIELLES D'ANIMAUX VIFS
EN PROVENANCE DE LA SIERRA LEONE

	Bovins (têtes)	Ovins (têtes)	Caprins (têtes)	Tonnes
1977	4,840	854	156	675.9
1976	6,069	517	178	841.7
1975	3,888	355	52	538.8
1974	1,126	60	4	155.5
1973	669	194	-	94.0
1972	1,014	302	15	142.7
1971	776	13	23	107.1
1970	1,007	121	1	139.7
1969	538	54	18	74.7
1968	774	-	-	106.4

SOURCE: Ministère de la planification et des affaires économiques,
Commerce extérieur du Libéria, 1968-1977.

TABLEAU D

IMPORTATIONS LIBERIENNES OFFICIELLES D'ANIMAUX VIFS
EN PROVENANCE DE LA GUINEE

	Bovins (têtes)	Ovins (têtes)	Caprins (têtes)	Tonnes
1977	751	258	115	107.1
1976	753	86	155	106.0
1975	900	64	50	124.9
1974	938	269	120	133.0
1973	736	111	117	103.5
1972	582	40	57	81.0
1971	119	14	55	17.1
1970	240	130	106	25.4
1969	181	20	91	26.0
1968	271	95	30	38.5

SOURCE: Ministère de la planification et des affaires économiques,
Commerce extérieur du Libéria, 1968-1977.

TABLEAU E

IMPORTATIONS OFFICIELLES DE BOVINS VENTILEES PAR RACE
(nombre de têtes)

	Zébus	Poids	N'Damas	Poids	Total
1968	1,673	292.8 t	1,045	143.70t	436.50 t
1969	1,810	316.75	719	98.90	415.65
1970	5,010	876.75	1,247	171.50	1,048.25
1971	7,292	1,276.10	895	123.10	1,399.20
1972	8,476	1,483.30	1,596	219.45	1,702.75
1973	11,288	1,975.40	1,405	193.20	2,168.60
1974	9,585	1,677.40	2,064	283.80	1,961.20
1975	4,469	782.10	4,788	658.35	1,440.45
1976	4,519	790.80	6,822	938.00	1,728.80
1977	5,942	1,039.85	5,591	768.80	1,808.60

SOURCE: Données adaptées, Ministère de la planification et des affaires économiques, Commerce extérieur du Libéria, 1968-1977.

BIBLIOGRAPHIE

- Clark, David et Bright, Clarence I., Feeding Trials with Swine, Université du Libéria, Monrovia, 1968.
- Clark, David, Future of Animal Science in Liberia and Proposals, Université du Libéria, Monrovia, 1968.
- Hasselmann, Karl-Heinz, Centrifugal and Centripetal Population Variation and Development Planning in Liberia, Occasional Research Paper No. 10, Département de géographie, Université du Libéria, Monrovia, 1977.
- Hasselmann, Karl-Heinz, Population, Size and Density 1962 and 1974, Occasional Research Paper No. 16, Département de Géographie, Université du Libéria, Monrovia, 1974.
- Hasselmann, Karl-Heinz, Zwedru (Tchien): An Urban Development Analysis, Département de géographie, Université du Libéria, Monrovia, 1974.
- Herman, Larry, Cattle and Meat Marketing in Upper Volta, Centre de recherche sur le développement économique, Université du Michigan, 1977.
- Ministère de l'agriculture, Annual Report, Monrovia, 1977.
- Ministère de l'agriculture, Statistical Handbook, Monrovia, 1976.
- Ministère de l'agriculture, Production Estimates of Major Crops, 1976, Monrovia, 1977.
- Ministère de la planification et des affaires économiques, Economic Survey of Liberia, Monrovia, 1970 à 1978.
- Ministère de la planification et des affaires économiques, External Trade of Liberia, 1969 à 1976.
- Ministère de la planification et des affaires économiques, Annual Report, Monrovia, 1977.
- Service national de l'élevage, Annual Report, 1977.
- Conseil de la planification, National Socio-Economic Development Plan, juillet 1976-juin 1980, Monrovia, 1976.
- SEDES, Approvisionnement en viandes de l'Afrique Centre-Ouest, Paris, 1973-1975.
- SEDES, Recueil statistique de la production animale, Paris, 1975.
- Staatz, John, Cattle and Meat Marketing in Ivory Coast, Centre de recherche sur le développement économique, Université du Michigan, 1977.
- Thomas, M.E., Report on the Visit to the the Republic of Liberia, (FAO, LIR/72/013)

TOGO

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
REMERCIEMENTS	313
LISTE DES TABLEAUX	314
LISTE DES FIGURES	316
LISTE DES CARTES ET GRAPHIQUES	316
LISTE DES SIGLES	317
SOMMAIRE	318
CHAPITRE 1: INTRODUCTION	322
Synthèse du chapitre.	322
1.1 Cadre général.	322
1.2 Population	324
1.3 Conjoncture et perspective économiques	325
CHAPITRE 2: LE SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE	330
Synthèse du chapitre.	330
2.1 Organismes publics	330
2.2 Importance économique et principales caractéristiques	331
2.3 Bovins	334
2.3.1 Composition du troupeau bovin national.	334
2.3.2 Exploitation des bovins domestiques et importés	339
2.4 Petits ruminants, porc et volaille	340
2.5 Politique officielle en matière d'élevage.	349
2.5.1 Programmes pour le développement intégré de l'élevage.	350
2.5.2 Programmes spécifiques pour le développement de l'élevage.	350
CHAPITRE 3: TRANSPORT	354
Synthèse du chapitre.	354
3.1 Réseau général	354
3.1.1 Routes.	354
3.1.2 Chemins de fer.	355
3.1.2 Le port de Lomé	355
3.2 Réseau des transports animaux.	355
3.2.1 Modes et moyens	355
3.2.2 Frais de transport.	363
CHAPITRE 4: STRUCTURE PHYSIQUE DES MARCHES DE BETAIL TOGOLAIS	365
Synthèse du chapitre.	365
4.1 Marchés traditionnels.	365
4.2 Infrastructure moderne de la commercialisation bovine	366
4.3 Commerce bovin sur le marché de Lomé	366

	<u>Page</u>
CHAPITRE 5: COMMERCE AU DETAIL DES VIANDES.	370
Synthèse du chapitre.	370
5.1 Lomé, pratiques commerciales et système de crédit.	370
5.1.1. Organisation professionnelle des bouchers	371
5.2 Office national des abattoirs et frigorifiques (ONAF)	372
5.3 Prix et contrôle des prix.	374
5.3.1 Lomé.	374
5.3.2 Prix et contrôle des prix au niveau des Régions	378
5.4 Crédit	384
5.4.1 Etude de cas: l'expérience de Niantougou.	385
CHAPITRE 6: ESTIMATION DES COÛTS DE COMMERCIALISATION ET DES MARGES BENEFICIAIRES.	388
Synthèse du chapitre.	388
6.1 Bovins importés.	388
6.1.1 Coûts	389
6.1.2 Marges bénéficiaires des marchands.	394
6.2 Commerce des bovins domestiques.	395
6.2.1 Pratiques de commercialisation, coûts et marges bénéficiaires	395
6.3 Politique officielle en matière de commercialisation du bétail.	399
6.4 Bouchers et détaillants.	400
CHAPITRE 7: CONSOMMATION DE PROTEINES ANIMALES.	404
Synthèse du chapitre.	404
7.1 Nutrition générale et consommation de protéines.	404
7.1.1 Achats de poisson et de viande.	405
7.1.2 Caractère saisonnier des achats et de la consommation	405
7.1.3 Part du budget réservée à l'alimenta- tion, à la viande et au poisson	406
7.2 Le poisson, source complémentaire de protéines.	409
7.3 Demande future de viande	413
7.3.1 Méthodologie.	413
7.3.2 Projections concernant la demande de viande	415
7.3.3 Projections concernant l'offre de viande.	415
7.4 Importations de bétail et de viande.	419
7.5 Conclusion	423
ANNEXE STATISTIQUE	426
BIBLIOGRAPHIQUE.	440

REMERCIEMENTS

Les travaux sur le terrain sur lesquels se fondent le présent rapport ont été réalisés en République du Togo, du 18 mars au 10 avril 1978, par Henri P. Josserand, chargé d'études au Centre de recherches sur le développement économique (CRED) de l'Université du Michigan.

L'auteur souhaite exprimer ici ses remerciements aux autorités togolaises pour l'aide et la collaboration inestimables qu'elles ont offertes à tous les stades de l'étude, principalement par l'entremise des fonctionnaires des Ministères du développement rural et de l'aménagement rural, en particulier M. Ayéva et le Professeur Amédégnato. Sa gratitude s'adresse tout spécialement au Directeur du service vétérinaire et de la santé animale, le Dr. Amaïzo, et au Directeur de la production animale, M. Somoko, ainsi qu'à leur personnel, pour l'aide dévouée qui lui a été apportée.

Par ailleurs, ses sincères remerciements s'adressent à MM. Kouada et Bangana pour les précieuses informations qu'ils lui ont communiquées sur le secteur de la pêche, à M. Dosseh qui fait partie du Service des douanes, à M. Codija aux Contributions directes, au Dr. Sama, directeur de l'abattoir de l'ONAF, et à tous ceux qui, de par leurs fonctions officielles ou personnelles, ont contribué à ladite étude. Enfin, l'auteur souhaite exprimer sa gratitude à MM. Kavégé et Freitas, ingénieurs de l'élevage, pour le profond intérêt personnel qu'ils ont manifesté.

LISTE DES TABLEAUX

<u>TABLEAU</u>		<u>PAGE</u>
I	Sommaire de la consommation globale et par habitant de toutes les viandes, 1969-1975.	320
II	Importations togolaises de viande et de bétail, 1965-1976.	321
1.1	Population, densité et taux de croissance, 1975.	323
1.2	PIB aux prix courants du marché, ventilé par origine, 1966-1975.	326
1.3	Composition des exportations contrôlées, 1966-1975	327
1.4	Composition des importations contrôlées, 1966-1975	328
2.1	Répartition des agents du Service de l'élevage	331
2.2	Parts du PIB ventilées par activités du secteur primaire, 1975	332
2.3	Répartition des effectifs bovins, par région, 1975	332
2.4	Répartition des bovins par région, 1969-1975	336
2.5	Densité bovine et rapport habitants/bovins par région, 1970-1975.	336
2.6	Composition âge/sexe des troupeaux bovins togolais dans divers secteurs et pour certaines années	341
2.7	Répartition des abattages bovins zébus/taurins, par région, 1972-1975.	342
2.8	Répartition en pourcentage du menu bétail par région, et taux de croissance estimatif, 1969-1975.	348
2.9	Investissements publics consacrés aux programmes pour le développement intégré de l'élevage, 1976-1980.	351
2.10	Investissements publics consacrés à des programmes spécifiques pour le développement de l'élevage.	352
2.11	Investissements publics consacré a l'élevage , 1965-1980	352
3.1	Modes de transport du bétail entre diverses villes circa 1970	361
3.2	Coûts du fret pour les bovins camionnés, 1972-1978	363
5.1	Indice des prix à la consommation, base 100 en 1963.	375
5.2	Prix de détail de certains types de viande et de poisson, Lomé.	376
5.3	Prix de détail officiels et réels appliqués à la viande, Lomé.	376
5.4	Moyenne annuelle des prix de détail des viandes, par région, 1967-1975 et 1978.	380
6.1	Redevances applicables aux licences d'importation.	390
6.2	Coût moyen par tête d'une licence pour l'importation de bétail.	390
6.3	Coût imputable au convoiement des bovins entre Fada N'Gourma et Lomé, avril 1978.	390
6.4	Coût de transport mixte de Fada N'Gourma à Lomé, avril 1978.	393
6.5	Marges bénéficiaires réalisées sur les importations de bovins.	395
6.6	Elements du prix des animaux importées vendus sur le marché à bétail de Lomé, avril 1978, francs CFA et pour cent par tête	396

6.7	Patente de boucher, Lomé.	401
6.8	Patente de boucher, coût moyen par tête bovine, 1978.	401
6.9	Coûts et recettes des bouchers.	402
7.1	Budget alimentaire en tant que pourcentages des dépenses des foyers par régions, 1966.	406
7.2	Depenses pour la viande et le poisson en pourcentage des budgets alimentaires globaux, par région, 1966.	407
7.3	Principaux articles alimentaires, 1965 et 1973.	408
7.4	Consommation par habitant, produits dérivés de la viande et du poisson, 1965-1977	409
7.5	Importations togolaises de poisson, pêche nationale, con- sommation globale et par habitant, 1967 à 1977.	412
7.6	Offre et demande de viande selon deux hypothèses de production, 1975-1980	417
7.7	Importations togolaises de viande et de bétail, 1965-1976	420
7.8	Prix unitaire moyen des importations de viande, 1965-1976	422

LISTE DES FIGURES

	<u>Page</u>
2.1 Répartition régionale du bétail, 1969-1975.	335
2.2 Répartition par âge des mâles zébus abattus au Togo, 1967-1975	343
2.3 Répartition par âge des femelles zébus abattues au Togo, 1967-1975	344
2.4 Répartition par âge des taurins mâles abattus au Togo, 1967-1975	345
2.5 Répartition par âge des taurins femelles abattus au Togo, 1967-1975	346
5.1a Prix de détail de certains types de viande et de poisson, Lomé, 1971-1977	377
5.1b Courbes générales d'isoprix pour les viandes bovine et ovine/caprine, en francs CFA/kg, 1967, 1971, 1975, 1978..	383
7.1 Importations, production nationale et consommation globale de poisson, 1967-1977	411
7.2 Importations de viande, de petits ruminants vifs et de bovins vifs, 1965-1977.	421

LISTE DES CARTES

1.1 Pluviométrie du Togo.	323
3.1 Réseau des transports	356
3.2 Pistes à bétail officielles, 1978	358
4.1 Infrastructure de la commercialisation du bétail.	367
4.2 Marché de bétail.	368

LISTE DES GRAPHIQUES

2.1 Composition âge/sexe du troupeau national bovin du Togo, 1969-1975	337
2.2 Composition âge/sexe de la hausse/baisse de l'effectif bovin national du Togo, 1969-1975	338

LISTE DES SIGLES

AID	Agence pour le développement international
CEBV	Communauté économique du bétail et de la viande
CFT	Chemins de fer du Togo
CNCA	Caisse nationale de crédit agricole
CRED	Centre de recherche sur le développement économique
FAC	Fonds d'aide et de coopération
FED	Fonds européen de développement
BIRD	Banque internationale pour le reconstruction et de développement
ONAF	Office national des abattoirs et frigorifiques
ORSTOM	Office de la recherche scientifique et technique outremer
REDSO/WA	Bureau régional des services de développement économique/Afrique de l'ouest
SEDES	Société d'études pour le développement économique et social
SEIA	Service de l'élevage et des industries animales
SPA	Service de la production animale
SVSA	Service vétérinaire et de la santé animale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Conseil économique et social des Nations Unies

SOMMAIRE

D'après nos estimations, la consommation globale de viande et de préparations de viande enregistrée au Togo durant 1975 a largement dépassé les 14.000 tonnes. Aussi la consommation annuelle par habitant se chiffre-t-elle à plus de sept kg, contre près de douze kg pour le poisson. Les contributions relatives des différents types de viande se répartissent comme suit: boeuf, 24,4 pour cent; viande ovine/caprine, 28,5 pour cent; porc, 27 pour cent; et volaille, 20 pour cent. La demande d'ensemble au niveau de toutes les viandes devrait progresser au rythme de 4,3 - 4,45 pour cent par an au cours de la période 1975-1990. Quant à l'offre domestique de viande provenant de toutes les espèces animales, on s'attend qu'elle s'accroisse au rythme annuel de 4 - 4,6 pour cent en fonction des résultats que produiront les projets d'élevage mis en oeuvre par l'Etat.

Les calculs portent le déficit national en viande à plus de 2.300 tonnes pour 1980, plus de 3.200 tonnes pour le 1985 et quelque 3.500 tonnes pour le 1990. L'offre piscicole domestique ne suffira pas en tant que substitut de protéines étant donné qu'environ la moitié de la consommation globale de poisson est tributaire des importations.

Les importations togolaises de viande provenant des carcasses et des animaux vifs sont passées de 862 tonnes en 1965 à 1.310 tonnes en 1976, le taux de croissance annuelle se chiffrant à 3,2 pour cent en moyenne. Les animaux vifs, qui à l'heure actuelle proviennent le plus souvent de la Haute-Volta, couvrent la majeure partie des importations globales (65 pour cent en 1976); il n'empêche que, sur le plan des viandes, le fournisseur principal a été les Etats-Unis pour la période 1971-1975, lesquels ont fortement devancé la France, l'Iran et l'Argentine.

Les Chapitres Trois à Six de la présente étude traitent de plusieurs aspects de la commercialisation du bétail et de la viande au Togo: transport, structure physique, pratique et rentabilité. L'argument avancé est que la supplantation des importations de bovins sahéliens par importations de viande non africaines n'a pas été imputable aux inefficiences de la commercialisation mais plutôt à la meilleure compétitivité au niveau des prix qu'offraient les fournisseurs non africains à une époque où les producteurs sahéliens ressentaient les effets de la sécheresse.

La conjoncture restant inchangée par ailleurs, la Haute-Volta devrait rester le principal fournisseur de bovins au Togo, lequel absorbe actuellement quelque 7,5 pour cent des exportations de bovins voltaïques. Le niveau futur desdites importations sera essentiellement

déterminé en fonction des prix relatifs des bovins domestiques et importés à la fois au Togo et dans d'autres pays clients (dont la Côte d'Ivoire) et des conditions de l'offre et des prix applicables aux viandes congelées à Lomé où se concentre la consommation de viande.

Bien que nous ne sachions pas, à l'évidence, quels rapports de prix prévaudront entre les viandes congelées et le bétail d'ici dix ou quinze ans, il est cependant possible de définir in éventail d'exportations bovines éventuelles effectuées du Sahel vers le Togo. Un cas extrême verrait le déficit togolais être entièrement comblé par des importations de viande non africaine; cette situation signifierait bien entendu que le Sahle n'exporterait pas de bovins au Togo. En revanche, si le ratio viandes/bovins qui prévaut devait se maintenir, un déficit de 3.500 tonnes serait comblé par 1.155 tonnes de viande importée et quelque 15.600 têtes de bovins sahéliens. Enfin, l'extrême opposé verrait, en l'absence d'importations de viande congelée, les exportations de bovins sahéliens à destination du Togo atteindre près de 23.500 têtes de bovins à l'horizon 1990.

Il est évident qu'aucune de ces trois éventualités ne poserait de problèmes d'offre à aucun des fournisseurs sahéliens. Le niveau le plus élevé des exportations, 23.500 têtes de bovins par an, ne représente que 66 pour cent des importations voltaïques globales enregistrées en 1976, et 6,3 pour cent des bovins voltaïques qui devraient pouvoir se commercialiser en 1990.

Un dernier avertissement s'impose. La présente étude considère la viande comme l'une des deux sources principales de protéines animales. Sauf bouleversement des prix relatifs de la viande et du poisson, on ne devrait guère constater de substitution de l'une à l'autre. Ceci suppose que la demande future de poisson pourra se satisfaire à partir tant de l'offre domestique que des importations durant toute la période envisagée. Il s'ensuit que les importations de poisson se pratiqueront à un niveau élevé pour dépasser les 30.000 tonnes des 1990.

TABLEAU I

SOMMAIRE DE LA CONSOMMATION GLOBALE ET PAR HABITANT DE TOUTES LES VIANDES, 1969-1975

Année	DISPONIBLE DE VIANDE DOMESTIQUE (tonnes)					Par habitant kg/an	IMPORTATIONS		TOTAL			
	Boeuf	Viande ovine/ caprine	Porc	Volaille	Total		Animaux vifs (tonnes)	Viande	Importations globales de viande	Consommation de viande	Production domestique en % du total consommé	Consommation par habitant de toutes les viandes (kg/an)
1969	2,332.6	2,600.1	3,044.9	1,874.1	9,951.7	5.2	1,235.8	42.2	1,278.0	11,129.7	88.5%	5.85
1970	2,323.2	2,682.0	2,586.1	1,991.4	9,582.7	4.9	483.4	82.2	565.6	10,148.3	94.4%	5.20
1971	2,302.3	2,266.0	2,695.2	2,075.6	9,339.1	4.7	733.0	249.2	982.2	10,321.3	90.5%	5.15
1972	2,541.0	3,318.0	2,901.3	2,157.2	10,917.5	5.3	683.9	322.6	1,006.5	11,924.0	91.5%	5.80
1973	3,292.0	3,098.6	3,256.7	1,957.1	11,604.4	5.5	1,140.9	286.2	1,427.1	13,031.5	89.0%	6.20
1974	2,999.3	3,266.0	3,234.0	2,365.0	11,864.3	5.5	1,090.4	350.8	1,441.2	13,305.5	89.0%	6.20
1975	3,069.7	3,592.2	3,409.0	2,504.2	12,575.1	5.7	1,302.1	388.0	1,690.1	14,265.2	88.0%	6.50
	24.4%	28.5%	27.1%	20.0%	100.0%							

TABLEAU II

IMPORTATIONS TOGOLAISES DE VIANDE ET DE BETAIL, 1965 - 1976
(tonnes)

Année	Importations de viande	Viande des importations de bovins	Viande des importations de petits ruminants	Viande de toutes les importations de bétail	Pourcentage du total	Total
1965	31	773.2	57.5	830.7	96%	861.7
1966	34.2	459.1	128.6	587.7	94%	621.9
1967	36.3	705	92	797	95.6%	833.3
1968	27.1	1,051.8	93.1	1,144.9	98%	1,172
1969	42.2	1,070.4	165.4	1,235.8	98%	1,278
1970	82.2	372.9	110.5	483.4	85.5%	565.6
1971	249.2	641.6	91.4	733	74.6%	982.2
1972	322.6	648	35.9	683.9	68%	1,006.5
1973	286.6	1,117.4	23.5	1,140.9	80%	1,427.1
1974	350.8	1,085.8	4.6	1,090.4	76%	1,441.2
1975	388	1,281.6	20.5	1,302.1	77%	1,690.1
1976	432.8	857.3	n/a	-	-	1,290

SOURCE: Adaptation des Statistiques du commerce extérieur, 1965-1976.

CHAPITRE PREMIER

INTRODUCTION

Synthèse du Chapitre

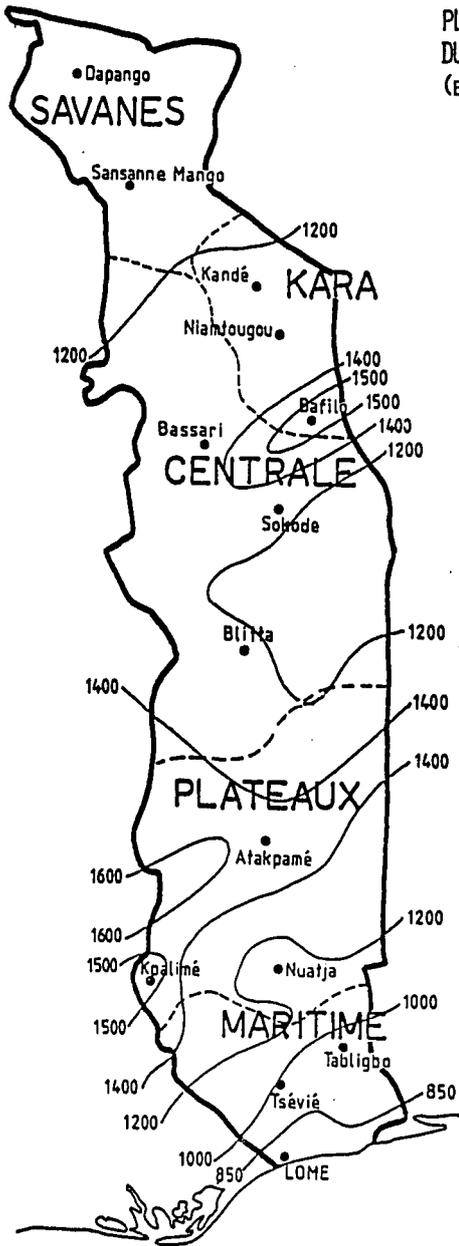
Le présent chapitre comprend une brève description physique, démographique et économique de la République du Togo. Y sont établies les données concernant la répartition de la population et les estimations de la croissance particulière aux zones rurales et urbaines, de même que la conjoncture économique générale et les prévisions y afférentes; le Chapitre Sept utilisera lesdites données en guise d'informations de base et de paramètres relatifs à la population et aux revenus.

1.1 Cadre général

La République du Togo se situe sur le Golfe de Guinée et s'étend pratiquement en droite ligne vers le nord à partir de l'océan jusqu'à sa frontière avec la Haute-Volta; il a pour voisins le Ghana à l'ouest et le Bénin à l'est. La forme du pays est curieusement allongée, à tel point que son extrémité la plus étroite ne couvre que 50 kilomètres sur l'Océan Atlantique. Sa largeur maximale mesure 225 kilomètres, tandis que sa longueur atteint 510 kilomètres. Cette situation géographique particulière a fait que le pays a traditionnellement joui d'un patrimoine dont les 56.600 kilomètres carrés connaissent une grande diversité de climats, pluviométries, sols, terrains et systèmes de production agricole.

L'activité agricole correspond de très près aux structures climatiques et foncières; les régions septentrionales sont essentiellement réservées à la production du mil et de l'arachide, cependant que les ignames et le manioc font leur apparition à mesure qu'on se dirige vers le sud, après quoi viennent le coton, le maïs, le riz, pour aboutir au café et aux palmiers de l'extrême sud. La Carte 1.1 illustre la répartition pluviométrique du pays ainsi que sa division en cinq régions administratives lesquelles sont, du nord vers le sud: Savanes, Kara, Centrale, Plateaux et Maritime. La tradition veut que l'élevage notamment celui des bovins, ait été une activité économique plus importante dans le Région des Savanes. Viennent ensuite, par ordre d'importance décroissante, les Régions Centrale, des Plateaux, de la Kara et Maritime pour ce qui est de la production animale.

CARTE 1.1
PLUVIOMETRIE
DU TOGO
(EN MM)



RÉPUBLIQUE
DU
TOGO

1.2 Population

Sur la base du recensement national de 1970, la population togolaise comptait, à dater de janvier 1976, quelque 2.198.700 habitants, et s'accroissait au rythme moyen de 2,6 pour cent. Le pourcentage de population vivant en milieu rural est élevé, même en fonction des critères africains (85 pour cent), et le pourcentage de la population active salariée est d'autant moins élevé : 4,4 pour cent. Le Tableau 1.1, ci-dessous, indique la répartition absolue et relative de la population entre les cinq Régions du pays.

TABLEAU 1.1

POPULATION, DENSITE ET TAUX DE CROISSANCE,
PAR REGION, 1975

<u>Région</u>	<u>Population</u>	<u>Densité démographique</u>	<u>Taux de croissance</u>
Maritime	799.700	125/km ²	2,6%
Plateaux	550.700	32	3,4
Centrale	323.600	6	1,8
Kara	257.500	59	1,9
Savanes	<u>267.200</u>	<u>31</u>	<u>2,4</u>
Total Togo	2.198.700	38,8	2,6

SOURCES: Ministère de la planification, Annuaire statistique, 1974.
Ministère de la planification, Recueil quantitatif, 1975.

La Région Maritime est de loin la plus peuplée en termes absolus aussi bien que relatifs. La caractéristique la plus frappante du tableau ci-dessus est la très forte densité démographique enregistrée par la Région de la Kara, qui équivaut à presque la moitié de la zone la plus urbanisée du Togo. Les pressions d'ordre démographique qui s'exercent dans la Région de la Kara, et dans une moindre mesure dans la Région Maritime, ont conduit à une surutilisation des terres et à leur appauvrissement. L'émigration se traduit à l'évidence par de très faibles taux de croissance démographique dans les Régions de la Kara et Centrale; le phénomène a pour séquelle une forte immigration dans les Régions Maritime et des Plateaux.

1.3 Conjoncture et perspectives économiques

Le Tableau 1.2 montre l'évolution chronologique du produit intérieur brut qu'enregistre le Togo aux prix courants du marché. Au total, le PIB du Togo indique que, de 1966 à 1975, son économie a progressé au rythme de 11,4 pour cent par an (5,4 pour cent en prix constants). Les taux de croissance sectoriels se sont chiffrés à 2,3 pour cent, 5,1 pour cent et 8,6 pour cent au niveau des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Quant aux sous-secteurs individuels, la croissance la plus spectaculaire est intervenue dans l'industrie minière et extractive, le transport ainsi que les services, publics et autres.

Les statistiques du commerce extérieur (Tableau 1.3) montrent qu'entre 1966 et 1975, peu de progrès ont été accomplis au niveau du volume exporté pour les quatre principaux produits agricoles affectant les recettes en devises (fèves de cacao, café, palmistes et coton). Néanmoins, les volumes d'exportation ont nettement augmenté pour les phosphates (notamment durant 1973-74) et d'"autres produits", dont la hausse peut traduire une diversification aussi bien qu'une production intensifiée des mêmes produits d'exportation. Sur le plan des importations, le Tableau 1.4 indique que le volume de biens de consommation importés (denrées alimentaires et boissons comprises) a évolué à un rythme plus lent que celui de tous les autres articles d'importation. Tout comme pour nombre d'autres pays, les tendances inflationnistes mondiales ont le plus sensiblement affecté les carburants et les biens mi-ouvrés.

La balance commerciale du Togo particulière à l'époque envisagée peut se présenter sous la forme succincte suivante:

	(millions de francs CFA)	
	<u>1966-70</u>	<u>1971-75</u>
Exportations (biens)	52.968	110.714
Importations (biens)	<u>66.924</u>	<u>127.836</u>
Balance commerciale	-13.956	-17.122

Le gonflement aigu des cours du phosphate de même que l'expansion de la production ont donné lieu à un excédent commercial temporaire en 1974 et au début de 1975. A la fin de cette dernière année, les cours du phosphate ont cependant accusé une baisse qui les a ramenés au niveau antérieur à 1975 qu'ils devraient continuer d'enregistrer jusqu'en 1980. Les perspectives d'avenir se sont améliorées en ce qui concerne les recettes qui sont imputables aux cultures d'exportation, mais le déclin continu accusé par les termes de l'échange fera que le taux de croissance moyen du pouvoir d'achat effectif accusé au niveau des importations sera très inférieur au taux de croissance du PIB. Il n'en reste pas moins que les perspectives de croissance réelle de l'économie sont considérées comme favorables jusqu'en 1985 pour tous les secteurs,

TABLEAU 1.2

PIB AUX PRIX COURANTS DU MARCHE, VENTILES PAR ORIGINE, 1966-1975
(milliards de francs CFA)

	<u>1966</u>	<u>1967</u>	<u>1968</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>
Agriculture	20.0	21.3	22.5	24.9	22.0	21.5	24.9	25.6	28.4	31.3
Elevage, foresterie et pêche	3.3	3.9	4.2	5.0	5.1	6.1	4.9	5.2	5.6	5.9
TOTAL SECTEUR PRIMAIRE	<u>23.3</u>	<u>25.2</u>	<u>26.7</u>	<u>29.9</u>	<u>27.1</u>	<u>27.6</u>	<u>29.8</u>	<u>30.8</u>	<u>34.0</u>	<u>37.2</u>
Industrie minière et extractive	3.4	3.5	3.1	3.3	3.7	3.9	4.5	5.7	31.4	17.8
Industries manufacturières	5.3	5.9	6.9	7.6	6.7	6.4	7.4	8.5	10.4	13.0
Construction, électricité, eau	3.0	3.9	3.1	3.9	4.0	4.7	6.4	6.0	7.4	8.8
TOTAL SECTEUR SECONDAIRE	<u>11.7</u>	<u>13.3</u>	<u>13.1</u>	<u>14.8</u>	<u>14.4</u>	<u>15.0</u>	<u>18.3</u>	<u>20.2</u>	<u>40.2</u>	<u>39.6</u>
Commerce	9.7	9.9	10.3	13.2	17.5	18.0	18.7	19.9	25.0	28.4
Transport	2.8	2.9	3.8	4.8	5.4	6.7	7.2	7.5	8.4	9.2
Services publics	3.5	3.6	3.6	3.9	4.4	5.5	6.1	7.0	8.2	11.2
Autres services	2.1	2.1	2.4	3.0	4.6	7.1	7.9	8.1	9.0	9.8
TOTAL SECTEUR TERTIAIRE	<u>18.1</u>	<u>18.5</u>	<u>20.1</u>	<u>24.8</u>	<u>31.9</u>	<u>37.3</u>	<u>30.9</u>	<u>42.3</u>	<u>50.6</u>	<u>58.6</u>
PIB AUX PRIX COURANTS DU MARCHE	<u>53.1</u>	<u>57.0</u>	<u>59.9</u>	<u>69.5</u>	<u>73.4</u>	<u>79.9</u>	<u>88.0</u>	<u>93.3</u>	<u>133.8</u>	<u>135.4</u>

SOURCE: BIRD, 1977.

TABLEAU 1.3

COMPOSITION DES EXPORTATIONS CONTROLEES, 1966-1975

	<u>1966</u>	<u>1967</u>	<u>1968</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>
	(en millions de francs CFA)									
Phosphate										
Fèves de cacao	3,771	3,032	3,237	3,356	3,720	4,788	4,794	6,267	34,533	16,500
Café	1,688	2,349	2,314	4,026	6,336	4,246	3,719	3,556	5,363	4,584
Palmistes	1,953	838	1,602	1,749	2,657	2,435	2,599	1,801	1,971	1,600
	544	427	573	481	656	517	191	210	670	
Coton	307	415	379	162	351	311	387	310	410	2,816
	609	833	1,444	1,703	1,456	1,329	969	1,611	2,227	
Autres produits	<u>8,872</u>	<u>7,894</u>	<u>9,549</u>	<u>11,477</u>	<u>15,176</u>	<u>13,626</u>	<u>12,659</u>	<u>13,755</u>	<u>45,174</u>	<u>25,500</u>
<u>TOTAL</u>										
	(milliers de tonnes)									
Phosphate										
Fèves de cacao	969	1,020	1,259	1,320	1,504	1,814	1,793	2,197	2,580	1,120
Café	17	17	14	19	31	27	27	18	16	16
	13	6	10	11	13	12	11	11	11	8
Palmistes	17	13	13	16	17	17	10	6	7	6
	5	7	7	2	5	5	6	4	5	7
Coton	12	13	19	20	21	21	15	15	24	23
Autres produits	<u>1,033</u>	<u>1,076</u>	<u>1,322</u>	<u>1,388</u>	<u>1,591</u>	<u>1,896</u>	<u>1,862</u>	<u>2,251</u>	<u>2,643</u>	<u>1,180</u>
<u>TOTAL</u>										

SOURCE: BIRD, 1977.

TABLEAU 1.4
COMPOSITION DES IMPORTATIONS CONTROLEES, 1966-1975

	<u>1966</u>	<u>1967</u>	<u>1968</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>
			(en millions de francs CFA)							
Biens de consommation	6,906	6,865	6,751	8,455	10,378	10,376	11,243	11,375	14,335	18,036
Denrées alim. et boissons	(2,645)	(2,538)	(2,189)	(3,183)	(4,071)	(3,716)	(4,035)	(4,447)	(4,673)	(6,516)
Autres	(4,261)	(4,327)	(4,562)	(5,272)	(6,307)	(6,660)	(7,208)	(6,928)	(9,662)	(11,520)
Carburant	483	505	536	679	785	1,069	1,197	1,155	2,757	3,004
Matières premières	282	381	495	607	654	868	860	859	771	1,080
Biens mi-ouvrés	1,584	1,397	1,492	1,898	2,761	3,042	2,775	3,610	5,146	6,220
Equipement	2,413	1,985	2,349	2,933	3,350	4,100	5,306	5,389	5,603	7,660
<u>TOTAL</u>	<u>11,668</u>	<u>11,133</u>	<u>11,623</u>	<u>14,572</u>	<u>17,928</u>	<u>19,455</u>	<u>21,381</u>	<u>22,388</u>	<u>28,612</u>	<u>36,000</u>
			(milliers de tonnes)							
Biens de consommation	48	48	49	57	63	56	62	68	55	54.3
Denrées alim. et boissons	(38)	(37)	(38)	(45)	(50)	(42)	(47)	(54)	(40)	35.3
Autres	(10)	(11)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(14)	(15)	19
Carburant	61	67	66	86	86	104	111	106	98	100
Matières premières	13	13	18	21	24	22	22	28	32	13.2
Biens mi-ouvrés	78	68	79	106	113	122	35	173	150	112
Equipement	6	6	7	9	9	9	12	10	10	61
<u>TOTAL</u>	<u>206</u>	<u>202</u>	<u>219</u>	<u>279</u>	<u>295</u>	<u>313</u>	<u>242</u>	<u>385</u>	<u>345</u>	<u>340.4</u>

SOURCE: BIRD, 1977.

et ce en dépit d'une lourde dette extérieure contractée lors de la baisse des revenus imputables au phosphate et malgré de fortes tendances inflationnistes suscitée par la hausse aiguë des dépenses publiques amorcée en 1974 et 1975.

Les estimations récemment effectuées par la Banque Mondiale (BIRD, 1977) chiffreront la croissance moyenne du PIB envisagée pour le long terme au taux réalisable et continu de 7 pour cent par an. En fait, la détérioration des termes de l'échange togolais et la conjoncture inflationniste domestique se traduiront par une croissance réelle du PIB de l'ordre de 3,5 à 4 pour cent par an jusqu'en 1980, et de 4 à 4,5 pour cent durant les quelque cinq années suivantes.

CHAPITRE DEUX

LE SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE DOMESTIQUE

Synthèse du Chapitre

Le présent chapitre inclut un examen de la politique appliquée au développement de l'élevage dont la définition et la mise en oeuvre incombent aux deux organismes publics pertinents. Les interventions s'orientent nettement en faveur de la prophylaxie bovine et de la création de ranches destinés à la reproduction et l'embouche à grande échelle. On n'a guère tenté jusqu'ici de s'adresser aux autres espèces animales bien que celles-ci fournissent les 3/4 de l'offre domestique global en viande.

En règle générale, le sous-secteur de l'élevage est de nature encore très traditionnelle. En ce qui concerne les bovins, la dernière décennie a vu un accroissement général des effectifs de même qu'une exploitation plus poussée des animaux commercialisables (jeunes mâles et bouvillons) et une protection accrue du troupeau producteur. L'élevage bovin et l'aviculture continuent de se concentrer dans la région des Savannes tandis que d'autres Régions ont enregistré une hausse de leurs effectifs en petits ruminants et bovins.

La dernière partie du présent chapitre consiste en un examen des différents programmes publics axés sur le développement de l'élevage et sert de fondement aux prévisions établies à la section 7.3.2 concernant la production.

2.1 Organismes publics

La responsabilité des interventions publiques au niveau du sous-secteur de l'élevage domestique incombe à deux services qui fonctionnent sous l'égide de deux ministères de développement jumeaux. Le Service vétérinaire et de la santé animale (SVSA) s'est vu confier un mandat pratiquement identique à celui du précédent Service de l'élevage et des industries animales (SEIA). Il en réfère au Ministère de l'aménagement rural et d'intéresse principalement à la santé animale, aux campagnes de vaccination et aux services de vulgarisation; le SVSA est également chargé d'assurer le contrôle de l'inspection des animaux importés, notamment les Zébus voltaïques, et de tous les déplacements de bétail en général. Enfin, le Service collecte et publie des statistiques annuelles sur l'effectif du cheptel national, les abattages contrôlés ainsi que les importations d'animaux vifs et de viande.

La seconde entité publique qui s'occupe de l'élevage, le Service de la production animales (SPA) n'a été créé qu'à une époque récente lorsque l'ancien ministère de l'équipement rural a été scindé en deux ministères de développement. Le SPA dépend du Ministère du développement rural et a pour tâche d'améliorer les aspects techniques de la production et de la commercialisation du bétail et des viandes. Ainsi,

le SPA est directement responsable de la mise en oeuvre des programmes du Troisième Plan qui sont spécifiquement axés sur l'élevage, comme les ranches de Borgou, Dako et Adélé, et est également chargé de poursuivre l'amélioration des pistes et des marchés à bovins.

A l'époque où s'est effectuée la présente étude, les deux services comptaient quelque 160 employés professionnels recrutés à temps complet pour exercer des fonctions aussi diverses que docteur, vétérinaire, chef de service ou agent d'élevage. Leur répartition dans le pays se présente comme suit:

TABLEAU 2.1

REPARTITION DES AGENTS DU SERVICE DE
L'ELEVAGE DU TOGO
(pourcentages)

Siège de Lomé	28
Régions :	
Maritime	7
Plateaux	13
Centrale	16
Kara	12
Savanes	24
	<u>100a</u>

Source: SVSA, Rapports annuels, 1971 à 1975.

^a Environ 160 agents (1978)

2.2 Importance économique et principales caractéristiques

Le sous-secteur de l'élevage s'accroît en termes absolus (cf. Tableau A de l'Annexe statistique), mais continue de jouer un rôle secondaire dans l'économie togolaise. En 1975, la part qu'il s'est attribuée dans le produit intérieur brut a été estimée à 4,8 pour cent, exactement 15 pour cent de la valeur de l'activité économique correspondant au secteur primaire.

TABLEAU 2.2

PARTS DU PIB VENTILEES PAR ACTIVITE
DU SECTEUR PRIMAIRE, 1975
(pourcentages)

Agriculture	22,4
Pêche	3,2
Elevage	4,8
Foresterie	1,6
Secteur primaire global	32,0

Source: Ministère du Plan, Troisième Plan de Développement.

La propriété/gestion du menu bétail est très répandue dans toutes les Régions: on trouve des petits ruminants et des volailles dans pratiquement toutes les exploitations agricoles tandis que l'élevage porcin est plus concentré. La propriété de bovins est beaucoup moins courante, et le système du gardiennage s'applique de façon généralisée. La majorité des bovins (95 pour cent d'après les agents d'élevage) sont confiés aux éleveurs Peuls qui les gardent pour le compte des propriétaires togolais.

Le dernier recensement disponible (1975) concernant le cheptel bovin indique que les effectifs de la plupart des troupeaux sont relativement modestes (cf. Tableau 2.3).

TABLEAU 2.3

REPARTITION DES EFFECTIFS BOVINS
PAR REGION, 1975

Region	50 têtes	Nombre de troupeaux ayant 50-100 têtes	100 têtes
Maritime	99	70	26
Plateaux	192	131	62
Centrale	839	271	74
Kara	1.217	150	54
Savanes	358	368	229
TOTAL	2.705	990	445

SOURCE: Rapport annuel du SVSA, 1975

NOTE: Dans l'hypothèse où la première classe de troupeaux compte 25 têtes en moyenne; la seconde 75 et la dernière 150, on obtient au total 208.625 têtes, contre les 226.886 têtes du total officiel établi en 1975.

Le cultivateur propriétaire ne consacre le plus souvent qu'un temps et des ressources limités aux soins et à la surveillance de ses animaux. Ainsi, durant la saison sèche, il semble que nombre de bovins paissent en liberté et errent en quête de pâture et d'eau, pratique à laquelle on a donné le nom évocateur d'élevage de divagation. La possession de bovins représente essentiellement un investissement et une réserve de biens qui ne seront vendus que pour faire face à de gros besoins d'argent ou pour remplir des obligations traditionnelles (funérailles, mariages, etc.). Les besoins ordinaires de viande et d'espèces sont satisfaits par la consommation ou la vente de petits ruminants ou de volaille élevés par le foyer. Il n'est pas rare que, dans le contexte togolais, on aperçoive des troupeaux bovins gérés par des Peuls pour le compte d'un ou de plusieurs propriétaires résidant la plupart du temps à l'autre bout du pays, voire au Ghana. De temps à autre, un troupeau accumulé par un chef de famille qui désire en faire un héritage à son décès est légué à des parents établis dans diverses villes et régions, mais le même éleveur conserve la garde de la plupart des animaux.

Comme dans nombre d'autres pays où prévalent ces systèmes fondés sur la propriété d'absentéistes et le gardiennage, les intérêts des propriétaires, des éleveurs et des agriculteurs peuvent être différents ou opposés (Delgado, 1977). La plupart des propriétaires ont fondamentalement intérêt à voir leur capital animal s'accroître. Ils se montrent peu soucieux de la structure âge/sexe ni du potentiel de commercialisation, tandis que les éleveurs recrutés se préoccupent de ce qu'ils estiment être une bonne gestion du troupeau. Ceci implique des soins vétérinaires et des méthodes de sélection/reproduction de type traditionnel (et parfois moderne). Les éleveurs s'efforcent fréquemment aussi de concilier les intérêts du propriétaire avec une maximisation de la production laitière et des vêlages, et le maintien de bonnes relations avec les collecteurs des marchands de bovins.

La capacité de charge, pour la plupart du Togo, est entravée par la disponibilité en eau plutôt que par un manque de pâturages. Néanmoins, l'usage des pâturages publics destinés aux bovins est parfois la cause de graves tensions économiques et sociales. Ainsi, dans la Région Maritime, on cultivait un champ adjacent à un pâturage clôturé (des terres étaient disponibles ailleurs) pour provoquer une "destruction de culture" et demander des dommages juridiques.

Plusieurs bovins de ce troupeau particulier examiné par l'auteur portaient des cicatrices de lacérations profondes infligées par les agriculteurs voisins.

2.3 Bovins

La vaste majorité des races bovines togolaises appartiennent à l'espèce "Bos Taurus" dite taurine. Des régions côtières au nord, les races bovines se caractérisent par une taille croissante mais une tolérance décroissante à la trypanosomiase. Dès lors, les principales races qu'on rencontre en progressant du sud vers le nord comprennent l'espèce dotée de courtes cornes comme le bovin nain "Mutu" ou Muturu, le Lagunaire et le Baoulé de plus grande taille (140-180 kg de poids vif), et le N'Dama (200 kg). De la partie septentrionale de la Région Centrale au nord, on trouve des races bovines Somba et Borgou qui pèsent près de 225 kg. Enfin, le Bos Indicus, ou bovin Zébu du type à bosse, s'élève dans la Région des Savanes aussi bien que des bovins Somba et Borgou.

La Figure 2.1 indique l'ordre et l'évolution chronologique absolue propres aux troupeaux régionaux, les Régions Centrales et des Savanes étant à l'évidence les régions d'élevage bovin les plus significatives. Le Tableau 2.4 montre, par ailleurs, l'évolution relative de l'élevage bovin dans les différentes régions.

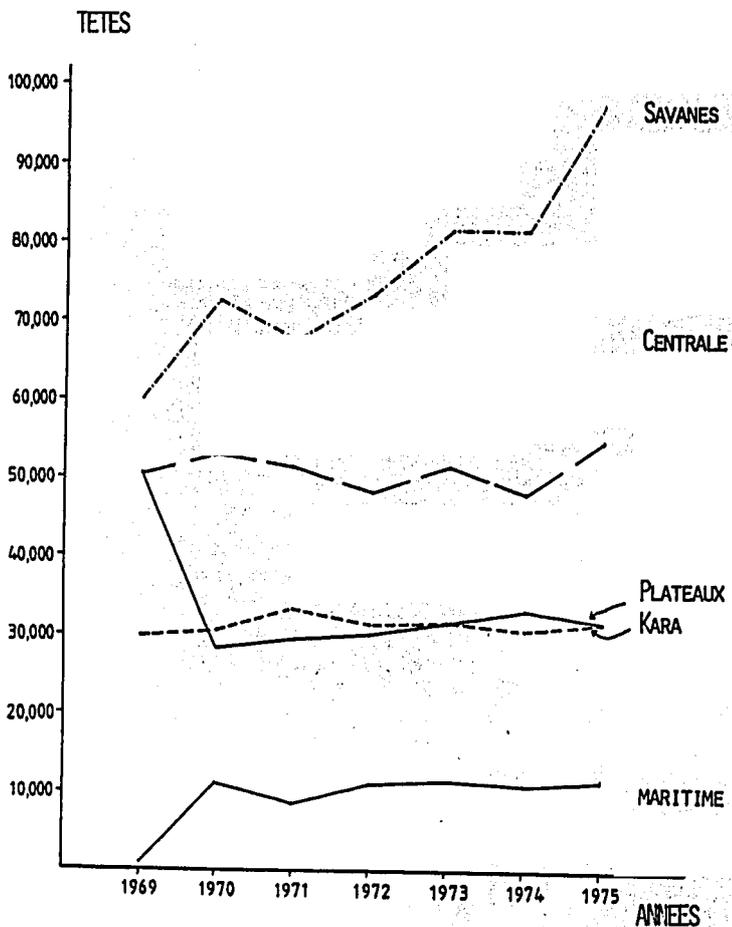
Il semble que toutes les Régions aient cédé le pas aux Savanes en importance relative de l'élevage bovin pratiqué; néanmoins, ceci ne s'applique pas forcément à toutes les espèces. Nous pouvons également faire remarquer que le très net relèvement des effectifs bovins enregistrés en 1974-1975 dans les Savanes est imputable tant au développement de la vocation régionale de l'élevage domestique qu'à de nombreux arrivages de troupeaux de provenance du sud de la Haute-Volta. Le Tableau 2.5 indique la répartition géographique des bovins en 1975 par rapport à celle enregistrée en 1970.

Hormis dans les Savanes, les gains accusés sur le plan de la densité bovine ont été très modestes. Le léger accroissement du nombre de têtes bovines par habitant, entre 1970 et 1975, a été renforcé par un progrès du poids carcasse moyen des animaux abattus durant la même période (cf. Tableau F de l'Annexe statistique).

2.3.1 Composition du troupeau bovin national

Les graphiques 2.1 et 2.2 illustrent la composition âge/sexes du cheptel bovin selon une progression chronologique. Le premier indique la taille des classes d'âge mâles et femelles applicables à 1969 et 1975. A l'exception des veaux, les éléments mâles du troupeau national ont diminué par leur importance absolue et relative durant la période considérée, tandis qu'on a constaté un relèvement de toutes les classes d'âge femelles, hormis les vaches réformées. Le Graphique 2.2 montre également que la structure plus récente du cheptel est le résultat d'une hausse progressive pour les classes d'âge des

FIGURE 2.1
REPARTITION REGIONALE DU BETAIL, 1969-1975
(TETES)



SOURCE: ADAPTATION DES RAPPORTS ANNUELS DU SYSA,

TABLEAU 2.4
 REPARTITION DES BOVINS PAR REGION, 1969-1975
 (pourcentage)

Année	Régions				
	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes
1969	4.55	25.12	25.11	15.04	30.17
1970	5.53	14.38	26.89	15.96	37.25
1971	5.16	15.44	27.09	17.37	34.93
1972	5.55	15.68	25.21	16.06	37.49
1973	5.55	15.34	24.64	15.37	39.08
1974	5.29	16.04	24.20	15.04	39.43
1975	4.93	13.79	24.25	14.05	42.97

SOURCE: Adaptation des rapports annuels du SVSA.

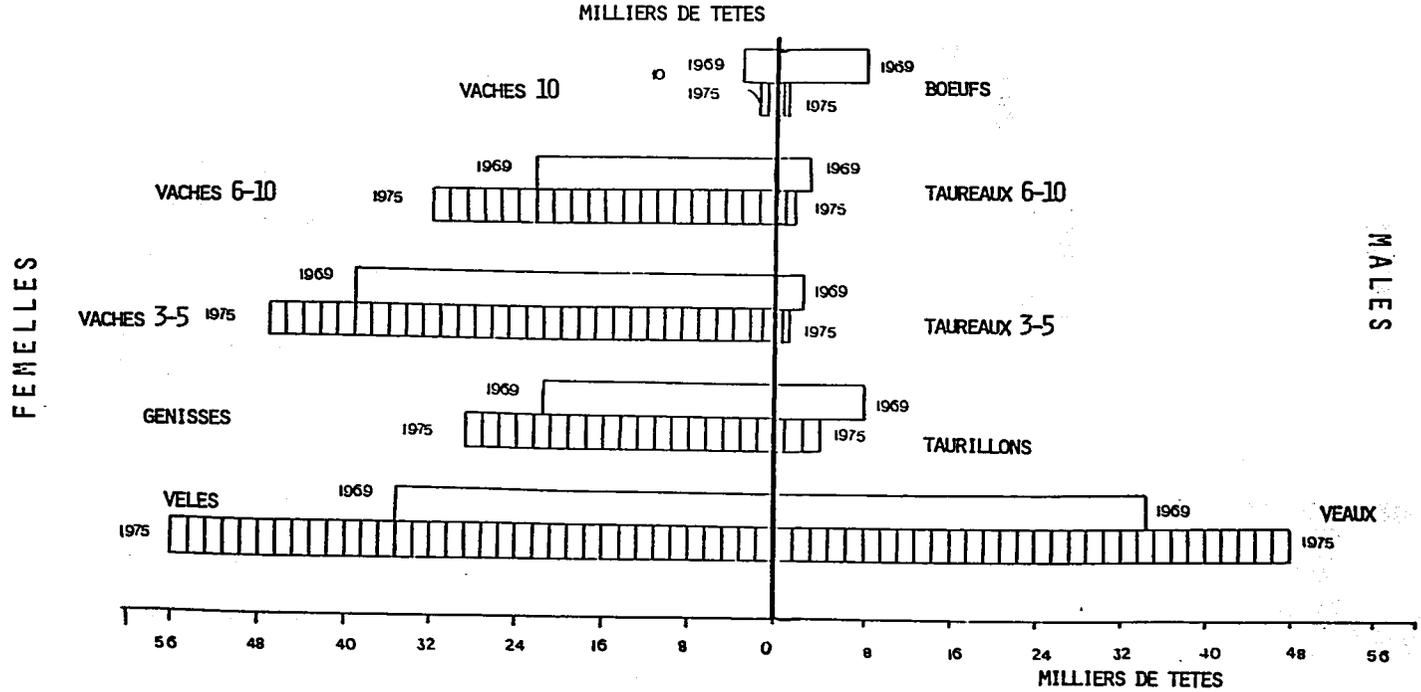
NOTE: L'ordre de grandeur absolue est représenté par l'échelle de la Figure 2.1; les données détaillées figurent au Tableau A de l'Annexe statistique.

TABLEAU 2.5
 DENSITE BOVINE ET RAPPORT HABITANTS/BOVINS
 PAR REGION, 1970 ET 1975

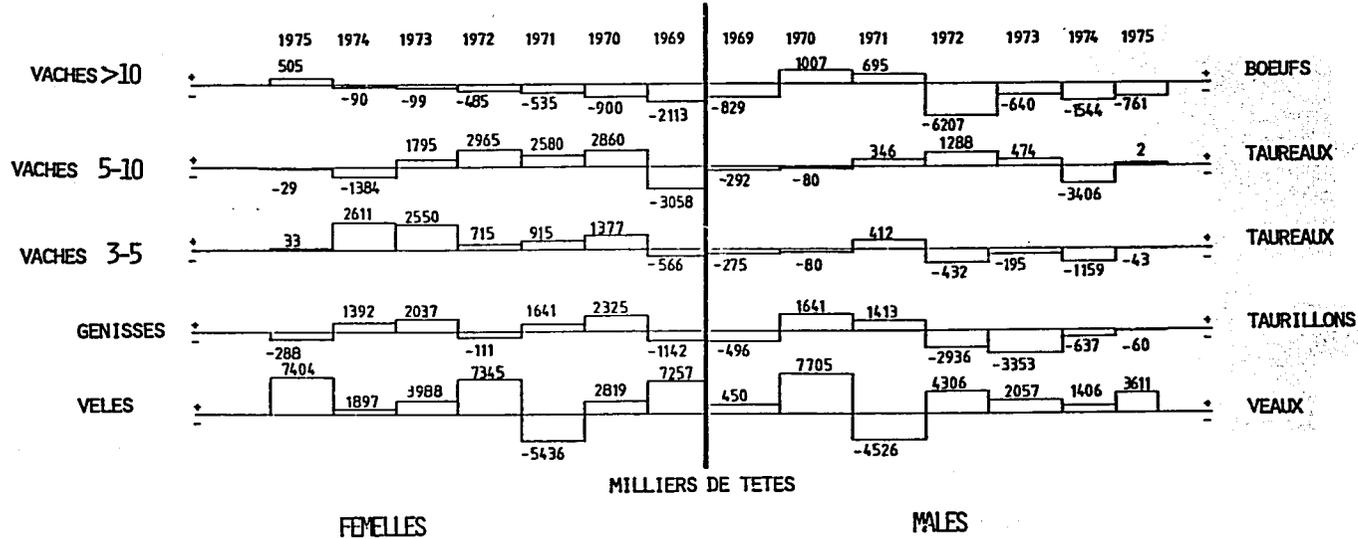
Région	Densité ₂ (têtes/km ²)		Habitants par tête de bovin	
	1970	1975	1970	1975
Maritime	1.68	1.75	66.1	71.5
Plateaux	1.64	1.84	16.8	17.6
Centrale	2.55	2.70	5.7	5.9
Kara	7.11	7.30	7.6	8.1
Savanes	8.40	11.30	3.3	2.7
Togo	3.40	4.00	10.00	9.7

SOURCE: Adaptation des Rapports annuels du SVSA, Annuaire statistique, et du Ministère du Plan, Recueil quantitatif, 1976.

GRAPHIQUE 2.1
 COMPOSITION AGE/SEXE DU
 TROUPEAU NATIONAL BOVIN DU TOGO
 1969 ET 1975



GRAPHIQUE 2.2
 COMPOSITION AGE/SEXE DE LA HAUSSE/BAISSE DE
 L' EFFECTIF BOVIN NATIONAL DU TOGO, 1969-75



femelles, et d'une baisse progressive pour celles des bovins mâles. Cette contraction en pourcentage des effectifs mâles (tombés de 27,4 pour cent à 24,3 pour cent) et la majoration des effectifs femelles (portés de 34,5 pour cent à 35,8 pour cent) donne assurément à penser qu'on a intensifié l'exploitation commerciale du cheptel national. L'exploitation proportionnellement plus importante des mâles peut expliquer, en partie du moins, l'accroissement du poids carcasse moyen précédemment signalé.

Le Tableau 2.6 montre la répartition âge/sexe enregistrée en 1969 et 1975 parmi: (i) les animaux élevés dans le secteur traditionnel; (ii) un troupeau du type Baoulé élevé à Gbatopé, dans la Région Maritime, à des fins commerciales, sur des pâturages naturels améliorés et clôturés; enfin (iii) le troupeau N'dama élevé dans un environnement soigneusement amélioré et contrôlé à la Station de recherche agricole d'Avétonou. Une comparaison de la composition des troupeaux de Gbatopé et d'Avétonou avec celle de la structure qu'a connue le cheptel national en 1975 montre qu'il y a encore moyen d'améliorer l'exploitation traditionnelle des troupeaux. Le Graphique 2.2 suggère, néanmoins, un relâchement de la tendance accusée en 1969-1975 dans le sens d'une exploitation intensifiée étant donné que les hausses et baisses annuelles évaluées accusent un ordre décroissant. En conclusion, il semble probable qu'à court terme, les troupeaux traditionnels togolais seront exploités de la même manière qu'ils l'ont été en 1975. Comme c'est à présent le cas dans une large mesure, tout progrès structurel restera fonction des politiques et interventions publiques en matière de santé et de production bovines.

2.3.2 Exploitation des bovins domestiques et importés

Les Zébus importés de Haute-Volta représentent à peine plus du tiers de tous les bovins abattus au Togo, les deux tiers restants se composant de Taurins domestiques. La consommation du boeuf Zébu se concentre fortement dans la Région Maritime pour se chiffrer en moyenne à 83 pour cent du total, et dans la Région des Plateaux où elle atteint 12 pour cent. Les derniers cinq pour cent de Zébus consommés au Togo se répartissent entre les trois autres Régions (voir Tableau 2.7). Le commerce des bovins d'importation se concentre sur les principaux marchés terminaux, très peu d'animaux importés étant vendus en route vers le sud. Les

Figures 2.2 et 2.3 indiquent la répartition par âge des zébus mâles et femelles abattus au Togo. Il convient de faire remarquer que celles-ci comportent des échelles différentes.

Quatre-vingt-dix pour cent des Zébus abattus durant la période 1967-1975 étaient des mâles appartenant à la classe d'âges de 1 à 5 ans, tandis que les femelles faisaient essentiellement partie de la classe de 6-10 ans étant dans bien des cas jugées ne plus offrir qu'un potentiel reproductif faible ou nul. Les poids carcasses enregistrés à l'abattoir de Lomé oscillaient entre 116 et 150 kilogrammes (cf. Tableau F de l'Annexe statistique).

Outre la plupart des Zébus importés, la Région Maritime a absorbé de surcroît 45 pour cent de l'offre globale de bovins domestiques du type Taurin. Le reste des bovins taurins a été réparti, ainsi que l'indique le Tableau 2.7, entre les quatre autres Régions de la façon suivante: Centrale, 18 pour cent; Savanes, 15 pour cent; enfin Plateaux et Kara, 10 pour cent respectivement. Soixante-cinq pour cent des taurins abattus étaient des mâles, lesquels appartenaient pour la plupart à la classe des animaux ayant 1-5 ans (cf. Figure 2.4). Les derniers 35 pour cent des abattages correspondaient aux femelles, faisant partie quant à elles de la classe des animaux ayant 6-10 ans (cf. Figure 2.5).

2.4 Petits ruminants, porcs et volaille

Ces espèces ont fait l'objet d'un intérêt et d'interventions bien moindres que les bovins de la part des services de l'élevage en dépit de l'importance de leur contribution à l'offre domestique globale de viandes rouges. En 1975, par exemple, les bovins ont représenté 24,5 pour cent de la viande domestique consommée dans l'ensemble du Togo, cependant que les petits ruminants en ont fourni 28,5 pour cent, les porcs 27 pour cent et la volaille 20 pour cent. On a observé ces dernières années un intérêt naissant à l'égard des petits ruminants et autre "bétail de basse-cour", mais l'action officielle est encore embryonnaire, essentiellement du fait que l'extrême dispersion géographique et que les importants effectifs absolus suscitent d'énormes problèmes de logistique.

Contrairement aux données sur le bétail bovin, lesquelles sont collectées et compilées d'une façon assez systématique, le SVSA se charge d'évaluer chaque année les effectifs du

TABLEAU 2.6

COMPOSITION AGE/SEXE DES TROUPEAUX BOVINS TOGOLAIS
DANS DIVERS SECTEURS ET POUR CERTAINES ANNEES
(pourcentage)

<u>Troupeau national</u> (traditionnel)	<u>1969</u>	<u>1975</u>
Mâles	29.4	24.3
Femelles	70.6	75.7
Femelles reproductrices	34.5	35.8
<u>Gbatopé</u> (commercial)	<u>1978</u>	
Mâles	16.3	
Femelles	87.7	
Femelles reproductrices	55.0	
<u>Avétonou</u> Troupeau N'Dama (Industriel)	<u>1976</u>	
Males	20.3	
Femelles	79.7	
Femelles reproductrices	35.9	

SOURCE: Traditionnel: Adaptation des Rapports annuels du SVSA.

Gbatopé: Etude sur le terrain de 1978.

Avétonou: Rapport annuel de 1976, A.R.S. d'Avétonou.

TABLEAU 2.7

REPARTITION DES ABATTAGES DE BOVINS ZEBUS/TAURINS,
PAR REGION, 1972-1975
(pourcentage)

	Zébus	Taurins	Zébus % du Z du Togo	Taurins % du T du Togo
<u>Maritime</u>				
1972	50.9	49.1	85.2	42.3
1973	48.3	51.7	85.3	51.6
1974	44.3	55.7	78.5	50.2
1975	64.8	35.2	86.3	35.0
<u>Plateaux</u>				
1972	38.0	62.0	12.9	10.9
1973	48.0	52.0	13.2	8.1
1974	51.2	48.8	16.7	8.1
1975	38.9	61.1	10.3	12.0
<u>Centrale</u>				
1972	2.2	97.8	1.0	23.1
1973	2.5	97.5	0.8	17.9
1974	2.4	97.6	0.8	16.3
1975	1.4	98.6	0.4	22.4
<u>Kara</u>				
1972	0.6	99.4	0.1	8.7
1973	1.0	99.0	0.15	7.9
1974	11.0	89.0	2.3	9.6
1975	5.5	94.5	1.0	13.5
<u>Savanes</u>				
1972	2.5	97.5	0.7	14.9
1973	1.8	98.2	0.5	14.4
1974	4.7	95.3	1.5	15.8
1975	7.6	92.2	1.8	16.9
<u>Total, Togo</u>				
1972	34	66	100	100
1973	36	64	100	100
1974	34	66	100	100
1975	43	57	100	100

SOURCE: Adapté à partir de divers documents.

FIGURE 2.2

REPARTITION PAR AGE DES MALES ZEBUS
ABATTUS AU TOGO, 1967-1975

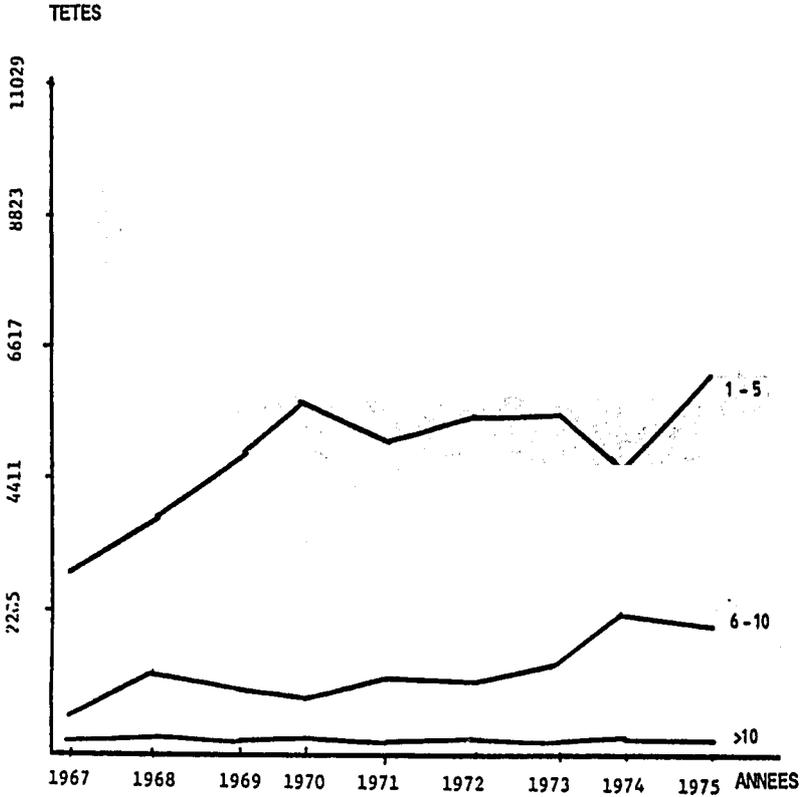


FIGURE 2,3

REPARTITION PAR AGE DES FEMELLES ZEBUS
ABATTUES AU TOGO, 1967-1975

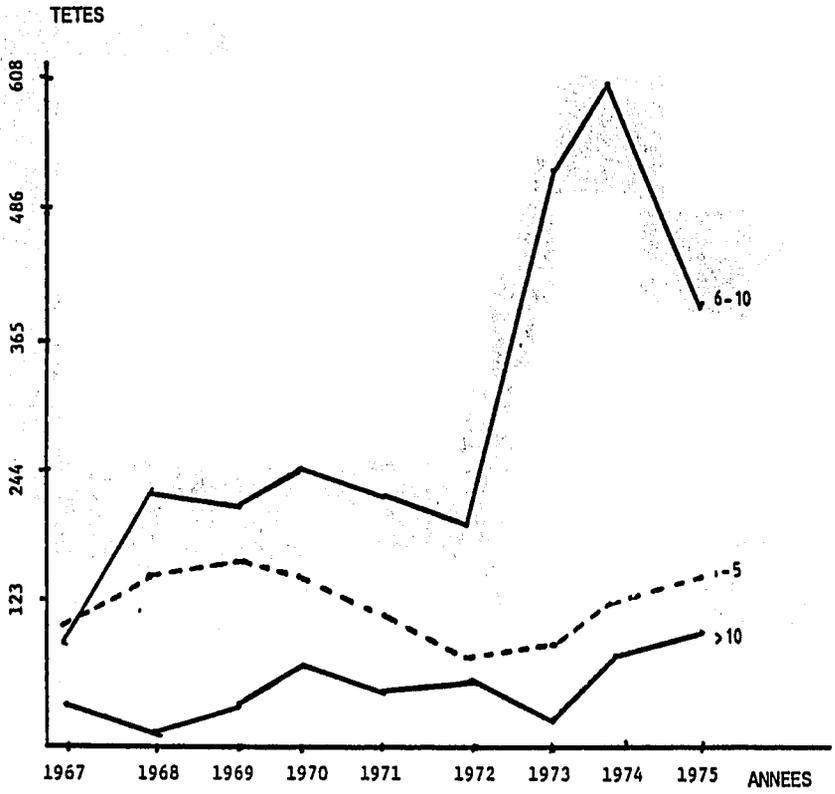


FIGURE 2.4
REPARTITION PAR AGE DES TAURINS MALES
ABATTUS AU TOGO, 1967-1975

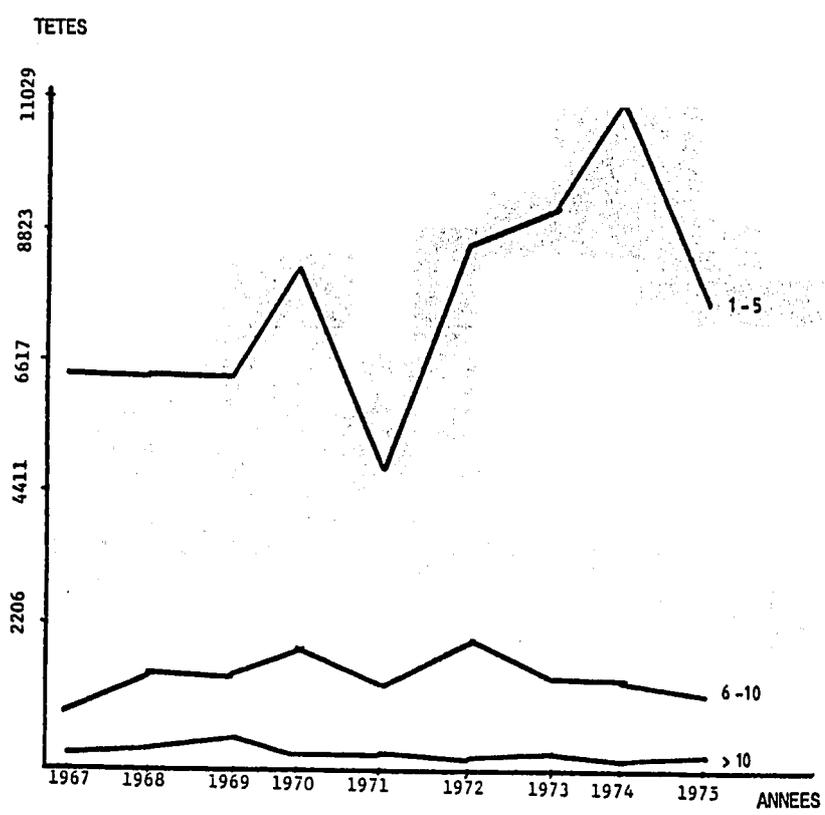
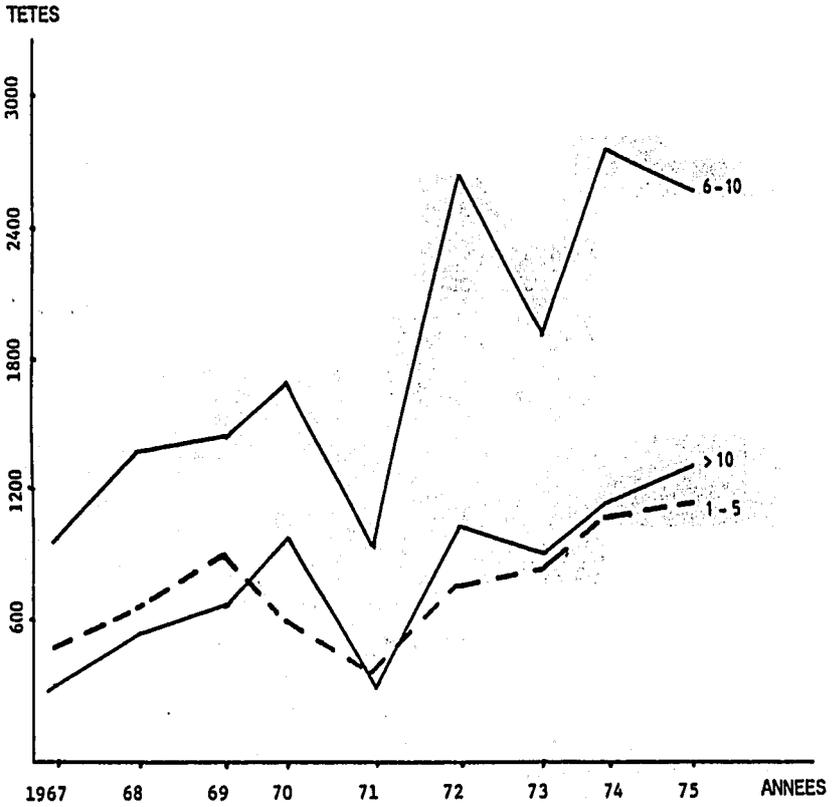


FIGURE 2.5
REPARTITION PAR AGE DES TAURINS
FEMELLES ABATTUS AU TOGO, 1965-1975



troupeau national des petits ruminants, des porcs et des volailles. Dans la mesure où ces estimations officielles devront servir ici à calculer l'offre et la consommation domestiques de viande provenant desdites espèces, il conviendra de considérer les résultats finals avec la prudence voulue.

Les bovins mis à part, les petits ruminants sont les seules espèces animales importées de Haute-Volta en grand nombre. Bien que leurs déplacements frontaliers soient fort difficiles à contrôler, la plupart des estimations chiffrent les importations globales, officielles et incontrôlées, à quelque 10.000 têtes/an, la majorité des animaux étant, une fois de plus, destinés aux marchés urbains du sud.

Le Tableau 2.8 montre la répartition régionale des espèces de menu bétail pour les années 1969 et 1975, de même que leur taux estimatif de croissance moyenne annuelle. Le rôle de la Région Maritime au niveau de l'élevage du menu bétail s'est amélioré durant cette époque, tandis que la Région de la Kara a enregistré un déclin relatif pour trois espèces sur quatre. Quant aux Savanes, dont la position s'est améliorée sur le plan de l'élevage bovin, elles n'ont pas connu une évolution analogue pour les petits ruminants et les porcs, mais, en matière de production de volaille, la Région a accentué sa place de chef de file à l'échelon national.

La tradition particulière à l'élevage de menu bétail est plus répandue que celle de l'élevage bovin, mais la première se pratique encore selon des méthodes moins spécialisées et moins techniques que la seconde. La propriété du menu bétail est extrêmement répandue; pratiquement tous les foyers ruraux (et urbains dans bien des cas) élèvent du menu bétail pour s'approvisionner en viande et disposer d'un avoir facilement réalisable. Les taux de mortalité et de morbidité sont néanmoins très élevés, et la croissance est étranglée par les parasites intestinaux, la reproduction consanguine et le manque de fourrages adéquats. La productivité et l'exploitation s'en trouvent limitées d'autant (cf. Tableaux H, J et K de l'Annexe statistique).

Les autorités togolaises et les bailleurs de fonds étrangers manifestent un nouvel intérêt à l'égard des efforts visant à améliorer la production et la commercialisation des petits ruminants, mais à moyen terme, l'élevage bovin continuera de retenir la majeure partie de l'attention des pouvoirs publics. Ainsi qu'il a été signalé ci-dessus, les bovins ont contribué

TABLEAU 2.8
 REPARTITION EN POURCENTAGE DU MENU BETAIL
 PAR REGION, ET TAUX DE CROISSANCE ESTIMATIFS, 1969-1975
 (pourcentage)

Espèces	REGIONS					Taux de croissance annuel
	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	
Ovins						
1969	19.6	25.3	9.0	13.6	32.4	5.7
1975	21.9	23.3	13.2	11.9	29.7	
Caprins						
1969	18.7	23.0	9.6	18.0	30.5	5.3
1975	20.9	21.4	16.4	15.4	25.6	
Porcins						
1969	52.6	18.0	8.8	7.7	12.8	5.7
1975	46.4	12.8	20.7	8.3	11.8	
Volailles						
1969	14.0	12.6	17.2	25.1	29.9	5.0
1975	13.7	13.5	16.1	15.4	41.3	

SOURCE: Rapports annuels du SVSA.

REMARQUE: Les chiffres absolus figurent au Tableau A de l'Appendice statistique.

en 1975 moins de 25 pour cent de l'offre globale de viandes domestiques, mais n'en présentent pas moins l'avantage de constituer une cible bien plus visible, plus concentrée et mieux définie que le menu bétail. De surcroît, le boeuf absorbe le gros de la consommation urbaine de viande, et, en 1975, les bovins sur pied ont représenté 70 pour cent de toutes les importations de viande. Faute de disposer d'autres informations, il faut supposer que l'offre de boeuf progressera en fonction des divers scénarios élaborés dans le cadre du Plan de développement, tandis que les autres espèces seront maintenues à un taux de croissance équivalent à celui qu'elles ont connu au cours de la période 1969-1975.

2.5 Politique officielle en matière d'élevage

Les autorités togolaises ont manifesté un souci croissant en ce qui concerne la situation actuelle liée à l'offre de bétail et de viandes ainsi que l'absence de progrès fondamentaux accusée par les périodes précédemment couvertes par les Plans de développement, à savoir la décennie 1965-75. La politique et les objectifs adoptés au titre du Troisième Plan de développement visent à redresser une situation où:

- a) Le déficit national de la viande et des produits dérivés de la viande ne s'est pas atténué en dépit d'une croissance très lente de la consommation par habitant.
- b) On constate un déficit encore plus prononcé au niveau de la principale source alternative de protéines animales, le poisson.
- c) On n'a guère obtenu de résultats lors des tentatives précédentes visant à majorer la productivité et la croissance globales du sous-secteur traditionnel de l'élevage.

La politique de développement adoptée en 1976-80 pour l'élevage a été conçue de manière à aborder ces problèmes sur plusieurs fronts. Ladite politique peut se scinder en deux grandes catégories: des programmes pour le développement intégré de l'élevage au niveau régional, et des programmes axés sur un élevage plus concentré et intensif.

2.5.1 Programmes pour le développement intégré de l'élevage

Ceux-ci visent à améliorer l'élevage traditionnel par le biais d'une combinaison d'approches: santé animale, affouragement et méthodes génétiques. Elles comprennent, par exemple, la prophylaxie vétérinaire et la lutte contre les maladies (campagnes de vaccination, zones d'attente et de quarantaine, pistes à bétail bovin, etc.). Elles impliquent également l'amélioration des pâturages, la disponibilité de fourrages complémentaires, des campagnes pour la reproduction sélective et même des projets de traction animale. Dans les Régions Centrale et des Plateaux, les programmes bovins se concentreraient sur l'amélioration des N'damas, tandis que des activités analogues réalisées dans les Savanes viseraient essentiellement la race locale Borgou. Enfin, on envisage un programme ayant pour objectif d'améliorer l'élevage des petits ruminants dans les cinq Régions.

2.5.2 Programmes spécifiques pour le développement de l'élevage

Ces projets publics visent la plupart des goulôts d'étranglement auxquels on pense devoir imputer les faibles niveaux de production et de croissance propres à l'élevage bovin traditionnel. Les autorités prévoient trois ranches de reproduction et/ou d'embouche à grande échelle: Borgou (Région des Savanes), Dako (Région Centrale) et Adélé (Région des Plateaux). Par ailleurs, il existe, dans la Région Maritime un projet pour l'élevage intensif des volailles, lapins, petits ruminants et porcs. Enfin, on prévoit de doter d'un équipement supplémentaire le complexe abattoir/réfrigération de Lomé évalué à 690 millions de francs CFA.

L'investissement global prévu pour la composante élevage inscrite au Troisième Plan de développement se chiffre à 2,504 milliards de francs CFA (11,6 millions de dollars), répartis comme suit:

TABLEAU 2.9

INVESTISSEMENTS PUBLICS CONSACRES AUX PROGRAMMES POUR
LE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE L'ELEVAGE, 1976-80
(Millions de francs CFA)

Régions Centrale et des Plateaux	177
Région des Savanes	172
Petits ruminants	150
Pistes de bovins et infrastructure de commercialisation	52
Office national des abattoirs et frigorifiques (ONAF)	100
	<hr/>
TOTAL	651

SOURCE: Ministère du Plan, Troisième Plan de développement.

REMARQUE: L'investissement global prévu pour le sous-secteur de l'élevage correspond presque exactement à 1 pour cent des investissements globaux du Troisième Plan de développement (250.628 millions de francs CFA). Il s'agit là d'une proportion bien inférieure à celle des deux Plans précédents.

Le présent rapport a été rédigé plus ou moins à mi-chemin de la période 1976-80 correspondant au Plan de développement. Il ne serait pas vain de considérer la politique et les objectifs du Plan à la lumière des réalisations de la première partie du Plan tout en gardant à l'esprit le degré de réussite qui a caractérisé les deux Plans précédents. A l'époque où s'est effectuée l'étude sur le terrain (printemps 1978), la plupart des programmes d'élevage intégrés étaient en cours. Ils mettaient encore l'accent sur la prophylaxie vétérinaire et sur le contrôle des maladies plutôt que sur les améliorations d'ordre génétique et les travaux de vulgarisation. Le projet des petits ruminants à réaliser à l'échelle nationale était encore à l'étude, et les travaux relatifs aux pistes à bétail et à l'infrastructure étaient loin d'être achevés, bien qu'il n'était encore intervenu aucune expansion des installations de l'ONAF. La traction animale a fait l'objet d'une grande attention au Togo; trois Régions sur cinq ont un certain nombre de projets axés sur la traction animale financés par divers bailleurs de fond (USAID, FED, FAC, PNUD, Peace Corps, Lutheran World Relief). Le projet public de traction animale a été amorcé en 1977 dans la région d'Atakpamé. Les

TABLEAU 2.10

INVESTISSEMENTS PUBLICS CONSACRES A DES PROGRAMMES
SPECIFIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
(millions de francs CFA)

	1976-1980	Après 1980
Ranch d'Adélé (Région des Plateaux)	445	198
Ranch de Borgou (Région des Savanes)	796	400
Ranch de Dako (Région Centrale)	400	611
Développement de Béna	<u>212</u>	<u>---</u>
TOTAL	1,853	1,209

SOURCE: Ministère du Plan, Troisième Plan de développement.
REMARQUE: L'investissement global prévu pour le sous-secteur de
de l'élevage équivaut presque exactement à 1 pour cent des investisse-
ments globaux du Troisième Plan de développement (250.628 millions de
francs CFA). Il s'agit là d'une proportion bien inférieure à celle
des deux Plans précédents.

TABLEAU 2.11

INVESTISSEMENTS PUBLICS CONSACRE A L'ELEVAGE, 1965-1980
(millions de francs CFA)

	Investissement dans l'élevage	Comme pourcentage des investissements globaux du Plan
1965-1970	492	2.5
1971-1975	1,141	1.5
1976-1980	2,504	1.5

SOURCE: Ministère du Plan, Plans de développement, 1965-1980.

progrès ont été lents jusqu'ici en raison de la difficulté de rallier la participation des petits exploitants agricoles, les conditions d'une offre comprimée des animaux nécessaires et les retards accusés dans la livraison de l'équipement.

Quant aux quatre programmes spécifiques pour le développement de l'élevage, moins de progrès encore sont à signaler. Les travaux du ranch de l'Adélé en étaient encore au stade de la construction du pont requis pour donner accès à la zone. Les ranches de Borgou et Dako n'ont pas non plus dépassé la phase initiale de leur mise en oeuvre. Les Plans de développement et d'autres documents afférents aux programmes nationaux d'élevage mentionnent les ranches de développement d'Avétonou, Dzogbegan et Béna. Bien qu'officiellement placé sous la direction du service de la production animale, Avétonou est un ranch et une station de recherche agricole conjointe, germano-togolaise. Dzogbegan et le développement de Béna revêtent un caractère encore plus autonome et privé, étant donné que le premier (reproduction sélective et traction animale) est géré par un ordre religieux allemand et le second par la société privée Marox pour la production des viandes qui approvisionne à Lomé le marché des consommateurs à revenus élevés.

L'expérience a montré que les programmes d'élevage ont continuellement donné des résultats inférieurs aux projections. Ainsi, le projet du ranch de l'Adélé remonte à 1965, et a été repris par les différents Plans de développement; le phénomène vaut également pour les ranches de Borgou et de Dako, quoique dans une moindre mesure. A la lumière de l'expérience acquise, de l'état actuel des divers projets et du fait que l'organisme public responsable de leur achèvement et de leur supervision est encore embryonnaire, il semble que les objectifs du Troisième Plan de développement sont malheureusement empreints du même optimisme excessif que ceux des deux périodes précédentes. Les retards dont a souffert l'exécution des principaux projets signifient par conséquent soit que la part des dépenses d'investissement réservée à l'élevage par le Plan a été exagérée, soit que les fonds seront consacrés à d'autres activités. De surcroît, ainsi que les planificateurs togolais le font remarquer à juste titre, les projets d'élevage à grande échelle comme ceux qu'on envisage ont une période de maturité relativement longue. Dès lors, les effets de leur mise en oeuvre ne seraient pas ressentis avant au moins cinq ans, voire dix le cas échéant.

En conclusion, la production domestique permettra de surmonter le déficit en bétail et en viande à une date ultérieure à celle qui a été prévue au début du Troisième Plan de développement.

CHAPITRE TROIS

TRANSPORT

Synthèse du Chapitre

Le présent chapitre inclut un aperçu du réseau des transports togolais, des aménagements réalisés durant la dernière décennie et de ceux qui devront intervenir durant le Troisième Plan de développement. Le transport des bovins ou autres animaux se conforme à des modes très traditionnels, non sans faire preuve d'une grande capacité d'adaptation aux changements de volumes et de lieux d'approvisionnement par le biais des moyens de transport utilisés (par exemple l'emploi intensifié des camions pour transporter les bovins importés). On ne s'attend pas qu'interviennent, dans le proche avenir, des expéditions privées de bovins réalisées à grande échelle par chemin de fer. Les frais du camionnage animal n'ont enregistré que des hausses relativement modestes. Cette situation est imputable à l'offre accrue de véhicules par suite de l'intensification du trafic routier du nord, à la compétitivité générale de l'industrie privée du camionnage ainsi qu'à un surcroît d'organisation et d'efficacité de la part des marchands de bétail.

3.1 Réseau général

3.1.1 Routes

En 1978, le système routier du Togo comptait 2.366 kilomètres de routes nationales, dont 1.137 kilomètres étaient bitumés, le reste se composant de routes non bitumées à viabilité permanente. Le réseau secondaire des routes de circonscription couvrait 4.803 kilomètres; il s'agissait là de pistes en mauvais état et carrossables une partie de l'année seulement. Le réseau routier primaire, administré par le Département des travaux publics attaché au Ministère des mines et des travaux publics, comprenait l'axe principal sud-nord (Lomé - Atakpamé - Sokode - Lama-kara - Kanté - Mangé - Dapango) lequel était bitumé et bien entretenu de Lomé à Kanté. Les autorités togolaises effectuent actuellement des travaux financés par des concours étrangers en vue de bitumer le dernier tronçon septentrional, Kanté - frontière voltaïque. Les autres bonnes routes se trouvaient sur l'axe côtier Lomé - Aneho - Cotonou, et dans les Régions Maritime et des Plateaux, où elles reliaient l'axe principal nord-sud aux villes provinciales les plus importantes comme Badou, Kpalimé, Amlamé, Tabligbo et Vogan. Les routes de circonscription, qui sont à la charge des bureaux régionaux du Ministère de l'intérieur, reçoivent moins de fonds à affecter aux travaux de construction et d'entretien. La Carte 3.1

indique le réseau des transports existant au Togo de même que les objectifs essentiels du Plan de développement dressé pour 1976-80. Durant cette période, quelque 50 pour cent des investissements prévus pour le transport seront consacrés au sous-secteur des routes nationales, un tiers des dépenses ainsi engagées devant couvrir le tronçon Kanté - frontière voltaïque.

L'orientation fondamentale de la politique officielle appliquée au transport routier vise à améliorer la capacité du Togo à absorber le trafic du transit régional entre le littoral et les états de l'intérieur (Haute-Volta et Niger) de même que le trafic avec d'autres états côtiers (Ghana, Bénin et Nigéria).

3.1.2 Chemins de fer

Le CFT (Chemins de fer du Togo) compte 496 kilomètres de voies ferrées qui se répartissent en trois lignes principales:

- 1) la ligne sud-nord de Lomé - Blitta (275 km),
- 2) la ligne côtière (44 km) allant vers l'ouest de Lomé à Aneho,
- 3) la ligne de 116 km allant de Lomé vers le nord-ouest à Kpalimé.

Durant les quatre dernières années, des effectifs excédentaires et une mauvaise gestion ont abouti à des opérations infructueuses. Une réorganisation a été inscrite aux objectifs du transport fixés par le Plan de développement 1976-80; elle consistera en une nouvelle formation de la direction et du personnel. D'autres objectifs du CFT concernent la construction de lignes industrielles peu étendues et l'achat de matériel roulant et de rechange, de rails et de wagons pour passagers. Enfin, on envisage la possibilité de prolonger la ligne existante Lomé - Blitta pour la relier à la frontière voltaïque.

3.1.3 Le port de Lomé

Situé à douze kilomètres à l'est du centre ville, Lomé est un à cale sèche; le trafic portuaire a atteint près de 600.000 tonnes de marchandises générales. Il comprend à présent un port de pêche et un canal maritime; le trafic portuaire a atteint près de 600.000 tonnes en 1975. Au cours des dernières années, le port de Lomé a absorbé un volume croissant de marchandises de transit expédié par chemin de fer au Nigéria en raison de la congestion que connaissait le port de Lagos.

3.2 Réseau des transports animaux

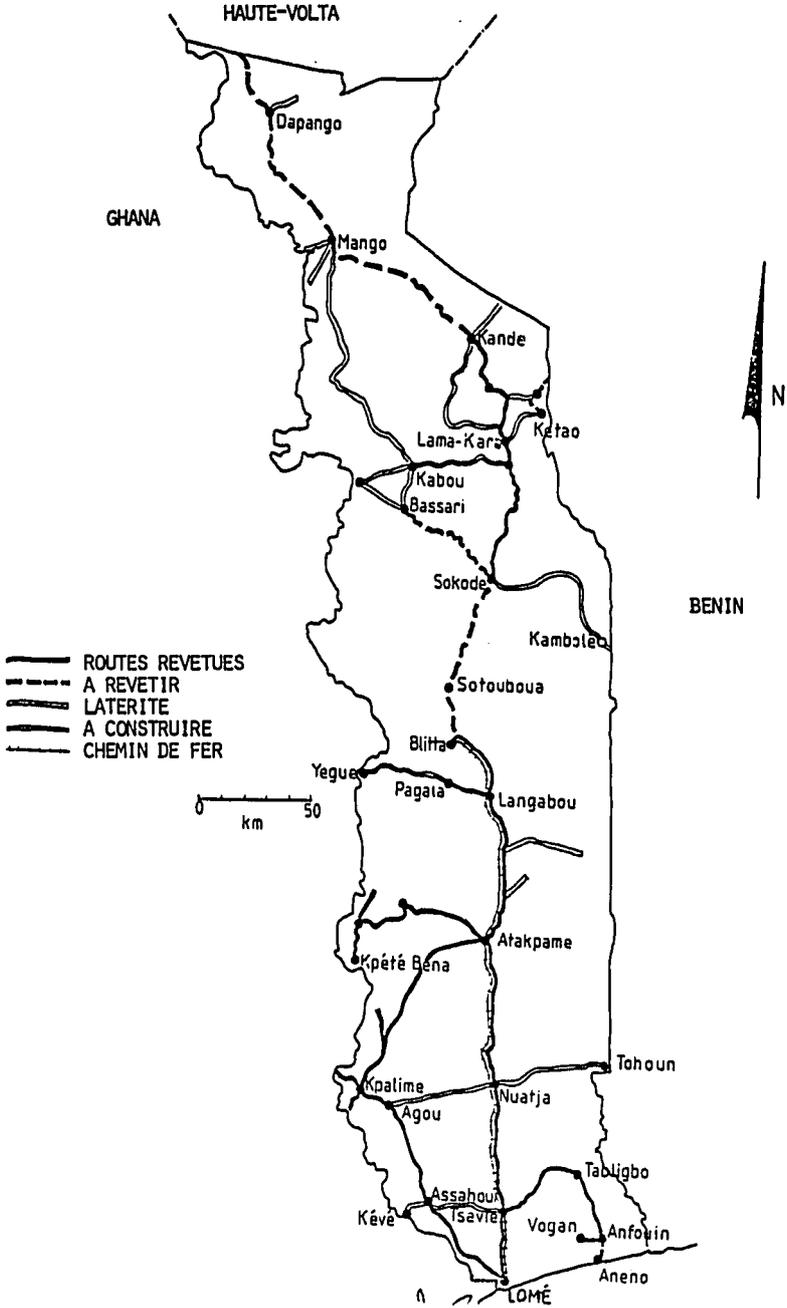
3.2.1 Modes et moyens

Les douzes pistes à bétail officiellement établies au Togo

CARTE 3,1

RESEAU DES TRANSPORTS

RÉPUBLIQUE DU TOGO



servent à contrôler les flux de bétail et à éviter que les troupeaux de passage ne communiquent leurs maladies aux troupeaux sédentaires. Ces pistes constituent tout autant une concession à la réalité des flux traditionnels qu'une tentative de les contrôler; le décret qui détermine la plupart des pistes a été signé en juillet 1937 et est encore en vigueur. Avec le temps, les changements intervenus dans le commerce animal ont modifié les flux particuliers aux différents circuits, mais la plupart sont encore largement utilisés; ils figurent à la Carte 3,2. Une comparaison de la Carte 3,2 et de la Carte des marchés principaux (4.1) montrera au lecteur que la majorité des marchés actifs d'aujourd'hui se situent le long des principales routes traditionnellement empruntées par le bétail.

La Piste 1 est la principale route des bovins; elle suit un axe nord-sud tracé dans toute la longueur du Togo qui va de Nadjouni (juste au-dessous de la frontière voltaïque) à Lomé. Pour y parvenir, elle passe par Dapango, Bobou, Mango, Ketchamba, Kombéréto, Guérin Kouka, Nawaré-Bassari, Sokodé, Blitta, Nuatja, Agbéloume, et Tsévié. Cet axe nord-sud, le plus important, se scinde en deux entre Mango et Sokodé: la route la plus ancienne est la Piste 1, telle que nous venons de la décrire, et la plus récente est la Piste 12: Mango - Kanté - Lama-Kara, qui franchit le terrain montagneux dont la viabilité n'a été possible qu'après la construction de la route Sokodé - Kanté - Mango. Aujourd'hui, des deux itinéraires, c'est celui qui s'emprunte le plus. Les deux autres pistes à bétail sont des routes secondaires par rapport à la route principale nord-sud.

La Piste 2, Mandouri - Borgou - Tamioti - Mango, et la Piste 3, Koundjouaré - Borgou - Tamioti - Mango, ont supporté le trafic animal venu du Niger et du nord du Bénin en direction du nord-est du Togo.

La Piste 4, Gando - Margo, a été une route d'accès pour les animaux venus du nord-ouest du Bénin (région de Nattitingou).

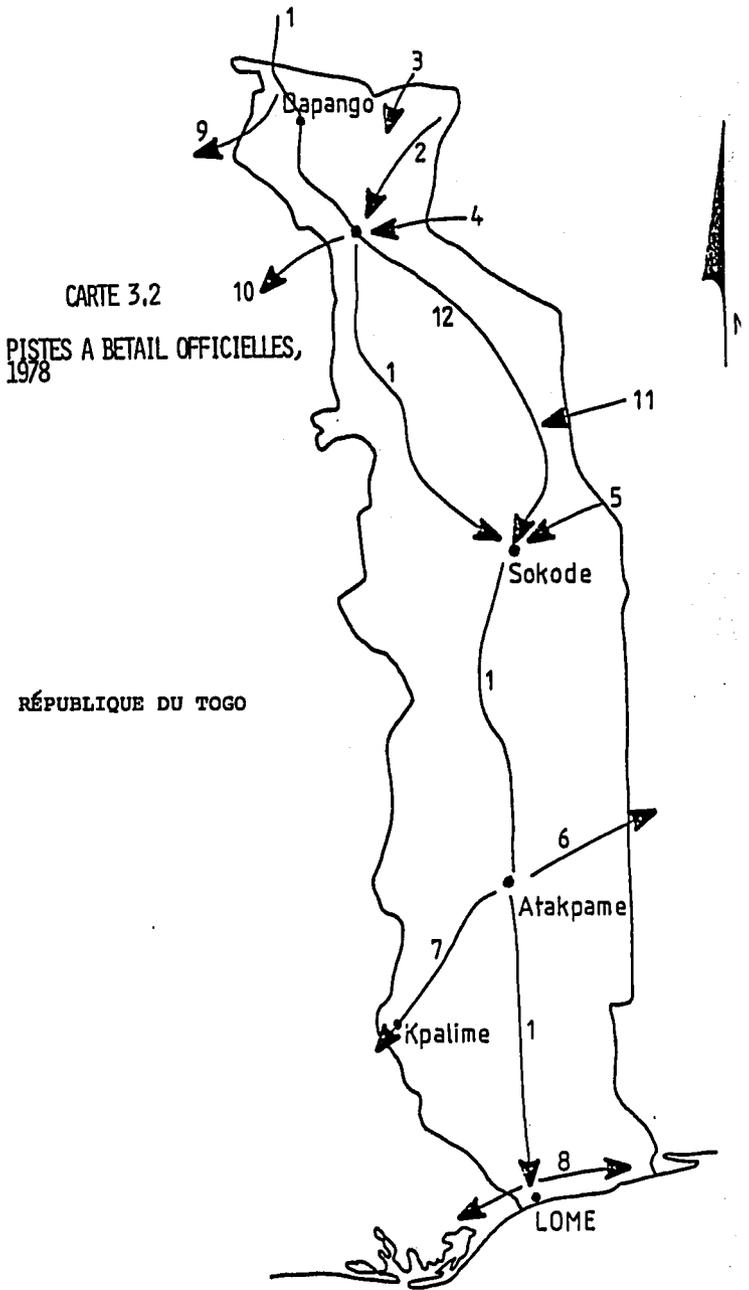
La Piste 5, Aledjo - Koura - Passa - Baiakou - Dédouré - Sokodé, a servi à amener les animaux provenant de l'ouest du Bénin (région de Djougou).

La Piste 6, Savalou-Atakpamé, a été empruntée par le bétail venu du sud-ouest du Bénin (Savalou).

Les Pistes 7, 8, 9 et 10 peuvent être qualifiées de routes d'exportation ou de transit étant donné qu'elles servaient également à expédier le bétail au Ghana.

La Piste 7, Atakpamé - Sodo - Goudélé - Kpalimé - Soamé - Nyvé - Ho, a desservi une partie du sud-ouest du Togo, et aboutissait, à un moment donné, aux marchés du sud-ouest du Ghana (Ho). Il convient de faire remarquer qu'il était interdit -- et ce l'est encore -- de convoier des bovins dans cette région. Pour protéger le bétail local des maladies venues d'ailleurs, tous les animaux transportés par la Piste 7 et dans la région même devaient être camionnés.

La Piste 8 était en fait la "piste côtière internationale" qui menait de Lomé au Bénin (Agoué) vers l'est, et au Ghana (Keta) vers l'ouest.



La Piste 9 desservait le nord du Ghana en passant par Naivergou et Nakitindi, tout comme la Piste 10 qui allait de Mango à Yendi.

La Piste 11, Lama - Kara - Kétau, s'est ajoutée aux précédentes lorsque la Région de Kara est devenue plus accessible aux bovins béninois par suite des constructions routières intervenues dans la région de Lama-Kara.

Les flux de bétail actuels traduisent davantage des conditions qui ont récemment caractérisé l'offre animale. Très peu d'animaux sont actuellement introduits au Togo qui proviennent du Bénin et du Niger; les Pistes 4, 5, 6 et 11 servent presque exclusivement à l'importation d'un nombre limité de petits ruminants. En fait, dans la mesure où elles s'utilisent pour les bovins, ces pistes sont plus susceptibles de supporter un trafic en sens inverse étant donné que le Bénin achète effectivement des bovins togolais. Les expéditions de transit et les exportations en direction du Ghana à partir du nord (Piste 9 et 10) et du sud du Togo (Piste 7 et 8) se sont presque entièrement taries, essentiellement en raison du déficit de viande que connaît le Togo et du manque d'attrait que présentent la monnaie ou les termes de paiement du Ghana.

La structure actuelle des mouvements animaux est dès lors plus concentrée et le rôle dominant appartient à la Piste 1 où se greffe l'embranchement Mango - Kanté - Lama-Kara - Sokodé. Des tronçons des pistes secondaires précédentes, ceux qui partent de l'axe nord-sud, sont encore empruntés au Togo par les marchands qui mènent des animaux aux marchés situés le long de la Piste 1 pour satisfaire la consommation locale et poursuivre le transport en direction de Lomé. On peut suggérer trois raisons essentielles pour expliquer la concentration des mouvements animaux le long du principal axe géographique nord-sud: i) la disparition, après la fin des années soixante, des importations bovines à grande échelle en provenance du Niger et du Bénin du fait que les deux pays ne disposaient pas de bétail excédentaire; ii) l'importance croissante de la zone de Lomé en tant que centre de consommation de viande, et partant sa force centripète accrue exercée sur le bétail importé et domestique; et iii) l'achèvement de la plus grande partie de la route Ouagadougou - Lomé qui a facilité le camionnage pratiqué sur l'axe nord-sud du pays.

Des changements sont par ailleurs intervenus, depuis le début des années soixante-dix, au niveau des modes de transport utilisés pour le bétail. Eu égard à leur petite taille, la tradition veut que les ovins et les caprins aient été camionnés d'un marché à l'autre. Ceci vaut tout particulièrement pour les petits ruminants togolais, car les ovins du type sahélien haut sur pattes et les caprins de Haute-Volta franchissent presque toujours à pied la frontière voltaïque/togolaise et sont menés à Dapango pour y être chargés sur des camions. Les taurins de petite taille doivent être camionnés lorsque la distance à parcourir dépasse cent kilomètres. Le Tableau 3.1 donne une idée de l'importance relative des deux modes de transport animal pratiqué au début des années soixante-dix.

Les données ont été collectées par le biais de l'inspection des laissez-passer sanitaires du SVSA qui étaient censés contenir les renseignements afférents à chaque troupeau et indiquer son lieu d'origine ainsi que le mode de transport utilisé.

Le Tableau 3.1 ne peut soutenir des comparaisons exactes étant donné qu'il indique l'origine et non la destination finale des troupeaux. Il ne prend pas davantage en compte les changements de propriétaires ni le transport mixte (convoi/camionnage ou convoi/transport ferroviaire). On ne peut en déduire l'influence exercée par des facteurs liés au mode de transport tels que la disponibilité saisonnière d'eau le long des itinéraires ou la demande de camions aux époques de pointe que connaît la commercialisation des produits animaux. Il semble néanmoins qu'à l'époque où l'étude d'Arnaud a été rédigée (Arnaud, 1972), les convois absorbaient 75 pour cent des bovins Zébus importés et des bovins Sombas domestiques, c'est-à-dire les animaux venus de Dapango, Borgou, Gando et Mango. Les bovins de la Kara et des zones environnantes (Kanté, Kétao, Niamtougou et Bafilo) appartenaient aux races taurines du Togo et du Bénin, lesquelles, étant moins hautes sur pattes que leurs homologues du nord, devaient affronter des terrains très montagneux. Moyennant quoi, le pourcentage camionné des animaux en question était d'autant plus élevé, à savoir 90 pour cent.

Les entrevues avec des marchands de bétail et des agents de l'élevage que l'auteur a réalisées en 1978 dans diverses régions ont révélé que le camionnage est un mode de transport bovin qui se répand de plus en plus. Les marchands voltaïques et togolais de Dapango, par exemple, semblent préférer expédier leurs bovins au sud par camion, à raison de vingt-cinq à quarante têtes par camion, d'après la taille des animaux et le type de véhicule. Excepté durant la saison pluvieuse, lorsque les animaux peuvent en fait prendre du poids pendant qu'ils sont convoyés en direction du sud, on recourt à présent plus souvent au camionnage qu'au convoi des animaux sur pied. La tendance à camionner les petits ruminants est, bien entendu, encore plus prononcée qu'elle ne l'était aux alentours de 1970, en particulier si on prend en compte le nombre d'ovins et de caprins menés au marché par leurs propriétaires.

La dernière décennie a connu une concentration progressive des mouvements animaux le long du principal axe nord-sud du Togo. On peut avancer que ce phénomène a conduit à une meilleure organisation et à la modernisation du transport bovin. Le facteur essentiel a indubitablement été la construction et l'aménagement de routes parcourant les Régions des Savanes et de la Kara, travaux qui ont rendu les services de camionnage plus accessibles et fiables de même que plus avantageux sur le plan financier. Par ailleurs la simplification des flux animaux a certainement permis de réaliser des économies d'échelle au niveau de l'organisation et de la gestion du transport. Une autre raison, fort intéressante celle-ci, est liée aux facteurs économiques qui déterminent le choix du convoi à pied par opposition au camionnage.

TABLEAU 3.1
 MODES DE TRANSPORT DU BETAIL ENTRE
 DIVERSES VILLES CIRCA 1970
 (têtes)

A partir de	Bovins		Petits ruminants	
	Convoyés	Camionnés	Convoyés	Camionnés
Dapango	952	1,710	70	12,148
Borgou	3,850	-	589	-
Mango	2,260	512	-	2,781
Gando	142	210	6,846	637
Kanté	272	288	1,600	628
Kétao	-	2,352	-	4,767
Lama-kara	1	29	-	253
Niamtougou	-	170	-	1,000
Bafilo	38	139	-	564
Sokodé	3,347	288	-	1,469
Atakpamé	-	<u>561</u>	-	-
TOTAL	10,862	6,259	9,105	24,247

SOURCE: Arnaud, 1972.

REMARQUE: Le gros chiffre au poste "convoyé" pour Sokodé est très probablement exagéré étant donné que nombre de têtes n'ont dû être menées à pied en direction du sud que jusqu'à Blitta, où elles auront été mises à bord du train Blitta-Lomé.

Les fluctuations saisonnières qu'enregistre la disponibilité en eau et en pâturages ont tendance à dicter le mode de transport choisi, et le nombre de véhicules disponibles est également fonction des activités agricoles concurrentes. Il n'en reste pas moins que la décision convoi/camion dépend fortement des informations que possède le marchand sur la conjoncture de l'offre et, partant, du prix qui prévaut dans les quelques marchés terminaux majeurs. Une pénurie de bovins sur le marché de Lomé induit les marchands qui gardent leur bétail à Dapango à obtenir immédiatement un transport par camion, tandis qu'un engorgement dudit marché à quoi s'ajoutent les frais de l'attente des animaux à Dapango, les incitera à envoyer leur bétail à pied pour assurer une arrivée plus opportune à Lomé. A cet égard, le recours accru au camionnage peut tenir au fait que la demande de viande enregistrée à Lomé s'est développée à un rythme suffisamment accéléré pour rendre l'emploi du camionnage plus rentable qu'il ne l'était quelques années auparavant.

Ainsi qu'il a déjà été signalé, le CFT gère une ligne ferroviaire qui couvre 276 kilomètres entre Lomé et Blitta. Le document d'avant projet rédigé en 1970 pour les pistes et marchés à bétail (Arnaud, 1972) précise qu'à l'époque le CFT possédait cinq bétailières de dix tonnes. Etant donné la capacité des wagons à bétail et le fait que le train fonctionnait trois fois par semaine, on estimait que la capacité potentielle excédait 700 wagons, soit 12.250 têtes de bovins par an. Toutefois, le chemin de fer n'a pas servi au transport du bétail bovin pendant plusieurs années. Il est probable que ce fait soit imputable à l'aménagement des routes septentrionales du Togo et à la plus grande disponibilité des camions destinés au transport bovin. Avant le développement des routes dans le nord, le transport par camion effectué à partir de la Région des Savanes, où se trouve la majorité des bovins, était rare et peu sûr; il était logique de mener les animaux à pied jusqu'à Blitta et de leur faire achever le voyage par train, mais aujourd'hui le transport mixte ne s'utilise presque jamais pour les animaux venant des Savanes. Si on décide de ne pas convoier le bétail jusqu'à Lomé, un camion emportera les animaux directement au marché terminal. Les frais de transport peu élevés, examinés à la section qui suit, rendent la combinaison camion/train peu attrayante, et les camionneurs y seraient certainement opposés pour deux raisons: a) le fret pour le camionnage de retour entre Blitta et Lomé est rare durant la plupart des saisons, et b) le transport bovin sur les pistes tous usages requiert des économies d'échelle certaines. Peu de camionneurs sont susceptibles d'accepter le risque de prendre du retard et d'endommager leurs véhicules en échange de recettes correspondant à des camionnages de petit parcours. Enfin, en ce qui concerne tant le lieu de chargement ou de déchargement que l'opportunité de l'arrivée ou du départ, le transport par camion est beaucoup plus souple. La vaste majorité des bovins camionnés à partir des villes du nord sont destinés au marché de Lomé.

Par conséquent, il y a lieu de conclure qu'on n'observera pas d'expéditions bovines privées à grande échelle par chemin de fer dans un proche avenir.

3.2.2 Frais de transport

En dépit de l'accélération de la demande de camions se prêtant au transport des bovins enregistrée les cinq ou dix dernières années les données recueillies en 1978 indiquent que les prix de camionnage sont étonnamment proches de ceux qui s'appliquaient à l'époque où s'est effectuée une étude rédigée en février 1972. Les résultats des deux rapports sont comparés au Tableau 3.2.

TABLEAU 3.2

COUTS DU FRET POUR LES BOVINS CAMIONNES, 1972 ET 1978
(Francs CFA/tête)

De Dapango à:	Taurins		Zébus		Petits ruminants	
	1972	1978	1972	1978	1972	1978
Atakpamé	2000	--	--	2500	400	--
Badou	2500	--	--	300	450	--
Kpalimé	2500	--	--	3000	450	--
Lomé	2500	2500	--	3300	450	400-500
Niamtougou à Anié	--	--	--	--	--	150
Vogan à Lomé	--	--	--	--	--	100

SOURCES: Arnaud, 1972

Entrevues avec des marchands de Dapango, Anié, Vogan et Lomé 1978.

Plusieurs explications justifient la hausse modeste des coûts durant cet intervalle de six ans: i) le renforcement de la demande de camions s'est assortie d'une majoration quasi proportionnelle de l'offre par suite de l'intensification du trafic routier avec la Haute-Volta; ii) tant que les marchands sont mieux informés que les camionneurs, ils peuvent soupeser la variante du convoi à pied et en tirer parti; enfin iii) les marchands sont à présent mieux organisés pour obtenir le transport par camion dont ils ont besoin. Ainsi que l'indique le chapitre afférent aux frais de commercialisation, l'une des fonctions du dillali de la ville de Dapango consiste à trouver des conducteurs de camion disposés à prendre des bovins sur le chemin du retour de la Haute-Volta.

Notes du Chapitre Trois

¹
Le dillali est le terme Haoussa qui désigne l'intermédiaire spécialisé qui loge les marchands de bovins et garantit la solvabilité des acheteurs éventuels. En pays francophone, on l'appelle parfois le "logeur", au Togo, le nom de "maisonnier" se donne à cet agent traditionnel.

CHAPITRE QUATRE

STRUCTURE PHYSIQUE DES MARCHES DE BETAIL TOGOLAIS

Synthèse du Chapitre

A l'exception des marchés de Togblekope et de Gbo-Simé, à Lomé, qui approvisionnent la capitale en bovins et petits ruminants, il n'existe pas d'échanges spécialisés dans les bovins au Togo. Néanmoins, les principaux marchés intérieurs exercent effectivement une force centripète sur les transactions animales, et celles-ci interviennent à proximité des principaux marchés généraux qui se situent sur les routes le plus souvent empruntées par les bovins.

Le présent chapitre examine les efforts que consentent les autorités pour améliorer l'infrastructure physique particulière au système de commercialisation bovine -- les parcs d'attente et les pistes à bétail aussi bien que les marchés eux-mêmes.

4.1 Marchés traditionnels

Le manque de marchés à bétail organisés que connaît le Togo a, d'année en année, été souligné à maintes reprises par les ouvrages écrits à ce sujet (Arnaud, 1972; PNUD/SEDES, 1975). Il reste qu'il existe de nombreux marchés qui, en dépit du fait qu'ils portent principalement sur d'autres produits, exercent une force centripète sur les transactions relatives aux animaux vifs. Cependant que les petits ruminants et les volailles des villages avoisinants se trouvent inévitablement dans les places de marché ordinaires, les transactions bovines impliquent un petit nombre d'agents spécialisés et ont lieu dans un champ situé en dehors de la ville, que l'on dispose ou non d'installations matérielles. La répartition spatiale propre à la commercialisation bovine suit de près l'axe nord-sud des flux bovins décrits au chapitre précédent. Elle est canalisée par la Région des Savanes qui va en rétrécissant, franchit la Région de la Kara et le haut de la Région Centrale, pour se disperser, au niveau d'Atakpamé où s'approvisionnent le sud et le sud-ouest du pays. Ce n'est, en fait, qu'à la fin de la chaîne adoptée par la commercialisation bovine qu'on peut observer des marchés qui s'apparentent le plus à des échanges de bétail. Dans le nord, c'est le cas de villes telles que Dapango, Mango, Gando et Borgou, tandis que dans le sud, il s'agit de Kpalimé, Lomé (Togblékopé et Gbc-Simé) ainsi que Vogan. Dapango et Mango, par exemple, sont les deux points principaux où se chargent les Zébus voltaïques. Dapango est également le siège régional des douanes togolaises et du

service de l'élevage. Kpalimé dessert une grande partie du sud-ouest du pays, tandis que Togblékopé et Gbo-Simé approvisionnent Lomé en bovins et petits ruminants, respectivement. La Carte 4,2 indique la répartition géographique d'un certain nombre de marchés, dont ceux qui ont été cités.

4.2 Infrastructure moderne de la commercialisation bovine

Un programme d'un montant de 250.000 dollars a été entamé au cours de l'été 1975 en vue de mettre en place des rampes de chargement, des pistes à bétail, des enclos d'attente et des zones de quarantaine. La Carte 4.1 indique l'emplacement des principales installations. La mise en oeuvre du projet a accusé des retards dus à certains goulets d'étranglement qui ont affecté la passation des marchés, mais en 1979, la majorité des composantes étaient soit achevées soit en voie de l'être. La supervision et l'entretien de cette infrastructure de commercialisation avaient été confiés à la Production animale. Le projet comprenait le forage de puits (Blitta), une station de pompage (Togblékopé) et des barrages de terre destinés à la captation hydraulique. La piste Atakpamé-Togblékopé a été balisée pour faciliter le transit bovin et protéger cette zone densément peuplée et cultivée. Par ailleurs, on a établi cinq parcs d'attente le long de cette même piste. Plus au nord, où il n'est pas nécessaire de tracer les pistes à bétail avec autant de précision, le balisage a été limité aux abords des principales implantations urbaines, Sotouboua, Sokodé, Lama-Kara, Mango. Des rampes de chargement ont été mises en place à Atakpamé et Kpalimé étant donné que seul le transport par camion est autorisé pour les déplacements de bovins entre ces deux villes.

Par ailleurs, le projet vise apparemment à revitaliser le transport bovin ferroviaire. A cette fin, une zone d'attente et une rampe de chargement ont été mises en place aux deux têtes de ligne (Blitta et Togblékopé). Dans la mesure où le CFT achète de nouveaux wagons à bétail, il se peut que le transport ferroviaire reprenne sur une échelle limitée qui affectera les Taurins domestiques des Régions Centrale et de Kara -- c'est-à-dire des animaux menés sur pied de Niamtougou et Sokodé à Blitta pour être expédiés à Lomé.

4.3 Commerce bovin sur le marché de Lomé

Dotée d'une population estimative de 229,400 habitants (janvier 1978) et du revenu par habitant le plus élevé du pays, Lomé est indéniablement le principal marché de bétail du Togo et son plus grand centre de consommation de viandes. Les animaux importés et domestiques quittent le nord pour être conduits par camion ou à pied à Togblékopé, une zone qui se situe à dix-huit km au nord de Lomé, où ils sont gardés jusqu'à leur vente

CARTE 4.2
MARCHÉ DE BETAIL

-  PRINCIPAUX MARCHES DE BETAIL
-  PRINCIPAUX MARCHES DE BETAIL/
PETITS RUMINANTS
-  PRINCIPAUX MARCHES DE PETITS
RUMINANTS

AUTRES MARCHES:

REGION DES SAVANES: Korbongou, Papri, Gando, Cinkasse, Koumongou, Bombouaka, Mango, Kangbeni, Barkoissi.

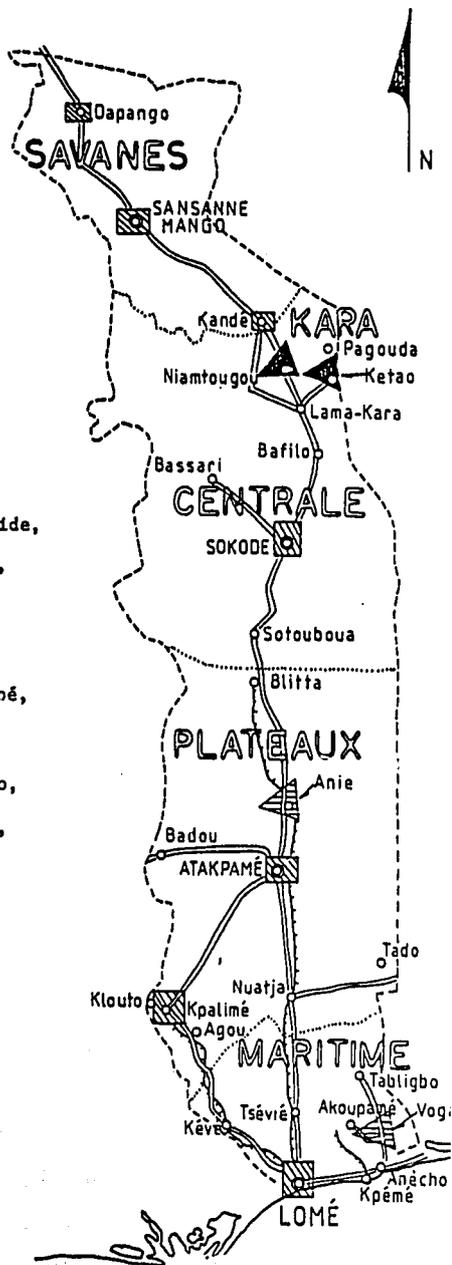
REGION DE KARA: Farendé, Ataloté, Ossacré, Awandjelo.

REGION CENTRALE: Tchamba, Kassena, Aleheride, Cambolé, Agoulou, Soudou-couro, Gao, Dako, Guerin-Kouka, Koudjodoulou, Bassar, Kabou, Sante-Haut, Ayangre, Sotouboua, Blitta, Pagala, Tchebébé.

REGION DES PLATEAUX: Bobo, Esiné, Adeta, Gla, Koutoukpa, Akpari, Patatoukou, Kpadapé, Elavagnon, Arlamé, Sodo, Badou, Amoussoukopé, N'Sigbe, Amou-Oblo, Kpakpo, Agou, Apeyemé, Lanviá, Chra, Notse, Kpe, Kpekplimé.

REGION MARITIME: Aneho, Vo, Boko, Tabligbo, Vokoutimé, Aklakou, Tsevié, Agnelouvé, Ghatopé, Honougba, Gapé, Tovegan, Assahoun, Ahobo, Lebé.

SOURCE: SERVICE VÉTÉRINAIRE ET DE LA
SANTÉ ANIMALE, LOMÉ



finale. La zone se prête à l'attente des bovins étant donné qu'il s'y trouve des pâturages naturels et une bonne alimentation en eau, la rivière Sio. Par ailleurs, Togblékopé se situe en bordure du chemin de fer Blitta-Lomé. A partir de Togblékopé, un petit nombre de bovins sont menés chaque jour au parc animal municipal, au centre de la ville, qu'ils atteignent en passant par les faubourgs situés au nord de Lomé. Les installations matérielles du parc en question se limitent aux murs d'enceinte, à une mare boueuse au centre, et à un petit bâtiment réservé aux employés et aux gardiens du parc; la capacité de charge maximale équivaut à 75-100 têtes. Un agent vétérinaire de l'Office national des abattoirs et frigorifiques (ONAF) se rend tous les jours au parc. Comme on ne dispose pas de fourrages et que l'espace est très limité (le bétail est mené paître tous les jours dans des herbages ouverts situés à proximité), on ne garde les animaux au parc que le temps de les montrer aux acheteurs éventuels. La rotation journalière des effectifs se monte à trente têtes en moyenne; les transactions ont lieu en fin d'après-midi tous les jours de la semaine excepté le dimanche, et ce toujours en présence du dillali ou son agent officiel. Les acheteurs sont pour la plupart des bouchers de Lomé, mais il se trouve également des marchands locaux qui acquièrent quelques têtes à la fois et louent des camions pour les conduire à des villes avoisinantes dans la Région Maritime; il semble qu'ils n'aient pas de difficulté à trouver des camions à cette fin.

Les animaux achetés par les bouchers de Lomé sont marqués et menés à l'abattoir la nuit même dans des camions de l'ONAF. Une dernière catégorie "non commerçante" d'acheteurs comprend les individus qui désirent acquérir des animaux à des fins cérémoniales à moins que ce ne soit pour constituer un troupeau ou en augmenter l'effectif. Au cours de visites au parc bovin, on a constaté qu'environ 70 pour cent des animaux présents étaient des jeunes boeufs voltaïques destinés à l'abattoir, tandis que près de 30 pour cent étaient des animaux locaux du type Lagunaire, dont des génisses et des veaux, probablement gardés pour des acheteurs "non commerçants".

CHAPITRE CINQ

COMMERCE AU DETAIL DES VIANDES

Synthèse du Chapitre

La commercialisation des viandes au Togo comprend d'une part des procédés privés à la fois traditionnels et modernes et, d'autre part, des contrôles et des interventions de l'Etat qui s'exercent à des degrés divers. Dans le second cas, il s'agit essentiellement de l'enregistrement des bouchers et de la fixation des prix de détail officiels appliqués aux viandes. Au demeurant, la politique adoptée par les autorités en ce qui concerne les prix des viandes ne comprend pas les animaux vifs, d'où les nombreuses situations où l'offre aux prix officiels est insuffisante, les bouchers se trouvant dès lors contraints de trouver des moyens de circonvenir les barèmes publics des prix.

Une composante prévue au titre des interventions de l'Etat consiste à octroyer des prêts aux bouchers pour leurs achats de bétail au comptant. Le présent chapitre examine l'approche retenue par le Togo en matière de crédit aux bouchers et présente en conclusion une étude de cas portant sur un projet analogue réalisé dans la ville de Niamtougou,

5.1 Lomé, pratiques commerciales et système de crédit

La plupart des bouchers ne paient pour les animaux vifs qu'ils ont qu'après avoir reçu dans son entièreté le produit de la vente de leur viande, tandis que les marchands et les acheteurs non commerçants qui emmènent les animaux hors de la ville doivent acheter tous leurs animaux au comptant. Les bouchers sont censés rembourser les marchands dans un délai de quelques jours, et s'il existe des grossistes qui achètent quatre ou cinq têtes de bétail à la fois, en acquittant le coût d'une ou deux têtes sur le champ, la majorité des bouchers ne prennent jamais plus de deux têtes par jour. En règle générale, les marchands sont peu enclins à accorder du crédit aux bouchers pour plus de deux têtes, les plus gros mis à part, et un boucher qui doit déjà deux têtes à un marchand quelconque n'a pas le droit d'acheter d'autres têtes à crédit. A l'évidence, il est très difficile de savoir dans quelle mesure ces règles traditionnelles sont appliquées, et ce pour une part eu égard à un enchevêtrement complexe de remboursements partiels.

Bien qu'on ne tolère pas les dettes à moyen et court terme impliquant le coût entier d'un animal, un grand nombre de bouchers doivent une partie de la valeur d'un animal à plus longue échéance. Ces "dettes partielles" ne sont remboursées que moyennant la vente d'animaux achetés par la suite, après quoi la "dette partielle" porte sur un nouvel animal du même marchand ou concerne un tout autre vendeur. Tant les

- | | |
|----------------|-----------------------------|
| 2) Grossiste; | boucher grossiste |
| 3) Abattant : | boucher |
| 4) Détaillant: | vendeur de viande au détail |
| 5) Apprenti: | apprenti boucher |

Les cartes sont en usage à Lomé depuis janvier 1977 et sont remises gratuitement après un examen médical du candidat. Les débutants qui demandent une carte d'apprenti boucher doivent avoir pour garant leur maître boucher, étant donné que son numéro d'immatriculation figure sur la carte de l'apprenti. Ces documents portent une photographie de l'individu, et leur titulaire est requis de les porter sur lui lorsqu'il travaille. Au début de 1978, Lomé comptait 150 personnes détenant ce genre de cartes et engagées dans le commerce de la viande bovine, dont douze grossistes, plus de quarante bouchers et environ quatre-vingt apprentis bouchers. Le commerce des viandes ovines et caprines était exercé par six grossistes, dix bouchers et douze apprentis bouchers, tandis que la viande porcine était traitée par six grossistes, dix bouchers et dix apprentis bouchers. Les catégories se superposent bien entendu les unes aux autres dans la mesure où maints bouchers s'intéressent à plus d'une espèce animale, mais le nombre de professionnels enregistrés dans la ville de Lomé peut s'estimer à 170. A l'époque où s'est effectuée la présente étude, aucune limite globale n'était appliquée au nombre de cartes remises.

5.2 Office national des abattoirs et frigorifiques (ONAF)

L'ONAF a été créé par un Décret présidentiel publié en novembre 1975 et a été placé sous l'égide du Ministère du développement rural. Il est, néanmoins, administré par un Conseil d'administrateurs qui représentent un certain nombre d'organismes publics. Le nouvel abattoir de Lomé est le lieu principal des activités de l'ONAF; il se situe près du port, à environ treize kilomètres à l'est du principal centre commercial; il fonctionne depuis février 1977. En réalité, l'ONAF n'achète ni ne vend de viandes, mais procure aux bouchers plusieurs services qu'ils sont requis d'utiliser:

- transport par camion entre le parc bovin et l'abattoir
- abattage et habillage
- réfrigération
- usage de locaux destinés aux ventes et quai de chargement
- pesage des carcasses.

Pour assurer ces services, l'abattoir perçoit auprès des bouchers des honoraires fixes établis à 2.500 francs CFA par tête de bovin, ce qui équivaut à une moyenne de 20 francs CFA par kg de poids carcasse. Tous les bovins que traite l'ONAF proviennent du parc animal, excepté quelques têtes qui lui parviennent de la station pour la recherche agricole d'Avétonou. En revanche, toutes les viandes fraîches consommées

à Lomé sont censées provenir de l'ONAF, mais une petite quantité des viandes consommées en ville provient de localités avoisinantes, après avoir été introduites par des bouchers qui cherchent à éviter les honoraires relativement élevés de l'ONAF.

Par ailleurs, l'ONAF abat des petits ruminants et des porcs pour le marché de Lomé. La redevance se chiffre à 24 francs CFA/kg de poids carcasse et comporte les mêmes services que pour les bovins, le transport excepté, étant donné que les bouchers amènent eux-mêmes à l'abattoir des animaux qui viennent des marchés de la ville et de la campagne avoisinante (c'est-à-dire Gbo-Simé et Vogan).

L'abattoir lui-même est bien conçu et équipé d'un matériel solide, simple et facile à utiliser; aussi éprouve-t-on peu de problèmes techniques. La capacité correspond à environ huit bovins, cent quatre-vingt petits ruminants et 40 porcs par jour, ce qui donnerait au total près de treize tonnes de viande par jour ou 4.000 tonnes/an. Or, le fonctionnement de l'ONAF est resté très inférieur à sa capacité, 40 à 50 pour cent au niveau du boeuf absorbé en mars 1978. En 1977, l'abattoir a traité:

8.973 bovins
26.205 petits ruminants
4.981 porcs

ce qui représente plus ou moins 1.511,3 tonnes de viande, soit 38 pour cent de la capacité annuelle (ONAF, 1978). Dans la mesure où l'ONAF détient un monopole légal des abattages commerciaux de Lomé, la faible production actuelle est davantage imputable à un déséquilibre fondamental qu'à des difficultés de démarrage. Il n'empêche que l'ONAF fonctionne à pleine ou quasi pleine capacité dans deux domaines:

- 1) le magasinage en chambre froide pour le compte de Sociétés privées (1.000 à 2.000 tonnes/an).
- 2) fabrication de glace (12,5 tonnes/jour) pour l'office des pêches et les commerçants privés. En fait, l'Office prévoit à l'heure actuelle d'élargir sa capacité à fabriquer de la glace à vingt-cinq tonnes/jour, production maximale (on a produit 2.896 tonnes de glace en 1977).

Les bouchers de Lomé s'étaient tout d'abord montrés réticents à délaisser l'ancien abattoir municipal vu le relèvement très aigu des charges impliquées, mais se disent à présent satisfaits des opérations de l'ONAF.

Le boeuf frais, la viande de petits ruminants et le porc se vendent par le biais de trois grands circuits: i) les marchés traditionnels; ii) les boucheries togolaises; et iii) les supermarchés et les boucheries appartenant à des étrangers. La plupart des vingt-cinq à trente tonnes de viande vendue chaque semaine à Lomé vont aux trois grands marchés de la ville, où elles sont vendues par les bouchers et les "vendeurs de viande", les gens qui achètent des carcasses auprès des bouchers à l'ONAF puis vendent au détail la viande ainsi acquise. On

estime que quatre tonnes/semaine sont vendues par les différentes boucheries togolaises tandis que, chaque semaine, 1 à 1,5 tonne de viande de meilleure qualité est achetée à l'abattoir par les agents chargés des achats des quelques supermarchés modernes de la ville. Enfin, les hôtels et les restaurants sont susceptibles d'acheter 1,5 tonne/semaine auprès des bouchers de l'ONAF et d'une société allemande, la Marox. Celle-ci gère une boucherie qui sert essentiellement la clientèle européenne et togolaise dotée de revenus plus élevés. La société met chaque semaine sur le marché quelque 1,5-2 tonnes de ses propres viandes; on trouvera ci-dessous un examen de son rôle et des incidences y afférentes.

5.3 Prix et contrôle des prix

5.3.1 Lomé

De 1967 à 1975, les prix à la consommation ont progressé au rythme annuel de 7,3 pour cent. Les taux de croissance moyens applicables aux prix de toutes les denrées alimentaires, des viandes et du poisson se sont chiffrés à 9 pour cent, 5,8 pour cent et 8,3 pour cent (cf. Tableau 5.1). Néanmoins, cette mesure du renchérissement accusé par les prix des viandes est très certainement une sous-évaluation, étant donné que jusqu'en 1971, seuls le prix officiel de toutes les viandes était relevé chaque mois. L'analyse des prix appliqués aux viandes et au poisson qui figure ci-dessous et au Tableau 5.2 se fonde par conséquent sur les données disponibles pour la période 1971-77.

La majoration enregistrée par le prix des viandes bovine, ovine/caprine et porcine a été bien plus lente que celle du prix du poisson pour la période 1971-1977: 7, 8,8, 5,5 et 11 pour cent par an. En fait, le prix du poisson s'est accru à un rythme tellement plus accéléré que son niveau est désormais plus proche du prix de la viande qu'il ne l'a été à tout autre moment de l'époque envisagée. Cette tendance traduit l'importance de la substitution des viandes au poisson qui a caractérisé les consommateurs de Lomé durant le début et le milieu des années soixante-dix et le fait que la conjoncture liée à l'offre du poisson s'est de plus en plus restreinte en termes absolus aussi bien que par rapport à l'offre des viandes. Sur la base de la conjoncture de l'offre et de la demande qui devrait affecter les deux produits à court et moyen terme, question approfondie au Chapitre Sept, on suppose que l'écart des prix du poisson et des viandes restera peu prononcé à Lomé, à moins qu'il ne fléchisse légèrement durant les prochaines années.

À Lomé, les prix de détail appliqués à plusieurs produits de base sont fixés par décret public. Le Service du contrôle des prix du Ministère du commerce et des transports établit une liste des prix de détail officiels applicables aux viandes des marchés de Lomé, laquelle doit faire

TABLEAU 5.1

INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

BASE: 100 EN 1963

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
DENREES ALIMENTAIRES	97.2	96.3	110.0	114.3	126.2	136.0	138.8	155.9	193.2
Légumes	111.1	110.1	118.5	128.3	141.8	141.0	152.6	160.5	194.1
Tubéreuses	112.6	94.4	121.1	140.0	175.3	150.6	174.6	169.0	193.1
céréales	89.7	96.9	127.3	119.2	122.1	139.6	143.5	160.1	214.0
Oléagineux	97.5	85.9	82.9	93.4	119.5	107.9	143.3	169.7	197.7
Fruits	118.6	107.1	131.0	126.8	132.3	144.3	190.3	191.1	216.0
Viande, oeufs	108.6	108.9	113.9	113.4	112.8	146.3	124.5	139.0	170.6
Poisson et crustacés	84.9	84.7	85.0	96.6	110.2	112.1	110.6	139.8	161.1
Autres	96.4	94.9	101.9	111.7	119.9	141.9	162.1	191.9	273.6
Boissons et spiritueux	86.0	107.0	102.7	114.2	120.6	112.5	129.4	141.5	152.7
Entretien ménager	91.9	99.4	100.8	102.3	113.7	115.4	122.3	150.6	172.1
Habillement	103.5	104.9	105.9	114.7	124.1	130.0	130.7	151.9	175.8
Logement	99.1	98.9	99.6	106.7	115.2	123.9	125.8	140.6	153.4
Services	102.4	104.2	105.7	106.5	117.4	118.0	126.1	147.3	140.2
Divers	113.0	115.1	112.4	111.1	116.8	128.1	136.2	151.8	176.4
Total	101.1	101.4	107.5	112.0	122.0	127.2	133.8	150.7	177.8

SOURCE: Service de la statistique, Informatique, 1978.

TABLEAU 5.2
 PRIX DE DETAIL DE CERTAINS TYPES DE VIANDE ET DE POISSON,
 LOME, 1971-1977 (à partir de données mensuelles)
 (FCFA/kg)

Année	Boeuf	Mouton/chèvre	Porc	Poulets vifs	Poisson
1971	248	250	225	236	201
1972	235	250	200	239	212
1973	249	253	200	254	196
1974	267	300	205	280	193
1975	305	355	250	357	210
1976	338	381	255	400	292
1977	373	414	310	471	377

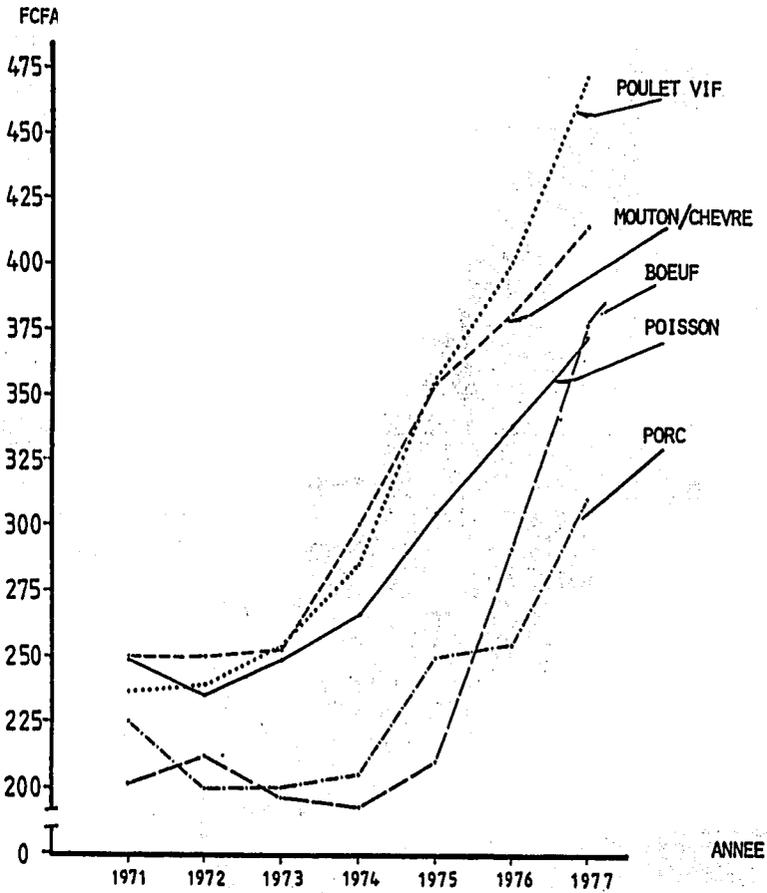
SOURCE: Service de la statistique, Informatique, 1979.

TABLEAU 5.3
 PRIX DE DETAIL OFFICIELS ET REELS APPLIQUES A LA VIANDE,
 LOME (FCFA/kg)

		23-8-74 Officiel	14-4-75 Officiel	Mars 1978 Réel
Viande bovine	non désossée	250	325	375-400
	désossée	300	375	475
	foie		375	450
	rognons		375	450
	langue		375	400
	tripes		275	300
Viande ovine & caprine	fumée	300	375	450
	non fumée	300	400	450
Viande porcine	non désossée		250	300
	désossée		300	350

SOURCE: Ministère du commerce et des transports, Etude sur le terrain, 1978.

FIGURE 5.1A: PRIX DE DETAIL DE CERTAINS TYPES DE VIANDE ET DE POISSON, LOME, 1971-1977 (A PARTIR DE DONNEES MENSUELLES) (FCFA/KG)



SOURCE: SERVICE STATISTIQUE, INFORMATIQUE, 1978,

l'objet d'une approbation ministérielle; cette liste est mise à jour de façon périodique. Les prix enregistrés dans les décrets du 23 août 1974 et du 14 avril 1975 peuvent se comparer aux prix réels de mars 1978 en se reportant au Tableau 5.3.

La comparaison révèle d'emblée l'importance de l'écart qui existe entre les prix de jure et de facto. La mise en vigueur des décrets officiels est d'autant plus difficile du fait que les bouchers tentent d'éviter la réglementation des prix en vendant des petits tas qui consistent en un mélange de viande, de cartilages, de graisse et d'os. La composition exacte de ces tas varie en fonction de la taille et du prix (25, 50, 100 francs CFA), de la conjoncture particulière à l'offre et de la saison. Bien entendu, le boucher aussi bien que le consommateur ne peut que très difficilement évaluer ces tas en termes de coût par kilogramme de viande.

Cette incertitude, la hausse des prix et un amoindrissement général de la teneur en viande des tas ont incité un nombre croissant de consommateurs africains à délaisser le marché traditionnel au profit des boucheries plus coûteuses où ils estiment que les pièces de viande de prix inférieur sont compétitives par rapport aux tas des marchés sur le plan de la valeur nutritionnelle. Ainsi, durant l'étude réalisée au cours du printemps 1978, les deux supermarchés principaux de Lomé (Goyi Score et John Holt) ont appliqué les prix suivants aux sortes de viandes les plus avantageuses: 450 francs CFA/kg pour le boeuf non désossé (quartier avant, qualité paleron) et 500 francs CFA/kg pour la viande de mouton pour ragoût. Les meilleurs morceaux étaient nettement plus chers pour valoir près de 1.000-1.200 francs CFA/kg, mais la viande de faible prix supportait la concurrence avec celle qu'offrait le marché traditionnel.

En 1977, après des demandes formulées à plusieurs reprises par les bouchers de Lomé aux fins d'ajuster les prix de détail officiellement appliqués aux viandes, le Ministère du commerce et du transport a effectué une étude des coûts d'achat et de commercialisation encourus par les bouchers pour déterminer quel prix du boeuf permettrait aux bouchers de réaliser un profit "raisonnable". Les résultats de ladite investigation n'ont pas été rendus publics dans leur détail, mais les fonctionnaires du Service du contrôle des prix ont admis que d'après leurs calculs, les bouchers devraient vendre leur boeuf à environ 425-430 francs CFA/kg pour réaliser un profit. Cette estimation approche du prix du marché libre qu'a connu Lomé en 1978: 375-400 francs CFA dans le cas de la viande non désossée et 475 francs CFA dans le cas du boeuf désossé.

5.3.2 Prix et contrôles des prix au niveau des Régions

Le Tableau 5.4 indique l'évolution du prix des viandes enregistrée dans les capitales régionales de 1967 à 1975 et en 1978. Le prix du boeuf a plus que doublé dans les Régions Centrale et de la Kara. La hausse

de la Région Centrale semble être essentiellement intervenue entre 1974 et 1978, après une période de sept ans aux prix relativement stables; en revanche, la hausse de la Région de la Kara traduit une situation plus établie dominée par une production de viande déficitaire. Le relèvement des prix a été presque aussi marqué dans la Région Maritime (95 pour cent), bien que la plupart des majorations aient eu lieu entre 1975 et 1978, en dépit du gel des prix officiels des viandes qui est intervenu en avril 1975. Le prix de détail du boeuf a tout à la fois accusé une plus grande stabilité et une hausse plus lente dans la Région des Plateaux; le gonflement des prix y a été de l'ordre de 75 pour cent durant la période 1976-78. Ici encore, l'évolution s'est essentiellement produite après 1973, époque où l'indice des prix se chiffrait à 90 sur une base de 100 établie pour 1967. Ce phénomène est surtout imputable à la stabilité du troupeau bovin de la Région concernée, les Plateaux possédant la majorité des ranches bovins actuellement opérationnels, à quoi s'ajoute le fait que les bêtes locales sont protégées contre les contaminations par le bétail importé grâce au règlement du transport.

Le relèvement le plus faible des prix du boeuf et la stabilité la plus prononcée de leurs niveaux se rencontrent dans la zone principale d'élevage bovin, la Région des Savanes. En 1974, les prix ne dépassaient encore que de 8 pour cent le niveau enregistré en 1967, et le renchérissement global pour la décennie considérée s'est concentré sur la période 1975-78 pour atteindre 62 pour cent, de loin le taux le plus faible du Togo. Ce phénomène est très probablement tributaire de la situation de l'offre: le troupeau régional connaît l'accroissement le plus continu et le plus vigoureux de tous les troupeaux togolais pour toute la période concernée. Les prix sont dès lors restés relativement constants au cours de 1971, année durant laquelle est intervenue à l'échelon national une contraction des effectifs bovins; cette évolution a eu pour résultat un gonflement des prix pendant les deux années suivantes à raison de quelque 10 pour cent par an.

La tendance à la hausse a été interrompue par l'arrivée en 1974 d'un grand nombre de bovins qui échappaient provisoirement aux conditions très dures que connaissait la Haute-Volta. Après 1975, les prix ont amorcé une nouvelle ascension de l'ordre de 10 pour cent par an.

Dans l'ensemble, la corrélation entre les prix et l'effectif des troupeaux bovins de diverses Régions est assez bonne, d'autant plus que les écarts de prix constatés d'une Région à l'autre pour le boeuf ont tendance à rester élevés, traduisant par là le faible degré de transferts bovins interrégionaux. La question des différences de prix enregistrés à l'échelle régionale fait l'objet d'un examen plus approfondi ci-après.

En termes de majorations des prix appliqués aux viandes ovine et caprine, l'ordre d'importance observé entre les régions pour la période de 1967-78 est presque identique à celui qui prévaut pour les prix

TABLEAU 5.4

MOYENNE ANNUELLE DES PRIX DE DETAIL DES VIANDES, PAR REGION, 1967-1975 ET 1978
(en francs CFA/kg)

Viande bovine										
REGIONS	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1978
Maritime	200	225	200	200	227	225	231	275	325	325/375 ¹
Plateaux	200	200	200	200	180	185	198	227	250	350/400
Centrale	145	150	150	150	150	150	150	160	225	300/350
Kara	125	130	130	130	145	140	149	175	180	250/300
Savanes	139	125	125	125	125	136	150	150	175	200/250
Viande ovine/caprine										
REGIONS	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1978
Maritime	205	206	250	200	250	250	253	300	375	375/450
Plateaux	250	250	250	250	217	210	221	270	300	400/400 ²
Centrale	178	200	200	200	200	200	200	208	250	400/375
Kara	166	160	159	160	165	170	168	175	225	—/350
Savanes	150	125	125	125	125	136	150	150	200	—/300

NOTES: ¹Prix réels et non officiels.

²Ventes de tas.

SOURCES: 1067-1975: République du Togo, Recueil quantitatif, Ministère de la planification, 1976.
1978: Etude sur le terrain.

du boeuf. Les prix enregistrés pour les viandes de petits ruminants ont plus que doublé dans les Régions de la Kara, Centrale et des Savanes; par contre des accroissements moins significatifs de 80 et 60 pour cent sont intervenus dans la zone de Lomé et la Région des plateaux.

Plusieurs points saillants méritent d'être mentionnés: en premier lieu, les prix des viandes ovine et caprine ont, dans toutes les Régions excepté les Savanes, progressé à un rythme sensiblement moins accéléré que celui des prix du boeuf. Deuxièmement, les prix appliqués aux viandes de petits ruminants sont bien moins sensibles aux fluctuations annuelles de l'offre que ne le semblent être les prix du boeuf. Les troupeaux ovins et caprins tant régionaux que nationaux présentent des fluctuations très analogues quant à leurs effectifs: à l'échelon national, les deux espèces enregistrent de fortes réductions en 1971 et 1973. Une vérification des prix appliqués aux viandes de petits ruminants durant ces années ne signale pas des fluctuations de prix aussi notables qu'elles ne l'auraient été pour le boeuf en présence d'une modification comparable des effectifs bovins.

Sauf des erreurs éventuelles relatives tant à l'évaluation de l'effectif des petits ruminants qu'à la collecte des prix de détail, on peut évoquer plusieurs facteurs auxquels imputer ce comportement.

En premier lieu, la proportion de la consommation des petits ruminants qui intervient au niveau des foyers est bien plus importante qu'elle ne l'est dans le cas du boeuf; dès lors, un pourcentage bien moindre d'ovins et de caprins réellement consommés passe par les circuits commerciaux. Il se peut que le fléchissement de l'offre soit essentiellement absorbé par le fléchissement de la consommation de subsistance et apparaisse donc beaucoup moins dans le nombre d'animaux mis sur le marché.

Deuxièmement, tant les importations de petits ruminants (Haute-Volta et Bénin) que les transferts interrégionaux ont pu contribuer à maintenir les prix à un niveau assez stable. En ce qui concerne les transferts interrégionaux de bovins et de petits ruminants, le lecteur voudra bien se référer à la Figure 5.1b qui indique le pourcentage correspondant aux écarts de prix enregistrés d'une Région à l'autre et leur évolution pour certaines années, la principale Région productrice de bovins et de petits ruminants, les Savanes, étant prise comme base 100 pour chaque année. L'écart moyen constaté entre les Régions s'avère uniformément bien moindre pour les petits ruminants que pour les bovins, excepté dans la zone Dapango/Lama-Kara. Ceci confirme la notion communément adoptée voulant que la commercialisation des petits ruminants est plus compétitive que celle des bovins, notamment en termes de transport. En effet, la chose paraît logique si on considère que i) la possession des petits ruminants est plus répandue que celle des bovins: ii) ceci implique une divisibilité plus poussée du produit et par conséquent une chronologie plus aisée des ventes; enfin iii) leur petite taille et leur incapacité à couvrir de grandes distances sur pied ne constituent

pas un obstacle majeur à leur commercialisation dans la mesure où on peut recourir à des modes de transport diversifiés, y compris les camionnettes, breaks, motocyclettes et même les bicyclettes.

Dans l'intérieur du pays, les prix de détail des viandes sont fixés par les administrations régionales et les conseils des villes principales. En général, on y observe la même structure de prix officiels/réels, bien qu'à la fois les prix de détail officiels et réels soient naturellement inférieurs à ceux de la capitale du pays. D'après l'importance de l'écart entre les prix imposés et les prix pratiqués, les bouchers vendent peu ou pas de viande aux prix imposés et le reste aux prix pratiqués, à moins qu'ils ne vendent la totalité en petits tas. Dans d'autres cas, la viande se vend au prix officiel moins élevé lorsque l'offre est abondante et à un prix plus fort en période de pénurie. Enfin, on a constaté des cas, dans les principales villes de l'intérieur, comme Sokodé, où les bouchers se sont mis en "grève" et ont refusé d'abattre d'autres animaux jusqu'à ce que les prix aient été corrigés en hausse.

Après une enquête réalisée dans tout le pays sur les prix officiels comparés aux prix réels, et sur les diverses pratiques de vente au détail qu'entraîne cette disparité, force est de tirer la conclusion générale que les incidences du contrôle des prix sur le commerce de détail des viandes couvrent une gamme allant des effets très ténus et insignifiants aux effets prononcés et dommageables. La politique des prix actuelle crée une situation dont une description succincte, mais très valable a été effectuée par divers agents économiques de la ville de Kpalimé durant l'enquête de 1978:

- les consommateurs se plaignent du manque de viande et non de ses prix actuels;

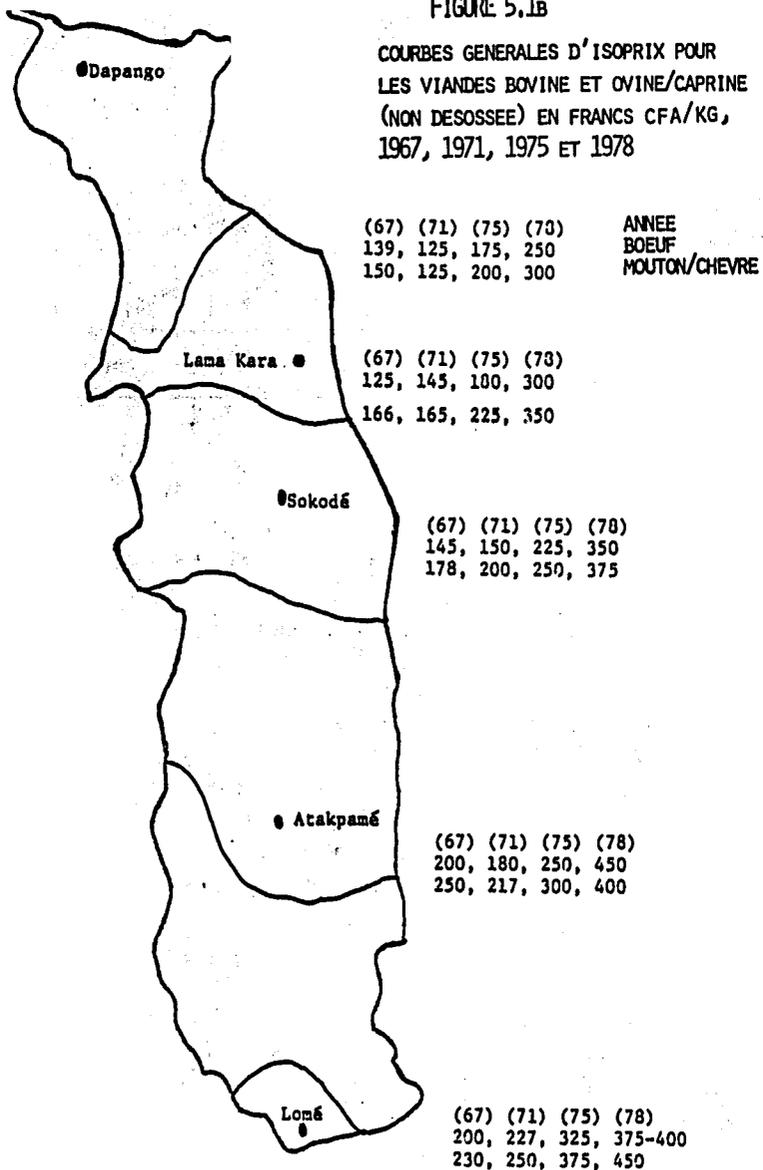
- les bouchers se plaignent des prix élevés payés aux marchands et des faibles recettes produites par les ventes;

- les marchands se plaignent de ce que les bouchers ne peuvent payer leurs dettes ou les paient trop tard, ce qui incite les marchands à se sentir de moins en moins disposés à accorder du crédit.

A l'évidence, les autorités togolaises sont conscientes des distorsions créées par la politique des prix dans son application actuelle. Leur réaction semble consister en des plans destinés à étendre le contrôle des prix aux animaux vifs de manière à régir les marges des bouchers et des marchands aussi bien que les prix de détail des viandes. Cette approche s'appuierait sur l'achat de bétail vif moyennant un contrôle du poids vif, les instruments essentiels de ladite politique étant des balances et des barèmes (table des prix progressifs). Au demeurant, le problème ne sera pas résolu, et si les prix de gros et de détail appliqués aux viandes ne traduisent pas la situation réelle de l'offre et de la demande de bétail bovin et de viande bovine, l'efficacité de la production et de la commercialisation des viandes au Togo s'en trouvera gravement affaiblie.

FIGURE 5.1b

COURBES GENERALES D'ISOPRIX POUR
LES VIANDES BOVINE ET OVINE/CAPRINE
(NON DESOSSEE) EN FRANCS CFA/KG,
1967, 1971, 1975 ET 1978



SOURCES: SERVICE DE L'ELEVAGE, ETUDE SUR LE TERRAIN DE 1978.

REMARQUE: LES PRIX DE 1978 SONT LES PRIX REELS DU MARCHE, ET NON LES PRIX OFFICIELS (50 FRANCS CFA DE MOINS).

5.4 Crédit

Ainsi que le précisent les pages précédentes, pratiquement tous les bouchers ne paient le bétail qu'ils achètent qu'après en avoir vendu la viande. Le SVSA étudie à présent la possibilité de mettre en place un système de crédit destiné aux bouchers de Lomé en vue de les rendre "moins tributaires des marchands de bétail". La logique du stratagème est que lorsque les bouchers achètent à crédit, les marchands calculent leur prix de vente en y incluant l'équivalent d'une provision pour dettes non recouvrables. Par conséquent, ils seraient disposés à vendre du bétail à moindre prix s'il était payé en espèces. Le nouveau système de crédit serait mis en oeuvre selon les grandes lignes suivantes: les bouchers membres recevraient une avance en notes payables sur le Trésor pour un montant couvrant le commerce d'un à deux jours. Dès la conclusion d'une vente, les marchands toucheraient leurs notes au Trésor. Pour assurer le comportement financièrement responsable des membres individuels, les bouchers seraient tenus d'effectuer leurs remboursements en tant que groupe, et un complément de crédit ne serait octroyé qu'à partir du moment où toutes les dettes auraient été remboursées à l'organisme de crédit.

Il convient d'espérer que le SVSA n'accordera pas une considération sérieuse à la mise en oeuvre d'un tel plan, car il présente le danger non négligeable de le voir servir l'avancement d'un groupe économique particulier au détriment d'un autre ou d'en venir à constituer une perte générale par le biais d'inefficacités accrues et non atténuées. Nous pouvons signaler un certain nombre d'écueils.

1) Le crédit aux bouchers serait consenti sous forme de notes remboursables au Trésor, de façon à les empêcher, en principe, d'utiliser ledit crédit à toute autre fin que l'achat de bovins; en fait, les notes ne tarderaient pas à être échangés entre bouchers et marchands pour conduire à d'autres structures d'endettement plus complexes qu'auparavant.

2) Au cas où le concept de la responsabilité du groupe devait être appliqué et que les bouchers en tant que groupe désiraient retenir leur accès au crédit, nombre de bouchers se trouveraient sous peu endettés auprès des bouchers bien établis, encourageant par là une concentration de la profession.

3) En revanche, si le groupe ne souhaitait pas conserver les avantages liés à un système qu'on lui impose, les prêts seraient considérés comme des dons. En effet, si les bouchers ne désiraient pas voir le plan se poursuivre, ils pourraient bien estimer que faire défaut pour une partie ou la totalité de leur premier prêt ferait plus que compenser le manque futur de prêts consentis par l'Etat.

Interrogés sur la question de savoir s'ils vendraient du bétail à un moindre prix pour obtenir un paiement en espèces sur le champ, les marchands de Lomé aussi bien que ceux de Cotonou se sont montrés opposés à l'idée; par ailleurs les bouchers et les marchands ne sont ni habitués

ni désireux de voir leurs transactions faire l'objet d'enregistrements; enfin, les administrations chargées de gérer le crédit sont le plus souvent fastidieuses et inefficaces pour ce qui est du recouvrement des dettes.

Le crédit aux bouchers peut, dans certaines circonstances, être faisable. Néanmoins, il semble requérir un très sérieux engagement de la part d'un petit groupe de bouchers, un travail sérieux et dévoué au niveau de l'octroi des prêts, ainsi qu'une implication administrative minimale. La section ci-dessous décrit une expérience réussie dans la Région de la Kara où les conditions stipulées ont été satisfaites jusqu'à un certain point.

5.4.1 Etude de cas: l'expérience de Niamtougou

Niamtougou est la seconde grande ville de la Région de la Kara, et est dotée d'un important marché régional d'animaux vifs. L'expérience en question est née du désir d'un agent du service de l'élevage local d'améliorer l'organisation et le caractère professionnel des bouchers de la ville face à la hausse aiguë des prix du bétail. A cette fin, il a fait en sorte d'obtenir un prêt modeste consenti par l'office régional de la CNCA (Caisse nationale de crédit agricole) pour permettre l'achat d'animaux vifs et d'équipement professionnel.

Les chiffres établis par le Service de l'élevage pour 1977 et extrapolés à partir des dix premiers mois de l'année indiquent que:

- 361 bovins,
- 148 ovins et caprins, et
- 560 porcins

ont été abattus dans la ville au cours de l'année. Ces chiffres représentent plus ou moins quarante-cinq tonnes de viande fraîche si l'on retient les poids carcasses:

- bovins, 75kg
- ovins/caprins, 8kg
- porcins, 30 kg.

La ville se situe sur le principal axe de transport nord-sud; la plupart des bovins abattus proviennent de Kandé et des zones avoisinantes. Une partie des bovins menés à Niamtougou sont conduits à Kétao, située trente kilomètres à l'est, près de la frontière du Bénin, où ils seront regroupés et revendus aux marchands du sud.

Dans la mesure où les bouchers de Niamtougou sont assez représentatifs de leurs collègues des autres villes non côtières, il peut s'avérer intéressant d'inspecter certaines des données de base collectées par le service de l'élevage de Niamtougou au cours de ladite expérience. Durant l'été de 1977, on comptait six bouchers principaux et six bouchers assistants. Neuf d'entre eux étaient Lemba, et les trois autres étaient Mossi, Dagomba et Losso. L'éventail de l'âge des bouchers allait de 26 à 60 ans. La moitié d'entre eux comptait entre

quinze et vingt années d'expérience, l'un d'eux en avait moins de quinze, un autre plus de vingt, et le dernier plus de trente ans d'expérience.

Pratiquement tous les achats impliquaient du crédit obtenu auprès des marchands de bétail. De surcroît, on a constaté que la plupart des bouchers assistants considéraient que l'agriculture était leur occupation principale, la boucherie venant en second lieu.

A supposer que les bouchers avaient tous le même volume d'affaires, on peut estimer que durant 1977 chaque boucher a abattu 60 bovins, 24 petits ruminants et 78 porcins, ce qui donne au total près de huit tonnes de viande. Le commerce s'est surtout exercé selon une séquence producteur-marchand de bétail-boucher-consommateur, n'incluant que rarement d'autres intermédiaires comme dans le cas du commerce d'exportation ou à longue distance, à moins qu'un plus petit nombre d'agents ne soient concernés comme dans le modèle producteur-boucher-consommateur.

L'objectif principal de l'expérience elle-même a consisté à mettre du crédit à la disposition des bouchers sur une base individuelle pour leur permettre d'acheter des animaux et, en tant que groupe, d'acheter du matériel professionnel: des balances de grande (100 kg) et petite taille, des couteaux, des couperets et des tabliers. Le service de l'élevage a supervisé et transmis les demandes de crédit faites par les bouchers au bureau régional de Lama-Kara, lequel appartient à l'organisme de crédit agricole national (CNCA), pour un montant de 75.000 francs CFA au titre des prêts individuels et de 45.000 francs CFA au titre de prêt consenti au groupe pour l'équipement, le terme de remboursement étant fixé à neuf mois. Les prêts ont été octroyés et, moyennant la participation des bouchers assistants, ont été remboursés en temps voulu. Durant la même période, et toujours avec l'appui du Service de l'élevage, les bouchers de Niamtougou ont creusé un puits de dix mètres pour alimenter en eau l'abattoir du marché. Ils ont entamé la construction d'un abri destiné aux vendeurs de viande grillée, et la construction d'une voiture à viande destinée à transporter les quartiers de boeuf et les carcasses de petits animaux de l'abattoir aux étals de bouchers situés à environ 800 mètres.

L'expérience de Niamtougou en est encore à sa première phase, et il serait certainement prématuré de porter un jugement définitif sur sa réussite ou son échec. Néanmoins, elle constitue le premier projet du genre au Togo, et constitue à ce titre un précédent digne d'intérêt. La personne essentiellement responsable de la conception et de la réalisation de l'expérience a estimé que les bouchers des autres villes étaient susceptibles de montrer le même intérêt motivé si un encadrement dévoué et constant était fourni par le Service de l'élevage et s'il intervenait un minimum de participation administrative. Niamtougou met également en évidence certaines des faiblesses du système actuel. Le fait que la structure des prix est plus favorable au commerce du bétail qu'à la boucherie et à la vente de détail s'est à nouveau manifesté

lorsque les bouchers ont eu tendance à se transformer en marchands/
bouchers en utilisant une partie de leur crédit pour s'intéresser au
commerce d'animaux vifs.

Notes du Chapitre Cinq

1. Elle est également beaucoup moins formelle et moins concentrée
au sein de la famille ou du foyer lui-même. Le chef de famille est
presque toujours le seul propriétaire des bovins et est responsable des
décisions qui concernent leur achat ou leur vente, tandis que les
femmes et même les jeunes enfants possèdent leurs propres petits rumi-
nants, dont ils peuvent disposer à leur gré.

2. Ingénieur d'élevage Freitas.

3. Par le biais des fonds de la CNCA, les bouchers semblaient
"... devenir des marchands pour être certains de réaliser un profit,
en achetant par exemple quatre têtes de bovins, dont ils en vendent
trois et en abattent une" (Dr Santana, Niantougou, Service de
l'élevage).

CHAPITRE SIX

ESTIMATION DES COUTS DE COMMERCIALISATION ET DES MARGES BENEFICIAIRES

Synthèse du Chapitre

Le présent chapitre fait une distinction entre le commerce des bovins importés et celui des bovins domestiques. Ils concernent différentes espèces d'animaux, différentes offres et marchés terminaux et impliquent des rôles différents pour les différents agents; ce sont là les raisons pour lesquelles leur analyse s'effectue séparément.

Le commerce des bovins d'importation a pour point de départ les marchés voltaïques du sud et aboutit essentiellement aux plus grandes zones urbaines situées dans le sud du Togo. Il est bien organisé, structuré et efficace. Le rendement obtenu par rapport à l'investissement global (uniquement le capital) est pour les marchands importateurs de l'ordre de 12 pour cent dans le cas des animaux convoyés sur pied et de 8 pour cent dans celui des animaux camionnés. Quant au prix commercial finalement atteint au parc bovin de Lomé, quelque 30 pour cent sont imputables à la valeur ajoutée correspondant à la commercialisation, mais près de la moitié de celle-ci prend la forme d'impôts voltaïques et togolais.

Le commerce bovin domestique est plus difficile à étudier dans la mesure où il comporte un plus grand nombre d'agents qui, bien que leur activité s'exerce sur une échelle inférieure à celle que pratique les commerçants importateurs, entretiennent apparemment des relations plus complexes avec les éleveurs et jouent des rôles qui leur confèrent sur le marché des responsabilités et une position très différentes. Intervient enfin un examen des marges bénéficiaires propres aux bouchers et des implications liées à la politique officielle adoptée en matière de commercialisation et de prix.

6.1 Bovins importés

Pratiquement tous les bovins vifs importés viennent de Haute-Volta: la majorité passe par les marchés de Pouytenga/Fada N'Gourma et entrent au Togo par la Région septentrionale des Savanes. Pour cette partie du voyage, les animaux sont presque toujours menés à pied. Après les douanes togolaises et l'inspection sanitaire, le transit vers le sud s'effectue soit à pied soit par camion, ce dernier mode de transport étant devenu de plus en plus populaire. L'analyse des coûts de commercialisation applicables aux Zébus voltaïques importés est grandement facilitée par les attributs suivants du commerce en question: i) l'origine concentrée sur le plan géographique, ou plutôt le regroupement des animaux concernés; ii) leur destination commune, étant donné que si peu d'entre eux sont vendus sur le chemin de Lomé; et iii) le fait que pour les bovins importés, nous ne devons considérer en détail que

les transactions marchand-transporteur-détaillant. Nous verrons que le commerce domestique est plus complexe.

6.1.1 Coûts

Au niveau des Zébus voltaïques importés, les coûts de commercialisation peuvent se diviser en quatre catégories. Par ordre chronologique, on distingue: i) les coûts d'achat des bovins voltaïques sur les marchés voltaïques; ii) les redevances officielles voltaïques et togolaises telles que licences d'exportation, taxes d'importation et les honoraires acquittés pour l'inspection vétérinaire; iii) les frais de transport; et iv) les "impôts" para-officiels, amendes, pertes et commissions payées aux intermédiaires. Les pertes peuvent avoir trait à plusieurs phénomènes: mortalité, contraction du volume, accidents, ventes forcées et dommages de cultures ou de biens.

Les Tableaux 6.3 et 6.4 évaluent et énumèrent les coûts applicables à deux troupeaux de boeufs Zébus provenant de Fada N'Gourma, lesquels, tant par les effectifs que par la taille des animaux sont représentatifs des troupeaux qui sont censés être introduits au Togo par le nord. Il faut supposer qu'un troupeau est convoyé sur pied durant tout le parcours vers Lomé, et que l'autre est convoyé jusqu'à Dapango, et de là camionné jusqu'à Lomé. Les données relatives aux coûts afférents à la Haute-Volta sont essentiellement élaborées à partir des travaux de recherche sur la commercialisation du bétail voltaïque réalisés par Herman pour le Projet d'élevage de l'Entente que finance l'USAID, ainsi que des entrevues de l'auteur avec des commerçants de Lomé et de Dapango (printemps 1978). D'autres données togolaises ont été collectées durant des entrevues qui ont eu lieu à Dapango avec des marchands, des agents du Service de l'élevage, des fonctionnaires des douanes et un dillali.

La plupart des importations de bovins vifs sont organisées par des marchands qui résident au Togo. La redevance payée au titre de la licence d'importation est calculée sur la base de la valeur annuelle du commerce d'importation et est exprimée en francs CFA. Les quelques marchands voltaïques qui exportent et vendent des bovins au Togo doivent payer la même redevance aux autorités togolaises.

TABLEAU 6,1

REDEVANCES APPLICABLES AUX LICENCES D'IMPORTATION
(en francs CFA)

<u>Valeur du commerce</u>	<u>Redevance</u>
5 millions	10.000
6-10 millions	20.000
10-25 millions	30.000
25-50 millions	60.000
50-100 millions	90.000

SOURCE : Contributions directes, Lomé, 1978.

Si nous supposons que la valeur du commerce est calculée sur la base des prix commerciaux courants de Lomé, ce qui est presque certainement une surévaluation, nous pouvons en déduire le coût moyen par tête d'une licence pour l'importation de bétail.

TABLEAU 6.2

COUT MOYEN PAR TETE D'UNE LICENCE POUR L'IMPORTATION : BETAIL

<u>Coût d'une licence (FCFA)</u>	<u>Nbre de têtes importées</u>	<u>Coût/tête (F CFA)</u>
20.000	188	106
30.000	436	69
60.000	948	64

REMARQUE: Sur la base d'une valeur unitaire chiffrée à 40,000 francs CFA, le nombre réel de têtes pourrait atteindre pratiquement le double.

Nous constatons que pour des marchands qui importent entre 200 et 2.000 têtes de bovins par an -- la gamme que couvre officiellement la plupart de leurs transactions -- la redevance due au titre de la licence oscille entre 106 francs CFA/tête pour les petits marchands, contre les 83 francs CFA observés par Herman pour la licence d'exportation voltaïque (Herman, 1979). En fixant notre estimation de la licence d'importation togolaise à 80 francs CFA par tête, nous approchons suffisamment du coût réel supporté par les marchands togolais et voltaïques pour les besoins du présent examen.

En prenant les prix moyens appliqués aux animaux vifs durant avril 1978, à Fada N'Gourma et Lomé, ainsi que les coûts globaux estimatifs de commercialisation calculés aux Tableaux 6.3 et 6.4, on peut estimer

les coûts et profits que réalisent les marchands sur les Zébus voltaïques convoyés et camionnés.

TABLEAU 6.3

COUT IMPUTABLE AU CONVOIEMENT DES BOVINS
ENTRE FADA N'GOURMA ET LOME, AVRIL 1978

Effectif du troupeau:	45 têtes	
Distance parcourue:	765-800 km ¹	
Distance moyenne par jour:	20 km	
Durée du convoi:	45-60 jours	
	<u>Coût/tête</u>	<u>Coût par trou-</u>
	(F CFA)	peau (F CFA)
I. Coûts liés aux achats		
Commission d'intermédiaire	250	11.250
Marque d'identification	10	450
Gardiennage	50	2.250
II. Taxes (voltaïques)		
Licence d'importation		
du marchand	80	3.600
Inspection vétérinaire	150	6.750
Droit d'exportation	6.500	292.500
Permis d'exportation		200
Vaccination	250	2.250
III. Taxes (togolaises)		
Droit d'importation	1.200	54.000
Laissez-passer sanitaire		100
IV. Transport		
Salaire de 3 éleveurs, 12.000		36.000
Nourriture _____ (3x200x52.5)		31.500
Salaire et nourriture du vendeur/agent		20.000
Transport du retour: 3 éleveurs plus voyage aller-retour de l'agent		20.000
V. Commissions et autres frais		
Commission de l'intermédiaire à la frontière ²		10.000
Domages aux cultures, mares, puits, etc.		7.500
Taxes para-officielles ³		5.000
Mortalités, pertes de bovins, ventes forcées, etc.		20.000
Taxe commerciale		5.000
Commission du dillali ⁵	250	11.250
Gardiennage à Togblékopé ou au parc bovin		15.500
TOTAL	<u>12.336</u>	<u>555.100</u>
(se référer aux notes 1-6 de la page suivante)		

Notes du Tableau 6.3:

1. Cette distance varie selon les itinéraires choisis par les éleveurs, facteur qui est lui-même fonction de la disponibilité de pâturages et d'eau à différentes saisons.

2. L'intermédiaire de la principale ville frontalière, connu sous le nom de maisonnier au Togo, loge et nourrit les marchands de bétail, mais joue également le rôle de courtier pour le compte du convoyeur du troupeau en se chargeant de toutes les formalités de douane et de service vétérinaire. Il n'a pas été possible de déterminer, durant cette étude relativement brève, le montant de la redevance que touche le maisonnier pour ces services (en particulier du fait que la somme peut varier d'un troupeau à l'autre), le coût de 10.000 francs CFA du tableau n'est dès lors que ce qu'on juge être une estimation raisonnable de la redevance moyenne.

3. Il s'agit ici des paiements officiels que touchent les agents des douanes du service vétérinaire ou les policiers pour les troupeaux menés et camionnés lorsque ceux-ci sont contrôlés sur leur chemin vers le sud. Bien entendu, le montant indiqué est également une estimation, essentiellement fondée sur les dires des convoyeurs et des marchands.

4. On signale fréquemment que le bétail auquel on fait faire des parcours de plusieurs centaines de kilomètres perd énormément de poids durant son déplacement. La présente étude n'a pas permis, en raison de sa durée limitée et de son cadre, d'établir une base statistiquement valable pour aborder cette question en particulier. L'inspection de plusieurs troupeaux Zébus menés sur pied depuis la Haute-Volta à laquelle s'est adonné l'auteur durant la saison sèche de 1978 en la compagnie des agents du service de l'élevage, et les dires de plusieurs convoyeurs semblent, néanmoins, indiquer que la perte de poids est minime si les animaux sont menés à un rythme "normal" (environ 20 km par jour) et qu'ils reçoivent les soins voulus. Durant les autres saisons, certains convoyeurs prétendent, effectivement, arriver à faire prendre quelques kilogrammes de plus à leur bétail sur le chemin du sud.

5. Payé par l'acheteur et couramment 1.000 francs CFA/tête. Le coût supporté par le vendeur est généralement un "present" au dillali (250-500 francs CFA).

6. Ceci représente le coût à payer pour garder les animaux au marché terminal avant de les vendre aux bouchers. Il est calculé sur la base de 100 francs CFA/tête/jour en supposant que la vente quotidienne moyenne se monte à huit têtes du troupeau concerné au parc bovin de Lomé.

TABLEAU 6.4

COUT DU TRANSPORT MIXTE DE FADA N'GOURMA A LOME, AVRIL 1978

Effectif du troupeau:	45 têtes	
Distance du convoiement:	165 km	Durée: 12 jours ¹
Distance du camionnage:	560 km	Durée: 1 jour
	<u>Coût/tête</u>	<u>Coût par troupeau</u>
	(F CFA)	(F CFA)
I. <u>Coûts liés aux achats</u>		
Commission d'intermédiaire	250	11.250
Marque d'identification	10	450
Gardiennage	50	2.250
II. <u>Taxes</u>		
Licence d'importation du marchand	80	3.600
Inspection vétérinaire	150	6.750
Taxe d'exportation	6.500	292.500
Permis d'exportation		200
Vaccination	50	2.250
III. <u>Taxes (togolaises)</u>		
Taxe d'importation	1.200	54.000
Laissez-passer sanitaires		100
IV. <u>Transport</u>		
Salaire de trois éleveurs, 4.000		12.000
Nourriture 3 x 200 x 15		9.000
Salaire et nourriture Vendeur/agent		7.500
Camionnage des bovins, Dapango-Lomé	3.300	148.500
Retour/éleveurs, aller-retour/agent		20.000
V. <u>Commissions et autres frais</u>		
Commission d'intermédiaire/ville frontalière		10.000
Taxes para-officielles		5.000
Mortalité, bovins blessés, ventes forcées, etc ³		20.000
Dommmages aux camions ⁴		5.000
Taxe commerciale		5.000
Commission du Dillali	250	11,250
Gardiennage Togblékopé ou parc à bétail		15.500
TOTAL	<u>14.269</u>	<u>642.100</u>

Notes du Tableau 6.4:

1. Inclut le temps de transit à la ville frontalière.

2. Outre le logement et la nourriture traditionnellement réservés aux marchands, le dillali, à Dapango par exemple, se charge des formalités douanières et sanitaires pour les propriétaires de troupeau. Dans le cas où le bétail doit être camionné jusqu'à Lomé, le dillali trouve également un transporteur disposé à prendre un chargement d'animaux et s'adresse parfois aux camionneurs en partance pour le nord, en vue d'organiser un transport de retour. Lorsque le dillali a obtenu un transport par camion dans le cadre des dispositions habituelles, il

touche 10 pour cent des frais de transport (3.300 francs CFA/tête) auprès du camionneur et se sert d'une partie de cette somme pour payer ceux qui chargent les Zébus sur le camion et garde le reste à titre d'honoraires pour "l'obtention d'un camion et du chargement".

3. Dans le cas du camionnage, il intervient peu ou pas de mortalité, et aucune perte de poids; en revanche, nombre d'animaux sont blessés durant le chargement ou le déchargement (par exemple des fractures de membres).

4. Les camions utilisés pour le transport des bovins ne sont ni construits ni conçus pour cet usage en particulier. Le transport des Zébus adultes endommage surtout le plancher des plates-formes, ce qui entraîne parfois des frais de réparation. Il s'agit ici d'une estimation des coûts moyens imputables aux dommages subis par un éleveur.

6.1.2 Marges bénéficiaires des marchands

La marge bénéficiaire estimative que nous obtenons en recourant à ce procédé s'avère être de l'ordre de 12 pour cent de l'investissement global (prix d'achat plus tous les coûts de commercialisation) pour les Zébus convoyés, et quelque 8 pour cent de l'investissement quand on fait appel au camionnage (Tableau 6.5). Bien que le taux de rendement soit apparemment plus élevé dans le premier cas, le camionnage est très vraisemblablement plus profitable étant donné que le complément d'investissement raisonnable (3,4 pour cent) permet un roulement de capital au moins deux fois plus accéléré. C'est là assurément une raison pour laquelle le camionnage semble être devenu plus populaire parmi les importateurs de bétail. Une autre considération significative est que le marchand de bovins est moins sujet à la conjoncture du marché dans la mesure où le laps de temps qui s'écoule entre le moment des prix favorables de Lomé est perçu en Haute-Volta et celui où intervient la vente des animaux sur le marché se trouve ainsi sensiblement réduit.

TABLEAU 6.5

MARGES BENEFICIAIRES REALISEES SUR LES IMPORTATIONS DE BOVINS
(FRANCS CFA)

	Convoi		Camionnage	
	Boeuf adulte (300 kg)	Vache (250 kg)	Boeuf adulte (300 kg)	vache (250 kg)
Prix d'achat à Fada	43.000	35.000	43.000	35.000
Coûts de commercialisation	12.336	12.336	14.269	14.269
Coûts globaux livraison à Lomé	55.336	47.336	57.269	49.269
Prix au parc à bétail de Lomé	62.000	53.000	62.000	53.000
Marge du marchand	6.664	5.664	4.731	3.731
Pourcentage de l'investissement global	12	12	18,3	7,6
Prix du poids carcasse (kg) au parc de Lomé (rendement à l'abattage équivalent à 50 %)	413	424	413	424

Le Tableau 6.6 montre les divers éléments qui entraînent dans les prix des animaux vifs vendus sur le marché de Lomé durant l'enquête effectuée au printemps de 1978. Les coûts afférents à l'achat, les impôts, le transport, les commissions et la marge bénéficiaire du marchand absorbent 30 à 34 pour cent du prix appliqué sur le marché de Lomé. Sept à dix pour cent vont au marchand de bétail et entre 4 et 8 pour cent vont au transporteur. Cette estimation du profit net réalisé par le marchand est encore gonflée dans la mesure où certaines variables des coûts ne sont pas incluses faute de données fiables. Ainsi, la magnitude de la provision pour défauts et fonds non recouvrables qu'appliquent les marchands n'est pas connue. Par ailleurs, le coût d'opportunité de leur temps et de leur capital, forcément plus élevé dans le cas du convoi que dans celui du camionnage, ne peut être quantifié de façon exacte et entrer en ligne de compte. Près du tiers des coûts de commercialisation est imputable aux impôts voltaïques et togolais, mais les autres postes de dépense sont suffisamment modérés pour donner à penser que le commerce du bétail vif importé est assez efficace et compétitif, compte tenu de l'infrastructure physique existante, des risques impliqués et du temps investi dans chaque opération.

6.2 Commerce des bovins domestiques

6.2.1 Pratiques de commercialisation, coûts et marges bénéficiaires

Les coûts de commercialisation et les marges bénéficiaires applicables aux transactions de producteur-marchand-transporteur concernant le bétail domestique sont plus difficiles à analyser que ceux qui ont trait aux zébus importés du fait que les caractéristiques du commerce d'importation qui simplifient l'étude font défaut en l'occurrence, et du fait qu'un autre agent économique entre en jeu, l'éleveur.

TABLEAU 6.6

ELEMENTS DU PRIX DES ANIMAUX IMPORTES VENDUS SUR LE MARCHE A BETAIL DE LOME, AVRIL 1978, FCFA ET POUR CENT PAR TETE

	Achat (Fada N'Gourma)	Taxes voltaïque togolaise	Frais de transport ^a	Commissions & autres frais ^b	Bénéfice du marchand	Prix à Lomé	
<u>Animaux convoyés à Lomé</u>							
Boeufs zébus adultes (150 kg de poids carcasse)	43,000 (69.3%)	6.784 (11%)	1,202 (2%)	2,389 (3.8%)	1,961 (3.2%)	6,664 (10.7%)	62,000 (100)
Vache zébu adulte (125 kg de poids carcasse)	35,000 (66%)	6,784 (18.8%)	1,202 (2.2%)	2,389 (4.5%)	1,961 (3.7%)	5,664 (10.7%)	53,000 (100)
<u>Animaux convoyés à Lomé</u>							
Bœufs zébus adultes	43,000 (69.3%)	6,784 (11%)	1,202 (2%)	4,378 (7%)	1,904 (3%)	4,731 (7.5%)	62,000 (100)
Vache zébu adulte	35,000 (66%)	6,784 (18.8%)	1,202 (2.2%)	4,378 (8.3%)	1,904 (3.6%)	3,731 (7%)	53,000 (100)

^a Inclut toutes les rubriques citées à la Section IV des Tableaux 6.3 et 6.4.^b Inclut toutes les rubriques citées aux Sections I et IV des Tableaux 6.3 et 6.4.

Les paragraphes qui suivent se fondent sur des informations fournies par les bouchers, les marchands et les agents du Service de l'élevage en fonction de leur expérience propre, ainsi que sur des observations effectuées par l'auteur durant l'enquête de 1978, plutôt que sur les résultats d'études réalisées à l'échelle nationale, voire à partir de sondages rigoureux.

On s'accorde généralement à penser que le commerce des bovins vifs au Togo est moins organisé et structuré que ce n'est le cas pour le commerce des Zébus importés. Les commerçants de bovins domestiques traitent de distances beaucoup plus courtes et d'un nombre d'animaux bien inférieur, le plus souvent une à deux têtes à la fois. A l'évidence, ceci implique en soi que le commerce domestique compte un nombre de marchands de bétail beaucoup plus considérable que le commerce des importations. Toutefois, il est peu probable que ce plus grand nombre rende le commerce domestique plus efficient et compétitif que le commerce des Zébus voltaïques. Le commerce domestique est géographiquement beaucoup moins concentré, et même en présence d'un plus grand nombre de marchands de bétail, il est certainement encore très loin du modèle "nombreux acheteurs, nombreux vendeurs".

Par ailleurs, il convient de se souvenir que toute absence de concurrence entre les acheteurs au premier stade de la commercialisation est d'autant plus marquée qu'interviennent deux caractéristiques importantes et connexes du commerce des bovins vifs domestiques: i) l'absence de marchés de bétail organisés qui soient facilement accessibles aux éleveurs; et ii) la structure traditionnelle des relations spéciales établies entre éleveurs et marchands ou collecteurs. Le lecteur se souviendra du fait que la majorité des troupeaux de bovins sont gardés par les éleveurs Peuls pour le compte d'un certain nombre de propriétaires différents. Dans le cas du Togo, l'éleveur décide, en consultation avec le propriétaire, quels animaux il y a lieu de vendre. En outre, la fixation du prix de vente est souvent le fruit de délibérations entre propriétaire et éleveur; ce dernier est mieux placé pour connaître le prix au niveau de la "production", tandis que le propriétaire détermine des directives applicables aux prix en fonction de sa perception de ce qu'il devrait obtenir pour un animal donné.

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles les éleveurs ne mènent pas leur bétail au marché; la première est qu'il est très peu pratique, vu les grandes distances presque toujours impliquées, de mener un troupeau entier près d'une ville où une ou deux têtes seront vendues. Ne prendre que quelques animaux du troupeau principal pour les mener à un point de vente est également difficile (les bovins sont beaucoup plus difficiles à manipuler lorsqu'ils sont séparés du troupeau) et demande énormément de temps. La seconde raison est que si les éleveurs sont plus enclins à vendre du bétail qu'on ne le prétend parfois, ils n'en répugnent pas moins à aviser le public de ces ventes. La troisième

raison, la plus importante peut-être, est que peu d'incitations financières poussent l'éleveur à se donner la peine de mener son bétail au marché. L'éleveur touche du propriétaire une commission de 250-500 francs CFA pour chaque animal vendu. Cette somme est trop modeste pour représenter une incitation à maximiser les revenus du propriétaire. Le Peul se considère davantage comme un gardien qualifié du bétail que comme courtier ou agent chargé de maximiser le profit de son client.

Les marchands de bétail et leurs collecteurs entretiennent avec les Peuls des rapports spéciaux, bâtis sur des liens ethniques, des relations personnelles et une confiance fondée sur des transactions commerciales antérieures. Un éleveur peut également recevoir du crédit de "son" marchand, des avances sur la vente future de son bétail et des présents occasionnels. D'autre part, les marchands paient en espèces l'entièreté des sommes dues. L'éleveur sait qu'il peut presque toujours compter que quelqu'un achètera l'un de ses animaux en cas de besoin monétaire urgent, fût-ce à un rabais positivement lié à la soudaineté de la transaction et au degré d'urgence. Du point de vue de l'éleveur, il s'agit là d'une assurance de liquidité coûteuse mais utile qu'il hésitera à risquer de perdre en vendant ses animaux de façon régulière à un "inconnu". En fait, on rapporte que les éleveurs demandent des prix plus élevés à de "nouveaux" marchands qu'ils ne le feraient à leurs acheteurs habituels. Ceci se produit, par exemple, dans les rares cas où un boucher vient acheter un animal directement auprès d'un éleveur. Le boucher doit payer un prix plus élevé pour deux raisons: i) il n'est pas un acheteur régulier et n'entretient pas de "rapports spéciaux" avec l'éleveur, et ii) en général, il ne paie pas en espèces toute la somme due au moment de l'achat. Il n'en reste pas moins qu'on verra plutôt des bouchers rassembler des animaux que des éleveurs mener eux-mêmes leur bétail au marché.

Une fois achetés aux éleveurs, les animaux peuvent être vendus par un marchand à un autre sur un grand marché d'approvisionnement, mais rarement plus d'une fois avant d'être finalement vendu à un boucher. Par exemple, les collecteurs peuvent rassembler des animaux pris aux troupeaux des régions de Bassar et de Gando. Les bovins sont ensuite menés à Niamtougou où les marchands prennent livraison. Certains animaux sont vendus pour les besoins de la consommation locale; le reste est organisé en troupeaux et menés à d'autres villes ayant un marché et ce par a) les marchands "originels" dont les collecteurs ont conduit les animaux à Niamtougou; b) les bouchers jouant le rôle de marchands à temps partiel; et c) les négociants qui ont acheté le bétail à Niamtougou auprès des marchands "originels".

Lorsqu'on compare le rôle d'un marchand de bétail domestique à celui d'un importateur, qu'il soit Voltaïque ou Togolais, on en vient à réaliser que le commerçant domestique, tout en faisant peut-être

preuve de moins de subtilité et de compétence sur certains points, agit au niveau d'un spectre bien plus vaste en ce qui concerne les fonctions de commercialisation. Cependant que l'importateur travaille essentiellement--du moins dans le cas des Zébus importés--entre un marché de redistribution et un marché terminal, son homologue domestique se charge de la prospection et de la collecte outre le regroupement et le transport à un gros marché de consommation ou de redistribution.

La présente étude estime que la marge bénéficiaire nette que retirent en moyenne les importateurs de bétail se situe aux alentours de 8 pour cent et que les coûts de commercialisation (cf. Tableau 6.6) se chiffrent à plus de 30 pour cent du prix final du marché. Dans le cas de marchands domestiques, la marge semble être notablement plus élevée; on cite parfois le chiffre de 50 pour cent. En l'absence de données de base fiables, on ne peut faire que supposer que l'implication plus poussée du marchand domestique--et ses risques d'autant plus marqués--lui valent des marges bénéficiaires plus importantes que celles de son collègue du commerce d'importation. Il vaut néanmoins la peine de répéter que cette situation n'est pas tant l'aboutissement d'une stratégie concertée de la part des marchands domestiques que le résultat d'attributs particuliers au système de commercialisation du bétail domestique.

6.3 Politique officielle en matière de commercialisation du bétail

La politique publique de commercialisation actuellement axée sur le commerce du bétail s'est concentrée sur la mise en place ou l'amélioration de l'infrastructure physique du type décrit au Chapitre Quatre. Les marchés, les zones d'attente et de quarantaine, les rampes de chargement et les pistes à bétail réduiront une partie des coûts de transport et de commercialisation. Les nouvelles installations sont mises en place dans tout le pays, et il ne semble pas exister de discriminations quant à l'accès des marchands. Dans un marché concurrentiel, l'effet à moyen terme de ce genre d'améliorations de l'efficacité de la commercialisation conduit à une situation où aucun groupe ne se trouve moins bien nanti qu'avant, et certains ou tous les groupes gagnent aux aménagements effectués. Dans la cas du Togo, en supposant une compétitivité continue du commerce animal et un accès général aux installations, l'impact se traduirait par des prix légèrement plus élevés payés aux éleveurs et des prix légèrement moins élevés au niveau des consommateurs. Ainsi affectés, les prix se rapprocheraient en fait des prix "officiels" appliqués aux viandes.

En tout état de cause, il convient de mettre à nouveau l'accent sur le fait que la politique actuelle des prix des viandes à la consommation ne contribuera en rien à l'amélioration attendue. Au contraire, le gain d'efficience obtenu par le biais d'un abaissement des coûts de commercialisation ne fera que compenser tout ou partie des pertes imputables aux tentatives de fixation des prix appliqués aux viandes.

6.4 Bouchers et détaillants

La section ci-dessous se fonde sur des données et observations ayant trait à la vente d'animaux vifs et de viandes dans la seule ville de Lomé. Les coûts et marges bénéficiaires des bouchers qui pratiquent dans l'intérieur du pays sont censés être du même ordre de grandeur jusqu'à pouvoir disposer de plus amples informations.

Les différents coûts supportés par les bouchers de Lomé dans leur propre partie du processus de commercialisation sont:

- prix d'achat des animaux vifs au parc à bétail
- commission du dillali
- transport par l'ONAF, taxes d'inspection et d'abattage
- pertes dues aux condamnations de viande et d'abats
- redevance au titre de la patente de boucher
- location des locaux professionnels
- frais de main-d'oeuvre.

Les trois premières rubriques ont déjà été introduites dans notre investigation générale:

- nous retiendrons le prix de 62.000 francs CFA pour un boeuf Zébu pesant 300 kg de poids vif qui a servi à calculer les marges bénéficiaires des importateurs;
- la commission du dillali sera fixée à 1.000 francs CFA;
- la redevance de l'ONAF se monte à 2.500 francs CFA par tête.

Quant aux patentes de boucher, il en existe actuellement six catégories selon le nombre d'animaux abattus chaque année, mais en réalité, on n'en utilise que cinq (2ème à 6ème). Deux sortes de redevance sont applicables à chaque catégorie de patente: soit le tiers d'une redevance fixe qui augmente de la sixième à la dernière catégorie, soit une redevance proportionnelle qui se calcule en prenant 10 pour cent du loyer, est perçue auprès du boucher à titre de redevance. La plus élevée des deux, un tiers d'une redevance fixe ou 10 pour cent du loyer, est perçue auprès du boucher à titre de paiement de sa patente. La classification appliquée en fonction du volume du commerce et des redevances fixes y afférentes figure ci-dessous:

TABLEAU 6.7

Patente de boucher, Lomé

<u>Nombre de têtes/année</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Redevances fixes (F CFA)</u>
Plus de 1.000	2ème	30,000
750-999	3ème	20,000
500-749	4ème	10,000
250-499	5ème	6,900
Moins de 250	6ème	3,000

Source: Contributions directes, Lomé, 1978.

Citons le cas d'un boucher dont le volume d'affaires correspond à 600 têtes de bovins/an (4ème catégorie) et paie 30.000 francs CFA par mois pour louer ses installations professionnelles: sa redevance sera évaluée à 3.333 francs CFA (le tiers de 10.000). D'après les agents publics chargés d'évaluer et de collecter les redevances de patente, les bouchers doivent presque toujours acquitter la redevance fixe calculée par tiers. Etant donné ces informations et en prenant le chiffre intermédiaire de chaque catégorie du Tableau 6.7, nous pouvons établir un prix moyen/tête correspondant à la patente du boucher ainsi qu'il apparaît au Tableau 6.8.

TABLEAU 6.8

Patente de boucher, coût moyen par tête bovine, 1978
(francs CFA)

<u>Catégorie</u>	<u>1/3 Redevance fixe, coût de la patente</u>	<u>Têtes bovines abattues</u>	<u>Valeur intermédiaire</u>	<u>Coût moyen/tête</u>
2ème	10,000	1,000	---	10
3ème	6,666	750-999	875	7.6
4ème	3,333	500-749	625	5.3
5ème	2,300	250-449	375	6.1
6ème	1,000	250	125	8.0

D'après le volume du commerce, des patentes allant de 1.000 à 10.000 francs CFA/an coûteraient aux bouchers 5 et 10 francs CFA par tête; le chiffre de 8 francs CFA sera retenu pour procéder à nos calculs.

La vaste majorité des bouchers-détaillants ne possèdent pas une boucherie établie mais louent un espace au marché à raison de 3.000 francs CFA par mois en moyenne. Les enregistrements officiels de l'ONAF indiquent qu'en 1971, près de 9.000 bovins ont été abattus à Lomé. Selon les renseignements inscrits sur les cartes professionnelles des bouchers, ces bovins ont été traités par plus de quarante bouchers, ce qui donne une moyenne de dix-neuf têtes par boucher et par mois. A ce rythme, et compte tenu de l'importance des tâches exécutées par l'ONAF, on voit mal comment un boucher moyen aurait plus d'un apprenti travaillant à temps complet. En règle générale, les apprentis reçoivent un salaire plutôt que la part coutumière habituelle. La raison principale est qu'il existe un marché intéressé par les abats (vendus en tant que tels à environ 100 francs CFA/kg ou en tas) et même les peaux et les onglons, étant donné qu'au Togo les peaux de bovins sont consommées plutôt que tannées. Par ailleurs, une provision pour condamnation des viandes est comprise dans les coûts des bouchers ainsi que l'indiquent des enquêtes réalisées à Ouagadougou et Bouaké (Staatz, 1979; Herman, 1979). Les coûts et recettes sommaires imputables à un boeuf zébu de 300 kg se présentent comme suit pour un boucher qui manipule dix-neuf têtes par mois avec l'aide d'un apprenti à temps complet:

TABLEAU 6.9

Coûts et recettes des bouchers
(francs CFA)

Coûts/tête	Recettes/tête
Achat	Viandes non désossées: 150 x 388*
Commission du <u>dillali</u>	
Redevance de l'ONAF	Abats: 6.000**
Patente	
Provision pour viande saisie	Peau et onglons 4.000**
Loyer (3.000/19)	
Salaire de l'apprenti (9.000/19)	
Coûts globaux	Recettes globales

* En supposant un rendement à l'abattage égal à 50 pour cent

** D'après une étude réalisée en 1978 par P. Gernelle (SEDES), communication personnelle.

Les coûts et recettes que supposent les calculs ci-dessus n'ont pas de base statistique rigoureuse; on estime, toutefois, que les chiffres sont suffisamment exacts pour traduire les conditions réelles du commerce et donner une idée de l'ordre de grandeur des profits nets particuliers au boucher.

Dans l'hypothèse où nous établissons le rendement par rapport à ses coûts nets globaux (66.450 francs CFA) à 5 pour cent et que les prix des abats, des peaux et ongloons doivent rester constants, le boucher devrait vendre sa viande non désossée à 410 francs CFA/kg. Un rendement de 10 pour cent à partir de la même hypothèse porte le prix de la viande non désossée à 432 francs CFA/kg. Ce chiffre est très proche de celui qu'a estimé le Ministère du commerce et des transports dans son étude destinée à fournir une base au réajustement des prix officiels de la viande (cf. section 5.3.1).

CHAPITRE SEPT

CONSOMMATION DE PROTEINES ANIMALES

Synthèse du chapitre

Les informations sur les structures et les tendances particulières aux niveaux nutritionnels togolais, aux habitudes de consommation ainsi qu'aux variations régionales et saisonnières sont à la fois extraites de diverses sources publiées et fondées sur les observations effectuées en 1978 au cours de l'enquête sur le terrain. A partir d'une étude de la SEDES sur la nutrition et les budgets des foyers togolais ainsi que d'autres sources, le présent chapitre analyse la consommation de protéines animales par rapport à ses niveaux, ses origines et la place qu'elle occupe dans les budgets familiaux.

Les données en question auxquelles s'ajoutent des renseignements présentés au Chapitre Premier sur la population et les projections de revenu servent à estimer la demande future de protéines animales en fonction de plusieurs facteurs: comportement antérieur, tendances des revenus, répartition démographique régionale et disponibilités de substituts. Les estimations de la demande sont ensuite comparées aux diverses prévisions relatives à l'offre sur la base de différents "scénarios" de production animale domestique; vient enfin un examen des implications--notamment la dépendance croissante du pays à l'égard des viandes et animaux vifs d'importation--qui concerneront les producteurs de bétail sahéliens.

7.1 Nutrition générale et consommation de protéines

L'étude de base sur la nutrition et la consommation (SEDES, 1967) a indiqué que la consommation de protéines enregistrait un niveau peu élevé; 42,4 pour cent des ménages interrogés n'absorbaient que 80 pour cent de la ration minimale recommandée (SEDES, 1967). A l'époque, la déficience signalée s'accroissait, la tendance se manifestant de nord en sud: 11 pour cent des ménages établis dans la Région des Savanes, 26,4 pour cent dans la Région Centrale, enfin 63 pour cent et 49 pour cent dans les Régions des Plateaux et Maritime. Ce phénomène n'a pas affecté Lomé où les besoins en protéines étaient satisfaits à pratiquement 100 pour cent.

L'équilibre particulier à la consommation de protéines s'établissait très nettement en faveur des protéines végétales, excepté dans la Région Maritime qui connaissait une consommation de poisson relativement importante. Le rapport protéines animales/végétales à l'échelon national (25,7/74,3) était loin de correspondre à la répartition recommandée à savoir 50-50 pour cent des deux sources.

La viande (1,6 pour cent) et le poisson (1,3 pour cent) n'étaient pas des éléments de l'alimentation togolaise ayant une importance quantitative. L'étude a mis l'accent sur la position traditionnelle de la Région des Savanes en tant que productrice/consommatrice de viande, à raison de 4,3 pour cent contre les 1,6 pour cent de la moyenne nationale.

7.1.1 Achats de poisson et de viande

L'importance relative de la viande et du poisson dans l'alimentation togolaise peut encore se mesurer en termes de fréquence avec laquelle divers ménages achetaient les produits en question.

La plupart des familles (73 pour cent) de Lomé achetaient du boeuf une fois par mois; si on avait inclus d'autres viandes, le pourcentage obtenu aurait probablement été plus élevé. En revanche, le poisson, notamment le poisson fumé, s'achetait plus fréquemment que le boeuf en dépit des caractéristiques de meilleure préservation propres au poisson fumé et séché. Le phénomène tenait non seulement au prix généralement plus avantageux par kilogramme de poisson, mais aussi à la nette préférence des consommateurs pour diverses formes de poisson.

Sauf dans la Région Maritime, plus de la moitié des ménages qui résident dans des centres urbains secondaires achetaient de la viande au moins une fois par semaine, la proportion s'accroissant à mesure qu'on se dirigeait vers le nord. Le poisson fumé s'achetait (excepté dans les Savanes) encore plus souvent que la viande, trois à quatre fois par semaine étant apparemment une fréquence coutumière par rapport à une fois par semaine pour la viande.

Enfin, on a constaté que seul un quart environ des foyers ruraux achetaient de la viande, dans la majorité des cas pas plus d'une fois par semaine. Les achats de poisson étaient encore plus fréquents en milieu rural, même si la fréquence en question s'atténuait bien entendu à mesure qu'on s'écartait de l'océan pour aller vers le nord.

7.1.2 Caractère saisonnier des achats et de la consommation

Dans la mesure où le Togo dépend très largement de l'agriculture de subsistance, la consommation de la plupart des aliments de base se conformait très nettement aux structures de la production agricole. Pour cette même raison, la corrélation entre les aliments consommés et les cultures régionales tendait à être plus prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain, et dans les Régions dotées d'une diversité culturelle peu poussée et non l'inverse. A une exception près, toutes les régions

enregistrent leur plus faible niveau de consommation de viande durant la principale saison sèche (deuxième trimestre). Il intervient à cette époque des pénuries d'eau et de pâturage: les animaux perdent du poids, le convoiement du bétail à partir de la Haute-Volta n'est guère fréquent, les revenus ruraux sont en baisse et peu d'animaux sont mis en vente au marché. Dans la Région Maritime, ce fléchissement de la consommation de viande était manifestement compensé par un relèvement de la consommation du poisson, mais ce phénomène n'était pas aussi évident dans les autres Régions.

7.1.3 Part du budget réservée à l'alimentation, à la viande et au poisson

En 1966, les ménages togolais ont consacré la moitié de leurs revenus monétaires à leur alimentation; le pourcentage était plus élevé dans les zones urbaines qu'en milieu rural, et dans les régions monétisées que dans celles qui l'étaient moins ou pratiquaient l'agriculture de subsistance. La proportion était relativement égale d'une Région à l'autre, les Savanes mises à part, ses habitants ayant tendance à être encore plus ruraux et autonomes sur le plan alimentaire qu'ailleurs.

TABLEAU 7.1

BUDGET ALIMENTAIRE EN TANT QUE POURCENTAGE DES
DEPENSES DES FOYERS PAR REGIONS, 1966
(pour cent)

	Région			
	Maritime	Plateaux	Centrale	Savanes
Budget alimentaire	51,9	50,3	54,3	26,7

Source: SEDES, 1967.

La proportion des dépenses alimentaires consacrées aux produits dérivés de la viande et du poisson a suivi la même tendance générale, 24,8 pour cent à 4,8 pour cent de la Région Maritime à celle des Savanes.

TABLEAU 7.2

DEPENSES POUR LA VIANDE ET LE POISSON EN POURCENTAGE
DES BUDGETS ALIMENTAIRES GLOBAUX, PAR REGION, 1966
(pour cent)

	Lomé	Maritime	Plateaux	Centrale	Savanes	Togo
Viande et volaille	13,0	11,0	9,4	13,6	4,0	10,4
Poisson	25,0	14,8	12,4	4,0	0,8	11,9
Total	38,0	24,8	21,8	17,6	4,8	22,3

Source: SEDES, 1967

Le niveau adéquat ou pratiquement adéquat qui caractérise la consommation de protéines animales parmi les habitants de Lomé apparaît dans la très grosse portion des dépenses alimentaires consacrées aux achats de viande et de poisson. Quelque 13 pour cent des dépenses alimentaires sont souvent des achats de viande et de volaille (deux tiers de viande et un tiers de volaille) tandis que 25 pour cent du budget alimentaire ont correspondu aux achats de poisson et de crustacés; ensemble, viande et poisson ont ainsi absorbé 38 pour cent des dépenses alimentaires supportées par les ménages de Lomé. La proportion des revenus familiaux consacrés à la viande et au poisson décroît ensuite à mesure qu'on se dirige vers le nord en raison de la plus forte production de subsistance, d'une disponibilité moins abondante de poisson, et de la dépendance plus marquée à l'égard des sources de protéines végétales plutôt qu'animales.

L'évolution qualitative et quantitative accusée par la consommation alimentaire entre 1967 et 1975 peut s'exprimer sous forme de changement des quantités absolues et relatives des principaux articles dont se compose l'alimentation togolaise:

TABLEAU 7.3

PRINCIPAUX ARTICLES ALIMENTAIRES, 1965 ET 1975

	1965		Consommation par habitant	1975		Consc par habitant
	1.000 tonnes	%		1.000 tonnes	%	
Tubéreuses	264.8	57.2	156 kg	615.8	68.7	280 kg
Céréales	178.0	38.4	105 kg	239.5	26.7	109 kg
Viande	9.9	2.1	5.8 kg	14.5	1.6	6.6 kg
Poisson						
Total	10.2	<u>2.2</u>	6 kg	26.0	<u>2.9</u>	11.8 kg
		100.0			100.0	

Source: 1965: SEDES, 1967.

1975: République du Togo, Ministère de la planification,
Recueil quantitatif, 1978

* En 1965, ces quatre catégories de denrées alimentaires ont constitué 82 pour cent de tous les articles alimentaires.
Données de consommation de 1975 = production nette + importations nettes.

Les chiffres de consommation par habitant applicables aux tubéreuses et aux céréales ne peuvent s'envisager qu'à titre généralement indicatif, étant donné qu'ils varient énormément d'une année à l'autre par suite des fluctuations de la production agricole. Nous disposons toutefois des données relatives à la viande et au poisson à partir de 1967. L'évolution de l'une et l'autre est assez constante d'un point de vue chronologique, de sorte que les données concernant la consommation traduisent la continuité d'une tendance identifiable plutôt que les effets d'une conjoncture passagère.

Même si les données ne sont pas dépourvues d'inexactitudes, le fait que le Togo accuse une dépendance accrue à l'égard du poisson ne fait pas de doute. Du reste, ainsi que nous le verrons à la section suivante, les données relatives aux deux à trois dernières années donnent à penser qu'il intervient tant une majoration significative au niveau des prix du poisson qu'une dépendance continue à l'égard des importations de poisson pour contribuer à satisfaire aux besoins en protéines du pays.

TABLEAU 7.4

CONSOMMATION PAR HABITANT, PRODUITS DERIVES DE LA
VIANDE ET DU POISSON, 1965-1977
(kilogrammes/années)

<u>année</u>	<u>viande</u>	<u>poisson</u>
1965	5.8	6.0
1966	n/a	n/a
1967	n/a	8.4
1968	n/a	8.0
1969	6.1	11.5
1970	5.7	9.4
1971	5.5	9.7
1972	6.2	8.6
1973	6.5	10.3
1974	6.5	11.2
1975	6.7	11.8
1976	n/a	11.4
1977	n/a	10.0

Source: Viande: adapté des tableaux de l'annexe statistique A.
Poisson: Tableau 7.5, section 7.2.

7.2 Le poisson, source complémentaire de protéines animales

L'importance du poisson en tant que source de protéines animales a été mise en évidence par la section précédente. La consommation de poisson par habitant, à partir des prises domestiques et des importations, se chiffre actuellement à près de 11,5 kg/an, et est invariablement restée supérieure à la consommation de viande par habitant. La tendance générale particulière à la consommation par habitant se caractérise par une hausse annuelle de quelque 4 pour cent, bien qu'on observe les signes d'un déclin au niveau de la consommation globale de poisson après 1975. Les données établies pour 1976 et 1977 sont des estimations plutôt que des statistiques finales, aussi est-il difficile de se prononcer de façon catégorique au sujet de la consommation de poisson pour les trois ou quatre dernières années.

Comme dans le cas de l'élevage, les activités et les programmes de la pêche relèvent de deux ministères distincts. L'Office des pêches, sous l'égide du Ministère de l'aménagement rural, est essentiellement responsable des aspects techniques liés à la production et aux importations de poisson surgelé. Il supervise la flotte de pêche et les importations de poisson provenant de chalutiers russes, à raison d'environ 12.000 tonnes/an à l'époque actuelle. D'autre part, le service de développement et de vulgarisation des pêches dépend du Ministère du développement rural. Il est chargé de définir une politique de

pêche nationale et de concevoir des programmes pour le développement des pêches maritimes et intérieures. Par ailleurs, le Service suit et supervise la mise en oeuvre des programmes confiés à des organisations individuelles et agit à son propre niveau pour améliorer la pêche traditionnelle et les méthodes appliquées en matière de commercialisation du poisson.

Un tiers des prises domestiques provient, selon les estimations, des lacs, fleuves (essentiellement le Mono et l'Oti) et lagons; la pêche maritime tant industrielle que traditionnelle, absorbe les deux tiers restant de la production domestique. La Figure 7.1 et le Tableau 7.5 montrent l'évolution chronologique accusée par les importations, la production halieutique et la consommation. Les importations et les prises domestiques contribuent à part pratiquement égale à l'approvisionnement du pays.

Le poisson n'est en aucune façon un produit homogène. Outre les diverses espèces de poissons d'eau de mer et d'eau douce, on constate un très net degré de différenciation des prix entre le poisson frais et surgelé, voire fumé et séché. Aussi ne peut-on dire que le "poisson" est à présent plus cher que la viande, encore que du bon poisson charnu d'eau douce puisse l'être de temps à autre. Or, si la tendance des prix observée pour certaines espèces s'applique également à d'autres--hypothèse raisonnable étant donné la présence de la plupart des espèces sur un même marché--on peut dire que depuis 1975, le poisson a renchéri plus rapidement que la viande et que ses prix se situent à présent bien plus près du niveau des prix appliqués aux produits dérivés de la viande (cf. Figure 5.1 a).

L'Office national des pêches gère deux chalutiers; le reste de la flotte de pêche industrielle ou semi-industrielle, composée d'un chalutier et de quatre bateaux de pêche à la seine, appartient à des intérêts privés togolais ou partiellement togolais. On estime que 80 pour cent des prises sont rapportés par les pêcheurs togolais traditionnels et des ghanéens qui pêchent en bordure du littoral togolais. La très petite dimension (75 km) dudit littoral limite, néanmoins, la pêche côtière des embarcations traditionnelles.

Au cours des années soixante, plusieurs études ont été effectuées sur le potentiel de pêche qui comprenaient les eaux togolaises.¹ Toutes aboutissent à la conclusion que le rapport densité-prise de poisson (en kg/heure) est moins élevé dans la région Togo/Bénin que dans tout autre zone du littoral ouest-africain. Les programmes actuels pour l'amélioration de la pêche traditionnelle et de la commercialisation du poisson, tels que l'organisation des pêcheurs en groupes pré-coopératifs, l'octroi de crédits par le biais de la CNCA, et peut-être

FIGURE 7.1
IMPORTATIONS, PRODUCTION NATIONALE
ET CONSOMMATION GLOBALE DE POISSON,
1967-1977 (TONNES)

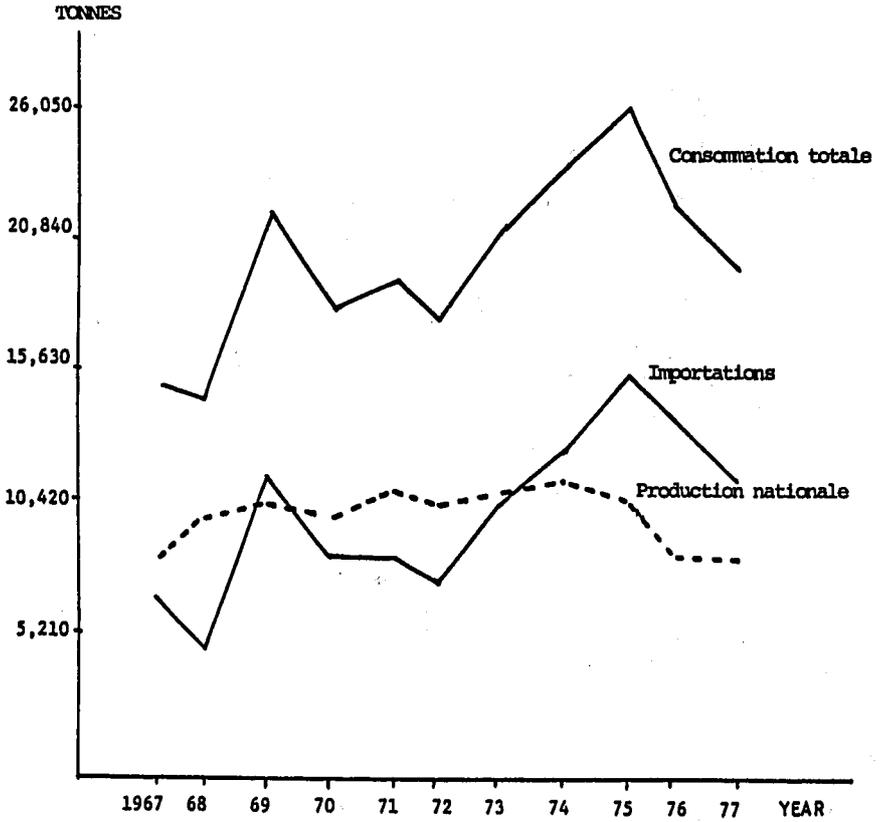


TABLEAU 7.5

IMPORTATIONS TOGOLAISES DE POISSON, PECHE NATIONALE,
CONSUMMATION GLOBALE ET PAR HABITANT, 1967-1977

Annee	Poisson importé (t)	Prises domestiques (t)	Consommation globale (t)	Production domestique en % du total	Consommation par habitant (kg)
1967	6,631.1	8,500	15,131	56.0	8.4
1968	4,871.9	9,900	14,772	67.0	8.0
1969	11,373.0	10,500	12,873	48.0	11.5
1970	8,231.8	10,100	18,332	58.0	9.4
1971	8,261.3	11,200	19,461	57.5	9.7
1972	7,074.4	10,600	17,674	60.0	8.6
1973	10,625.0	10,970	21,595	51.0	10.3
1974	12,625.0	11,400	24,046	47.0	11.2
1975	15,400.0	10,650	26,050	41.0	11.8
1976	14,146.0	11,636 ^a	25,782	45.0	11.4
1977	11,330.0	11,878 ^a	23,208	51.0	10.0

SOURCE: Office des pêches, Service de développement et de vulgarisation des pêches, Recueil quantitatif.

^a Estimation à partir de données partielles, probablement sous-évaluées.

même la mise en place d'un marché de gros pour la vente aux enchères, pourraient améliorer la productivité et l'efficacité de la commercialisation et créer l'effet désiré sur les prix à la production et à la consommation. Il convient néanmoins de ne pas céder aux prédictions optimistes concernant une hausse de la production domestique à court ou moyen terme. En l'absence d'informations plus complètes sur la production halieutique du Togo, les données actuellement disponibles donnent à penser que le pays continuera de dépendre des importations pour couvrir au moins la moitié de la consommation domestique dans un proche avenir.

7.3 Demande future de viande

7.3.1 Méthodologie

Lorsqu'on envisage la demande future de viande au Togo, il importe de prendre en compte les différences qui distinguent les divers groupes de consommateurs et les produits dérivés de la viande. Ainsi, dans la mesure où les populations rurales et urbaines présentent des structures différentes quant à leur consommation de viande, appliquer une méthode d'estimation aux deux types de populations n'aurait certes que peu de signification. Dans l'examen qui suit, nous aborderons donc la question sur la base des différentes caractéristiques propres aux divers groupes de consommateurs, de sorte que le résultat final traduise autant que possible la diversité des structures de consommation.

Pour ce qui est de sa consommation de viande, la population togolaise peut se répartir en deux groupes principaux, lesquels sont suffisamment différents l'un de l'autre en ce qui concerne leurs conditions de vie en général pour être traités comme deux sous-ensembles distincts. Les groupes en question et leurs traits essentiels sont les suivants: 1) les ménages ruraux, qui se caractérisent par des revenus monétaires peu élevés et une plus forte dépendance à l'égard de leur propre production alimentaire et animale que le reste de la population; et 2) les familles urbaines, presque entièrement tributaires de leurs revenus salariaux pour se procurer les denrées alimentaires dont elles ont besoin mais ayant par ailleurs un niveau de vie bien plus élevé.

Les populations rurales se nourrissent essentiellement des viandes de petits ruminants, volailles, porc et gibier. Leur consommation de boeuf n'est qu'occasionnelle, étant liée à certaines fêtes et aux célébrations traditionnelles. Le boeuf n'apparaît même pas sur les marchés ruraux, tandis que les petits ruminants et les volailles aussi bien que les préparations de viande ovine/porcine se trouvent jusque dans les

marchés les plus éloignés. Si on considère que la plupart des animaux élevés par les foyers ruraux sont réservés à la consommation de la famille elle-même, et que les revenus ruraux ne permettent qu'une quantité minime d'achats de viande, la question de la demande estimative de viande au niveau des foyers ruraux revient essentiellement à estimer le niveau de la production animale lorsque le bétail dont il s'agit consiste surtout en petits ruminants, volailles et porcins. En temps normal, les situations imprévisibles telles que la sécheresse mises à part, ce niveau de consommation sera essentiellement fonction du taux de croissance combiné qu'enregistre le menu bétail. Nous optons pour une croissance combinée, ou croissance du volume global de viandes disponibles pour les trois espèces, en raison de la substitution immédiate d'une espèce à l'autre. La plupart des ménages élèvent au moins deux espèces différentes d'animaux pour assurer une certaine variété et divisibilité, de même qu'une marge de sécurité en cas de maladie de l'une ou l'autre espèce; il est dès lors techniquement pratique de recourir à un taux de croissance combiné.

On suppose, par ailleurs, que la consommation de boeuf restera très près de son niveau actuel; en tout état de cause, ledit niveau est si modeste que même une hausse absolue n'exercerait qu'un impact relativement négligeable. Le taux de croissance moyen combiné applicable aux petits ruminants, volailles et produits porcins s'est chiffré à 3,4 pour cent, entre 1969 et 1976. En dépit du fait qu'une partie de cette viande est allée à des centres urbains secondaires et majeurs, le chiffre de 4 pour cent peut être retenu comme étant le taux de croissance estimatif maximal en ce qui concerne la consommation de viande des familles rurales. Corrigé en fonction d'une croissance démographique moyenne établie à 2,6 pour cent, ce taux représente 1,4 pour cent de croissance annuelle par habitant sur le plan d'une consommation de viande entièrement dérivée de sources domestiques.

Dans les centres urbains, 50 à 60 pour cent des foyers achètent de la viande au moins une fois par semaine contre 25 à 30 pour cent dans les zones rurales. Le boeuf est une source majeure de protéines animales, les petits ruminants et les volailles étant désormais associé aux articles de luxe. La demande future de viande que connaîtront les centres urbains sera vraisemblablement déterminée par l'effet combiné des revenus et de la croissance démographique nette à l'échelle urbaine.

Les estimations du Chapitre Cinq chiffreraient le taux de croissance des revenus à 3,5-4 pour cent par an jusqu'en 1980 et à 4-4,5 pour cent par an à l'horizon 1980-1985. Au niveau des produits dérivés de la viande, on établit à 1-1,5 pour cent l'élasticité de la

demande par rapport aux revenus (SEDES, 1967); le taux de croissance démographique urbaine calculée en fonction du recensement de 1970 et des estimations du Ministère du Plan se montent à 3,5 pour cent par an de 1975 à 1985. Sur cette base, on peut considérer qu'au total la demande urbaine de viande et de produits dérivés de la viande s'accroîtra au rythme annuel de 6,2 pour cent jusqu'à 1980, 6,3 pour cent durant la période 1980-1985 et 6,4 pour cent entre 1985 et 1990.

7.3.2 Projections concernant la demande de viande

Les projections relatives à la croissance de la demande au niveau des populations rurales et urbaines durant les trois périodes citées peuvent se calculer en prenant les moyennes géométriques de la croissance prévue pour la demande de chaque secteur et en utilisant comme coefficient de pondération le pourcentage de répartition des populations entre les zones tant rurales qu'urbaines. Ainsi, pour la période 1975-1980, les taux précédemment estimés pour la croissance de la demande se chiffraient à 4,0 et 6,2 pour cent pour les zones rurales et urbaines, tandis que la répartition des populations s'établissait à 84,3 pour cent et 15,7 pour cent, ce qui donne:

$$1 + g = 1,04^{0,843} \times 1,062^{0,157} = 1,038 \quad \underline{g = 4,3 \text{ pour cent}}$$

Pour la période 1980-1985, nous obtenons:

$$1 + g = 1,04^{0,823} \times 1,063^{0,177} = 1,039 \quad \underline{g = 4,4 \text{ pour cent}}$$

et pour la période 1985-1990:

$$1 + g = 1,04^{0,81} \times 1,064^{0,19} = 1,04 \quad \underline{g = 4,45 \text{ pour cent}}$$

En conclusion, la demande globale de viande et de produits dérivés de la viande que connaîtra le Togo entre 1975 et 1990 devrait progresser au rythme de 4,3, 4,4 et 4,45 pour cent durant chacune des trois périodes quinquennales envisagées.

7.3.3 Projections concernant l'offre de viande

Entre 1969 et 1975, l'offre de viande globale obtenue à partir de sources domestiques s'est accrue au rythme moyen approximatif de 4 pour cent par an (cf Tableau I, Sommaire). Dans le premier des scénarios considérés, on suppose que cette croissance se maintiendra en moyenne à un niveau constant.

Nous pouvons également examiner la politique dominante adoptée en matière d'élevage et tenter de créer un second scénario de production domestique, fondé celui-ci sur les objectifs du Troisième Plan de développement. Les éléments des deux scénarios sont présentés au Tableau 7.6. Nous aborderons ensuite les questions de l'incidence

exercée sur l'offre domestique et les importations d'animaux vifs et de viande.

Au Chapitre Deux, dans la section concernant la politique officielle en matière d'élevage, une distinction a été établie entre les programmes intégrés et ceux qui s'axent spécifiquement sur le développement de l'élevage; nous appliquerons ici la même approche.

Les programmes intégrés ont essentiellement trait aux bovins, et suivent des stratégies alliant des méthodes vétérinaires, nutritionnelles et génétiques. Les effets de ce type de programmes ont surtout été ressentis en termes d'atténuation des épidémies bovines, de réduction de la mortalité et de relèvement du poids carcasse parmi les taurins domestiques. Pour les raisons évoquées à la section 2.2, les programmes pour le développement intégré de l'élevage n'influeront pas sur des espèces animales autres que les bovins. Aussi longtemps que toute amélioration de production se confine à une espèce qui ne contribue pas plus d'un quart de l'offre globale de viande, le taux de croissance particulier au volume de viande disponible à partir de toutes les sources ne différera guère de celui qu'il accuse à présent.

Les programmes spécifiques pour le développement de l'élevage comprennent essentiellement les ranches de reproduction et d'embouche de Borgou, de Dako, d'Adélé ainsi que de Béna. Vu la situation actuelle du Troisième Plan de développement et le retard habituel avec lequel se ressentent les effets imputables aux projets d'élevage, aucune modification significative de l'offre globale de viandes domestiques ne peut s'attribuer aux programmes spécifiques avant le milieu des années quatre-vingt-dix.

Au début de l'époque en question, on prévoit que le ranch de Borgou comptera environ 15.000 têtes de bovins achetées au secteur traditionnel. Soixante-cinq pour cent de ceux-ci seront des femelles (11.250), et la plupart des veaux mâles ainsi produits devraient être envoyés au ranch de Dako pour y être engraisés. Le complément net ajouté de ce fait aux effectifs d'animaux vifs et au stock de viande peut s'estimer en comparant le flux de bovins et de viandes engendré par les mêmes animaux au sein du secteur traditionnel. Notre première démarche consiste à comparer le taux net de reproduction des effectifs, le rythme auquel une génération de femelles en remplace une autre, dans les deux secteurs; les hypothèses retenues ici en matière de mortalité et fertilité par groupe d'âge figurent à la Note 2 présentée en fin du présent chapitre. Dans ce contexte, une génération de 1.000 femelles sera remplacée par une nouvelle génération de 1.326 femelles du secteur moderne (3,83 pour cent de taux de croissance annuelle en 7,5 années) et par une nouvelle génération de 1.194 femelles dans le secteur traditionnel (2,4 pour cent de croissance annuelle). Autrement

TABLEAU 7.6

OFFRE ET DEMANDE DE VIANDE SELON DEUX HYPOTHESES DE PRODUCTION, 1975-1980

DEMANDE			OFFRE					
			SCENARIO I			SCENARIO II		
	Consommation globale	Consommation par habitant	Offre domestique globale	Déficit (importations)	% de l'offre en sources domestiques	Offre domestique globale	Déficit (importations)	% de l'offre en sources domestiques
Année	(tonnes)	(kg/année)	tonnes	tonnes	%	tonnes	tonnes	%
1975	14,265.2 ^a	6.5	12,575.1 ^a	1,692.1	88.0 %	--	--	--
1980	17,607.6	7.1	15,299.5	2,308.1	86.9	--	--	--
1985	21,837.4	7.7	18,614.2	3,223.2	85.2	--	--	--
1990	27,148.4 ^b	8.4 ^c	22,647.0 ^d	4,501.4	83.4	24,713.4 ^e	2,435	91.0%

NOTES:

^a Pris à la colonne 11 du Tableau I.^b En supposant une demande globale s'accroissant au rythme de 4,3%, 4,4% et 4,5% pour les trois périodes quinquennales.^c A raison d'une croissance démographique annuelle de 2,6% en moyenne.^d Dans l'hypothèse où l'offre globale de viande s'accroît au rythme de 4% par an.^e En retenant une croissance composée annuelle de 4% dans le secteur traditionnel, et en y ajoutant la contribution nette (2.066,35 tonnes) du secteur moderne.

dit, après sept ans et demi, les 11.250 femelles que Borgou comptait au départ auront produit 742 veaux de plus qu'elles n'en auraient produit dans le secteur traditionnel:

	<u>Secteur moderne (3,83 pour cent \bar{X}_g)</u>	<u>Secteur traditionnel (2,4 pour cent)</u>
t = 0	11.250 vaches	11.250 vaches
t = 7,5	14.017 vaches	13.432 vaches
	7.458 veaux	6.71 ¹ / ₂ veaux
gain net:	742	

Le nombre de veaux produits chaque année continuerait dès lors de s'accroître au rythme de 3.83 pour cent et 2.4 pour cent dans les secteurs respectifs de sorte qu'après douze années de fonctionnement, le rendement obtenu à partir d'un nombre égal de femelles correspondrait à 8.832 veaux mâles dans le secteur moderne et 7.954 dans le secteur traditionnel, soit un gain net de 878 veaux. Bien que la première génération de femelles puisse donner un nombre comparable de vaches réformées dans l'un ou l'autre secteur à la fin de leurs années reproductrices, les générations successives de vaches réformées seraient plus importantes dans le secteur moderne que traditionnel.

En termes d'offre de viande, après douze années de fonctionnement à l'époque où les veaux mâles nés à t = 7,5 deviennent commercialisables, le ranch de Borgou pourrait fournir un complément net de 93 tonnes de viande (742 x 125 kg) par suite de la croissance plus accélérée des effectifs.

Le ranch de Borgou relèvera également l'offre de viande domestique du fait que les veaux qui seront nés des premières 11.250 femelles du secteur traditionnel (7.716 par t = 7,5) seront envoyés au ranch de Dako pour y être engraisés. Au stade t = 12, ces animaux devraient pouvoir être sur le marché, ayant atteint 250 kg de poids vif en moyenne, contre 180 kg s'ils avaient été élevés dans le secteur traditionnel. Le gain net de viande au stade t = 12 se chifferrait par conséquent à 269 tonnes.

Pour lors, on prévoit que le ranch de Dako assurera l'embouche d'un complément de 2.000 têtes/an achetées aux éleveurs traditionnels (gain net = soixante tonnes) et 1.000 têtes de son propre troupeau (gain net = trente tonnes). Si au stade de t = 12 (bien après le début des années quatre-vingt-dix), Béna réussissait à obtenir 2.000 têtes du secteur traditionnel, il produirait un gain supplémentaire de soixante tonnes. Enfin, le ranch de l'Adélé devrait fournir 1.655 tonnes de viande au stade t = 12 (P.Gernelle, SEDES, communication personnelle, 1978).

Dès lors, le gain total net que produisent les programmes spécifiquement axés sur l'élevage se présenterait comme suit:

Borgou	93 tonnes
Dako	269
Dako	90
Béna	60
Adélé	<u>1.555</u>

Voyons maintenant comment les projections utilisées pour le premier et le second scénarios influeraient sur l'équation demande/offre nationale à divers moments de l'avenir. Le Tableau 7.6 montre les niveaux futurs de la demande de viande, globale et par habitant, tant rurale qu'urbaine, et établie d'après nos calculs de la section 7.3.2. Les scénarios I et II sont ensuite appliqués pour déterminer l'importance du déficit de viande à divers points de l'avenir.

Nous voyons que sur la base de la consommation de viande par habitant enregistrant une hausse progressive pour s'élever à 8 kg en 1980, conformément aux objectifs du Troisième Plan de développement, et à 8,4 kg en 1990, le Togo approchera de l'auto-suffisance au niveau de ses approvisionnements de viande, à divers degrés, d'après l'époque et le scénario envisagés. Si les effets des plans de développement spécifiquement axés sur l'élevage ne sont pas manifestement ressentis en 1990, le déficit annuel de viande accusé à l'échelle nationale atteindra 4.500 tonnes métriques, et le degré d'auto-suffisance aura été ramené à 83,4 pour cent. En revanche, si les divers projets d'élevage progressent selon le plan indiqué au scénario II (une vue quelque peu optimiste), le déficit national de viande se chiffrera à 2.435 tonnes en 1990. En fin de compte, eu égard aux informations actuelles, le chiffre de 3.500 tonnes peut être retenu comme étant une prévision raisonnable du déficit de viande que connaîtra le Togo en 1990.

7.4 Importations de bétail et de viande

Les importations de bétail et de viande ont augmenté pour être passées de 862 tonnes en 1965 à 1.300 tonnes en 1976; elles ont atteint leur volume de pointe en 1975 (cf Tableau 7.7 et Figure 7.2). Les années 1965 à 1969 ont connu une prépondérance constante du bétail, bovin notamment, au niveau des importations globales de viande, la part du bétail oscillant entre 94 et 98 pour cent. Les quantités limitées de viande importées au cours des mêmes années sont essentiellement provenues de France (44 pour cent), du Niger (33 pour cent) et des Etats-Unis (14 pour cent).

Les importations togolaises ont à partir de 1970 traduit la conjoncture particulière à l'offre sahélienne tributaire de la sécheresse. Cette année-là, l'équivalent en viande des importations de bétail est tombé à 483 tonnes, contre les 1.236 tonnes de l'année

TABLEAU 7.7

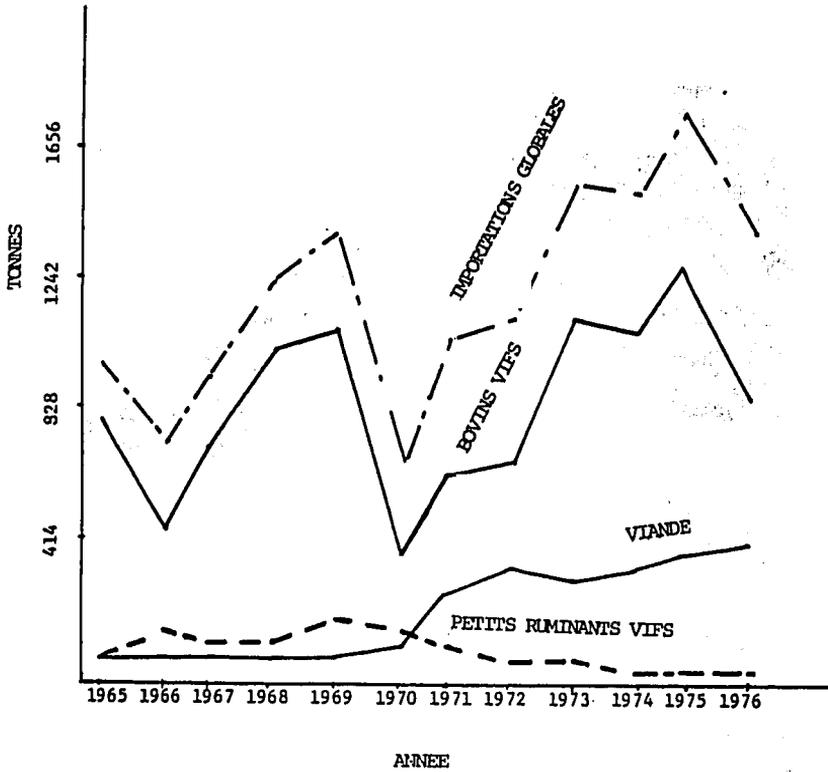
IMPORTATIONS TOGOLAISES DE VIANDE ET DE BETAAIL, 1965-1976
(tonnes)

Année	Importations de viande	Viande des importations bovines	Viande des importations de petits ruminants	Viande de toutes les importations de bétail	% du total	Total
1965	31.	772.2	57.5	830.7	96	861.7
1966	34.2	459.1	128.6	587.7	94	621.9
1967	36.3	705.	92.	797.	95.6	833.3
1968	27.1	1,051.8	93.1	1,144.9	98	1,172.
1969	42.2	1,070.4	165.4	1,235.8	99	1,278.
1970	82.2	372.9	110.5	483.4	55.5	565.6
1971	249.2	641.6	91.4	733.	74.6	982.2
1972	322.6	648.	35.9	683.9	68	1,006.5
1973	286.2	1,117.4	23.5	1,140.9	50	1,427.1
1974	350.8	1,085.8	4.6	1,090.4	76	1,441.2
1975	388.	1,281.6	20.5	1,302.1	77	1,690.1
1976	432.8	857.3	n/a			

SOURCE: Adapté des Statistiques du commerce extérieur, 1965-1976.

FIGURE 7.2

IMPORTATIONS DE VIANDE, DE PETITS RUMINANTS VIFS
ET DE BOVINS VIFS, 1965-76



précédente. Le ralentissement n'a pas affecté les importations de viande congelée avant l'année suivante. Aussi, les importations globales de bétail et de viandes congelées se sont-elles chiffrées, en 1970, à 565,6 tonnes, point le plus bas de la période considérée.

En 1971, de nouveaux fournisseurs ayant été trouvés, le volume d'importations de viande congelée a triplé pour être passé de 82,2 tonnes, niveau de 1970, à 249 tonnes. Depuis lors, les importations de viande congelée se sont maintenues, tant en termes absolus que par rapport aux importations de bétail, à un niveau plus élevé que celui qu'elles ont connu durant la période antérieure à la sécheresse. En 1975, le bétail absorbait les trois quarts des importations de viande et de bétail.

Il convient de faire remarquer que la sécheresse sahélienne a donné lieu à davantage que des changements quantitatifs de l'amalgame des importations de viande/bétail. En 1971, et durant les années subséquentes, les importations de viande se sont distinguées de celles de l'époque antérieure à la sécheresse à deux égards fort importants: les sources d'approvisionnement et les prix.

Pour la période 1971-1975, les principaux fournisseurs de viande congelée ont été les Etats-Unis (76,5 pour cent), la France (6 pour cent), l'Iran (5,5 pour cent) et l'Argentine (4,9 pour cent); la part du Niger est tombée à 2,7 pour cent. De surcroît, cependant que les importations de viande antérieures à la sécheresse ont mis l'accent sur les morceaux de choix, un changement drastique de structure est intervenu après 1970. Le Tableau 7.8 indique l'évolution des prix moyens au kilogramme appliqués aux importations de viande.

TABLEAU 7.8

PRIX UNITAIRE MOYEN DES IMPORTATIONS DE VIANDE
1965-1976

Année	Importations de viande (tonnes)	Valeur (milliers de FCFA)	Prix unitaire (FA/kg)
1965	31.0	10,600	342
1966	34.2	9,900	289
1967	36.3	10,600	292
1968	27.1	9,700	358
1969	42.2	10,900	258
1970	82.2	19,300	234
1971	249.2	25,100	100
1972	322.6	42,300	131
1973	286.2	36,600	128
1974	350.8	38,200	109
1975	388.0	54,100	139
1976	432.8	66,301	153

Source: Statistiques du Commerce extérieur, 1965-1976.
Se référer au Tableau II de l'Annexe statistique.

Même si nous prenons en compte un fléchissement des cours mondiaux de la viande, les données montrent clairement que des changements d'ordre qualitatif sont intervenus au début des années soixante-dix. Il n'y a plus lieu de considérer les importations de viande comme un complément de l'offre domestique sahélienne destinée aux consommateurs dotés de revenus élevés, mais comme des produits engagés dans une concurrence active sur le marché urbain africain.

7.5 Conclusion

Les Chapitres Trois à Six étudient le transport, la structure physique, les pratiques et la rentabilité qui caractérisent la commercialisation du bétail et des viandes au Togo. Le système propre à la commercialisation privée du bétail et des viandes s'avère posséder les attributs de l'efficacité économique. En effet, selon les données actuellement disponibles, le réseau de la commercialisation domestique privée, lequel couvre le bétail local et importé, fonctionne avec plus d'efficacité que la combinaison d'exportateurs, intermédiaires, importateurs et distributeurs, à la fois publics et privés qui s'adonnent aux importations de viandes non ouest-africaines. Ce principe constitue le fondement d'une première conclusion. Etant donné que le système de commercialisation privé qui s'applique aux animaux sahéliens est efficace, un renforcement du potentiel d'exportation ne sera possible que si les prix des produits en question pourront effectivement rivaliser avec les cours mondiaux.

L'analyse et les conclusions dont il s'est agi jusqu'ici n'ont pas pris en compte des changements que la politique publique pourrait entraîner au niveau des systèmes de commercialisation privée particuliers aux pays sahéliens et côtier. Il est fort concevable que la fiscalité d'importation/exportation et les interventions publiques, par exemple en matière de prix à la production et à la consommation, au Togo et au Sahel, modifient sensiblement la part potentielle du marché togolais de viandes que pourrait s'attribuer le Sahel. Ainsi, d'après l'élasticité de la demande par rapport aux prix des produits dérivés de la viande dans la région côtière, les droits imposés aux exportations voltaïques pourraient être corrigés dans le sens d'une baisse. Sous l'effet d'une demande élastique par rapport aux prix dans la région du littoral, le résultat serait à la fois une hausse des revenus globaux imputables au bétail vendu au Togo et une contraction des recettes publiques imputables aux exportations. Du point de vue du Togo, un abaissement de la taxe à l'importation en présence d'une demande élastique par rapport aux prix aurait pour effet de réduire les recettes publiques, de majorer les recettes globales de la Haute-Volta et de relever la

quantité de bétail voltaïque consommée au Togo.

La question des interventions publiques soulève par ailleurs des problèmes délicats de natures diverses: politique des prix alimentaires, développement et protection des sous-secteurs de l'élevage domestique, ainsi que répartition des revenus ruraux/urbains. Les aspects politiques et économique de ces questions dépassent le cadre de la présente étude; le premier aspect doit se résoudre entre pays concernés, et dans le cas du second, les divers coefficients d'élasticité de la demande au niveau des produits dérivés de la viande dans les pays côtiers ne peuvent s'estimer de façon valable à partir des données existantes. L'étude de la demande qui s'impose pour dégager lesdits coefficients impliquerait une enquête approfondie de la consommation, analogue à celle qu'a effectuée la SEDES il y a plus de dix ans et que cite le présent rapport. Il semble que les autorités togolaises éprouvent également le besoin d'obtenir des informations plus récentes; on élabore des plans pour procéder à une autre étude sur le budget et la consommation à l'échelle nationale. Il faut espérer que les résultats dégageront une meilleure compréhension des implications économiques liées à des politiques publiques alternatives.

La Haute-Volta restera très probablement le principal fournisseur de bétail du Togo, mais ce dernier continuera d'absorber une part très limitée des exportations voltaïques globales. Même si le déficit togolais prévu pour 1990 au niveau de la viande à raison de 3.500 tonnes devait être entièrement compensé par du bétail importé de Haute-Volta, le volume de ses importations n'excédera pas 23.500 têtes par an. En réalité, la part du Togo ne sera pas supérieure à 6 pour cent³ de tous les animaux voltaïques commercialisables, contre les 7,5 pour cent enregistrés en 1976.

NOUVEAU CHIFFRE DE LA PÊCHE

¹ (a) Etude effectuée en 1963 par l'ORSTOM sur le littoral du Togo et du Dahomey; (b) campagne expérimentale réalisée en 1966 par le SCET/BCEOM concernant la pêche de surface au Dahomey; (c) l'"Année guinéenne", étude effectuée en 1964 par l'UNESCO/FAO/OUA sur la pêche en bordure du plateau continental ouest-africain.

² L'enquête (printemps de 1978) a estimé le potentiel d'importation halieutique à 20.000 tonnes par an, contre les 12.000 tonnes couramment importées, d'après les fonctionnaires de l'Office national des pêches.

³ En prenant pour base: effectifs bovins de 2.540.000 têtes en 1975;
taux de croissance annuelle \bar{X} chiffré à 2,5;
taux d'exploitation équivalent à 10 pour cent.

Explication du taux de reproduction net

Il s'agit de calculs fondés sur une cohorte hypothétique de femelles et tous leurs vèlages de femelles durant leurs années reproductrices. Le TRN indique comment une cohorte de vaches finit par se remplacer dans des conditions hypothétiques liées à la fertilité et à mortalité par groupe d'âge.

En l'occurrence, les taux démographiques suivants s'appliquent à deux cohortes de 11.250 femelles appartenant aux deux secteurs respectivement:

Groupe d'âge	Secteur moderne		Secteur traditionnel	
	Taux de survie	Fécondité	Taux de survie	Fécondité
0-1	.80	--		
1-2	.90	--	.78	--
2-3	.95	--	.90	--
3-4	.98	.6	.95	--
4-5	.98	.6	.97	.6
5-6	.98	.6	.97	.6
6-7	.98	.6	.97	.6
7-8	.98	.6	.97	.6
8-9	.98	.6	.97	.6
9-10	.98	.6	.97	.6

ANNEXE STATISTIQUE

- TABLEAU A: Effectif du troupeau national par espèce et par région, 1969-1975
- TABLEAU B: Disponible domestique de viande bovine provenant du troupeau national, 1969-1975
- TABLEAU C: Disponible en viande bovine et caprine provenant du troupeau national, 1969-1975
- TABLEAU D: Disponible domestique de viande de porc, 1969-1975
- TABLEAU E: Disponible domestique de viande de volaille, 1969-1975
- TABLEAU F: Nombre et poids des bovins abattus, 1967-1975
- TABLEAU G: Poids carcasse moyen des bovins abattus, par région, 1967-1975
- TABLEAU H: Abattage de bovins par race, sexe et âge, 1967-1975
- TABLEAU J: Ecart des prix en pourcentages, boeuf et viande ovine/caprine, 1967-1975 et 1978
- TABLEAU K: Importations de viande, par pays d'origine

TABLEAU A

EFFECTIF DU TROUPEAU NATIONAL (NOMBRE DE TÊTES, PAR REGION), 1969-1975

	Sud	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	Total
<u>BOVINS</u>						
1969	9121	50268	50268	30014	60381	200142
1970	10743	27940	52252	31020	72390	194336
1971	9898	29622	51982	33329	67024	191855
1972	10942	30929	49721	31677	73938	197207
1973	11523	31835	51129	31897	81075	207459
1974	10992	33131	49992	31069	81445	206559
1975	11180	31288	55025	31893	97500	226886
<u>OVINS</u>						
1969	115640	149071	53400	79967	190729	588807
1970	100495	118247	59410	79791	261153	619096
1971	103007	153028	64300	83554	94832	499721
1972	104102	152658	83546	85156	298144	723606
1973	146036	158400	89969	87114	201033	682552
1974	151000	160000	104000	91000	223000	729000
1975	180745	191770	108703	97650	244132	822850
<u>CAPRINS</u>						
1969	101600	124750	52200	97727	165403	541680
1970	87990	115741	60640	95002	187712	546995
1971	103730	133787	54150	103438	90418	485523
1972	100080	143237	96699	104640	274343	718999
1973	134256	149389	100330	109214	171482	664671
1974	138000	148000	112000	109000	184000	691000
1975	154810	158640	121590	114335	189625	739000

TABLEAU A (suite)

	Sud	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	Total
<u>PORCINS</u>						
1969	121320	41584	20370	17768	29635	230677
1970	72665	18900	41145	20349	42865	195914
1971	83145	31522	21925	20938	46653	204183
1972	95133	35151	40935	20749	27829	219797
1973	107180	35860	48087	20444	35148	246719
1974	108000	27500	49200	17500	43000	245000
1975	119815	33020	53500	21324	30591	258250
<u>VOLAILLES</u>						
1969	263369	236909	323300	490228	560375	1874181
1970	222698	232492	376930	501315	657999	1991434
1971	227636	276983	355000	355595	860339	2075613
1972	246507	286274	514500	344768	765209	2157258
1973	239600	298300	435000	355700	628500	1957100
1974	283000	316000	536000	340000	890000	2365000
1975	344105	337235	403600	386050	1033260	2504250

SOURCE: Rapports annuels du SVSA

TABLEAU B

DISPONIBLE EN VIANDE BOVINE PROVENANT DU TROUPEAU NATIONAL, 1969-1975

Année	Troupeau national (têtes)	Nombre de bovins disponibles ^a (têtes)	Poids carcasse moyen (kg) ^b (taurins)	Viançe globale (tonnes)	Viande & abats ^c disponibles, sources domestiques (tonnes)
1969	200,142	24,017	77.7	1,866	2,332.6
1970	194,336	23,320	79.7	1,858.6	2,323.2
1971	191,855	23,023	80.0	1,841.8	2,302.3
1972	197,207	23,665	85.9	2,031	2,541.
1973	207,459	24,895	105.8	2,634	3,292.
1974	206,559	24,787	96.8	2,399.4	2,999.3
1975	226,886	27,226	90.2	2,455.8	3,069.7

SOURCE: Rapports annuels du SVSA

^a Un taux d'exploitation moyen équivalent à 12% est retenu comme maximum.

^b Seuls les poids moyens des taurins sont considérés.

^c Evalués à 25% du poids de la viande.

TABLEAU C

DISPONIBLE DOMESTIQUE DE VIANDE OVINE ET CAPRINE, 1969-1975

Année	Troupeau national (têtes)	Nombre d'animaux disponibles ^a	Viande globale (t) ^b	Total viande et abats (tonnes) ^c
1969	1.130.487	282.622	2.261,0	2.600,1
1970	1.166.091	291.523	2.332,2	2.682,0
1971	985.244	246.306	1.970,4	2.266,0
1972	1.442.605	360.651	2.885,2	3.318,0
1973	1.347.223	336.806	2.694,4	3.098,6
1974	1.420.000	355.000	2.840,0	3.266,0
1975	1.561.850	390.462	3.123,7	3.592,2

SOURCE: Rapports annuels du SVSA.

^aLe taux d'exploitation maximale est supposé être de 25%.

^bSur la base d'un poids carcasse de 8 kg en moyenne.

^cLes abats sont censés représenter 15% de la viande.

TABLEAU D

DISPONIBLE DOMESTIQUE DE VIANDE PORCINE, 1969-1975

Année	Troupeau national (têtes)	Nombre d'animaux disponible ^a	Viande (tonnes) ^b	Total viande et abats (tonnes) ^c
1969	230,677	138,406	2,768.1	3,044.9
1970	195,914	117,548	2,351.0	2,586.1
1971	204,183	122,509	2,450.2	2,695.2
1972	219,797	131,378	2,637.6	2,901.3
1973	246,719	148,031	2,960.6	3,256.7
1974	245,000	147,000	2,940.0	3,234.0
1975	258,250	154,950	3,099.0	3,409.0

SOURCE: Rapports annuel du SVSA.

^aLe taux d'exploitation maximal est supposé être de 60%.

^bSur la base d'un poids carcasse de 20 kg en moyenne.

^cLes abats sont censés représenter 10% de la viande.

TABLEAU E

DISPONIBLE DOMESTIQUE DE VIANDE DE VOLAILLE, 1969-1975

Année	Effectifs nationaux (milliers)	Nbre d'animaux disponibles ^a (milliers)	Viande globale/ sources domestiques (tonnes)
1969	1.874,1	1.874,1	1.874,1
1970	1.991,4	1.991,4	1.991,4
1971	2.075,6	2.075,6	2.075,6
1972	2.157,2	2.157,2	2.157,2
1973	1.957,1	1.957,1	1.957,1
1974	2.365,0	2.365,0	2.365,0
1975	2.504,2	2.504,2	2.504,2

SOURCE: Rapports annuels du SVSA.

^a On suppose que l'exploitation équivaut à 100%.

^b Le poids moyen est censé être 1 kg, viande et abats.

TABLEAU F

NOMBRE ET POIDS DES BOVINS ABATTUS, PAR REGION, 1967-1975

Années	<u>MARITIME</u>		<u>PLATEAUX</u>		<u>CENTRALE</u>		<u>KARA</u>		<u>SAVANES</u>		<u>NATIONAL TOTAL</u>	
	Têtes	Poids	Têtes	Poids	Têtes	Poids	Têtes	Poids	Têtes	Poids	Têtes	Poids
1967	7,027	499,040	1,427	156,169	1,848	161,003	844	72,080	1,512	103,602	12,658	991,894
1968	7,578	570,828	2,310	259,008	2,164	159,750	945	87,495	1,550	119,590	14,547	1,196,751
1969	8,631	929,176	1,855	211,066	2,181	169,535	942	87,849	1,581	114,085	15,190	1,511,711
1970	10,382	1,269,866	2,093	245,603	2,567	204,541	1,194	98,515	1,652	213,846	17,888	2,032,371
1971	8,403	996,361	2,378	261,582	2,979	238,323	931	83,805	1,767	132,578	16,458	1,682,649
1972	10,522	1,068,794	2,143	268,140	2,883	218,369	1,070	84,324	1,871	139,454	18,489	1,779,081
1973	12,580	1,752,368	1,963	222,056	2,322	197,010	1,011	82,470	1,846	137,672	19,722	2,391,576
1974	11,687	1,582,717	2,154	275,711	2,163	196,768	1,398	97,216	2,155	144,675	19,557	2,297,087
1975	10,546	1,449,547	2,094	241,162	2,409	202,662	1,511	107,881	1,945	141,752	18,505	2,143,004

SOURCE: Rapports Annuels du SVSA.

TABLEAU G

PÓIDS CARCASSE MOYEN DES BOVINS ABATTUS
PAR REGION, 1967-1976 (EN KILOGRAMMES)

Année	REGION					Total Togo
	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savannes	
1967	71,0	109,4	87,1	85,4	68,5	78,4
1968	75,3	112,1	73,8	92,6	77,1	82,3
1969	107,6	113,8	77,7	93,2	72,2	99,5
1970	122,3	117,3	79,7	82,5	73,0	113,6
1971	115,0	110,0	80,0	90,0	75,0	102,2
1972	101,5	125,1	75,7	78,8	74,5	96,2
1973	139,3	113,1	84,8	81,6	74,6	121,3
1974	135,4	128,0	91,0	69,5	67,1	117,5
1975	137,4	115,2	84,1	71,4	72,9	115,8
1976	136,0	117,0	86,0	73,0	74,0	116,0

Adaptation de divers documents officiels togolais.

TABLEAU H

ABATTAGE DE BOVINS PAR RACE, SEXE ET ÂGE, 1967-1975

ANNEE	ZEBUS (Nombre de têtes)								
	Mâles			Femelles			Total		
	Ages			Ages			Ages		
	1-5	6-10	11+	1-5	6-10	11+	1-5	6-10	11+
1967	2791	484	2	97	91	25	2888	575	27
1968	3737	1138	32	142	219	2	3879	1357	34
1969	4787	786	8	158	210	23	4945	996	31
1970	5837	666	20	150	244	61	5987	900	81
1971	5137	1031	6	106	219	38	5243	1250	44
1972	5458	963	13	73	193	49	5531	1156	62
1973	5514	1246	3	89	529	11	5603	1775	14
1974	4620	2256	14	118	608	79	4738	2864	93
1975	6252	1970	17	144	397	100	6396	2367	117
	TAURINS (Nombre de têtes)								
1967	6450	587	9	464	937	325	6914	1524	334
1968	6413	1337	32	682	1381	525	7095	2718	557
1969	6377	1289	122	883	1429	676	7260	2718	798
1970	8212	1693	25	625	1694	951	8837	3387	976
1971	4918	1075	11	350	947	319	5268	2022	330
1972	8587	2055	23	756	2666	1027	9343	4721	1050
1973	9183	1380	13	865	1891	897	10048	3271	910
1974	11029	1348	29	1068	2766	1150	12097	4114	1179
1975	7741	1157	39	1116	2570	1137	8857	3727	1376

SOURCE: Rapports annuels du SVSA.

TABLEAU J

ECARTS DE PRIX EN POURCENTAGES, BOEUF ET VIANDE OVINE/CAPRINE, 1967-1975, 1978
(les écarts relatifs aux petits ruminants sont entre parenthèses)

	<u>1967</u>	<u>1968</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1978</u>
De Dapango	-10	4	4	4	16	3	0	17	3	20
à Lama-Kara	(11)	(28)	(28)	(28)	(32)	(25)	(12)	(17)	(12)	(17)
Lama-Kara à	14	15	15	15	4	7	0	-9	25	20
Sokodé	(8)	(25)	(25)	(28)	(28)	(17)	(19)	(19)	(13)	(8)
Sokodé à	40	33	33	33	24	23	32	42	35	40
Atakpamé	(48)	(25)	(25)	(25)	(14)	(5)	(10)	(30)	(25)	(9)
Atakpamé à	0	0	0	0	38	22	17	21	43	-25
Lomé	(-1)	(0)	(0)	(20)	(26)	(19)	(14)	(11)	(37)	(16)

SOURCES: Services de l'élevage, divers Rapports Annuels, enquête sur le terrain de 1978.

TABLEAU K

IMPORTATIONS DE VIANDE (QUANTITE-KG ET VALEUR-MILLIERS DE FCFA)
PAR PAYS D'ORIGINE, 1965-1975

	<u>Allemagne de l'O.</u>		<u>Danemark</u>		<u>Gabon</u>	
	Q	V	Q	V	Q	V
1965						
1966	500	300	1100	100		
1967	500	400				
1968	1100	400				
1969	700	400	1600	800		
1970	3100	1200	600	1000		
1971	1200	700				
1972	300	100	5100	1900	1100	100
1973	6000	2100	3700	1400	400	100
1974	2700	1400	1400	400		
1975	2500		2900	400		
1976	1931	895				
	<u>Pays-Bas</u>		<u>Niger</u>		<u>EXA</u>	
	Q	V	Q	V	Q	V
1965			15800	2400		
1966			14700	2300		
1967	700	300	12700	2100		
1968	500	200	8000	1300		
1969	900	500	22300	4800		
1970	200	100	11100	1800	36500	4200
1971	2600	1500	8100	1900	88600	10600
1972			5500	1200	292900	33900
1973	400	400			256100	28400
1974	800	200			292200	23100
1975			8600	3100	342000	39400
1976			32039	7637	280629	43145

TABLEAU K (suite)

	<u>Italie</u>		<u>Mali</u>		<u>Iran</u>	
	<u>Q</u>	<u>V</u>	<u>Q</u>	<u>V</u>	<u>Q</u>	<u>V</u>
1965						
1966						
1967						
1968						
1969						
1970						
1971	300	200			112100	1100
1972						
1973	200	300				
1974			1900	100		
1975						
1976	330	13				
	<u>Ghana</u>		<u>Bénin</u>		<u>Côte d'Ivoire</u>	
	<u>Q</u>	<u>V</u>	<u>Q</u>	<u>V</u>	<u>Q</u>	<u>V</u>
1965						
1966						
1967						
1968					200	100
1969					1000	500
1970						
1971	100					
1972	1100	100	100	300		
1973						
1974	1500	400				
1975						
1976						

TABLEAU K (suite)

	<u>Haute-Volta</u>		<u>Argentine</u>	
	<u>Q</u>	<u>V</u>	<u>Q</u>	<u>V</u>
1965				
1966				
1967				
1968				
1969				
1970				
1971				
1972				
1973				
1974	3700	7500		
1975	10700	2200		
1976			99900	5000
	<u>TOTAL</u>			
	<u>Q</u>	<u>V</u>		
1965	31000	10600		
1966	34200	9900		
1967	36300	10600		
1968	27100	9700		
1969	42200	10900		
1970	82200	19300		
1971	249200	25100		
1972	322600	42300		
1973	286200	36600		
1974	350800	38200		
1975	388000	54100		
1976	432774	66301		

SOURCE: Rapports annuels du SVSA.

BIBLIOGRAPHIE

- Arditi, Claude. Analyse Bibliographique, Les circuits de commercialisation des produits du secteur primaire en Afrique de l'Ouest. Paris: 1975.
- Arnaud, René. Projet d'aménagement des routes et marchés à bétail. SCET International. Paris: 1972.
- Dahl, Gudrun and Hjort, Anders. Having herds: pastoral herd growth and household economy. Université du Stockholm: 1972.
- Delgado, Christopher. Economic interactions between peasants and herders in the West African savanna: a case study from Tenkodogo, Upper Volta. Rapport à l'USAID. Ann Arbor: CRED, Université du Michigan, 1979.
- FAO. Commodity Review and Outlook, 1973-1974. Rome: 1975.
- FAO. Les systèmes pastoraux sahéliens. Rome: 1977.
- Herman, Larry. "The livestock and meat marketing system in Upper Volta: summary of evaluation of economic efficiency," from: Livestock production and marketing in the entente states of West Africa, ed. K. Shapiro. Rapport à l'USAID. Ann Arbor: CRED, Université du Michigan, 1979.
- Lagoin, Y. and Salmon, G. Etude technique et économique comparée de la distribution du poisson de mer dans les pays de l'Ouest Africain. Paris: 1967.
- République du Togo. Annuaire statistique du Togo. Lomé: 1972, 1973, et 1974.
- _____. Annuaire des statistiques du commerce extérieur, Ministère du Plan. Lomé: 1969 - 1975.
- _____. Etude de mise en valeur de la basse vallée de l'Oti. Direction du Plan, SORCA. Brussels: 1978.
- _____. Plan de développement économique et social. Ministère des Finances. Lomé: 1966-1970, 1971-1975, et 1976-1980.
- _____. Bulletins mensuels de statistiques. Ministère du Plan. Lomé: 1976.
- _____. Rapport annuel. Direction des services de l'élevage et des industries animales. Lomé: 1971 - 1975.
- SCET International. Perspectives des pêches maritimes au Togo. Paris: 1969.
- Société d'études pour le développement économique et social (SEDE). Approvisionnement en viandes de l'Afrique Centre-Ouest. Paris: 1973, 1975.
- _____. Recueil statistique de la production animale. Paris: 1975.
- _____. Enquête sur les budgets familiaux et la consommation des ménages au Togo. Paris: 1967.

UNDP/SEDES, Rapport General. Projet de Développement des Productions et Caprines dans les Régions Plateaux Centrale, et de la Kara. Paris: 1975.

Staatz, John. "Cattle and meat marketing in Ivory Coast". Rapport à l'USAID. Ann Arbor: Centre de recherche sur le développement économique, Université du Michigan, 1977.